

DOCUMENT RESUME

ED 482 642

FL 027 797

AUTHOR Beguelin, Marie-Jose, Ed.; de Pietro, Jean-Francois, Ed.; Naf, Anton, Ed.

TITLE Approches interlinguistiques de la complementation verbale: Quels savoirs pour l'enseignant? Quels savoirs pour l'eleve? (Interlinguistic Approaches to Object-Verb Complementation: What the Teacher Needs To Know? What the Student Needs To Know?).

INSTITUTION Neuchatël Univ. (Switzerland). Inst. de Linguistique.

ISSN ISSN-1010-1705

PUB DATE 2002-12-00

NOTE 188p.; Theme issue.

PUB TYPE Collected Works - Serials (022)

JOURNAL CIT Travaux neuchatelois de linguistique (TRANEL); v37 Dec 2002

LANGUAGE French

EDRS PRICE EDRS Price MF01/PC08 Plus Postage.

DESCRIPTORS Bulgarian; Contrastive Linguistics; Elementary Education; *French; German; *Grammar; Portuguese; Second Language Instruction; Second Language Learning; Semantics; Spanish; Syntax; *Teaching Methods; Uncommonly Taught Languages; *Verbs

IDENTIFIERS *Object (Grammar)

ABSTRACT

This issue deals with verb-object complementation, a complex and controversial but important topic, in particular in connection with the teaching and learning of a second language. The articles are a response to a long debate about the harmonization of grammatical terminology used in schools and the simplification of grammar for students. The subject is of special importance for achieving a better integration of methods used in early language learning. The articles include the following: "Don't Complements Only Complement the Verb? And the Verb, is it not Complemented Only by the Complement?" (Michel Maillard); "What if We Reapplied a Regimen to Grammar?" (Alain Berrendonner); "Verbal Complementation: A Short Introduction to Verbal Valency" (Claire Blanche-Benveniste); "Are the Main Dividing Lines in French Grammar to be Explained Through a Description of Portuguese and Spanish Grammar?" (Maria-Elisete Almeida); "The French 'Faire': A Syntactic, Semantic, and Contrastive Approach (French/Bulgarian)" (Iva Novakova); "French Speakers Faced with the German Language: A Hopeless Case?" (Anton Naf); "Quotation and Verbal Complementation in Text Elaboration for Students of French as a Second Language" (Therese Jeanneret); and "Should Past Participle Agreement Rules be Relaxed?" (Marie-Jose Beguelin). (AS)

Reproductions supplied by EDRS are the best that can be made
from the original document.

PERMISSION TO REPRODUCE AND
DISSEMINATE THIS MATERIAL HAS
BEEN GRANTED BY

Esther Py

37

TO THE EDUCATIONAL RESOURCES
INFORMATION CENTER (ERIC)

ED 482 642

U.S. DEPARTMENT OF EDUCATION
Office of Educational Research and Improvement
EDUCATIONAL RESOURCES INFORMATION
CENTER (ERIC)

This document has been reproduced as
received from the person or organization
originating it.

Minor changes have been made to
improve reproduction quality.

• Points of view or opinions stated in this
document do not necessarily represent
official OERI position or policy.

décembre 2002

Approches interlinguistiques de la complémentation verbale: quels savoirs pour l'enseignant? quels savoirs pour l'élève?

Marie-José Béguelin, Jean-François de Pietro
& Anton Näf (éds)

avec la collaboration de l'IRD



Institut de linguistique
Université de Neuchâtel



travaux neuchâtois de linguistique

Approches interlinguistiques de la complémentation verbale: quels savoirs pour l'enseignant? quels savoirs pour l'élève?

Marie-José Béguelin, Jean-François de Pietro
& Anton Näf (éds)

avec la collaboration de l'IRDP

Institut de linguistique
Université de Neuchâtel

TRANEL (Travaux neuchâtelois de linguistique)

Comité de rédaction pour ce numéro

Marie-José Béguelin, Jean-François de Pietro et Anton Näf

Secrétariat de rédaction

Esther Wagnières

Institut de linguistique, Université de Neuchâtel, Espace Louis-Agassiz 1,
CH-2000 Neuchâtel

Thématique et procédure de soumission

Chaque numéro des *TRANEL* est placé sous la responsabilité d'un-e membre de l'Institut de linguistique ou d'une personne extérieure spécialisée dans la thématique du numéro, qui sollicite des articles et rédige une introduction présentant le numéro. Avant publication, chaque article est relu par au moins un-e membre du comité de rédaction qui peut demander des modifications des articles.

L'auteur-e est informé-e, dans un délai d'un mois, de l'acceptation ou du refus de son texte, ou de la demande d'éventuelles modifications. Le même délai doit être observé après réception des remaniements demandés.

Chaque article doit comporter un résumé d'environ 10 lignes, rédigé en anglais, et doit être livré, selon les normes typographiques établies par la rédaction, sur support informatique, accompagné d'un tirage papier. Les manuscrits sont à adresser au secrétariat de rédaction.

Abonnements

Toute demande d'abonnement ou de numéro séparé est à adresser à:

Administration des TRANEL
Institut de linguistique
Faculté des lettres et sciences humaines
Espace Louis-Agassiz 1
CH-2000 Neuchâtel
tél. ++41(0)32 718 16 90
fax ++41(0)32 718 17 01
email revue.tranel@unine.ch

Tarifs

Abonnement annuel (2 numéros)	Suisse : CHF 51,00	Etranger : € 34,80
Numéro séparé	Suisse : CHF 27,00	Etranger : € 18,40
Numéro double	Suisse : CHF 40,00	Etranger : € 27,30

Paiement

Suisse: CCP 20-8961-6 – Université, CLA, Cours spéciaux, 2001 Neuchâtel
Etranger: compte 91-339939-4, en faveur de <CENTRE DE LINGUISTIQUE APPLIQUEE,
Université, Neuchâtel, Suisse>, auprès de POSTE SUISSE – Postfinance, 3030
Bern, Suisse [SWIFT Code (BIC): POFICHBE]

© Institut de linguistique de l'Université de Neuchâtel, 2002
Tous droits réservés

ISSN 1010-1705

Table des matières

▪ Marie-José BÉGUELIN, Jean-François DE PIETRO, & Anton NÄF Avant-propos	1-3
▪ Michel MAILLARD Les compléments ne complètent-ils que le verbe et le verbe n'est-il complété que par des compléments?	5-29
▪ Alain BERRENDONNER Et si on remettait la grammaire aux régimes?	31-45
▪ Claire BLANCHE-BENVENISTE La complémentation verbale: petite introduction aux valences verbales	47-73
▪ Maria-Elisete ALMEIDA Les grandes lignes de partage structurelles de la grammaire française se retrouvent-elles dans la description du portugais et de l'espagnol	75-91
▪ Iva NOVAKOVA Le factitif français: approche syntaxique, sémantique et contrastive (français-bulgare)	93-113
▪ Anton NÄF Les francophones face aux cas de l'allemand: un cas désespéré?	115-143
▪ Thérèse JEANNERET Figures de dialogisme et complémentation verbale dans des productions textuelles en FLE	145-162
▪ Marie-José BÉGUELIN Faut-il simplifier les règles d'accord du participe passé?	163-189
Adresses des auteurs	191

Avant-propos

Le 26 avril 2001 s'est tenu à Neuchâtel un petit colloque, sous la forme d'une journée d'étude intitulée «Approches interlinguistiques de la complémentation verbale: quels savoirs pour l'enseignant? quels savoirs pour l'élève?». Organisée conjointement par l'Institut de recherche et de documentation pédagogique (IRDP), par les groupes Bally et GRAL2, ainsi que par les chaires de linguistique allemande et française de l'Université de Neuchâtel, cette journée a réuni cinq conférenciers en présence d'une quarantaine d'auditeurs – enseignants, didacticiens, responsables de la formation pédagogique, chercheurs et linguistes. Ainsi se concrétisait une nouvelle fois une collaboration qui nous est chère avec le Centre METAGRAM, actuellement sis à l'université de Madère, dont les animateurs (Elisete Almeida, Michel Maillard) travaillent depuis de nombreuses années sur les questions de métalangage et de terminologie linguistique.

Notre intention d'organisateur était de poursuivre, à l'occasion de cette journée, une réflexion entamée trois ans auparavant lors d'un séminaire analogue, mais plus important, consacré à «La terminologie grammaticale à l'école: perspectives interlinguistiques». Les actes du séminaire de 1998, qui constituent le numéro 31 des *TRANEL* (1999), plaidaient pour une harmonisation des terminologies et une simplification de la grammaire pour les élèves, ce qui, à nos yeux, ne devait pas rester lettre morte. Était également paru, depuis lors, l'ouvrage collectif de réflexion critique *De la phrase aux énoncés. Grammaire scolaire et descriptions linguistiques* (dirigé par M.-J. Béguelin, Bruxelles, de Boeck-Duculot, 2000); et le besoin se faisait sentir de consacrer un moment de réflexion et d'échange à la complémentation verbale, domaine particulièrement difficile et controversé, mais important dans la perspective de l'enseignement et de l'apprentissage des langues secondes. La variabilité des traitements que l'on observe d'une tradition à l'autre, qu'elle soit linguistique ou pédagogique, rendait ce thème particulièrement pertinent en vue de l'objectif poursuivi, qui est d'assurer une meilleure intégration des méthodes d'enseignement des langues 1 et 2.

Diverses théories linguistiques tentent de rendre compte de la complémentation verbale, par des modélisations antagonistes: modèles hiérarchiques, à base géographique ou positionnelle, fondés sur la distinction entre complément de verbe et complément de phrase, modèles d'inspiration sémantique, valencielle ou casuelle, «approche pronominale», etc. Des divergences comparables se retrouvent dans le champ didactique. Les questions posées aux intervenants étaient les suivantes. Est-il possible de relativiser ces oppo-

sitions? de les dépasser? Quelles voies seraient praticables en vue d'un renouvellement des contenus et des méthodes pédagogiques?

Ce numéro des TRANEL contient l'intégralité des contributions présentées lors de la journée d'étude du 26 avril 2001 (Michel Maillard, Alain Berrendonner, Elisete Almeida, Anton Näf, Marie-José Béguelin), ainsi que trois articles qui ont été sollicités après coup afin d'en étoffer le propos (ceux de Claire Blanche-Benveniste, d'Iva Novakova et de Thérèse Jeanneret).

Dans les textes de Michel Maillard et de Claire Blanche-Benveniste, les lecteurs trouveront de précieux aperçus généraux sur le problème de la complémentation verbale tel qu'il se présente en français; l'article d'Alain Berrendonner intègre, quant à lui, une perspective historique qui permettra de mieux comprendre la source des problèmes posés par la notion de complément, et par les typologies qui en ont été proposées. Parmi les pistes de réflexion ouvertes par ces trois articles, retenons celle qui consiste à traiter l'attribut comme un complément (Maillard); la réhabilitation de la notion de régime (Maillard, Berrendonner); une meilleure mise en relation, dans les pratiques scolaires, des observations sur la forme et sur le sens, à travers la notion de valence verbale (Blanche-Benveniste).

Les études précises et éclairantes d'Elisete Almeida et d'Iva Novakova se situent dans une perspective de linguistique générale et contrastive, et font appel respectivement aux langues ibériques et au bulgare. Les dichotomies qui structurent l'approche des compléments en français (complément / attribut, attribut / épithète, objet direct / objet indirect, etc.) se voient ainsi, chez Almeida, réévaluées et relativisées grâce à une confrontation avec les données de l'espagnol et du portugais; par ailleurs, Novakova met au jour certaines propriétés inaperçues du factitif français, grâce à un rapprochement des faits fournis par le bulgare.

La perspective contrastive débouche, comme on peut s'en douter, sur le champ de la didactique des langues secondes, évoquée déjà chez Novakova, plus centrale encore chez Anton Näf et chez Thérèse Jeanneret. À l'intention, notamment, des enseignants concernés, Näf propose une synthèse fouillée et illustrée des difficultés qu'affrontent les jeunes francophones quand ils apprennent une langue à cas telle que l'allemand. Quant à Jeanneret, elle analyse avec finesse, dans une perspective à la fois syntaxique et discursive, les obstacles que rencontrent les apprenants allophones appelés à intégrer – sous forme de compléments – des citations dans les textes qu'ils rédigent.

L'article de Marie-José Béguelin, qui termine le volume, met en discussion, dans leur état de fin janvier 2003, deux variantes d'un projet de simplification des règles d'accord du participe passé en français. Qui dit accord du participe dit recours à la notion de complément d'objet direct... Si l'on touche à l'un, cela revient à toucher à l'autre, d'où la présence de cette contribution en guise d'appendice à ce numéro sur la complémentation verbale.

Pour clore notre avant-propos, nous tenons à remercier vivement celles et ceux qui, de près ou de loin, ont participé à l'organisation du colloque et à l'édition du présent volume: notamment Jacques Weiss, directeur de l'IRDP; Christine Olivier, secrétaire à l'IRDP et responsable de la logistique du colloque; Claude Sandoz, directeur de l'Institut de linguistique de l'Université de Neuchâtel, qui a bien voulu accueillir les actes dans les TRANEL; Esther Wagnières, secrétaire de ce même Institut, pour la serviabilité et l'efficacité dont elle a fait preuve dans la mise en forme du manuscrit.

Marie-José BÉGUELIN
Jean-François DE PIETRO
Anton NÄF

Les compléments ne complètent-ils que le verbe et le verbe n'est-il complété que par des compléments?

Michel MAILLARD

Universidade da Madeira, Centro METAGRAM

This paper chiefly deals with the notions of *verb ruling*, *copulative complement* and *sentence adverbials*, presented within the scope of a contrastive approach between English and French grammatical terminologies.

In the theoretical model of grammar proposed by Noam Chomsky, the traditional concept of the government of an object by a verb has been extended to other linguistic units in a sentence. Here we propose to reintroduce the old and apparently obsolete notion of regimen - *régime* in French grammar - in order to isolate a type of government in which the verbs strictly require and determine the linguistic units depending on its occurrence.

What is not *régime du verbe* is called «*complément*», including those components which complete copulative verbs, in accordance with the English use of *complement*, corresponding to the traditional *attribut* in the French grammatical terminology.

Complements are divided into *essential*, *accessory* and *associated* (i.e., *associés*). The first ones are required but not governed by the verb. The second ones depend on the verb but are neither required nor governed by it. The third ones are sentence adverbials, simply *associated* with the predicate, particularly when they indicate either the writer's/speaker's attitude to the reader/listener or their attitude to the topic at hand.

This new organization of the components which form or complete the predicate is supported by a set of nine grammatical tests to be thoroughly demonstrated at the end of the paper (test of negation scope, focalization, conversion to pseudo-cleft sentence, topicality, embedding of a relative clause, interrogation, covariance with the subject of the verb, passivity process, selection of prepositions).

Que recouvre exactement l'idée de «complémentation verbale»? N'y aurait-il pas des langues où les compléments ne compléteraient que le verbe et où l'expression même de «complémentation verbale» serait pléonastique? Cette notion ne s'applique-t-elle qu'aux compléments verbaux *stricto sensu* ou peut-elle inclure aussi la fonction *attribut* (du sujet et de l'objet), que les habitudes francophones opposent à la fonction *complément* mais qui pourrait, à la rigueur, être incluse dans cette dernière? L'ouvrage collectif *De la phrase aux énoncés* (...), paru en 2000 sous la direction de M.-J. Béguelin, nous invite à poser ce type de questions.

On sait que les grammairiens francophones n'appliquent pas la notion de complément au seul verbe. Il en résulte que la *complémentation verbale* est à comprendre en rapport, et même en opposition, avec la notion de *complémentation nominale*, qui présente à la fois des points de convergence et des points de divergence avec la précédente. Quant aux compléments de l'adjectif et de l'adverbe, ils peuvent être abordés sous la rubrique de la complémentation nominale, si l'on veut bien admettre que l'adjectif est à considérer – au même titre que le substantif – comme une sous-classe du Nom, tandis que l'adverbe, d'origine nominale dans bien des cas, occupe des positions et présente aussi des traits grammaticaux qui le rapprochent de l'adjectif et du substantif.

On peut également se demander si la notion de complémentation verbale est en rupture ou en continuité avec l'ancienne notion de *régime*, qui a commencé à décliner à partir de la fin du XVIII^{ème} siècle et qui ne survit plus guère aujourd'hui que dans l'expression *régime de la préposition*, pour désigner le groupe nominal ou le pronom qui suit celle-ci et peut éventuellement rester sous-entendu (cf. Béguelin, 2000, p. 179). Pourquoi a-t-on continué à appliquer la notion latine de *rection* à la seule préposition, alors que cette dernière ne *régit* plus en français de cas nominaux, et pourquoi la refuse-t-on aux verbes transitifs – directs ou indirects – qui gouvernent la construction de leurs compléments et *régissent*, au sens plein du terme, des groupes prépositionnels dont ils peuvent sélectionner impérativement la préposition? Ne faut-il pas voir là une sorte de flexion des arguments nominaux qui se ferait à l'avant et non plus à l'arrière et qui serait sous la totale *rection* du verbe?

Reste à savoir si les habitudes grammaticales françaises sont aussi fondées en raison qu'on a coutume de le dire depuis l'âge classique. En outre, sont-elles en synergie avec les habitudes européennes en général et anglophones en particulier? Ou illustrent-elles, à leur façon, cette fameuse «différence culturelle» à la laquelle les francophones semblent si attachés mais qui pourrait, à la longue, les isoler complètement?

Dans une perspective générale et contrastive, on s'interrogera sur le sens du mot *complément*, l'utilité de la notion de «complément de phrase», la possibilité de considérer l'attribut comme un complément du verbe, l'opportunité de réintroduire ou non la notion de régime verbal et, si oui, jusqu'à quel point et dans quelles limites.

1. Les Compléments ne complètent-ils que le verbe?

1.1. La notion de complément: un peu d'histoire

Il convient tout d'abord d'insister sur l'introduction tardive de la notion de complément dans la grammaire européenne et, plus particulièrement, dans la grammaire française.

La notion de «complément» présuppose en effet celle de fonction grammaticale. Or, il faut attendre le XVIIIe, avec Girard, pour que s'esquisse une véritable grammaire des fonctions (cf. H.E.L., 1998, pp. 161-62). Certes chez les grammairiens de Port-Royal et leurs disciples, la «fonction» attribut avait déjà été dégagée mais, identifiable au prédicat, cet «attribut» correspondait à une fonction plus logique que grammaticale. Quant à la notion syntaxique de *complément*, elle n'a reçu son plein développement qu'au XVIIIe siècle, comme J.-C. Chevalier (1968) l'a bien montré dans sa thèse. Il est vrai que, dès le XVIème siècle, chez un grammairien comme Meigret, soucieux d'émanciper la grammaire française de la tutelle des grammaires latines, on peut voir une sorte d'anticipation de l'idée de complément – comme A. Berrendonner le suggère ici – cela dit, la notion ne sera vraiment conceptualisée qu'à la fin du XVIIIe, notamment chez Dumarsais, qui oppose *complément* et *régime* dans son article *Dépendance* de l'Encyclopédie.

Mais que présuppose au juste le concept de *complément*? Cette notion repose implicitement sur celle de **complétude**, associée à l'image de la phrase comme «sentence» accomplie, entité fermée, unité parfaite qui se suffit à elle-même et à laquelle il n'est besoin de rien ajouter. Comme les fonctions grammaticales sont de nature phrastique et que la phrase classique ne peut recevoir de compléments à l'extérieur d'elle-même, il est clair qu'elle doit les contenir tous pour combler les vœux du grammairien, afin qu'après le point final, il n'y ait plus rien à dire... ni à redire.

Les «boîtes de Hockett», qui firent les délices des pédagogues à la fin des années 60, nous donnent une assez bonne idée de la conception scolaire de la phrase, sous-jacente à ces notions de complément et de complétude quand on les pousse à leurs ultimes conséquences. La phrase serait donc une assez grande boîte renfermant de petites boîtes, lesquelles à leur tour en contiennent de plus petites. Le problème est qu'un discours ne saurait être vu comme une suite de boîtes posées les unes à côté des autres et sans autre lien entre elles que celui de la contiguïté. S'il était vrai que chaque phrase eût un sens complet et pût se suffire à elle-même, il n'y aurait en elles aucune de ces menues failles par où passe l'ouverture au contexte: ni indice de rappel ni signe d'anticipation.

Cette conception fermée de la langue, associée à «la mise en boîtes» des productions langagières, est évidemment issue d'une certaine image pédagogique de la phrase écrite, travaillée, achevée, «parfaite» et non des actes de parole spontanés, en devenir, en progression, où *le verbe fait boule de neige* et ne cesse de s'adjoindre des *suppléments* variés, dont le nombre et les duplications sont imprévisibles et en croissance libre, jusqu'à ce que le souffle manque, l'attention défaille, la parole soit coupée.... dans la période orale des orateurs, que nous sommes tous, les uns et les autres, dès qu'un «thème» nous anime.

La notion scolaire de complétude implique non seulement une conception de la langue comme chose écrite, mais, qui plus est, une vision des phrases scripturales comme entités figées, sorties de leur environnement et dépourvues de ces anaphores et cataphores, qui peuvent mobiliser tout un contexte. Elle est à l'image de ces phrases isolées et désincarnées que nous servent imperturbablement les grammairiens de génération en génération.

Mais voyons maintenant en quoi le *complément* se distingue du *régime* auquel il s'est partiellement substitué?

La plupart des grammairiens et lexicologues semblent d'accord pour affirmer que la notion de *régime* concerne essentiellement les *formes*, alors que la notion de *complément* serait plutôt affaire de *sens*.

Il est dit un peu partout dans les grammaires scolaires qu'*une phrase digne de ce nom doit avoir un sens complet*. On peut donc estimer que, pour l'école traditionnelle, celle que nous avons connue, *les compléments sont ce qui permet à la phrase d'avoir un sens complet...et bien clos sur lui-même*.

La notion de *régime*, d'origine latine, n'implique nullement ce genre de fermeture. Elle se borne à poser que *certaines formes sous la dépendance d'autres formes qui leur imposent une flexion déterminée*. Ainsi certains verbes régissent un accusatif, d'autres un datif, d'autres enfin se construisent avec les deux. De même, certaines prépositions sont suivies obligatoirement d'un datif, d'autres d'un accusatif ou d'un ablatif.

1.2. Le caractère syncrétique de la notion actuelle de complément

Arrivé *et al.* (1986, p. 121) marquent bien le caractère vague et syncrétique de la notion de complément, qui en est venue à couvrir «des relations syntaxiques, morphologiques et sémantiques». À propos du complément d'objet, les auteurs signalent les trois types de relations impliqués par cette fonction:

- a) «la relation syntaxique tient à ce que le syntagme complément dépend du syntagme verbal»;
- b) «la relation morphologique réside dans la marque spécifique du syntagme nominal comme complément (ordre des mots dans le cas général, forme casuelle spécifique dans le cas des pronoms personnels et relatifs)»;
- c) «la relation sémantique, variable selon les contextes, est précisément celle qui est visée par le terme *objet (...)*» (les mises en relief sont de nous).

Les auteurs montrent que l'idée de «complément» présente des caractères qui en rendent le maniement délicat. D'une part cette notion «laisse entendre que le complément est indispensable au terme complété, ce qui n'est pas toujours le cas (voir, par exemple, le complément de nom)». D'autre part, «elle

ne fait pas apparaître la notion de subordination (dépendance syntaxique) qui s'observe dans tout complément».

Le caractère flottant de la notion de complément vient de ce qu'étant sémantique au départ, elle inclut implicitement certains traits qui appartiennent en propre à la notion de régime, sans que ces traits soient analysés et décrits avec la rigueur qui serait souhaitable. Ainsi, dans le cas du complément de nom, que les anglophones appellent non sans raison *modifier* (modificateur), nous avons une relation endocentrique dans laquelle la nature syntaxique de la base n'est pas affectée par la présence facultative du complément. Si je dis *Le livre de Sylvain est sur la table*, je peux supprimer *de Sylvain* sans que la nature grammaticale du syntagme nominal s'en trouve affectée.

Il n'en va pas de même avec les compléments verbaux, dont la construction est exocentrique et qui peuvent modifier considérablement la nature syntaxique d'un verbe. Par exemple, *Je mets mon manteau* et *Je mets mon manteau dans la penderie* correspondent à deux statuts sémantico-syntaxiques très différents pour *mettre*. À la limite, il s'agit de deux verbes distincts, de deux homonymes. Dans le premier cas, le verbe est bivalent (*mettre quelque chose* = *revêtir quelque chose*), dans le second cas, il est trivalent (*mettre quelque chose quelque part* = *placer quelque chose quelque part*).

Compléter une forme est une chose, compléter un sens en est une autre. Comme le dit Lerot (1993, p. 409) «un verbe de déplacement est naturellement «complété» par une indication de l'origine, de l'itinéraire et de la destination». Ainsi, un verbe comme *revenir*, qui concerne surtout le point d'arrivée, peut être complété par la mention d'un point de passage. Je peux dire: *Sylvain est revenu par Clermont*. Pour un verbe comme *revenir*, qui, en situation, se suffit à lui-même, l'indication du point de passage apporte certes un complément d'information non négligeable mais ne saurait passer pour un régime verbal.

1.3. Le caractère morphosyntaxique de la notion de régime

Si la notion moderne de *complément* se définit d'abord, chez Beauzée, comme A. Berrendonner le souligne ici, par opposition à la notion de *régime*, abandonnée aux bons Pères et à leurs manies démodées, le fait est que le terrain grammatical laissé libre par la chute de «l'ancien régime» devra bien être réinvesti un jour car, en grammaire, si le sens a son mot à dire, ce sont les formes qui commandent et qu'il convient d'apprendre.

Voici comment, chez Littré, à la fin du XIXe, est encore présentée l'opposition *complément* / *régime*, à l'entrée de ce dernier terme:

Régime se dit surtout des compléments des verbes et des prépositions. *Complément* a une signification plus étendue: il se dit non seulement des verbes et des prépositions, mais aussi de tout ce qui complète un sens. Toutefois la vraie différence, c'est que

complément a rapport à l'idée et *régime* à la forme grammaticale. Dans nos langues modernes où les noms changent très peu, on emploie beaucoup plus le mot complément que celui de régime. Au contraire, en grec et en latin où le verbe actif régit l'accusatif, dans *amo Deum*, (...) l'accusatif est le régime et non le complément du verbe actif. (Les italiques sont de nous)

Littré rappelle aussi que la notion de régime marque la dépendance d'un nom ou d'un pronom par rapport à un autre item de la même phrase, en particulier un verbe. Il précise également qu'on oppose *régime direct* (*Je lis un livre*) et *régime indirect* (*Je donne un livre à Pierre*). Il montre aussi que le régime indirect «a besoin d'une préposition ou d'un cas équivalent à une préposition». On remarquera, au passage, que Littré établit avec raison une équivalence syntaxique entre flexion prépositionnelle et flexion casuelle. Équivalence qu'on retrouvera dans certaines *grammaires de cas*, comme celle de Fillmore (cf. Anderson & Dubois-Charlier, 1975).

À ces remarques syntaxiques s'ajoute une opposition morphologique entre *régime simple*, «celui qui n'est représenté que par un mot», et *régime composé*, «celui qui est représenté par plusieurs mots». Ainsi dans *Je lui parle*, le personnel *lui* est un régime indirect mais simple, tandis que dans l'énoncé *Je parle à Robert*, le groupe nominal est à la fois composé (il comporte deux mots) et indirect (il est introduit par une préposition). On voit par là que la rection verbale est directe ou indirecte. Dans le premier cas, le verbe gouverne directement le terme qui dépend de lui. Dans le second cas, le verbe le gouverne indirectement par l'intermédiaire d'une préposition ou d'un cas qui lui équivaut.

Pour un apprenant de langues étrangères, la priorité des priorités est évidemment d'acquérir une maîtrise suffisante des régimes verbaux, lesquels sont dans la valence des verbes (fr. *penser à*, *rêver de*, *compter sur* / port. *pensar em*, *sonhar com*, *contar com*). Une des grandes difficultés de l'apprentissage des langues vient des régimes prépositionnels, qui sont souvent très différents d'un système à l'autre, sans qu'on puisse avancer des explications sémantiques convaincantes pour justifier les disparités parfois spectaculaires observées au niveau des sélections prépositionnelles de verbes dont le sens est pourtant étroitement apparenté.

Pourquoi le portugais dit-il *pensar em* (litt. «penser en», «penser dans») là où le français dit *penser à*? Est-ce à dire que les lusophones entrent davantage dans l'intimité des choses et ont une pensée plus profonde que les francophones? C'est évidemment une hypothèse absurde. Nous avons là des **mécanismes syntaxiques** à mémoriser. S'il y a une explication à ces disparités prépositionnelles, elle n'est certainement pas à chercher au niveau des mentalités ou des opérations cognitives.

1.4. *Le développement inégal de la notion de complément dans le champ de la grammaire européenne*

Par opposition aux *compléments* des francophones, devenus envahissants et peu discriminants, la notion de *complement* est chez les anglophones très limitée. Elle est essentiellement appliquée aux verbes et, ce qui est très étranger aux usages francophones, à un type de verbes particuliers: les *copules* (*be* et quelques autres verbes de statut comparable). Les anglophones ignorent pratiquement le complément de nom ou de l'adjectif. En revanche, ils parlent aussi, accessoirement, de *prepositional complement* ou de *complement of the preposition* (Aitchison, 1996, p. 58), là où les francophones utilisent, nous l'avons dit, l'expression *régime de la préposition*. À notre connaissance, on ne parle jamais, en francophonie, de «complément de la préposition» (?).

En portugais, proche de l'anglais sur ce point, la notion de *complemento* est pratiquement restreinte au verbe et, nous y reviendrons, l'attribut est, comme en anglais, rangé parmi les compléments.

Les anglophones et les lusophones n'ont pas pour autant développé la notion de «régime». Sous sa forme latine de *regimen*, nous trouvons dans l'*Oxford Dictionary* la définition suivante: «relation of syntactic dependence between words, government». À dire vrai, c'est ce dernier terme de *government* qui est seul usuel aujourd'hui – notamment à cause de son succès chez les chomskyens. Il est ainsi défini dans Aitchison (1996, p. 118): «a grammatical relationship in which one word determines or governs, the form and function of another». On remarquera, au passage, que cette définition, purement formelle et fonctionnelle, ne comporte aucune indication sémantique. On peut dire qu'à défaut d'utiliser le terme même de *regimen* – il ne figure pas dans Aitchison (1996) – la grammaire anglophone d'aujourd'hui a parfaitement assimilé la notion de «régime».

Là où les francophones parlent de *complément d'objet*, les anglophones font l'économie du terme ambigu de complément et parlent simplement d'objet. On trouvera *object* défini chez Aitchison (1996, p. 197). Même observation à propos des compléments circonstanciels que les anglophones dénomment *adverbials* (Aitchison, 1996, p. 12). Ce dernier terme – dont on trouverait l'équivalent en grammaire allemande – est purement formel, lui aussi, et nous rappelle opportunément que, malgré son autonomie apparente et sa permutableté, le circonstanciel est assimilable à l'adverbe, donc pensé comme incident au verbe (*ad-verbum*) et non point présenté, à la manière française, comme un complément de phrase.

En allemand, le «complément d'objet» est appelé simplement *Objekt*, et le «complément circonstanciel» *adverbiale Bestimmung* (litt. «détermination adverbiale»). Quant au «complément de nom», il se trouve englobé avec d'autres déterminants du nom sous l'étiquette *Attribut*, qui n'a rien à voir avec

l'attribut des francophones, comme M. Prinz-Fernandez (1993: 91) le souligne avec raison. Paradoxalement pour un francophone, le seul «complément» pris en considération, nous y reviendrons, est l'*Attribut* germanique, c'est à dire le *prädikative Ergänzung zum Subjekt* ou *zum Objekt* (litt. «le complément prédicatif du sujet» ou «de l'objet»).

1.5. *L'opposition francophone complément de verbe / complément de phrase et sa situation par rapport aux autres métalangages grammaticaux européens*

Cette opposition, lancée par des disciples francophones des transformationnalistes américains, a-t-elle un grand rendement dans le domaine anglophone? La réponse est franchement négative. D'abord nous n'avons trouvé cette opposition ni chez le premier Chomsky (1957, 1965, 1966), ni chez Ruwet (1967) qui présente aux francophones la grammaire chomskyenne, ni chez Ruwet (1972), qui commence à développer ses propres théories.

Dans l'anglais scolaire actuel il est question de *sentence adverbial* (adverbe de phrase) mais non de *sentence complement* (?) (complément de phrase). Notons que la notion récente de *sentence adverbial* est d'un usage très limité et s'applique surtout aux éléments métadiscursifs ou aux compléments – adverbiaux ou non – qui sont en facteur commun à plusieurs phrases. Aitchison (1996: 85) illustre cette notion par l'exemple: *In strict confidence, I can tell you he has resigned.* → *À titre confidentiel, je peux vous dire qu'il a démissionné.* Ce type de compléments est souvent utilisé, nous dit l'auteur, «to indicate the attitude of the writer or speaker to the reader or listener (...)». On voit que de tels compléments relèvent du plan pragmatique et modalisent l'énoncé tout entier. Ce sont des sortes de «compléments de phrase», si l'on veut, puisque ces *adverbials* ne sont pas simplement incidents au noyau verbal mais enveloppent l'énoncé tout entier.

En francophonie l'opposition *complément de verbe / complément de phrase*, introduite tardivement, au début des années soixante-dix, a été peu à peu officialisée. Dubois et Dubois-Charlier (1970) opposent les SP qui dépendent de SV et ceux qui dépendent de P. Dans les grammaires inspirées de leurs travaux et dans les *Instructions officielles*, on observe le succès croissant de l'opposition *complément de verbe / complément de phrase*.

Cette dichotomie se maintient dans Riegel *et al.* (1994), malgré son manque de visibilité au niveau du plan. On constate, dans cette grammaire, de fréquents amalgames entre les traditionnels circonstanciels de temps et les modernes compléments de phrase, tandis que certains compléments de lieu, inscrits dans la valence des verbes, sont assimilés à des objets indirects, comme nous le verrons plus loin. Sous la rubrique *compléments de phrase* (p. 167), nous voyons traité le cas des compléments de temps sans préposi-

tion, illustré par l'exemple *Je viendrai mercredi*. Il est clair que, pour les auteurs, le nom *mercredi*, analysé traditionnellement comme un complément circonstanciel, est purement et simplement rebaptisé *complément de phrase*. Or, nous y reviendrons, le fait que *mercredi* soit apparemment dans la portée de la négation (*Je ne viendrai pas mercredi*) et soit focalisable par *c'est... que* (*C'est mercredi que je viendrai*) incite fortement à penser que ce complément est dépendant du verbe et intégré dans le prédicat. Ce type de complément n'a rien à voir avec l'exemple de *sentence adverbial* que nous avons donné ci-dessus.

Les auteurs reprochent à la grammaire traditionnelle de ne pas pouvoir distinguer entre compléments du verbe et compléments de la phrase (*Id.*, p. 145). Eux pensent pouvoir le faire à partir d'un couple d'exemples qui sont, à leurs yeux, en opposition

(6a) En août les jours commencent à raccourcir
et

(6b) Les jours commencent à raccourcir en août.

Selon les auteurs, le circonstant de temps *en août* s'intègre différemment dans les deux phrases: «dans 6a, où il est détaché en tête de phrase (...), il reste hors du champ de la négation totale de la phrase et ne se prête pas à l'extraction par *c'est... que* (...)», «dans 6b, au contraire, (...) il s'interprète comme l'objet privilégié de la négation totale de la phrase».

À notre avis, ce qui distingue les énoncés donnés en exemple, c'est moins leurs propriétés syntaxiques respectives que les conditions de leur énonciation. En effet, quelle que soit la place du SP *en août* dans la structure superficielle, il peut être focalisé et entrer dans la portée de la négation. Ce SP se prête aussi, dans les deux cas, à la même focalisation négative: ***Ce n'est pas en août que les jours commencent à raccourcir***. On ne peut donc pas considérer que la pause du premier exemple suffit à constituer le syntagme détaché en complément de phrase alors qu'il serait complément de verbe dans le second exemple. La seule différence pertinente entre les deux structures est d'ordre communicatif. Mais syntaxiquement on a affaire, dans les deux cas, à un complément du verbe.

À l'usage inflationniste de la notion de «complément de phrase» s'ajoute l'usage, non moins excessif, de la notion d'«objet indirect» pour désigner un complément essentiel de lieu. Qu'on en juge par l'extrait suivant:

Faute de critères formels (...) la grammaire traditionnelle ne peut valablement distinguer entre compléments du verbe et compléments de la phrase (...). Du coup, on s'interdit de distinguer entre le complément d'objet indirect du verbe *aller* dans *Cet enfant va à l'école* et le complément circonstanciel dans *Cet enfant travaille bien à l'école*.

On remarquera tout d'abord l'identification que font les auteurs entre compléments circonstanciels et compléments de phrase. S'il est vrai que, dans le

second exemple, *à l'école* est bien un complément circonstanciel selon la tradition, il n'est pas possible, selon nous, d'en faire un complément de phrase puisque *à l'école* est dans la portée de la négation quand nous disons *Cet enfant ne travaille pas bien à l'école*. En effet, il se peut qu'il travaille bien ailleurs, par exemple dans la ferme parentale. Quant à faire du syntagme *à l'école* un complément d'objet indirect, cela nous paraît totalement contre-intuitif.

Ce n'est pas qu'un lieu ne puisse occuper à l'occasion une position d'objet syntaxique. C'est ce qui se passe avec le verbe *habiter* lorsque je dis *Mes cousins habitent cette villa depuis dix ans*. Il est clair que *Cette villa* est un objet – syntaxiquement parlant – comme le montre sa possible montée en position de sujet du passif: *Cette villa est habitée par mes cousins depuis dix ans*. Pareille transformation ne serait pas possible si je disais: *Mes cousins habitent la banlieue*. La passivation ne pourrait pas se faire: **La banlieue est habitée par mes cousins*. La pseudo-clivée donne les mêmes résultats: *Ce que mes cousins habitent depuis dix ans c'est cette villa. Là où mes cousins habitent c'est la banlieue*.

1.6. La difficile question de l'objet indirect

Rien ne s'oppose – les auteurs de *La Grammaire méthodique* (...) le disent très bien – à ce qu'un nom de *lieu*, sémantiquement parlant, soit par ailleurs, au plan syntaxique, un **objet**, direct ou indirect. Mais ce n'est assurément pas le cas du SP *à l'école*, proposé par Riegel *et al* (1994: 145), comme le montre la structure de la pseudo-clivée **Ce à quoi l'enfant va, c'est à l'école* → *Là où l'enfant va, c'est à l'école*.

Proposons maintenant une contre-épreuve avec le verbe *aller*, pris dans un emploi métaphorique. Ainsi l'on peut dire à propos d'une clé: *Elle va à ma serrure*. La pseudo-clivée donne ceci: *Ce à quoi elle va, c'est à ma serrure*. Il s'agit là d'une relation de convenance entre deux choses et non pas d'un déplacement spatial d'un lieu à l'autre.

Mais le point crucial est d'ordre pédagogique. On ne peut pas demander à de jeunes apprenants de distinguer clairement entre *objet indirect* et *circonstanciel de lieu* lorsque des chercheurs avancés ne sont pas d'accord entre eux sur la notion d'objet indirect. De même, l'opposition entre complément de phrase et complément de verbe, reposant sur des critères très fragiles, est quasiment impraticable par de jeunes esprits.

Voilà pourquoi nous avons proposé, dans *Tranel 31*, p. 123, une organisation ternaire des places syntaxiques en *sujet*, *objet*, *adjet*. Dans un certain nombre de langues, et notamment en arabe, la déclinaison nominale est organisée de façon triadique: une marque pour le sujet, une marque pour l'objet et une marque pour ce qui n'est ni sujet ni objet. Dans une première phase de

l'apprentissage grammatical du français, cela pourrait suffire largement, l'*adjet* correspondant, *grosso modo*, au complément prépositionnel à préposition réalisée ou à préposition effacée. Dans cette présentation pédagogique simplifiée, à l'école serait étiqueté *adjet*, et plus tard on distinguerait entre un *adjet essentiel* (complément essentiel de lieu) et un *adjet circonstanciel* ou *accessoire* (complément circonstanciel de lieu).

La notion d'objet indirect est très difficile à isoler et certains linguistes pensent qu'il vaudrait mieux l'abandonner, vu le caractère peu rigoureux des critères proposés pour l'identifier. À Grenoble, au cours des discussions des années 90, au Centre METAGRAM, plusieurs chercheurs – parmi lesquels D. Creissels – étaient d'avis qu'il fallait barrer l'objet indirect de la nomenclature. Pour ne pas trop bouleverser les habitudes scolaires, le mieux serait sans doute de s'en tenir prudemment à quelques objets indirects bien établis par la tradition, et qui ne risquent pas de faire problème pour les élèves. On se limiterait à des verbes tels que *penser à*, *rêver de*, *obéir à*. On ne peut pas demander plus à de jeunes apprenants. Si la reconnaissance du sujet et de l'objet est indispensable et a des incidences orthographiques importantes, l'occultation progressive de l'objet indirect est apparemment sans conséquence pour l'apprentissage.

Une définition générale de l'objet indirect est d'autant plus délicate que, dans les langues ibériques – Elisete Almeida le montre bien – l'objet appelé «direct» peut être précédé de la préposition *a*. Les initiatives récentes de Riegel *et al.* pour étendre le domaine de l'objet indirect doivent donc être accueillies avec beaucoup de circonspection.

2. Le verbe n'est-il complété que par des compléments?

2.1. *Totalement isolé en Europe, l'attribut des francophones doit-il être intégré dans les compléments du verbe?*

Le métalangage français exclut l'attribut des compléments verbaux et le malheureux apprenant qui oserait parler de «complément du verbe *être*» verrait cette initiative personnelle très mal accueillie. Il aurait pourtant de bonnes raisons d'inclure l'attribut parmi les compléments du verbe car **s'il y a un verbe qui exige absolument une complémentation, c'est bien la copule *être***. L'emploi de *être* en construction absolue, avec une valeur existentielle, ne se rencontre plus dans l'usage vivant de la langue. Le *cogito* cartésien n'est plus qu'un exemple historique. Et ce qui est vrai en français de *être* l'est encore davantage en portugais de *ser*, comme Elisete Almeida le montre ici-même. L'attribut est en réalité une fonction verbo-nominale à double détente, qui d'une part **caractérise** un GN (avec lequel il y a le plus souvent un accord en genre-nombre) mais qui d'autre part **complète** un verbe attributif, qui ne peut se passer de sa présence.

Dans l'histoire de la grammaire française, la notion de complément s'est non seulement substituée – pour une large part – à la notion de régime, mais elle s'est également développée au détriment de la notion d'attribut, qui tenait une place très importante dans la grammaire de Port-Royal. Ainsi, pour Chapsal (1840, § 300), *être* a toujours un attribut mais «ne peut avoir aucune espèce de complément». Cette dichotomie *attribut / complément*, qu'on ne retrouve ni chez les anglophones ni chez les germanophones, est donc relativement récente en francophonie. Elle repose sur l'idée qu'un élément complétif n'a pas à s'accorder avec le complété, alors qu'un élément qualifiant (attributif ou adnominal) a vocation – tout au moins en français – à s'accorder avec le qualifié.

En portugais, l'attribut est classé parmi les compléments. Il en va de même en allemand, où, nous l'avons dit, il est appelé *prädikative Ergänzung zum Subjekt* «complément prédicatif du sujet». C'est là le complément par excellence puisque le COD est dénommé *Objekt* et le circonstanciel *adverbiale Bestimmung* (détermination adverbiale). C'est encore plus flagrant chez les anglophones et Aitchison (1996, p. 58) définit le *complement*: «a word, phrase or clause that follows the verbs *be* and *become*, or a verb with a similar meaning and function»: «un mot, syntagme ou proposition qui suit les verbes *être* et *devenir*, ou un verbe de sens et de fonction similaires». Dans la même logique, **the object complement** n'est pas du tout «le complément d'objet» qu'un francophone pourrait imaginer à première lecture, c'est **l'attribut du complément d'objet**. Et, partant de l'exemple *Passengers consider Alex an erratic driver* (*Les passagers considèrent Alex comme un chauffeur extravagant*), l'auteur ajoute ceci:

The noun *Alex* is the object of the verb *consider*, and since the phrase *an erratic driver* is the complement of *Alex*, the phrase is an object complement»: «Le nom *Alex* est l'objet du verbe *consider*, et comme le syntagme *an erratic driver* est l'attribut de *Alex*, ce syntagme est un attribut du complément d'objet.

La logique anglaise est impeccable mais totalement incompatible avec celle du français, qui oppose depuis deux siècles, et de façon très vigoureuse, l'attribut au complément.

2.2. Le verbe ne peut-il, dans une métalangue moderne, être complété aussi par des régimes?

Chez Lerot (1993, p. 409) la *rection* est définie comme:

la propriété qu'ont certaines bases lexicales ou grammaticales de déterminer la forme morphosyntaxique de leur complément (...). Par l'opération de rection la contrainte émanant de la base est transportée vers le groupe syntaxique qui la complète. On peut classer les phénomènes de rection selon la nature des contraintes. Les principales

sont la **rection casuelle**, la **rection prépositionnelle** et la **rection modale**». (les soulignements sont de nous)

Par exemple, à l'encontre du verbe français *étudier*, qui appelle un régime direct, le verbe latin *studere* se construit ordinairement avec un régime indirect, le datif. On dira ainsi *studeo litteris* (j'étudie la littérature) et *ille gloriæ studet* (et celui-là, il recherche la gloire). Comme *litteris* et *gloriæ* sont au datif, on a coutume de dire que le verbe *studeo* régit ou gouverne le datif.

Mais la rection ne concerne pas uniquement les verbes car les prépositions exercent, elles aussi, une rection sur le groupe nominal qu'elles introduisent. C'est ainsi que la préposition latine *ad* régit l'accusatif, comme dans cette phrase de César: ***Ad Genavam pervenit*** → *Il arriva près de Genève* (G. 1, 7,1.). Avec la préposition, comme avec le verbe, nous avons un phénomène de rection casuelle puisque ces deux parties du discours font varier la flexion des groupes nominaux qu'elles gouvernent.

En français, où la déclinaison nominale a disparu, la préposition a pris le relais de l'ancienne flexion. La **rection prépositionnelle** y joue donc un rôle important. On dira par exemple qu'en français *obéir* régit la préposition *à* et *raffoler* la préposition ***de***.

Dans notre langue, on a un exemple de **rection casuelle** avec l'énoncé *Elle lui parlera*, où le proclitique *lui* peut être considéré comme un datif régi par le verbe *parler*. La flexion des clitiques personnels et des pronoms relatifs est ce qui reste en français de la flexion latine. Ce reste n'est pas négligeable. C'est ainsi qu'à Aix, les instigateurs de ***l'approche pronominale*** ont su mettre à profit cette flexion casuelle des personnels français pour renouveler et affiner la description syntaxique de la langue, et notamment de la langue parlée, en mettant systématiquement en rapport la rection casuelle des clitiques et la rection prépositionnelle des groupes nominaux, notamment dans les cas de double marquage sur les phrases disloquées.

Reste le cas de la **rection modale**. Elle peut être liée à l'effet de certains subordinants. Ainsi, en français, la conjonction de subordination *avant que* régit le subjonctif: *Je veux le voir avant que tu viennes*. Idem pour son homologue portugais qui gouverne également le subjonctif (conjuntivo): *Quero vê-lo antes que venhas / chegues*.

La rection modale dépend aussi du verbe, ce qui nous intéresse plus directement ici. Ainsi on dira qu'en français, le verbe *souhaiter* régit une complétive au subjonctif, alors que celle de *espérer* est à l'indicatif. En portugais, par contre, le verbe *esperar* régit une complétive au conjuntivo: *J'espère que tu viendras*. → *Espero que venhas*.

3. Tests pour structurer la complémentation verbale

3.1. Les compléments verbaux – inclus dans le prédicat – se reconnaissent à ce qu'ils sont affectés par la négation.

Contrairement aux «vrais» compléments de phrase, qui restent hors de la portée de la négation, les compléments qui dépendent vraiment du verbe tombent dans le champ de cette dernière. Béguelin (2000, p. 145) donne, à cet égard, un excellent exemple, que nous commenterons à notre façon: *Je raisonne à l'inverse de toi* («mon raisonnement est l'inverse du tien») ≠ *à l'inverse de toi, je raisonne*. («Contrairement à toi, je raisonne»). Le test de la négation produit des effets différents sur les deux phrases: *Je ne raisonne pas à l'inverse de toi* («Je raisonne ... et mon raisonnement n'est pas l'inverse du tien») ≠ *à l'inverse de toi, je ne raisonne pas* («Contrairement à toi qui raisonnes, moi, je ne raisonne pas») (sous-entendu possible: je me laisse guider par mon intuition). Dans le premier cas, le complément, intégré au prédicat, est dans la portée de la négation: c'est donc bien un complément du verbe. Dans le second cas, la négation ne touche que le verbe et le complément reste hors de sa portée: il n'est donc pas abusif de parler ici de «complément de phrase», bien que cette dénomination ne soit pas la meilleure.

3.2. Les compléments verbaux se reconnaissent à ce qu'ils sont focalisables par c'est...que.

C'est vrai notamment des compléments de manière, appelés abusivement «compléments de phrase» chez Riegel *et al.* (1994: 167), alors que nous pouvons les soumettre à la focalisation: *Il réclame son dû à grands cris* → *C'est à grands cris qu'il réclame son dû*. *Il s'avance avec lenteur* → *C'est avec lenteur qu'il s'avance*. Il est d'autant plus abusif de faire de ces syntagmes prépositionnels des compléments de phrase qu'ils tombent aussi dans le champ de la négation.

C'est vrai aussi de nombreux compléments de temps, trop souvent assimilés aujourd'hui à des «compléments de phrase» pour la seule raison qu'ils sont effaçables et permutable. Prenons un exemple très simple, qui sera parlant pour tous les enseignants:

– *Jeudi je suis libre, veux-tu faire une balade avec moi?* – *Excuse-moi, le jeudi j'ai cours*. D'un point de vue strictement syntaxique, *j'ai cours* est un énoncé minimal bien formé, qui se suffit à lui-même. Le complément de temps qui l'accompagne est manifestement hors valence. Ce complément mobile change de place, selon la visée communicative: *J'ai cours le jeudi* / *Le jeudi j'ai cours*, avec éventuellement, s'il y a emphase, une pause entre les deux composants: *Le jeudi, j'ai cours!* / *J'ai cours, le jeudi!* Cela dit, s'il y a hésitation sur le jour de cours, comme il advient souvent en début de

semestre, il peut être utile de nier et de focaliser *Mais non, je suis bête, je n'ai pas cours le jeudi, c'est le mercredi que j'ai cours*. Ou encore: *ce n'est pas le jeudi que j'ai cours, c'est le mercredi*. À la fois focalisable et situé dans la portée de la négation, le complément de temps est, dans un tel contexte bien intégré au prédicat verbal.

Cela dit, il est vrai, comme le souligne M.-J. Béguelin (communication personnelle) que des énoncés de ce genre sont, hors contexte, foncièrement ambigus. Selon le type de question auquel l'énoncé est censé répondre, *le jeudi* peut être vu comme l'extraposition d'un complément intégré au prédicat verbal dans une structure microsyntaxique ou monoclausale – ce qui s'accorde avec le contexte analysé ci-dessus – mais dans d'autres cas, il est possible d'y voir deux énonciations successives, deux *clauses*, pour employer le vocabulaire «fribourgeois», la première opérant un cadrage (clause dite *thétique*) et la seconde énonçant l'assertion proprement dite (clause *assertive*).

La visée communicative varie évidemment selon les contextes. Tantôt la question est plutôt de la forme *Que fais-tu le jeudi?* et la tendance est alors de topicaliser *le jeudi* dans la réponse et de l'autonomiser fortement: *Le jeudi, j'ai cours*. Ici le complément de temps se rapproche peu ou prou d'une «adjonction». Tantôt il s'agit de répondre, au moins implicitement, à la question *Quel jour as-tu cours?* et, dans ce cas, le complément de temps est, dans la réponse, bien intégré au prédicat: *J'ai cours le jeudi*.

En tout état de cause, il faut éviter de durcir la situation en déclarant qu'un complément de temps comme *le jeudi* doit être considéré *a priori* comme un complément de phrase. Dans ce genre de questions, il est préférable de se montrer prudent avec les apprenants.

3.3. *Seuls pourraient être en toute rigueur appelés compléments «de phrase» ceux qui ne se laissent ni focaliser par c'est... que ni affecter par la négation.*

C'est le cas, en particulier, des propos métadiscursifs qui portent sur un énoncé entier, comme lorsque l'énonciateur fait un «commentaire énonciatif» sur son propre énoncé.

Comparons *Sincèrement, tu lui as bien répondu* et *Tu lui as répondu bien sincèrement*. Dans le second cas, *sincèrement* est focalisable par *c'est... que* parce qu'il est incident au verbe *répondre*, comme pourrait l'être un complément de manière nominal introduit par une préposition – *C'est bien sincèrement que tu lui as répondu* / *C'est en toute sincérité que tu lui as répondu*.

Dans le premier exemple, en revanche, comme *sincèrement* n'est pas incident au verbe *répondre*, il ne se laisse pas focaliser: **C'est sincèrement que tu lui as bien répondu*. Ici, seul l'adverbe *bien* est incident au verbe tandis

que *sincèrement* se situe à un autre niveau, le plan pragmatique, celui d'un commentaire visant le co-énonciateur et que nous pouvons gloser ainsi: *Je te dis sincèrement que tu lui as bien répondu* (cf. Riegel et al., 1994, p. 143). Cela dit, l'appellation de «complément de phrase» implique une conception fermée de la phrase, que nous n'approuvons pas. Aussi nous semble-t-il plus judicieux de parler ici, avec les Aixois, de **complément associé**. Dans notre optique, nous comprenons *associé* comme *associé à l'acte de parole*.

3.4. *L'attribut du sujet (ici prédicatif du sujet) et l'objet direct défini*

Ils réagissent aux tests à peu près de la même manière mais, à l'encontre de l'objet direct, l'attribut du sujet n'est jamais passivable et il s'accorde fréquemment en genre-nombre avec le sujet, ce qui n'est pas le cas du COD (à moins qu'il ne s'agisse d'un objet pronominal réfléchi: *Elle ne regarde qu'elle-même / Il ne regarde que lui-même.*)

Le test qui montre bien la parenté syntaxique existant en français entre l'attribut du sujet et l'objet direct défini est celui de la reprise de l'argument par le clitique **LE** – avec cette différence que l'objet direct défini est repris par *le / la / les*, donc par un clitique accordé en genre-nombre avec le COD, alors que l'attribut du sujet est – aujourd'hui – repris par un *le* bloqué au masculin-singulier, qui neutralise les oppositions de genre-nombre dont l'attribut est le lieu: *Amoureux, il le sera toujours. Amoureuse, elle le sera toujours. Amoureux, ils le seront toujours.*

De ce point de vue, le comportement de l'attribut du sujet rappelle un peu celui des propositions substantives en position d'objet direct, elles aussi reprises par un *le* invariable. Comparons *Ce qu'elle fait, elle le fera toujours* et *Ce qu'elle est, elle le sera toujours*. Dans un dialogue tel que – *Vous êtes pharmacienne?* – *Je le suis*, l'invariable *le* reprend moins le nom pharmacienne que le contenu total de l'énoncé qui attribue à l'interlocuteur le titre en question. *Je le suis* = *Je suis ce que vous dites*.

3.5. *Le test de la pseudo-clivée peut aider à distinguer l'objet indirect des autres compléments du verbe*

Nous partirons d'une citation de Riegel et al. (1994, p. 141)

Dans la phrase *Luc est arrivé à Paris à midi*, le circonstanciel à *midi*, contrairement à l'**objet indirect** à *Paris*, caractérise tout le reste de la phrase, c.-à-d. l'arrivée de Luc à Paris. (les mises en relief sont de nous)

Certains points de cette analyse sont acceptables, d'autres le sont moins. On peut certes admettre que le GP à *Paris* est plus étroitement associé au verbe *arriver* que le GP hors valence à *midi*. Est-ce une raison suffisante pour dichotomiser la complémentation, en présentant à *Paris* comme un **objet**

indirect et *à midi* comme un circonstanciel dissocié du noeud verbal, un simple complément de phrase? Rappelons que tous deux sont focalisables, ce qui souligne leur parenté structurale: *C'est à midi que Luc est arrivé à Paris* et *C'est à Paris que Luc est arrivé à midi*. Même remarque pour la focalisation négative: *Ce n'est pas à midi que Luc est arrivé à Paris* et *Ce n'est pas à Paris que Luc est arrivé à midi*. Il est clair que *à midi* et *à Paris* complètent le verbe et sont tous deux construits par lui, même s'il est vrai que *à Paris* est dans la valence verbale et que *à midi* n'y est pas. Mais le plus discuté pour nous est de présenter *à Paris* comme un **objet indirect**. En effet, *arriver à Paris* est une chose, *arriver à une conclusion* en est une autre. Le test de la pseudo-clivée le montre bien: *Ce à quoi Luc est arrivé, c'est à une conclusion décevante*. Impossible avec *à Paris* d'avoir la même structure dérivée: **Ce à quoi Luc est arrivé, c'est à Paris*. La transformation de relativation donne, elle aussi, des résultats différents avec les deux constructions (*Paris, où Luc est arrivé à midi... ≠ La conclusion à laquelle il est arrivé...*).

3.6. Les contraintes sur les prépositions et les deux types de complémentation prépositionnelle du verbe.

Les prépositions sont sélectionnées tantôt par le verbe, tantôt par le nom, tantôt par les deux. Ainsi la sélection de *à* et *de* est contrainte par le verbe dans *aspirer à*, *obéir à*, *penser à*, *raffoler de*, *se douter de*, *provenir de*. En revanche, après *habiter*, la préposition est libre: on peut habiter *à Funchal*, *dans une mansarde*, *chez sa fille*, *près de la gare*, *sur la côte* etc. La construction peut même être directe: *habiter Funchal*. Requis par le verbe, de tels compléments ne sont pas, au sens formel et traditionnel du mot, régis par lui. C'est le substantif qui gouverne. Appelé encore aujourd'hui *régime de la préposition*, dans la mouvance latine, le noyau nominal est ici plus régisseur que régime car la contrainte s'exerce plutôt dans le sens *nom* → *préposition* que dans le sens inverse. Ainsi *je me promène en ville* (et non **en champs*) / *sur la route* (et non **dans la route*) / *sur la plage* (et non **dans la plage*) / *sous la pluie* (et non **dans la pluie*). Les usages sont très variables d'une langue à l'autre et il est difficile d'invoquer des raisons sémantiques pour expliquer la sélection des prépositions.

Les compléments dont la préposition est sélectionnée par le substantif n'en sont pas moins des compléments du verbe, comme le montre la focalisation: *c'est de Paris qu'il vient* (préposition régie par le verbe), *c'est sur la nationale qu'il fait du vélo* (préposition sélectionnée par le substantif).

Tableau général des résultats des tests

TESTS	COMPLÉMENTATION VERBALE					COMPLÉMENTS MÉTA-DISCURSIFS ASSOCIÉS
	RÉGIMES VERBAUX AU SENS STRICT					
	OBJET direct défini	OBJET indirect	PRÉDICATIF du sujet (attribut du s.)	RÉGIMES DIVERS (poids, mesure...)		
PORTÉE DE LA NÉGATION	+	+	+	+	+	-
FOCALISATION <i>c'est Ax que A1 V</i>	+	+	+	+	+	-
PSEUDO-CLIVÉE <i>ce à quoi A1 V c'est à Ax</i> <i>ce dont A1 V c'est de Ax</i>	-	+	-	-	-	-
TOPICALISATION avec reprise par <i>LE</i>	+	-	+	±	-	-
RELATIVATION par <i>que</i>	+	-	+	±	±	-
INTERROGATION par <i>Qu'est-ce que?</i> <i>Qui est-ce que?</i>	+	-	+	-	-	-
COVARIATION AVEC SUJET	-	-	+	-	-	-
PASSIVATION	+	-	-	-	-	-
SÉLECTION VERBALE DES PRÉPOSITIONS	-	+	-	+	-	-

Commentaires sur le tableau ci-contre

LE TEST DE LA NÉGATION est très utile pour débusquer les prétendus «compléments de phrase» qui, lorsqu'ils sont dans la portée de la négation, dépendent en vérité du verbe. *Je dors le matin* comporte un complément de temps hors valence mais comme celui-ci est saisi par la négation, cela prouve qu'il est dans le prédicat et non hors de lui.

LE TEST DE LA FOCALISATION permet de distinguer les termes dépendants du verbe (régimes ou compléments verbaux) des termes associés mais non dépendants. Les premiers sont focalisables par *c'est... que...* mais non les seconds. Dans *Sincèrement, tu as tout raté*, on ne peut focaliser l'adverbe: **C'est sincèrement que tu as tout raté*.

LE TEST DE LA PSEUDO-SEGMENTATION facilite le départ entre un régime d'objet indirect (*Ce à quoi j'arrive, c'est à une conclusion décevante*) et un complément de lieu non régi (**Ce à quoi j'arrive, c'est à Funchal*). L'énoncé *J'arrive à une conclusion (...)* comporte une préposition incommutable puisque régie par le verbe. S'il s'agit d'un complément de lieu, elle commute: *J'arrive à / dans / près de / en vue de Funchal*.

LE TEST DE LA TOPICALISATION permet d'afficher l'homologie établie par le français entre prédicatif du sujet (attribut du sujet) et régime d'objet direct (COD). Mais l'objet direct défini topicalisé est repris par *le / la / les* (*Ses enfants, elle les adore*) et le prédicatif par un *le* aujourd'hui invariable (*Affectueuse, elle le sera toujours*).

LE TEST DE LA RELATIVATION PAR QUE n'est pas toujours décisif. S'il permet en principe d'opposer l'objet direct à l'objet indirect, il peut aussi impliquer des compléments de temps: *le jour où / que je t'ai rencontrée*. Seul l'accord du participe avec l'objet direct antéposé permet d'opposer *les dix ans que j'ai passés au Liban* (objet direct) et *les dix ans que j'ai vécu au Liban (pendant lesquels j'ai vécu...)* (complément de temps)

LE TEST DE L'INTERROGATION, traditionnel, est à manier avec précaution car, pour les animés humains, certains interrogatifs ne distinguent pas le sujet et l'objet. Ainsi le simple *qui* fonctionne dans les deux cas: *Qui est venu?* (sujet) / *Qui as-tu vu?* (objet). On préférera questionner avec des interrogatifs non ambigus: *Qui est-ce qui? / Qu'est-ce qui?* pour le sujet (animé/non-animé), *Qui est-ce que? / Qu'est-ce que?* pour l'objet (animé/non-animé).

LE TEST DE LA COVARIATION AVEC LE SUJET permet de distinguer l'attribut du sujet – quand il est variable – des autres régimes ou compléments qui se refusent à l'accord, sauf dans le cas exceptionnel d'une référence réflexive (*Il ne regarde que lui-même / Elle ne pense qu'à elle-même / Ils ne peuvent compter que sur eux-mêmes*).

LE TEST DE LA PASSIVATION permet en principe d'opposer les objets directs aux autres régimes ou compléments construits directement. Certes tous les COD n'admettent pas de monter en position de sujets du passif mais quand l'opération réussit, on a de bonnes raisons de penser qu'on a à faire à un authentique régime d'objet direct.

LE TEST DE LA SÉLECTION DES PRÉPOSITIONS nous révèle si la préposition est sélectionnée par le noyau verbal ou par le groupe nominal. Dans le 1er cas, la commutation est impossible. Ainsi la préposition *à* du verbe *obéir à* est incommutable: c'est une *postposition*. En revanche, le complément requis par le verbe *habiter* n'est pas régi et sa préposition (*à / dans / chez / près de...*) dépend du substantif qui suit.

BEST COPY AVAILABLE

Conclusion

Voici comment nous proposons de structurer aujourd'hui la *complémentation verbale*. Nous distinguerons d'un côté les **régimes** – gouvernés par le verbe – et de l'autre, les **compléments**, non gouvernés mais *intégrés* ou *associés* au prédicat. Nous suggérons en effet de revenir à l'usage du mot **régime** – abandonné à tort, selon nous – en vue de mieux dégager, pour les apprenants, le sous-ensemble des dépendances verbales strictement **régies** par le verbe, c'est-à-dire déterminées par lui au niveau de leur morphosyntaxe.

La construction des régimes est tantôt directe tantôt indirecte. Ainsi un verbe de rection simple – *de valence 2* pour les tesniériens – comme (*x*) *raffoler de y*, exige un régime indirect, réalisé soit sous la forme d'un GP introduit par la préposition – ou, si l'on préfère, la *postposition de* – soit sous la forme du *clitique ablatif en*, antéposé au verbe: *Mon fils raffole de la musique arabe* → *il en raffole*. Clitique ou nominal, l'argument indirect de *raffoler* est non seulement **regi** mais **requis**. Je ne puis dire **Mon fils raffole* ni **Il raffole*.

Un verbe à double rection – *de valence 3* pour les tesniériens – tel que (*x*) *procurer y à z* exige deux régimes nominaux: l'un direct, l'autre indirect. Ces régimes peuvent apparaître également sous la forme de deux clitiques ou d'une combinaison entre clitique et groupe nominal: *J'ai procuré ce travail à mon neveu* → *Je lui ai procuré ce travail* → *Je le lui ai procuré*. Dans le premier cas, le verbe gouverne deux régimes nominaux, un GN suivi d'un GP. Dans le second cas, il est précédé d'un régime indirect simple – le *clitique datif lui* – et suivi d'un régime nominal, composé mais direct, *ce travail*. Dans le troisième cas, nous n'avons que des régimes simples antéposés au verbe: le *clitique accusatif le*, suivi du *clitique datif lui*. Dans tous les cas, les deux arguments du verbe sont non seulement **regis** mais **requis** et strictement **ordonnés**. On ne dira pas **j'ai procuré ce travail*, **j'ai procuré à mon neveu*, **je lui ai procuré* ou **je l'ai procuré*. On ne dira pas non plus – sauf dialectalement, dans la région Rhône-Alpes – *Je lui l'ai procuré*. La rection de ce verbe est donc particulièrement contraignante en français standard. Si les régimes verbaux sont par définition **regis**, ils ne sont pas tous **requis**. A côté de l'énoncé *J'ai trouvé ce travail à mon neveu*, il est possible de dire *J'ai trouvé ce travail* ou *J'ai trouvé* – et ce sans bouleverser nécessairement le sens du verbe, comme lorsque le contexte autorise une interprétation trivalente de *trouver*, analogue à celle de *procurer* et ainsi schématisée: (*x*) *trouver y à z*.

Le COD doit être vu comme un régime, cela va de soi, ainsi que le traditionnel attribut du sujet – rebaptisé ici *prédicatif du sujet* – si proche de l'objet direct dans la syntaxe du français, comme le montrent bien les tests. Quant à l'attribut de l'objet – qui ne figure pas dans le tableau, faute de place – il s'inscrit tout naturellement, lui aussi, parmi les régimes du verbe. Dans l'énoncé *Elle a traité mon frère de crétin*, l'objet direct *mon frère* et le

prédicatif **de crétin**, qui lui est appliqué, sont l'un et l'autre **régis** et **requis** par le verbe *traiter* dont l'un des schémas valenciels prévoit une place pour de tels arguments.

En ce qui concerne le terme **complément**, nous aimerions le conserver pour désigner les éléments qui complètent ou modifient le **sens** du prédicat, **sans être formellement gouvernés par le noyau verbal**. Qu'ils soient *intégrés* au prédicat ou simplement *associés* à lui, leur construction est sélectionnée par la nature du noyau nominal autour duquel ils se constituent. Ainsi, nous l'avons vu, le verbe *habiter* exige une complémentation – inscrite dans sa valence – mais il ne gouverne pas la construction de l'argument qui l'accompagne. On dira donc qu'il requiert un **complément essentiel de lieu**, mais non un régime. Je puis en effet *habiter à Paris / chez ma soeur / en province / près de la mer* etc. Mais je peux aussi – en construction directe – *habiter Paris* ou *habiter la banlieue* (sans que ces lieux soient pour autant des objets directs puisqu'ils ne peuvent être **habités par moi*.)

Il en va un peu de même avec un verbe de mouvement comme *aller*. Celui-ci exige en français – contrairement à ses homologues portugais, anglais ou grec – un locatif (ou plus exactement un *allatif*, un complément de destination). Mais la préposition qui introduit cet allatif est sélectionnée par le substantif qui la suit et non par le verbe qui la précède. Ainsi je puis *aller en France, à Madère, au Portugal, dans la rue, sur la route, chez mon fils*, etc. Comme ce complément **non régi** par le verbe, est néanmoins **requis** par lui, nous conserverons, là aussi, l'appellation commode de **complément essentiel de lieu**.

A côté de ces compléments essentiels que le verbe requiert mais dont il ne gouverne pas la préposition, figurent les compléments **circonstanciels** qui, complétant des verbes intransitifs ou des verbes transitifs saturés, ne sont donc **ni régis ni requis**. Il en va ainsi avec *Bébé dort dans le salon* ou *J'ai acheté des croissants au Supermarché*.

La différence entre **essentiel** et **circonstanciel** doit être entendue ici comme syntaxique et non sémantique. S'il est vrai que le verbe *habiter* implique logiquement un lieu d'habitation, il n'en est pas moins vrai que l'on *dort* aussi nécessairement quelque part. Si le complément de *habiter* est obligatoire et celui de *dormir* facultatif, ce n'est pas pour des raisons essentiellement logiques, c'est parce que le complément de *habiter* est inscrit dans sa valence alors que celui de *dormir* ne l'est pas.

Je pars lundi comporte un **circonstanciel** de temps: effaçable (*Je pars*) et théoriquement permutable (*Lundi, je pars*). Ce n'est pas une raison pour en faire automatiquement un «complément de phrase» car dans le cas présent *c'est... que...* le focalise (*C'est lundi que je pars*) et la négation l'englobe. Cela prouve qu'il ne se situe pas hors du prédicat. En fait, quand on dit *Je ne pars pas lundi*, la négation porte moins sur le verbe que sur le complément. Cet

énoncé ne saurait donc être compris comme *Je ne pars pas (?)*. Une possible focalisation négative – *Ce n'est pas **lundi** que je pars* – peut même laisser entendre que la personne partira bien...mais un autre jour. Cela montre que, dans notre exemple, **lundi** est un complément intégré au prédicat et non un élément extérieur à celui-ci.

Restent les «compléments de phrase» métadiscursifs du type **Franchement**, *tu me bottes (# plais)*. Au niveau pragmatique de l'interaction communicative, **franchement** modalise tout l'énoncé produit par l'énonciateur. A la suite des Aixois, nous parlerons ici de complément **associé** plutôt que d'adverbe **disjoint** (*disjunct*), comme les anglophones. *Non compris dans le prédicat, le complément associé n'en est pas pour autant disjoint, il lui est bel et bien adjoint.*

Bibliographie

- Aitchison, J. (1996). *Dictionary of English Grammar*. London: Cassel.
- Almeida, M.-E. (2000). *La deixis en portugais et en français*. Louvain / Paris: Peeters, BIG.
- Almeida, M.-E., & Maillard, M. (2001). Divergences français / portugais dans le métalangage grammatical et recherche de nouvelles convergences européennes. In B. Colombat, & M. Savelli (éd.), pp. 915-930, tome II.
- Anderson, J. M., & Dubois-Charlier, F. (éd.). (1975). *La grammaire des cas. Langages*, 38.
- Arnauld, A., & Lancelot, C. (1660). *Grammaire générale et raisonnée*. Paris: Republications Paulet (1969).
- Arnauld, A., & Nicole, P. (1683-1970). *La logique ou l'art de penser*. Paris: Flammarion.
- Arrivé, M., Gadet, F., & Galmiche, M. (1986). *La grammaire d'aujourd'hui. Guide alphabétique de la langue française*. Paris: Flammarion.
- Azeredo, O. et al. (1991). *Da Comunicação à Expressão*. Porto: ASA.
- Basset, L. (1991). Entre épithète et attribut. In M.-M. de Gaulmyn, & S. Rémi-Giraud (éd.), pp. 237-262.
- Béguelin, M.-J., de Pietro, J.-F., & Näf, A. (dir.). (1999). *La terminologie grammaticale à l'école: perspectives interlinguistiques, TRANEL*, 31. Neuchâtel: Institut de Linguistique de l'Université & IRDP
- Béguelin, M.-J. (sous la dir. de). (2000). *De la phrase aux énoncés: grammaire scolaire et descriptions linguistiques*. Bruxelles: De Boeck-Duculot.
- Berrendonner, A. (1987). L'ordre des mots et ses fonctions. *Travaux de linguistique*, 14/15, 9-19.
- (1995). Redoublement actantiel et nominalisations. In M.-J. Reichler-Béguelin (éd.), *Problèmes de sémantique et de relations entre micro- et macro-syntaxe, SCOLIA*, 5, 215-244.
- Blanche-Benveniste, C. (1988). *Laissez-le tel que vous l'avez trouvé: Propositions pour l'analyse du fameux «attribut du complément d'objet»*. *Travaux de linguistique*, 17, 51-68.

- (1991). Deux relations de solidarité utiles pour l'analyse de l'attribut. In M.-M. de Gaulmyn, & S. Rémi-Giraud (éd.), pp. 83-97.
- Blanche-Benveniste, C., Deulofeu, J., Stefanini, J., & Van den Eynde, K. (1984). *L'approche pronominale et son application au français*. Paris: SELAF.
- Blanche-Benveniste, C. et al. (1991). *Le français parlé. Etudes grammaticales*. Paris: Editions du CNRS.
- Blanchon, J.-A. (1991). La construction *have + SN + attribut*. Remarques sur l'attribut de l'objet. In M.-M. de Gaulmyn, & S. Rémi-Giraud (éd.), pp. 119-131.
- Blasco-Dulbecco, M. (1999). *Les dislocations en français contemporain. Etude syntaxique*. Paris: Champion.
- Borregana, A.-A. (1998). *Gramática Universal da Língua Portuguesa*. Lisboa: Texto Editora.
- Castro Pinto, J.-M. et al. (1992). *Gramática do Português Moderno*. Lisboa: Plátano Editora.
- Chervel, A. (1977). *Histoire de la Grammaire scolaire... Et il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français*. Paris: Payot.
- Chevalier, J.-C. (1968). *Histoire de la syntaxe. Naissance de la notion de complément dans la grammaire française de 1530 à 1750*. Genève: Droz.
- (1994). *Histoire de la grammaire française*. Paris: PUF (Coll. *Que sais-je?*).
- Chevalier, J.-C., Blanche-Benveniste, C., Arrivé, M., & Peytard, J. (1964). *Grammaire Larousse du Français Contemporain*. Paris: Larousse.
- Chomsky, N. (1957). *Syntactic structures*. La Haye: Mouton.
- (1965). *Aspects of the Theory of Syntax*. Cambridge, Massachusetts: M.I.T.
- (1966). *Cartesian Linguistics: a Chapter in the History of Rationalist Thought*. New York: Harper.
- Colombat, B., & Savelli, M. (éd.). (2001). *Métalangage et terminologie linguistique* (2 tomes). Louvain: Peeters (Coll. *Orbis Supplementa*).
- Combettes, B. (1998). *Les constructions détachées*. Gap / Paris: Ophrys.
- Cunha, C. & Cintra, L. (1984). (1991). *Nova Gramática do Português Contemporâneo*. Lisboa: Ed. Sá da Costa.
- de Gaulmyn, M.-M. (1991). Grandeur et décadence de l'attribut dans les grammaires scolaires du français. In M.-M. de Gaulmyn, & S. Rémi-Giraud (éd.), pp. 13-46.
- de Gaulmyn, M.-M., & Rémi-Giraud, S. (éd.). (1991). *A la recherche de l'attribut*. Lyon: PUL.
- de Pietro, J.-F. (1999). La diversité des langues: un outil pour mieux comprendre la grammaire? *TRANEL*, 31, 179-202.
- Delesalle, S., & Huot, H. (éd.). (1974). *Linguistique et enseignement du français, Langue française*, 22.
- Dubois, J. (1970). *Eléments de linguistique française: syntaxe*. Paris: Larousse.
- Dubois, J., & Dubois-Charlier, F. (1992) *Dictionnaire des verbes*. Paris: LADL.
- Dubois-Charlier, F. (1970). *Eléments de linguistique anglaise*. Paris: Larousse.
- Duden (1973). *Grammatik der deutschen Gegenwartssprache*. Mannheim: Bibliographisches Institut AG.
- Dupont, N. (1991). Les clitiques «attributs» du français. In M.-M. de Gaulmyn, & S. Rémi-Giraud (éd.), pp. 47-70.
- Engel, U. (1988). *Deutsche Grammatik*. Heidelberg: J. Groos.
- Enseigner au Collège* (1998). Paris: C.N.D.P. (M.E.N.)
- Erben, J. (1980). *Deutsche Grammatik. Ein Abriss*. München: Hueber.

- Feuillet, J. (1978). Etude fonctionnelle de la phrase. *Cahiers d'allemand*, 13, 100-120. Paris: Didier.
- Feuillet, J. (1991). *Linguistique synchronique de l'allemand*. Berne: Peter Lang.
- Furukawa, N. (1987). «Sylvie a les yeux bleus», construction à double thème. *Linguisticae Investigaciones*, XI, 2, 283-302.
- Grevisse, M., & Goosse, A. (1993). *Le bon usage*. Paris / Bruxelles: Duculot.
- Gross, M. (1968). *Les modèles en linguistique*, *Langages*, 9.
- H.E.L. (1998). (revue *Histoire, Epistémologie, Langage*), no hors-série. Paris: SHESL.
- Lazard, G. (1994). *L'Actance*. Paris: PUF.
- Leeman, D. (éd.). (1979). *Sur la grammaire traditionnelle*, *Langue française*, 41.
- (éd.). (1990). *Sur les compléments circonstanciels*, *Langue française*, 86.
- Lemaréchal, A. (1989). *Les parties du discours. Sémantique et syntaxe*. Paris: PUF.
- Lerot, J. (1993). *Précis de linguistique générale*. Paris: Minuit.
- Lessan-Pezzechki, H. & Maillard, M. (2001). Le métalangage persan entre la tradition arabe et la tradition européenne. In B. Colombat & M. Savelli (éd.), pp. 931-941, tome II.
- Lobo, A. (1978). *Gramática Generativa*. Lisboa: Plátano Editora.
- Maillard, M., & Almeida, M.-E. (1997). Français et portugais: ressemblances et dissemblances dans le métalangage grammatical. In M. Maillard & L. Dabène (éd.), pp. 9-43.
- (1999). Faut-il continuer à parler d'attribut et d'épithète dans l'Europe d'aujourd'hui? *TRANEL*, 31, 109-127.
- (2000). Un modèle nodal pour une description cohérente de l'impersonnel en français et en portugais. In P. Sériot, & A. Berrendonner (éd.), pp. 173-206.
- Maillard, M., & Dabène, L. (éd.). (1997). *Vers une métalangue sans frontières?*, *Lidil*, 14. Grenoble: PUG.
- Maillard, M. (éd.). (1993). *Vers une rénovation de la grammaire et de sa terminologie*, *Lidil*, 8. Grenoble: PUG.
- Maquet, Flot, & Roy (1923). *Cours de langue française*. Paris: Hachette.
- Mattoso Câmara, J. (1997). *Dicionário de Linguística e Gramática Referente à Língua Portuguesa*. Petrópolis: Vozes.
- Melis, L. (1983). *Les circonstants et la phrase*. Louvain: Presses Universitaires de Louvain.
- Moignet, G. (1975). Incidence et attribut du complément d'objet. *Tralili*, XIII, 1, 253-270.
- Moussouri, E. (2001). Les dispositifs métalangagiers utilisés lors de l'enseignement / apprentissage de la grammaire du grec moderne langue étrangère auprès d'un public francophone débutant. In B. Colombat & M. Savelli (éd.), pp. 961-976, tome II.
- Nillson-Ehle, H. (1953). L'attribut de l'objet en français. *Studia Neophilologica*, XXV, 3, 105-140.
- Noël & Chapsal (1823). *Nouvelle grammaire française*. Paris. (33e éd. de 1840).
- Olsson, K. (1965). *La construction verbe + objet direct + complément prédicatif en français (aspects syntaxiques et sémantiques)*. Stockholm: Université de Stockholm.
- Pérennec, M. (1991). Attribut ou circonstant? Réflexions sur les rapports entre syntaxe et sémantique à propos de l'attribut inféré en allemand. In M.-M. de Gaulmyn, & S. Rémi-Giraud (éd.), pp. 133-149.
- Peytard, J., & Genouvrier, E. (1970). *Linguistique et enseignement du français*. Paris: Larousse.
- Prinz-Fernandez, M. (1993). Quelques réflexions sur la terminologie grammaticale utilisée en Allemagne. In M. Maillard (éd.), pp. 85-102.

- Reichler-Béguelin, M.-J. (éd.). (1995). *Problèmes de sémantique et de relations entre micro-et macro-syntaxe*, SCOLIA, 5.
- Rémi-Giraud, S. (1991). Adjectif attribut et prédicat. Approche notionnelle et morpho-syntaxique. In M.-M. de Gaulmyn, & S. Rémi-Giraud (éd.), pp. 151-207.
- Riegel, M. (1981). Verbes essentiellement ou occasionnellement attributifs. *L'Information grammaticale*, 10, 23-27.
- (1985). *L'adjectif attribut*. Paris: PUF.
- (1988). L'adjectif attribut de l'objet du verbe *avoir*: Amalgame et prédication complexe. *Travaux de Linguistique*, 17, 69-87.
- (1991). Pour ou contre la notion grammaticale d'attribut de l'objet: critères et arguments. In M.-M. de Gaulmyn, & S. Rémi-Giraud (éd.), pp. 99-118.
- Riegel, M. et al. (1994). *Grammaire méthodique du français*. Paris: PUF.
- Rousseau, A. (1997). Une union franco-allemande, en grammaire aussi? In M. Maillard, & L. Dabène (éd.), pp. 45-90.
- Ruwet, N. (1967). *Introduction à la grammaire générative*. Paris: Plon.
- (1972). *Théorie syntaxique et syntaxe du français*. Paris: Seuil.
- (1975). Les phrases copulatives en français. *Recherches linguistiques*, 3, 143-191.
- (1982). *Grammaire des insultes et autres études*. Paris: Seuil.
- Sabio, F. (1995). Micro-syntaxe et macro-syntaxe: l'exemple des «compléments antéposés» en français. *Recherches sur le français parlé*, 13, 11-115.
- Schablin, Ch. (1974). *Kurze deutsche Grammatik*. Frankfurt am Main: Hirschgraben.
- Schlutz, E. (1983). *Grammatik kurz gefasst*. Stuttgart: Klett.
- Sériot, P., & Berrendonner, A. (éd.). (2000). *Le paradoxe du sujet. Les propositions impersonnelles dans les langues slaves et romanes*, Cahiers de l'ILSL, 12.
- Sériot, P. (éd.). (1993). *Relations inter- et intra-prédicatives*, Cahiers de l'ILSL, 3. (Lausanne: UNIL):
- Tesnière, L. (1959). *Eléments de syntaxe structurale*. Paris: Klincksieck.
- Vargas, C. (1992). *Grammaire pour enseigner*. Paris: Armand Colin.

Et si on remettait la grammaire aux régimes?

Alain BERRENDONNER

Université de Fribourg

1. Un peu d'histoire

La doctrine grammaticale qui est enseignée dans les écoles, et qui fait partie de notre fonds culturel commun, se présente comme un ensemble de contenus *sans âge*. Les notions, catégories, règles et affirmations dont elle se compose nous sont livrées toutes vêtues d'éternité candide, comme des savoirs toujours-déjà là, qui n'auraient jamais eu à traverser de vicissitudes spéculatives avant d'entrer au panthéon des manuels scolaires. Mais lorsqu'on tente d'en reconstituer la genèse, on s'aperçoit que ces contenus grammaticaux émergent pour la plupart d'une histoire disputée, parfois erratique, où le hasard a eu autant de part que la raison. Ce passé est toujours intéressant à exhumer, car il aide à mieux comprendre les implications linguistiques et didactiques des concepts dont on se sert aujourd'hui.

Notre grammaire scolaire nous a par exemple habitués à traiter la syntaxe des constructions verbales en termes de *complémentation*, et la notion de complément est pour nous une primitive si familière qu'il ne nous viendrait pas à l'idée de la trouver problématique. Or, il n'en a pas toujours été ainsi. Sans prétendre refaire ici la remarquable étude que J.-Cl. Chevalier [1968] a consacrée à la genèse de cette notion, on peut en résumer sommairement l'histoire en disant que la grammaire française a vu se succéder entre 1530 et 1750 deux traditions antagonistes, que je me permettrai de nommer, pour faire simple, «théorie des régimes» et «théorie des compléments».

1.1. La théorie des régimes

1.1.1. Les premiers grammairiens qui, au 16^e siècle, ont entrepris de décrire le français se sont servis du seul instrument d'analyse dont ils disposaient: l'appareil de catégories hérité des grammaires grecque et latine. C'est donc en termes de cas et de régimes qu'ils ont d'abord rendu compte des constructions verbales de notre langue.

1.1.2. Leur premier soin a été de retrouver en français les marques d'une flexion casuelle. En ce qui concerne le nom, ils ont observé que le marquage des cas n'était pas assuré comme en latin par des terminaisons *ad hoc*, mais

par des prépositions; et ils en ont très rationnellement conclu que *de* et *à* étaient en français les équivalents fonctionnels des désinences du latin. Dans la catégorie des pronoms personnels, en revanche, ils ont tout de suite reconnu l'existence d'une déclinaison de type classique. Voici par exemple ce qu'en dit le *Tretté de la grammere françoeeze* de Louis Meigret [1550]:

[21.1] Combien que nous ne trouvions aucun nom qui ait des cas: qui sont une certaine variation des noms, quasi comme un déchayement du nominatif, dont les Latins usent: comme de *Petrus, Petri, Petro, Petrum, Petre, Petro*; pour lesquels nous ne faisons sinon ajouter au nominatif quelque préposition: comme *Pierre, de Pierre, à Pierre, pour Pierre*: nous avons toutefois aucuns pronoms qui ont des cas...

[21.17] Et combien que les cas que les Latins appellent génitif, datif, accusatif et ablatif, soient [...] inconnus à la langue française: attendu que nous les forgeons tous par les prépositions *de, du, des, à, aux, par* [...] je les poursuivrai toutefois ici selon elles.

Suit un tableau de la déclinaison pronominale, ainsi présenté:

	Nominatif	Génitif	Datif	Accusatif	Vocatif	Ablatif
sing.	je ou moy	de moy	a moy / me	me / moy		de moy
plur.	nous	de nous	a nous	nous		de nous
sing.	tu ou toy	de toy	a toy / te	te / toy	tu	de toy
plur.	vous	de vous	a vous	vous	vous	de vous
sing.		de soy	a soy / se	soy ou se		de soy
plur.			se	se		

Comme on voit, Meigret se contente de plaquer sur les formes françaises le paradigme casuel du latin, ce qui donne un classement passablement artificiel et plein de fausses fenêtres. Mais ses successeurs amélioreront progressivement cette image de la déclinaison, jusqu'à mettre au jour le système de cas propre au français. C'est Régnier-Desmarais [*Traité de la grammaire françoise*, 1706] qui en achève pour l'essentiel la reconnaissance. Se demandant quand est-ce que *de moy* fonctionne comme génitif ou comme ablatif, il émet l'avis que «cette question est au fond plus curieuse qu'utile» et que «la Langue n'y peut être intéressée». En revanche, il remarque qu'au pronom postposé à *luy* correspondent deux formes clitiques antéposées, *luy* vs *y*:

- (1) Il faut vous adresser à *luy* > Il faut *luy* adresser un tel paquet.
- (2) Il faut s'attacher à *luy* > Il faut s'y attacher.

et il en conclut que à *luy* est en (1) un «véritable datif», et en (2) un «autre cas», distinct du «pur datif». Il découvre en somme l'existence d'un locatif en français. À la fin du 17^e siècle, le système à quatre cas propre à notre langue (voir *infra* § 2.1.) est donc reconnu, et reçoit une description oppositive à peu près correcte.

1.1.3. Quant aux rapports entre le verbe et ses arguments, ils sont décrits en conséquence, au moyen de la notion de *régime*. Ce terme désigne, *stricto sensu*, une relation syntaxique de sélection: le fait qu'un mot implique la présence à ses côtés d'un satellite porteur de tel ou tel cas. Secondairement et par métonymie, on nomme aussi *régime* cet acolyte lui-même:

Régime. Il signifie en grammaire l'action d'un mot sur un autre, qui emporte la manière régulière de les joindre ensemble. *Le régime du verbe actif est l'accusatif, les verbes neutres n'ont point de régime, les prépositions ont divers régimes.* [Acad. 1694]

1.1.4. Cette tradition classique présente deux caractéristiques remarquables:

- (i) Les constructions verbales y sont envisagées exclusivement sous l'angle formel. Leur description ne fait intervenir aucune considération d'ordre sémantique.
- (ii) Et surtout, une distinction claire y est faite entre syntaxe et morphologie, c'est-à-dire entre les relations combinatoires elles-mêmes et les marques segmentales qui les expriment. Les contraintes de régime ou, comme on dit aujourd'hui, d'«assignation de cas» sont conçues comme des relations syntaxiques abstraites, distinctes de leurs manifestations superficielles, et susceptibles de recevoir différents marquages concrets: prépositions ou formes pronominales déclinées en français; désinences en latin.

1.2. *La théorie des compléments*

1.2.1. Vers 1750, tout change brusquement: le modèle traditionnel de la rection verbale subit de la part des grammairiens encyclopédistes une récusation en règle. L'article *Régime* de l'Encyclopédie est instructif à cet égard. Son rédacteur, Beauzée, au lieu de traiter de la notion attendue sous cette entrée, commence par faire l'exposé minutieux d'un tout autre concept grammatical: celui de complément; et ce n'est que dans un second temps qu'il revient à la notion de régime, pour dire qu'elle ne s'applique pas à la langue française. L'article suggère donc sans équivoque que la «bonne» notion à utiliser est celle de complément:

Quoiqu'on¹ ait insinué [...] qu'il falloit donner le nom de *complément* à ce que l'on appelle *régime*, il ne faut pourtant pas confondre ces deux termes comme synonymes: je vais déterminer la notion précise de l'un et de l'autre en deux articles séparés.

Art. I. *Du complément.* On doit regarder comme *complément* d'un mot, ce qu'on ajoute à ce mot pour en déterminer la signification, de quelque manière que ce puisse être. [...]

Les mots qui ont une signification relative, exigent un complément, dès qu'il faut déterminer l'idée générale de la relation par celle d'un terme conséquent: & tels sont

1 On = Beauzée lui-même, dans l'article *Gouverner*.

plusieurs noms appellatifs, plusieurs adjectifs, quelques adverbes,² tous les verbes actifs relatifs & quelques autres, & toutes les prépositions. [...]

Quand on dit *donner quelque chose à quelqu'un, recevoir un présent de son ami*, les verbes *donner* & *recevoir* ont chacun deux compléments qui tombent sur l'idée de la relation qu'ils expriment.

Art. II. *Du régime*. Les grammaires des langues modernes se sont formées d'après celle du latin [...] Or il paroît, par l'examen exact des différentes phrases où les Grammairiens latins parlent de *régime*, qu'ils entendent, par ce terme, la forme particulière que doit prendre un complément grammatical d'un mot, en conséquence du rapport particulier sous lequel il est alors envisagé. Ainsi le *régime* du verbe actif relatif est, dit-on, l'accusatif, parce qu'en latin le nom ou le pronom qui en est le complément objectif grammatical doit être à l'accusatif; l'accusatif est le cas destiné par l'usage de la langue latine, à marquer que le nom ou le pronom qui en est revêtu, est le terme objectif de l'action énoncée par le verbe actif relatif. [...]

Il suit de là qu'à prendre le mot *régime* dans le sens généralement adopté, il n'auroit jamais dû être employé, par rapport aux noms & aux pronoms, dans les grammaires particulières des langues qui ne déclinent point, comme le françois, l'italien, l'espagnol, &c. [...] Dans les langues qui ne déclinent point, les mots paroissent constamment sous la même forme, & conséquemment il n'y a point proprement de régime.

1.2.2. On peut s'interroger sur les raisons de ce revirement théorique. Il est sans doute dû en partie à l'influence des grammaires générales: après Port-Royal, on a pris l'habitude de penser d'abord les phénomènes grammaticaux en termes logico-sémantiques. Mais sa principale motivation semble être un souci d'adéquation empirique: pour Beauzée et Du Marsais, il importait de purger la grammaire française d'instruments de modélisation inspirés du latin, mais qui leur semblaient inadéquats à la réalité morphologique du français. Quoiqu'il en soit, la nouvelle «théorie des compléments» se caractérise par trois traits principaux:

- (i) Elle se fonde sur une syntaxe concrète, qui ne fait pas de distinction entre les rapports de dépendance syntaxique et leurs marquages morphologiques, mais suppose au contraire une stricte coïncidence des deux: du fait que les noms du français n'ont pas de flexion casuelle, on conclut qu'il n'y a en français ni catégorie du cas, ni relations de régime³. Cette syntaxe, soit dit en passant, fait bon marché du sous-système des pro-

2 Sont entre autres cités en exemple: *père de, nécessaire à, digne de, relativement à, indépendamment de*.

3 Beauzée ajoute que l'ordre des mots ne saurait, lui non plus, être tenu pour une marque régulière de cas, puisque les divers compléments se placent dans la chaîne selon leur longueur respective, et non en fonction de leur rôle dans la phrase. Leur position est donc aléatoire et syntaxiquement non pertinente.

noms, et «oublie» opportunément qu'une série comme {*il, le, lui, en, y*} a tout d'une déclinaison canonique⁴.

- (ii) En l'absence de contraintes formelles de régime, la description des constructions verbales se trouve déplacée du plan des signifiants à celui des signifiés. La notion de complément, telle que Beauzée la définit, est en effet un concept de nature purement sémantique. Elle reflète l'idée que les rapports verbe-argument obéissent fondamentalement à des contraintes de complétude informationnelle («détermination»), et qu'il faut se situer à ce niveau pour les décrire avec généralité.
- (iii) Mais la notion de complément est beaucoup plus extensive que celle de régime: elle est applicable à toutes les déterminations du verbe, quel que soit leur statut syntaxique. En user revient donc à décrire celles-ci sans les différencier, et à mettre dans le même sac régimes valenciels, circonstants et adjoints périphériques. Les seules distinctions établies dans cet ensemble syntaxiquement hétérogène sont d'ordre sémantique, et se réduisent à une typologie des circonstances exprimées:

Un même mot, & spécialement le verbe, peut admettre autant de compléments différens, qu'il peut y avoir de manieres possibles de déterminer la signification du mot. Rien de plus propre à mettre en abrégé, sous les yeux, toutes ces diverses manieres, que le vers technique dont se servent les rhéteurs pour caractériser les différentes circonstances d'un fait. *Quis, quid, ubi, quibus auxiliis, cur, quomodo, quando*. Le premier mot *quis*, est le seul qui ne marque aucun complément, parce qu'il indique au contraire le sujet; mais tous les autres désignent autant de compléments différens⁵.
[*ibid.*]

La pratique d'une syntaxe concrète mène ainsi à une sorte de court-circuitage général de la syntaxe: entre les circonstances signifiées au plan du contenu, et les prépositions qui les expriment dans la chaîne, aucun niveau de structuration intermédiaire n'est ménagé, ni jugé nécessaire.

1.3. *La constitution de la doctrine scolaire*

1.3.1. Lorsque dans les décennies suivantes ont été élaborées les premières grammaires scolaires [Chervel 1977], c'est la théorie moderne des compléments que leurs auteurs ont prise pour «modèle de référence». Leur intention était en effet de faire profiter les élèves de l'état le plus avancé des connaissances grammaticales concernant le français. Jusqu'à la fin du 18e

4 Oubli favorisé par le fait que les formes *en* et *y* sont à l'époque classées comme adverbes, et non comme pronoms.

5 Pour Beauzée, l'«objet» du procès est donc une circonstance au même titre que les autres.

siècle, il s'y est joint le souci subsidiaire de préparer en même temps à l'apprentissage de la grammaire latine, ce qui a contribué à maintenir en vie la notion de régime, moyennant une hybridation éhontée avec celle de complément⁶. Mais dès le début du 19^e siècle, une fois le français devenu national et son enseignement découplé de celui du latin, le terme de régime disparaît progressivement des manuels⁷. Cette affiliation à la théorie des compléments a eu sur le contenu de la grammaire scolaire deux effets principaux.

1.3.2. D'une part, celle-ci s'est trouvée réduite à ce que l'on peut appeler une *syntaxe minimale*. D'abord parce que la description des constructions verbales y est confiée à un concept d'origine sémantique. Ensuite, parce que ce concept est si extensif qu'il ne permet pas de différencier avec précision les divers statuts que peut revêtir un argument de verbe, ni en matière de cas, ni en matière d'incidences. Il est donc difficile de concevoir un appareil de modélisation plus rudimentaire et plus approximatif. Cela donne à penser que la notion de complément doit ses succès scolaires non seulement à sa modernité scientifique, mais aussi à sa *simplicité*: elle offrait opportunément aux pédagogues du 18^e siècle, et à leurs successeurs chargés d'alphabétiser la nation, une sorte de minimum grammatical jugé suffisant pour les besoins des élèves⁸.

-
- 6 Cette tendance au bricolage syncrétique se manifeste notamment chez Wailly [*Principes généraux et particuliers de la langue française*, 1754]. Il souscrit à la doctrine moderne selon laquelle il n'y a pas de cas en français [p. 39]; mais cela ne l'empêche pas, pour rester «latino-compatible», de faire ensuite état d'une déclinaison. Il réduit toutefois celle-ci à trois cas seulement: *nominatif*, *vocatif* et *régime*, ce qui lui permet de continuer à se servir de la notion de régime, tout en lui donnant l'extension de celle de complément. La définition qu'il en donne reflète d'ailleurs ouvertement cette hybridation: *Le régime en général est un substantif, un pronom ou un verbe qui restreint ou détermine la signification d'un autre substantif ou d'un autre verbe.* [p. 139]
- 7 Noël & Chapsal [*Nouvelle grammaire française*, 1823] le mentionnent encore, mais à titre de simple curiosité terminologique: *Le complément du verbe est le mot qui complète, qui achève d'exprimer l'idée commencée par un verbe. [...] Le complément est aussi appelé régime, à cause de l'espèce de domination que le mot qu'il complète exerce sur lui.* [p. 29].
- 8 Faire simple est en tout cas un objectif déclaré par Wailly dans sa préface: *Il m'a paru que les Cas, les Déclinaisons et les différentes sortes d'Articles qu'on a mis dans nos Grammaires Françaises [...] ne fesoient qu'embarasser les jeunes gens et retarder leurs progrès. [...] Tout ce qu'on dit à ce sujet, fût-il vrai, est assurément trop long. Sans tout cet attirail de Cas, de Déclinaisons et d'Articles, on peut facilement faire connoître aux jeunes-gens les rapports que les Noms et les Pronoms Français peuvent avoir avec les Noms, les Pronoms et les autres mots du Latin, du Grec ou des autres Langues.*

1.3.3. D'autre part, exploiter la notion de complément à des fins didactiques, c'était la vouer fatalement à la *dénaturation*. Car on ne voit pas comment l'enseignement du français aurait pu se contenter d'une grammaire purement sémantique, qui fasse totalement abstraction des contraintes de régime. Ne serait-ce que pour les besoins de l'accord des participes, on doit au moins pouvoir distinguer les régimes accusatifs des autres. Il a donc fallu réimporter cette distinction dans la grammaire, autrement dit imputer aux compléments (seules entités connues) des caractéristiques formelles qui appartiennent en réalité aux régimes. C'est ainsi qu'à la typologie selon les circonstances exprimées ont été vite ajoutées des subdivisions fondées sur des critères syntaxiques, réels ou supposés: d'abord l'opposition direct / indirect (= absence vs présence de préposition), puis l'opposition objet / circonstanciel (= obligatoire vs facultatif, fixe vs mobile). L'ennui est que cette façon de faire revient à postuler l'existence d'une correspondance terme à terme entre certains types de compléments et certains types de régimes. Or, comme on le verra plus bas, ce bel isomorphisme est démenti par la réalité empirique. Une grammaire qui le pose en principe se condamne donc fatalement à entrer en contradiction avec les faits. En particulier, trouver un *analogon* formel à l'opposition sémantique entre *objets* et *autres circonstances* est une véritable gageure. C'est pourquoi les grammairiens scolaires du 19^e et du 20^e siècle, qui ont voulu fonder cette distinction en syntaxe, en ont été réduits à invoquer des critères controuvés, et ont fini par forcer les élèves à trouver immobiles et obligatoires des compléments qui refusent insolemment de l'être⁹.

1.3.4. Cette dérive illustre un mode de développement habituel à la doctrine grammaticale scolaire, et qui tient en deux étapes: (1) on adopte un modèle de référence sur sa bonne mine (image de modernité ou de scientificité), sans trop se demander s'il est empiriquement adéquat, ni s'assurer qu'il est adapté aux besoins didactiques; (2) quand on constate, mais un peu tard, qu'il comporte des inconvénients, on y remédie par des aménagements notionnels *ad hoc* et disparates, qui ne font en général qu'aggraver les choses¹⁰. Dans le cas qui nous occupe, le résultat est une grammaire biscornue qui, plutôt que de regarder en face les contraintes de régime, s'oblige à les décrire par des voies détournées, à travers leurs reflets dans le miroir déformant de catégories sémantiques. Adieu simplicité! Cette grammaire comporte en outre des inconvénients didactiques bien connus, qui se manifestent dès que l'on

9 Pour une histoire détaillée du «critère de nécessité» aux 18^e et 19^e siècles, voir [Chervel 1977: chap 7], et pour ses avatars récents, voir [Béguelin 2000: 144-156].

10 Je laisse au lecteur le soin d'en trouver des exemples récents. Il pourra se demander par exemple si l'on a été bien inspiré de choisir la grammaire transformationnelle chomskyenne standard pour base de la doctrine scolaire contemporaine, et évaluer ce que ce choix a coûté en ratiocinations induites...

quitte une perspective exclusivement unilingue. Aveugle aux mécanismes syntaxiques d'assignation de cas, elle n'est pas «portable» sur les langues à flexion casuelle développée, ce qui oblige les francophones à changer de grammaire quand ils apprennent une langue seconde. Quant aux non-francophones, la notion de complément, même grossièrement détaillée en deux sous-espèces directe vs indirecte, ne leur dit pas quelle est la bonne préposition à employer après chaque verbe, et les laisse hésiter en permanence entre zéro, *de* ou *à*. Puisque ces inconvénients ont pour cause initiale l'affiliation téméraire à un mauvais modèle de référence, le seul moyen d'y remédier est de remplacer celui-ci par un autre plus approprié. Revenons-en donc aux données du français, et voyons ce qui pourrait leur convenir.

2. Les constructions verbales en français

2.1. Du régime

Au plan formel tout d'abord, les données observables donnent globalement raison à la théorie des régimes.

2.1.1. D'une part en effet, le paradigme des pronoms clitiques est bien le siège d'une déclinaison: il comprend des séries de formes comme {*le, lui, en, y*}, dont les membres sont référentiellement synonymes, mais en distribution complémentaire et sélectionnés par le lexème verbal:

- (3) Ce chat, je *le* (**lui* / **en* / **y*) déteste.
 Ce chat, je *lui* (**le* / **en* / **y*) plais.
 Ce chat, j'*en* (**le* / **lui* / **y*) ai marre.
 Ce chat, j'*y* (**le* / **lui* / **en*) songe souvent.

2.1.2. D'autre part, les arguments nominaux placés à droite du verbe portent des prépositions qui varient selon le même principe, et qui fonctionnent donc aussi comme des marques de cas. La marque proportionnelle à *le* est l'absence de préposition, que l'on peut traiter à la suite de Bally [1965: 163] comme une préposition zéro. Les marques proportionnelles à *y* sont diverses prépositions locatives, sélectionnées de manière idiosyncratique par le lexème verbal: *inciter à, compter sur, croire en/à, aller à/chez/vers/dans*, etc. Le système casuel du français se présente donc comme suit:

(4)

Cas	marque à gauche du verbe (pronoms clitiques)	marque à droite du verbe (Prépositions)
accusatif	le —	— ∅ SN
ablatif	en —	— de SN
datif	lui —	— à SN
locatif	y —	— Prép ^{loc} SN

2.1.3. Le seul détail qui complique un peu les choses est l'existence de supplétivismes dans le paradigme des pronoms. Les deux formes *en* et *y* sont en effet porteuses d'un trait référentiel [-individué], qui les rend aptes à désigner des réalités continues ou vagues (matières, ensembles, espaces, procès, etc.) Comme il n'y a pas, à l'accusatif et au datif, de pronoms marqués du même trait, c'est *en* et *y* qui sont utilisés accessoirement pour les suppléer. *Y* se substitue ainsi à *lui* en tant que datif lorsqu'il s'agit de désigner une réalité non individuée, d'où des alternances comme (5):

- (5) Ce n'est pas Marie, mais ça *lui* ressemble. [dat],[+indiv.]
 Son maître, il ne voulait pas *lui* obéir.
 Ce n'est pas de l'amour, mais ça *y* ressemble. [dat], [-indiv.]
 Cet ordre, il n'a pas voulu *y* obéir. [< Sandfeld]

Et *en* tient lieu d'accusatif pour référer à du non discret (emploi dit «partitif»: // *en a, du courage*). En somme, comme la plupart des déclinaisons, celle-ci comprend des formes neutralisantes, mais cela ne remet pas en question son existence en tant que structure formelle oppositive à quatre termes.

2.1.4. Sur la base de (4), on peut ensuite donner une description précise des contraintes de régime. Les verbes du français, selon le nombre d'arguments qu'ils impliquent (valence) et les cas qu'ils leur assignent, se répartissent en onze classes de régime:

Type de verbe		Exemples	N°
Valence 0	V intransitif	<i>dormir, éternuer, braire...</i>	I
Valence 1	V [+acc]	<i>regarder, assassiner...</i>	II
	V [+abl]	<i>émaner, découler, provenir...</i>	III
	V [+dat]	<i>plaire, sourire, ressembler, obéir...</i>	IV
	V [+loc]	<i>songer, participer, consentir (à), croire (en), insister, compter (sur)...</i>	V
Valence 2	V [+acc][+abl]	<i>retirer, menacer, prier, supplier...</i>	VI
	V [+acc][+dat]	<i>donner, dire, répondre, mettre...</i>	VII
	V [+acc][+loc]	<i>inciter, encourager, habituer...</i>	VIII
	V [+abl][+dat]	<i>parler...</i>	IX
	V [+abl][+loc]	<i>venir, passer...</i>	X
	V [+dat][+loc]	<i>aider...</i>	XI

Les verbes des classes IX, X et XI sont relativement peu nombreux. La classe XI n'est attestée à ma connaissance que par une construction archaïque du verbe *aider* (Ex. *Il lui aidait à écosser sa récolte de haricots*), et par des lexies composées du type *donner accès* (Ex. *Il lui donne accès au dossier*). Il y a évidemment de nombreux verbes à constructions multiples, qui entrent dans plusieurs de ces classes avec des acceptions différentes (Cf. *manquer son*

train / manquer à son devoir / manquer de courage...) Quant aux verbes «attributifs» ou «copules», ils pourraient eux aussi être intégrés à cette typologie, sur la base des pronoms clitiques qu'ils admettent: *être* est capable de régir tous les cas, sauf le datif (*Il l'est / y est / en est / *lui est*); *avoir l'air* demande l'ablatif (*Il en a l'air*); *devenir* régit un accusatif (*Il le devient*), etc. En fait, la particularité de ces verbes n'est pas d'être dépourvus de régime, mais d'admettre des adjectifs en tant que régimes.

2.1.5. Il faut encore préciser que certains verbes prennent des régimes auxquels ils n'assignent pas de marques de cas. Ces régimes non casuels se présentent pour la plupart comme des SP à préposition lexicale, auxquels ne correspond pas de pronom clitique proportionnel. Ex.

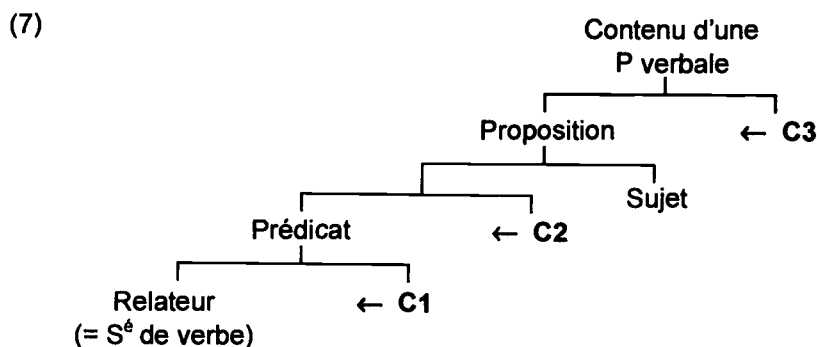
- (6) Antoine rivalise avec Félix.
Il se conduit avec imprudence / d'une manière imprudente.

2.2. Des compléments

2.2.1. Si l'on passe maintenant au plan sémantique, la notion de complément devient opératoire, mais elle demande toutefois à être détaillée. En effet, dès qu'un énoncé contient plusieurs compléments, on doit supposer que ceux-ci se cumulent selon un certain ordre logique, autrement dit, qu'il existe parmi eux une hiérarchie d'application. Cela conduit à les répartir en plusieurs espèces selon leur portée sémantique, ou *incidence*.

2.2.2. Pour ce que l'on en sait, il existe au moins trois rangs d'unités sémantiques sur lesquelles peut porter un complément: les *relateurs*, les *prédicats* et les *propositions*.¹¹ (i) Un relateur est ce que signifie un verbe (voir Beauzée *supra*), c'est-à-dire un lien entre *n* places d'actants. (ii) Si l'on remplit toutes ces places sauf la première, on obtient un prédicat, c'est-à-dire une propriété unaire affirmable d'un sujet. (iii) En instanciant la place de sujet, on construit une proposition, c'est-à-dire la représentation (vraie ou fausse) d'un fait. Il s'ensuit que l'on doit distinguer trois types de compléments, définis par leur incidence: C1 = compléments de relateur, C2 = compléments de prédicat, C3 = compléments de proposition. Schématiquement:

11 Je laisse de côté les compléments périphériques, prosodiquement détachés, qui peuvent avoir des incidences externes à l'énoncé (portée sur l'énonciation, sur le fait asserté...)



2.2.3. Pour discriminer ces trois types de compléments, Prandi [1987] utilise un test simple: il se trouve qu'aux propositions et aux prédicats correspondent des formes anaphoriques spécifiques. Pour savoir sur quoi porte un complément, il suffit donc d'anaphoriser sa base d'incidence. Comparer par exemple:

- (8) (a) Antoine a acheté un bouquet *au marché / dans la matinée*.
 (b) Antoine a acheté un bouquet *avec sa prime de licenciement / pour Cléopâtre*.
 (c) Antoine a acheté un bouquet *à une jolie fleuriste*.

Une proposition complète peut être anaphorisée à l'aide d'expressions comme *Ça s'est passé..., ça a eu lieu..., ça s'est produit...* Les compléments qui sont compatibles avec ces formules sont donc des C3. Il s'agit notamment de ceux qui indiquent le lieu scénique ou les circonstances temporelles (ex. a):

- (9) (a) Antoine a acheté un bouquet. *Ça s'est passé / ça a eu lieu au marché / dans la matinée*.
 (b) Antoine a acheté un bouquet. **Ça s'est passé / ça a eu lieu avec sa prime de licenciement / pour Cléopâtre*.
 (c) Antoine a acheté un bouquet. **Ça s'est passé / ça a eu lieu à une jolie fleuriste*.

Les prédicats complets, quant à eux, s'anaphorisent au moyen de *le faire* ou *faire ça*. Les compléments qui peuvent se combiner exclusivement avec ces proformes sont donc des C2. Tels sont entre autres ceux qui indiquent l'instrument ou le bénéficiaire du procès (ex. b).

- (10) (b) Antoine a acheté un bouquet. *Il l'a fait / il a fait ça avec sa prime de licenciement / pour Cléopâtre*.
 (c) Antoine a acheté un bouquet. **Il l'a fait / il a fait ça à une jolie fleuriste*.

Les compléments qui ne sont compatibles avec aucun de ces deux types d'anaphoriques sont des C1. Ils expriment principalement l'objet, le patient, le destinataire ou la cible du procès (ex. c). Un énoncé peut évidemment contenir plusieurs compléments de même incidence, et des hiérarchisations plus fines s'établissent alors entre eux. Voir sur ce point [Korzen 1983; 1990]. Il peut aussi se produire des ambiguïtés, certains compléments étant capables d'intervenir à plusieurs rangs, et donc d'avoir des incidences multiples (il n'est pas exclu que *au marché* puisse être aussi un C2).

2.3. De la correspondance régimes / compléments

Entre la typologie des régimes au plan syntaxique, et celle des compléments au plan sémantique, il n'existe pas de correspondance simple, ni a fortiori d'isomorphisme.

2.3.1. Régimes casuels vs non casuels

La plupart des C1 ont pour expression des régimes marqués en cas, mais on en trouve aussi qui prennent la forme d'un régime non casuel. Ex.

- (11) Antoine se conduit *de façon étrange* / *s'en conduit.
Ce rôti pèse *une livre* / ?la pèse.

À l'inverse, la majorité des C2 et C3 sont exprimés par des SP non casuels, mais il en existe quand même un bon nombre dont le signifiant est un syntagme porteur de cas. Les SP exprimant le lieu scénique, p.ex., ont les marques du locatif, et certains compléments de cause sont des ablatifs:

- (12) Il a acheté un bouquet *au marché*. / Il y a acheté un bouquet.
Il a été malade *de ton refus*. / Il *en* a été malade.

Il n'y a donc pas d'implication régulière entre le type d'un complément et le statut [\pm casuel] du régime qui lui correspond.

2.3.2. Régimes obligatoires / facultatifs

Selon une idée reçue propagée avec insistance par la doctrine scolaire, il y aurait lieu de distinguer des compléments obligatoires (en gros, les C1) et des compléments facultatifs. En fait, si l'on y regarde de près, il n'existe pratiquement pas de régime dont la présence soit strictement obligatoire. Tout verbe peut être employé absolument, sans régimes, du moment que son contenu constitue un apport d'information pertinent dans le contexte de discours. Ainsi, bien que plusieurs des verbes cités ci-dessus nous semblent à première vue ne pas pouvoir se passer de régime, il suffit de chercher un peu pour les trouver attestés en construction absolue. Cf. en face de (5), (6) ou (11):

- (13) La statue est belle, mais ressemble peu. [Michelet]
À la fin, il s'est lassé... Il a fini par dire oui. [...] Il pouvait plus rivaliser. [Céline]
Tous les corps connus pèsent. [Voltaire, < Littré]
Il ne sait pas se conduire.

Les intuitions et les catéchismes grammaticaux qui les inspirent sont donc ici particulièrement trompeurs. Tout régime est bel et bien supprimable¹². Par

12 Cf. Blanche-Benveniste ici même. En fait, l'absence de régime sert à exprimer des valeurs sémantiques bien précises: soit déictique (*Je sais!* = *Je sais ça*), soit indéterminée (*Elle aime* = *Elle aime quelqu'un*), soit générique (*Il plaît* = *il plaît à tout le monde*). Absence de régime ne veut donc pas dire absence de complément, mais

suite, la facultativité syntaxique ne saurait servir à différencier les compléments.

2.3.3. Il n'y a donc pas moyen de corréler terme à terme les divers types de compléments à des propriétés formelles constantes, ni sur l'axe [\pm casuel], ni sur l'axe [\pm obligatoire]. Cela exclut que l'on puisse user d'une typologie commune qui vaudrait à la fois pour les compléments et les régimes. C'est pourtant ce que prétend faire la bipartition traditionnelle en *compléments d'objets* vs *circonstanciels*, ou *compléments essentiels* vs *accessoires*. Ses versions ancestrales comme ses replâtrages modernes reposent en effet toujours sur l'assomption d'équivalences du genre:

C1 (objets) \equiv régimes casuels \equiv régimes obligatoires

C2 & C3 (circonstanciels) \equiv régimes non casuels \equiv régimes facultatifs

Or, ces équivalences, on vient de le voir, sont empiriquement invalides. La dichotomie objets / circonstanciels ne mérite donc pas qu'on y tienne aussi farouchement...

3. Conclusion: quelle grammaire enseigner?

3.1. Tout dépend évidemment des objectifs didactiques que l'on assigne à l'enseignement de la grammaire. S'agit-il seulement, comme au XIXe siècle, de fournir les rudiments indispensables à l'apprentissage de l'orthographe? Ou bien aussi de mettre en place des notions-repères utiles à l'acquisition des langues étrangères? Ou encore d'initier les élèves à la quête de la consistance scientifique, en prenant le matériau linguistique comme terrain d'exercice? Selon les buts qu'on se fixe, on devra recourir à des doctrines grammaticales plus ou moins sophistiquées. Mais il me semble qu'on aurait *de toutes façons* avantage à remettre en vigueur la théorie des régimes.

3.2. En ce qui concerne l'orthographe, les deux derniers siècles ont prouvé que l'accord des participes passés pouvait être enseigné avec un certain succès sur la base de la notion de complément d'objet direct. Mais ces accords pourraient être appris aussi bien, sinon mieux, à partir de la notion de régime accusatif, puisque c'est justement là tout ce qu'un scripteur (à supposer qu'il s'aide de la grammaire)¹³ a besoin de savoir reconnaître pour accorder correctement. De plus, la notion de régime accusatif fournit, vu sa

présence au plan sémantique d'un complément ayant l'une ou l'autre de ces valeurs référentielles. Voir sur ce point, entre autres [Berrendonner 1995], [Tasmowski-De Ryck 1993], [Noailly 1998]...

13 Car on peut aussi se passer de la grammaire pour enseigner les accords. Voir ici même l'article de M.-J. Béguelin.

définition, des critères d'identification plus fiables que celle de COD, le test le plus opératoire étant la pronominalisation par le clitique *le*.

3.3. Par ailleurs, montrer que le français a lui aussi une syntaxe casuelle, sous des dehors morphologiques particuliers, c'est formuler une généralisation sur les langues indo-européennes, et mettre en place un appareil de notions grammaticales qui restent opératoires quand on passe à l'allemand, au russe, au latin ou au grec. La théorie des régimes et du cas constitue donc un instrument didactique commode au service de l'apprentissage des langues secondes, vivantes ou mortes.

3.4. Enfin, si la doctrine grammaticale scolaire vise à donner l'exemple de la consistance logique, elle ne peut s'accommoder de la théorie des compléments qui, n'en déplaise aux encyclopédistes, n'est pas un modèle bien futé. De deux choses l'une, en effet. Ou bien on utilise la notion de complément dans le strict ressort de la sémantique, conformément à sa définition initiale, et les moyens font défaut pour décrire les contraintes syntaxiques de régime: la notion de complément n'a rien à en dire (elle suppose même implicitement leur inexistence), d'où une carence descriptive grave. Ou bien on tente de lui conférer une pertinence syntaxique, en postulant une correspondance terme à terme entre types de compléments et types de régimes; mais cette voie conduit fatalement à forger de pseudo-isomorphismes formes↔sens, autrement dit à professer des contre-vérités empiriques, comme le mythe des COD obligatoires. On a donc le choix entre deux maux (entre lesquels la tradition a, comme de bien entendu, choisi le pire): donner aux élèves l'image d'une grammaire impuissante, ou celle d'une grammaire-catéchisme démentie par l'évidence¹⁴. Pour échapper à cette fâcheuse alternative, le moyen le plus simple serait de réintégrer dans la grammaire une théorie explicite des régimes, fondée sur des critères formels bien définis.

3.5. Si donc on me prenait pour juge des contenus grammaticaux à enseigner dans les écoles (rassurez-vous, ça ne risque pas d'arriver), voici ce que je proposerais d'inclure au chapitre des constructions verbales:

- (a) Il existe des cas en français.
- (b) C'est dans le système des pronoms qu'ils sont les plus apparents, si bien que la meilleure technique pour reconnaître les contraintes de régime est «l'approche pronominale» [Blanche-Benveniste 1984 et ici même].

14 Voir p. ex. la *Terminologie grammaticale* officielle du ministère français de l'éducation [1998: 17] qui, après avoir posé en guise de définition: *Critères: les compléments essentiels ne peuvent pas être supprimés*, donne pour exemples: *Je sais [que vous avez raison], Je parle [à mon fils], Je me souviens [de votre frère], Je reviens [de Menton]*, où même le plus crédule des élèves ne peut manquer de constater que les compléments sont supprimables.

- (c) Il n'y a pas de régimes qui soient syntaxiquement obligatoires. En conséquence, il n'y a pas lieu de diviser les régimes en essentiels vs circonstanciels.
- (d) Il n'y a pas d'isomorphisme entre structure syntaxique et structure sémantique, en sorte que les relations et catégories opératoires à un plan ne sauraient être transposées à l'autre plan. Il importe donc d'accoutumer les élèves à distinguer soigneusement ces deux niveaux d'analyse.

Bibliographie

- Bally, C. (1965). *Linguistique générale et linguistique française*. Berne: Francke.
- Béguelin, M.-J. (sous la dir. de). (2000). *De la phrase aux énoncés. Grammaire scolaire et descriptions linguistiques*. Bruxelles: De Boeck-Duculot.
- Berrendonner, A. (1995). Redoublement actantiel et nominalisations. *SCOLIA*, 5, 215-244.
- Blanche-Benveniste, C., Deulofeu, J. Stefanini, J. & Van den Eynde, K. (1984). *Pronom et syntaxe. L'approche pronominale et son application au français*. Paris: SELAF.
- Centre National de Documentation Pédagogique (1997). *Terminologie grammaticale*. Paris: Payot & Ministère de l'Education.
- Chervel, A. (1977). *Et il fallut apprendre à écrire à tous les petits français... Histoire de la grammaire scolaire*. Paris: Payot.
- Chevalier, J.-C. (1968). *Histoire de la syntaxe. Naissance de la notion de complément dans la grammaire française (1530-1750)*. Paris: Droz.
- Korzen, H. (1983). Réflexions sur l'inversion dans les propositions interrogatives en français. *Analyses grammaticales du français, Revue Romane, no spécial 24*, 51-85. (Copenhague: Akademisk Vorlag).
- (1990). Pourquoi *pourquoi* est-il différent? *Langue française*, 88, 60-79.
- Noailly, M. (1998). Transitivity absolue et type de prédication. In M. Forsgren, K. Jonasson & H. Kronning (éd.), *Prédication, assertion, information*. (pp. 377-384). Uppsala: Acta Universitatis Upsaliensis.
- Prandi, M. (1987). *Sémantique du contresens*. Paris: Minuit.
- Tasmowski-De Ryck, L. (1993). Le verbe transitif sans complément. In S. Karolak & T. Muryn (éd.), *Complétude et incomplétude dans les langues romanes et slaves*. (pp. 407-427). Cracovie: WSP.

La complémentation verbale: petite introduction aux valences verbales

Claire BLANCHE-BENVENISTE

Université de Provence & Ecole Pratique des Hautes Etudes, Paris

La complémentation verbale:
Quels savoirs pour l'enseignant?
Quels savoirs pour l'élève?

This paper gives a brief introduction to the question of verbal complementation, within the framework of Verbal Valency theories. Verb complements are analyzed as morpho-syntactic and semantic elements, in which grammatical categories and constructions clearly determine verbal meanings. Complements are entirely different according to the different verbal types they are assigned to: GIVE verbs, SAY verbs, KNOW verbs, WANT verbs, and so on. Pronouns, rather than lexical nouns, are used in order to check the grammaticality of associations between verbs and complements.

A brief survey is given of verbal sub-types behaving like auxiliaries, modal verbs or «support verbs», and having no valency grammar, and thus no complements.

An important difference is proposed between understanding the meaning of a verb in a given text and building up the meaning of a verb, as lexicographers usually do, by gathering out its different significations in different contexts.

L'étude de la complémentation verbale n'est guère attrayante, quel que soit le cadre choisi et quelle que soit la terminologie utilisée, si on sépare l'étude syntaxique et la signification des verbes, et surtout si on réduit la syntaxe à une liste d'observations mécanistes. Dire qu'un verbe est transitif parce qu'il a un complément (qu'on peut appeler objet ou argument), que ce complément est un syntagme nominal ou un pronom, et qu'il est placé après ou avant le verbe, cela ne passionne pas les profanes et ne leur apporte guère d'éclairage sur le sens des verbes dans les énoncés où ils figurent.

Mais, d'un autre côté, laisser libre cours à des intuitions sur le sens des verbes, sans tenir compte des manifestations formelles à travers lesquelles ils apparaissent, ne serait pas non plus très satisfaisant. Toute une partie de la linguistique contemporaine s'est préoccupée d'intégrer ces deux dimensions,

en particulier avec la notion de valence verbale¹. Nous devons à L. Tesnière (1959) cet emprunt au vocabulaire de la chimie, suggérant une comparaison entre la structure des verbes et celle des atomes, où chaque verbe est, comme un noyau atomique, un centre de relations établies avec le sujet et les compléments; la valeur du noyau est déterminée par les éléments qui «tournent autour». Les différentes constructions verbales, avec leurs sujets et compléments, sont, dans cette perspective, solidaires du sens des verbes. En classant les constructions verbales, on classe du même coup de grands types de significations transportées par les lexèmes verbaux.

Les propositions actuelles de classement des valences verbales du français sont nombreuses. Elles diffèrent par leurs objectifs, leurs méthodes et leur ampleur, de sorte qu'on ne peut pas les prendre toutes en compte à la fois. Je voudrais fournir ici quelques pistes parmi celles qui me paraissent les plus intéressantes et les plus susceptibles d'être adaptées à différents publics. Je présenterai d'abord des exemples simples et peu contestés de relations établies entre les formes et les sens des constructions verbales. Je n'aborderai les méthodes d'analyses que dans un second temps, parce qu'il me semble qu'elles ont de l'intérêt dans la mesure où l'on sait à quel genre de résultats on veut aboutir.

1. Exemples de grands regroupements entre formes et sens

1.1. *Les fonctions et les rôles: exemples des verbes de donation*²

Le modèle qu'on fournit souvent pour montrer le regroupement entre formes et sens est celui du verbe *donner* qui, dans ses emplois proto-typiques,

Paul donne un livre à Marie

comporte deux partenaires humains désignés par des noms, *Paul*, le donateur, *Marie*, la destinataire (dont le rôle est signalé ici par une préposition), et le don, *un livre*³. Le don est nécessairement un élément nominal, nom, pronom, relative,

-
- 1 Dixon (1991) a fondé sa «nouvelle grammaire de l'anglais» sur des bases sémantiques, qui sont en grande partie celles des valences verbales.
 - 2 Cf. Willems, 1975; Dixon, 1991.
 - 3 Il est bien évident que tous les emplois de *donner* se laissent pas ramener à ce modèle simple. Comme tous les verbes très fréquemment utilisés (Cf. Willems), *donner* a de multiples emplois, qui en font un verbe très polysémique. Presque la moitié des emplois sont des locutions inanalysables: *s'en donner à cœur joie*, *donner sa langue au chat*, ou des sortes de conjonctions ou adverbes, *étant donné que*, *à un moment donné*. Des significations particulières sont attachées à *donner quelqu'un à la police*,

Paul donne à Marie de l'eau, quelque chose de bon, quelque chose à lire, ce qu'elle voulait,

à l'exclusion de tout élément verbal: il est radicalement impossible d'y mettre seulement un verbe à l'infinitif ou d'y mettre une «que-phrase» (appelée «complétive» dans les grammaires scolaires):

*Paul donne lire à Marie, *Paul donne que Marie lise

Chacun des trois termes de la relation, donateur, destinataire et don, peut être utilisé comme sujet. A l'actif, c'est le donateur, (*Paul* dans les exemples précédents). Le don occupe la place du sujet dans les différentes tournures passives, en *être* ou en *se + être*, (moyennant certaines accommodations),

ce livre avait été donné par Paul à Marie,
un tel livre ne se donne pas à n'importe qui

Avec d'autres procédés, c'est le destinataire, *Marie*, qui se manifeste dans la position de sujet:

Marie s'est fait donner un livre par Paul
Marie s'est vu attribuer un livre par Paul

Dans la tournure de «passif impersonnel», aucun des trois termes de la relation n'est le sujet:

Il a été donné quelques livres à des gens comme Marie

Il serait donc difficile de caractériser les verbes de donation en se contentant d'attribuer à chacun des termes une fonction, puisque ces fonctions ne sont pas attachées à des termes particuliers. On ne peut pas dire que le sujet de *donner* est à tout coup le donateur: ce donateur peut être sujet ou complément et chacun des trois termes de la relation peut occuper, à sa façon, la place du sujet. Pour désigner les termes de la valence de façon stable, il est indispensable de prendre des étiquettes sémantiques, comme «donateur, don, destinataire», qui peuvent s'appliquer en français à de nombreux verbes de cette même classe ⁴:

apporter, attribuer, communiquer, léguer, offrir, prêter....

dans le sens de «dénoncer», ou *donner sur la cour*, au sens de «avoir vue sur». Dans de très nombreux emplois qui seront repris plus loin, comme *donner des coups, des conseils*, le verbe *donner* sert de base verbale à une signification fournie par un nom qui l'accompagne.

- 4 D. Willems (1985, p. 177) observe que tout verbe peut devenir un verbe de donation, pour peu qu'on le force à entrer dans cette construction prototypique. Elle remarque en particulier que beaucoup de verbes de mouvement tendent vers le sens de la donation: *je lui donne quelque chose, je lui avance, file, glisse, passe quelque chose.*

Comme ces étiquettes sont également applicables à des verbes de ce type dans de nombreuses langues, elles facilitent la comparaison: il est aisé de voir que le destinataire peut se dire sans préposition en anglais (*Paul gave Mary a book*), et que, à la différence du français, il se met directement au passif (*Mary was given a book*). On peut montrer qu'en espagnol le destinataire se dit par un nom et un pronom qui le «redouble», (*le diò un libro a Maria*).

1.2. L'importance des catégories grammaticales: exemple des verbes savoir et connaître

C'est une comparaison classique: les deux verbes français *savoir* et *connaître* (pour lesquels l'anglais n'a qu'un seul verbe, *to know*) sont à la fois semblables par une partie de leurs significations et dissemblables par les catégories grammaticales qu'ils peuvent construire (J. Picoche, 1986). Tous deux ont des compléments représentés par des pronoms ou des syntagmes nominaux, et ils peuvent avoir les mêmes:

Savoir quelque chose, connaître quelque chose
Savoir le nom de quelqu'un, connaître le nom de quelqu'un

mais seul *savoir* peut construire des verbes à l'infinitif, des «que-phrases⁵» ou des «interrogatives indirectes», ce que *connaître* ne peut pas faire:

savoir nager, savoir qu'il y a un danger, savoir s'il y a un danger, savoir ce qu'il fait,
*connaître nager, *connaître qu'il y a un danger, *connaître s'il y a un danger,
*connaître ce qu'il fait

Autre différence: *connaître* a des compléments qui désignent des personnes humaines, ce qui est presque impossible pour *savoir*:

Je connais quelqu'un, je connais Marie, je vous connais, nous nous connaissons
*je sais quelqu'un, *je sais Marie⁶, *je vous sais, *nous nous savons

On peut résumer cette distribution dans deux listes de caractéristiques, où les concepts comme *nom*, *adresse*, sont représentés par [concept], les personnes humaines apparaissent sous le trait [+personne], le verbe à l'infinitif sous le trait [+processus] et la possibilité d'une que-phrased ou d'une interrogative indirecte sous le trait [événement +/- envisagé]:

		<i>savoir</i>	<i>connaître</i>
[concept]	nom	+	+
[+personne]	pronom <i>je</i>	-	+

- 5 Je nomme «que-phrased», selon un usage déjà bien établi, ce qu'on appelle parfois «complétive».
- 6 *Je sais Marie malade* est une autre construction, avec «attribut du complément».

[+processus]	infinitif	+	-
[événement +/- envisagé]	que.....si...	+	-

Cette grille, fondée sur la compatibilité avec des catégories grammaticales, est utile pour réfléchir au sens des compléments que *savoir* et *connaître* ont en commun. *Le nom* et *l'adresse*, qui avaient été pris pour exemples au départ, étaient des cas particuliers privilégiés. Dès qu'on prend d'autres noms au hasard, on voit que les deux verbes ne les acceptent pas tous aussi bien:

elle sait son secret	elle connaît son secret
elle sait son nom	elle connaît son nom
elle sait son adresse	elle connaît son adresse
elle sait son histoire	elle connaît son histoire
? elle sait son métier	elle connaît son métier
? elle sait ses dessins	elle connaît ses dessins
*elle sait ses enfants	elle connaît ses enfants
*elle sait sa maison	elle connaît sa maison
elle sait quel métier il fait	*elle connaît quel métier il fait
elle sait qu'il fait des dessins	*elle connaît qu'il fait des dessins
elle sait aller chez lui	*elle connaît aller chez lui
elle sait qu'il habite là	*elle connaît qu'il habite là

Avec *savoir*, les seuls compléments nominaux qui fonctionnent bien sont ceux qui impliquent une sorte de processus verbal sous-jacent: *savoir son secret* c'est savoir quel est son secret et comment y accéder; *savoir son adresse* c'est savoir quelle est son adresse et comment y accéder. *Savoir* est compatible avec les noms *secret*, *nom*, *adresse*, *histoire* parce que la signification de ces noms implique des sortes de parcours pour se procurer le nom, l'adresse ou l'histoire et le résultat obtenu par ce parcours.

Quand on y regarde de plus près, on doit reconnaître que lorsque les deux verbes acceptent les mêmes noms, ce n'est pas toujours avec la même signification. Le verbe *savoir* traite les noms *secret*, *nom*, *histoire* en les infléchissant du côté des noms d'événements, ce qui est compatible avec le fait qu'il construit des que-phrases qui relatent des processus et des événements. Le verbe *connaître*, qui ne s'applique pas à des événements, puisqu'il refuse les que-phrases, mais qui s'applique à des personnes, traite au contraire ces noms *secret*, *nom*, *histoire* comme des choses ou des individus. Il accepte, du reste, de les coordonner avec des noms de personnes, ce qui ne serait pas possible pour *savoir*:

Je connais bien Marie, son histoire et son secret
*je sais bien Marie, son histoire et son secret

Autre caractéristique importante: *connaître* fait partie de ces verbes dont on peut saisir le déroulement progressif. On peut dire d'une histoire qu'on commence à la connaître, ou qu'on vient de la connaître; on peut également indiquer des degrés dans la réalisation de cette connaissance, en disant que

l'histoire est un peu connue, très connue, bien connue ou qu'on la connaît à fond, toutes choses bien difficiles pour *savoir*:

Je commence à la connaître	? je commence à la savoir
Elle est bien connue	? elle est bien sue
Je la connais à fond	? je la sais à fond
Je la connais un peu	? je la sais un peu
Je l'ai connue à telle époque	je l'ai sue à telle époque (deux sens: je ne la sais plus / on me l'a apprise)
Je viens de la connaître	*je viens de la savoir

On peut connaître quelque chose ou quelqu'un selon plusieurs saisies aspectuelles du verbe (Pustejovsky, 1991), ce qui est beaucoup plus difficile pour *savoir*. Le verbe *connaître* semble pouvoir se découper en différentes phases, avec différents degrés, alors que *savoir* apparaît comme un résultat qu'on peut difficilement moduler. Pour résumer, on peut dire, avec les termes de J. Picoche, que l'objet de *savoir* se présente comme le résultat d'un processus alors que l'objet de *connaître* se présente comme un objet ou un individu qu'on découvre peu à peu. Cette différence est en rapport manifeste avec les catégories grammaticales qui interviennent du côté de *savoir* et *connaître*: compléments impliquant des verbes dans un cas, des personnes dans l'autre. On doit en conclure que les catégories grammaticales qui apparaissent dans la complémentation sont essentielles pour la définition de la signification des verbes et qu'il est indispensable d'en donner la liste, c'est-à-dire le paradigme⁷. Grammaire et sémantique ont partie liée, «Chacun des types de complémentation a une valeur sémantique propre» (D. Willems, 1985).

1.3. Augmentation et diminution de valences: les causatifs⁸

Appliquer le verbe *faire* sur une autre construction verbale est le moyen typique de créer un sens «causatif», par exemple sur un verbe de donation:

Marc a fait donner un livre à Marie par Paul.

Marc, le sujet de *faire*, est interprété comme un «déclencheur» (ou «incitateur») du processus: il est la cause que Paul donne un livre à Marie. Dans le système de valence du verbe *donner*, il apporte un terme de plus (ce qui fait quatre termes, *Marc, Paul, Marie, un livre*), et ravale le donateur à un rang subalterne, celui d'un complément précédé de *par*:

Marc lui a fait donner un cadeau par Paul,

7 Il faudrait évidemment tenir compte aussi du sens des prépositions et de l'importance des formes figées.

8 Voir ici même la contribution d'Iva Novakova.

Il n'est d'ailleurs pas indispensable de mentionner ce donateur:

Marie se faisait toujours donner de l'argent (on ne précise pas par qui)

Toutes sortes de verbes peuvent recevoir ce *faire* causatif:

L'herbe pousse / la pluie fait pousser l'herbe

Je ris / son histoire me fait rire

Il pleut / est-ce que les prières font pleuvoir?

Faire est en français un véritable «auxiliaire de causativité». Les verbes ainsi «auxiliés» reçoivent un terme supplémentaire, qui vient s'ajouter à leur valence ordinaire.

Certains verbes ont une expression causative par eux-mêmes, sans recourir à *faire*. C'est le cas de *apprendre*, qui cumule les deux sens de l'anglais *to learn* et *to teach*. Dans le sens de *to learn*, la valence du verbe comprend un apprenant et quelque chose dont il fait l'apprentissage. Par exemple, l'apprenant est le sujet *je*, et l'apprentissage *la nage*, à *nager*:

J'apprends la nage, j'apprends à nager,

Dans le sens de *to teach*, trois éléments interviennent: l'apprenant, la chose apprise et l'enseignant (celui qui incite à apprendre):

Il m'apprend la nage, il m'apprend à nager,

L'apprenant, *me*, occupe la position d'un complément (de type *lui*) et l'enseignant occupe celle du sujet, *il*, celui qui fait apprendre à l'autre.

Certains verbes (classés comme «à la fois transitifs et intransitifs» par M. Rothenberg, 1974), ont les mêmes possibilités que *apprendre*, avec deux constructions séparées, donnant l'impression que le sujet de l'une devient le complément de l'autre:

La branche casse – le vent casse la branche

Le fer rouille – la pluie rouille le fer

Le linge sèche – le soleil sèche le linge

Dans celle qui ne comporte qu'un terme, *la branche casse*, le processus semble se faire de lui-même, sans incitateur. Les verbes décrivent alors les propriétés inhérentes de leurs sujets: *le verre casse*, *le bois brûle*, *le temps passe*, *le vin vieillit*. Mais dans la construction à deux termes, avec sujet et complément, *le vent casse la branche*, un incitateur prend la place du sujet: la pluie est la cause qui fait que le fer rouille, le soleil est la cause qui fait que le linge sèche. La propriété formelle et sémantique de ces verbes est de montrer cette double possibilité: *la branche*, *le fer*, *le linge* y sont alternativement sujets

9 Il y a, bien sûr, des limites de plausibilité. Difficile de «faire y avoir un orage», de «faire pouvoir sortir quelqu'un», ou de «faire devoir» quoi que ce soit. Ces limites sont en elles-mêmes des révélateurs du sens de la construction causative.

ou compléments, de sorte que *casser*, *rouiller* ou *sécher* sont présentés comme des processus qui peuvent se déclencher tout seuls et aussi comme des processus causés par des éléments extérieurs. C'est la confrontation de deux constructions qui définit la valence de ces verbes.

Les verbes d'action mettant en jeu à la fois un agent et un instrument utilisé par cet agent sont apparentés aux causatifs: *je coupe quelque chose avec un couteau* (M. Gross, 1975). La position de sujet est occupée soit par l'agent, soit par l'instrument:

Je coupe le pain avec un couteau – le couteau coupe le pain
 J'ouvre la porte avec cette petite clé – cette petite clé ouvre la porte
 Je lave ce tissu avec ce savon – ce savon lave bien ce tissu

La relation entre l'agent et l'instrument ressemble à une relation causative: si j'ouvre la porte avec cette clé, c'est que je suis la cause que cette clé ouvre la porte.

Un autre groupe de verbes met en jeu une relation voisine, avec un agent et un moyen utilisé pour faire aboutir l'action. Il s'y ajoute des nuances aspectuelles intéressantes:

Marie recouvre la table d'une nappe – la nappe recouvre la table
 J'entoure le champ d'une barrière – une barrière entoure le champ
 Je parsème la pièce de fleurs – des fleurs parsèment la pièce
 Elle décore la vitrine de guirlandes – des guirlandes décorent la vitrine
 On améliore le repas avec une entrée – une entrée améliore le repas

La construction à valence «longue» (trois termes) décrit des processus se déroulant progressivement dans le temps. Pour le verbe *recouvrir*: un agent «recouvreur» (*Marie*), un moyen utilisé pour cette opération, (*une nappe*) et un objet progressivement recouvert par la nappe (*la table*). Marie peut commencer à recouvrir la table avec sa nappe, être en train de la recouvrir, finir à peine de la recouvrir, etc. Mais, avec la construction à valence courte (seulement deux termes, le moyen et l'objet affecté), le verbe a une valeur résultative: *une nappe qui recouvre la table* nous invite à considérer le résultat et non l'action en train de se dérouler. On imagine mal, sauf dans un dessin animé, la nappe qui, d'elle-même, commencerait à recouvrir la table un peu, puis beaucoup, puis totalement; ou la barrière qui serait, à elle seule, en train d'entourer le champ et qui finirait par l'entourer complètement. Il n'y a pas ici de phases aspectuelles de déroulement, parce qu'on a affaire à un résultat. Du coup, les passifs aussi sont différents. Le passif qui mentionne l'agent, présenté par la préposition *par*, est généralement un passif dont on peut saisir le déroulement progressif:

La ville commence à être entourée par les ennemis et sera bientôt complètement entourée

Au contraire, le passif qui ne mentionne que le moyen, généralement présenté par la préposition *de*, est un résultatif. Le participe passé *entourée de* est alors presque l'équivalent d'une expression adjectivale, *ceinte de* :

Actuellement, la ville est entourée (ceinte de) de remparts,

Il suffit de mentionner une étape du déroulement, par exemple avec un adverbe comme *progressivement*, pour que cela évoque aussitôt l'intervention d'un agent:

La ville a été progressivement entourée de remparts (par Vauban)

Dans tous les cas, l'agent, *Vauban*, est compris comme l'incitateur qui a fait que, au terme d'un déroulement progressif, *les remparts* entourent la ville. La phase aspectuelle est étroitement déterminée par l'organisation de la valence verbale.

L'expression de la causativité, qui n'est pas lexicalement unifiée en français, se manifeste sous des formes variées, que nous avons apprises en même temps que le lexique des verbes. Nous avons appris, par exemple, que la relation qui vaut pour *noircir* ne vaut pas pour *briller*.

Ce métal noircit – le soleil noircit ce métal

Ce métal brille - *le soleil brille ce métal

Mais nous savons aussi que *faire* est une sorte d'instrument syntaxique passe-partout qui permet d'appliquer la valeur causative aux deux verbes:

Le soleil fait noircir ce métal, le soleil fait briller ce métal¹⁰.

Syntaxe et lexique sont ici encore complémentaires.

1.4. *Glissement dans l'organisation des valences: exemple du verbe permettre*

Dans les dictionnaires actuels, le verbe *permettre* est présenté en premier lieu avec sa construction typique à deux partenaires humains, dont l'un donne à l'autre la «permission» de faire quelque chose:

Je lui permets de sortir

La «chose permise», ici l'infinitif *sortir*, peut devenir sujet lorsque le verbe est utilisé à la voix passive:

Sortir lui était encore permis à cette époque

Il lui était permis de sortir¹¹

10 Ici aussi, les comparaisons entre langues sont intéressantes. Le français ne peut pas dire que *le soleil fond la neige* (il faut dire *fait fondre*), alors que l'anglais dit *the sun melts the snow*.

Dans les deux cas, *je lui permets de sortir* ou *il lui est permis de sortir*, le sens du verbe est très proche de celui du dérivé, *permission: je lui ai donné la permission de sortir*.

Mais, lorsqu'on consulte les usages actuels du verbe *permettre* (par exemple dans un corpus de presse écrite ou de français parlé), on s'aperçoit que cette construction, active ou passive, est de nos jours minoritaire. Sous une apparence presque semblable, les rôles sémantiques ont changé. Dans près de 80% des cas, le «permetteur» n'est pas une personne humaine mais un lieu, un objet ou un concept¹²:

Un sentier permet d'accéder à la remise
 Une très très agréable piscine qui permet de bien se rafraîchir
 Un ressort permettra d'améliorer la suspension
 Il y a des indices qui permettent de te créer des points de repère
 L'économie familiale qui permettait à mon grand-père et à sa famille de vivre
 Un certain train de vie qui nous permet d'entretenir nos deux maisons
 Un des articles qui leur permet les plus gros bénéfices
 Le dévouement, le don de soi permettront à l'être humain de se hausser

Du coup, le sens a changé: il ne s'agit plus vraiment d'une permission au sens classique. Le verbe, dans cette construction, a rompu les amarres avec ses dérivés et le passif est impossible (**se rafraîchir est permis par la piscine*). Changeant de système de valence, le verbe change de sens et prend celui de «rendre quelque chose possible»¹³: la piscine rend possible l'action de se rafraîchir, certains articles commerciaux rendent possibles de gros bénéfices. Pour exprimer la relation plus ancienne de permission échangée entre deux partenaires, une autre tournure s'est développée, *donner la permission*:

Paul a donné à Marie la permission de sortir

Cette tournure n'est pas applicable à des sujets non humains: la piscine ne peut pas donner la permission de se rafraîchir. *Permettre* et *donner la permission* assurent désormais des significations apparentées mais distinctes, véhiculées par deux constructions verbales apparentées et distinctes. Le phénomène, très fréquent dans le lexique français contemporain, est assez écono-

-
- 11 J'adopte ici l'analyse qui fait de *de sortir* un sujet extraposé, tournure courante quand le sujet contient un infinitif ou une que-phrase.
- 12 Les exemples viennent du corpus de français parlé rassemblé par le GARS à l'Université de Provence, exploité avec le logiciel XCOR de J.P. Adam. Pour faciliter la lisibilité, les exemples sont donnés ici avec ponctuation.
- 13 Le dictionnaire de Littré mentionnait des sujets autres que des personnes humaines, mais uniquement avec des compléments nominaux, *permettre le café*, et, semble-t-il, préférentiellement avec une négation: *les affaires du Roy ne permettent pas ces choses-là*.

mique. Il a pour effet de multiplier les significations sans créer de nouveaux mots. Il est indispensable d'en rendre compte, à la fois par une analyse syntaxique et par une analyse sémantique. C'est un des cas où il ne suffit pas d'analyser le complément d'objet d'un verbe puisque le changement de sens opéré sur le verbe *permettre* ne provient pas de ses compléments, mais des deux types de sujets qu'il peut prendre.

1.5. Aperçu sur les classes de verbes¹⁴

D'une étude de 3.000 verbes du français, D. Willems tirait la conclusion qu'il fallait distinguer environ 60 classes, dont le comportement syntaxique et sémantique peut être décrit avec précision. Les verbes les plus fréquents, qui sont aussi les plus polysémiques, peuvent appartenir à plusieurs classes: *confier* est un verbe de donation mais il a aussi les constructions en *quephrase* typiques d'un verbe de type *dire*:

Paul confie un livre à Marie

Paul confie à Marie qu'il rêve de partir au loin

Certains types sont très représentés, et d'autres moins: on compte environ 300 verbes d'association, sur le modèle de *collaborer avec quelqu'un*. Des glissements se font très régulièrement de certaines classes à d'autres: comme on l'a vu (n.4), les verbes de mouvement deviennent facilement des verbes de donation:

Paul avance, file, glisse, passe

Paul avance (file, glisse, passe) un livre à Marie

Certains, comme les verbes de transformation (apparentés aux causatifs), sont caractérisés par des suffixes particuliers, *-iser*, *-ifier*.

transformer du sucre en caramel, le caraméliser

transformer un pays en colonie: le coloniser

transformer un liquide en solide, le solidifier

Mais ces procédés ne sont jamais garantis pour tous les lexèmes: un suffixe s'applique à *désert*, mais pas à *jardin*:

Transformer un pays en désert, le désertifier

Transformer un pays en jardin, *le jardinifier

Le procédé de base, *transformer en*, reste toujours disponible, quel que soit le lexique.

14 Je fonde cet aperçu sur les travaux de D. Willems qui ont l'avantage de brasser beaucoup de verbes et d'être très abordables.

D. Willems remarque que certaines constructions syntaxiques exercent un pouvoir d'induction très fort sur le sens: elles arrivent à forcer presque n'importe quel verbe à prendre le sens de la classe. Par exemple, presque n'importe quel verbe peut devenir un verbe de dire si on le met dans une construction en incise semblable à *dit-il*¹⁵:

Oui, dit-il – oui, sursaute-t-il – oui, observe-t-elle – oui, frissonne-t-elle – oui, rêve-t-elle

La construction impersonnelle des verbes d'existence est très vivace. Sur le modèle de:

Il y a ici une odeur très agréable,

on peut facilement obtenir, avec une assez grande quantité de verbes:

Il règne ici une odeur très agréable (il circule, domine, flotte, frémit, ...)

Ce sont des cas où la syntaxe dirige nettement le sens.

2. Méthodes

2.1. Les acceptabilités

Si l'on prend au sérieux l'idée qu'un verbe donné, comme *manger*, a pour complément un nom, cela implique qu'il s'agit de la catégorie générale des noms et que tout nom fera l'affaire. C'est là qu'on rencontre les problèmes bien connus d'acceptabilité et de grammaticalité.

Acceptabilité d'abord. Mettre des limites aux noms que *manger* peut prendre comme complément, c'est entrer dans l'ordre du raisonnable: déclarer par exemple qu'on peut manger des tartines, mais pas de l'eau, parce que l'eau ne se mange pas, elle se boit; qu'on ne peut pas manger des nuages, ni des montagnes ni de la patience, parce que ce n'est pas de l'ordre du mangeable. On risque de restreindre les compléments de *manger* à ce qui est raisonnablement mangeable, tout comme on joue avec les sujets raisonnablement acceptables pour le verbe *voler* dans le jeu de *Pigeon vole*. Tesnière avait posé la question avec un exemple devenu célèbre:

Le silence vertébral indispose la voile licite,

fabriqué à partir d'un autre exemple très innocent:

Le signal vert indique la voie libre,

en décalant chaque mot d'un rang dans le classement d'un dictionnaire (*signal* était suivi par *silence* et *vert* par *vertébral*). Le résultat est un énoncé apparemment dépourvu de sens. Mais l'infraction que l'on commet ainsi contre la

15 M. Gross avait déjà attiré l'attention sur ces phénomènes.

vraisemblance n'est cependant pas comparable aux infractions commises en franchissant les limites de la grammaticalité, par exemple en imposant au verbe *donner* un complément formé d'une *que-phrase*, ou en imposant au verbe *connaître* un complément formé d'un infinitif:

*je lui donne que je pars, *je connais chanter l'opéra.

Alors qu'on pourrait justifier *le silence vertébral qui indispose le voile licite* par quelque histoire bizarre de conte ou de science fiction, les a-grammaticalités, infractions portant sur les catégories grammaticales, ne peuvent pas être surmontées par l'imaginaire. C'est là que la grammaire s'impose. Et pour décrire cette grammaire, il est intéressant de trouver des méthodes de travail permettant de se débarrasser des vraisemblances lexicales, tout en respectant les limites de la grammaticalité.

2.2. L'approche pronominale

L'approche pronominale¹⁶ propose une réponse à ces questions d'acceptabilité et de grammaticalité. Pour fuir ces pièges du lexique plus ou moins vraisemblable, tout en tenant compte des limites grammaticales, nous avons proposé de recourir à des pronoms, ou plutôt à des «pro-formes» (parce qu'il ne s'agit pas que du domaine des noms, mais aussi celui des adjectifs et des adverbes), capables de représenter les caractéristiques les plus générales du lexique.

Les valences des verbes sont décrites, dans toute la mesure du possible, par la liste des pro-formes que ces verbes acceptent. Par exemple, pour le verbe *donner*¹⁷, on mentionnera:

- ◆ Donateur: [+personne], représenté par le pronom *je*, ce qui implique toute la série des désignateurs de personnes, *tu, nous, vous*, et a fortiori les troisièmes personnes *il, elle, ils, elles*.
- ◆ Destinataire: [+personne], représenté par les pronoms *me, lui* (ce qui implique toute la série *te, nous, vous, se, leur*)
- ◆ Don: représenté par *le, la, les* (ce qui implique aussi *ça, se*) et secondairement *me* (dans une expression comme *je me donne à lui*).

16 Cette approche, élaborée par Karel van den Eynde et Claire Blanche-Benveniste, a été publiée dans plusieurs ouvrages, dont un ouvrage collectif de 1984, signalé dans la bibliographie.

17 Je néglige ici les autres constructions de *donner*, comme *ça me donne faim, ça donne sur la rue, qu'est-ce que ça donne*, etc.

Sous ces formes, ces pronoms signalent des fonctions sujets ou compléments. Pour décrire complètement la valence, il faut fournir l'ensemble des formulations dans lesquelles les termes apparaissent; il faut indiquer par exemple que le destinataire n'apparaît pas seulement comme complément de type *lui*, mais aussi comme sujet (cf. *Marie se fait donner un livre*):

Je le lui donne - il lui a été donné - elle se le fait donner -

Les locatifs et les temporels sont représentés par toutes les pro-formes disponibles, interrogatifs compris (le français n'a presque rien pour représenter les temporels, alors que l'anglais a un outil bien commode, *then*):

Il y habite, il habite là, où habite-t-il?
Il est né quand? - c'est arrivé quand?

Les expressions indiquant la manière sont représentées par *ainsi*, *comme ça*, *comment*:

Il se comporte ainsi, il se conduit comment?
On procède comment? On procède ainsi

Les expressions de la quantité sont représentées par *tant*, *autant*, *combien*:

Il mesure tant, il pèse autant, cela coûte combien

Les *que-phrases* et les infinitifs, qui impliquent des verbes, sont représentés par des verbes passe-partout comme *faire*, *arriver* ou *être*:

Il sait faire - il sait que cela arrive - *il connaît que cela arrive - il souhaite que cela arrive

On reconnaît les locutions figées au fait qu'on ne peut justement pas en neutraliser le lexique. Impossible de trouver une pro-forme équivalente à *la tête* dans *hocher la tête*, ou *l'ordre* dans *intimer l'ordre*:

Hocher la tête, * la hocher - intimer un ordre, *en intimer un - battre la chamade, * la battre

Il est plus intéressant d'utiliser des pro-formes que des étiquettes comme [personne, locatif] car elles fournissent des énoncés naturels, faciles à manipuler pour l'analyse:

Je le sais, je te connais
Je le lui fais connaître

Elles ont l'avantage de neutraliser le lexique et de ne pas égarer le grammairien dans le domaine du lexicalement vraisemblable. C'est d'autant plus intéressant qu'en fait, cela correspond à des démarches que nous faisons tous naturellement quand nous rencontrons du lexique inconnu: mots techniques, régionaux ou archaïques. Nous ne les comprenons pas, mais si nous remplaçons provisoirement ce lexique inconnu par des pro-formes, nous pouvons au moins donner un sens global à l'énoncé, et nous pouvons souvent en déduire quelque signification, au moins approximative, pour les mots qui

nous manquent. Par exemple, pour comprendre ce que veut dire l'énoncé suivant, tiré d'un article technique:

Dans un premier temps, les cations adsorbés neutralisent la charge négative à la surface du colloïde

un lecteur non spécialiste pourra toujours en retenir une version lexicalement pauvre, mais qui «tient debout»:

Dans un premier temps, ils neutralisent la charge négative là

A lui de chercher ensuite, s'il en a le loisir, le sens précis de *cations adsorbés* et *colloïde*. L'approche pronominale propose, en utilisant une démarche semblable, d'étudier la complémentation verbale en conservant le lexique du verbe mais en appauvrissant systématiquement le lexique des éléments dépendants du verbe.

2.3. Les valences et le reste

2.3.1. Perspectives du grammairien et du lecteur de textes

L'analyse de la complémentation verbale ne se présente pas de la même façon selon que l'on considère les verbes pour en saisir le sens à l'intérieur des textes, ou que l'on cherche à rassembler tout ce que l'on sait d'un verbe, dans tous ses contextes, par exemple pour en faire un article de dictionnaire. Les auteurs de dictionnaires retiennent l'essentiel des caractéristiques grammaticales et sémantiques d'un verbe et écartent ce qui leur paraît secondaire. Par exemple, un dictionnaire bilingue français-anglais¹⁸ indique pour *donner*: *donner quelque chose à quelqu'un*, sans s'occuper des indications de temps, lieu, manière ou but qui se manifestent dans les textes. Mais le moindre exemple de français parlé ou écrit nous montre le verbe *donner* entouré d'indications de temps (*mardi matin*), ou de but (*pour la fête, pour savoir*):

Le ministre a donné quelques informations aux journalistes mardi matin (presse)
Est-ce que vous voulez nous donner des fleurs pour la fête de notre maman? (oral, Femmes 16,14)

Il faut bien lui donner un nom pour savoir de quoi on parle (oral, Audrey 8,12)

Tout le monde sera d'accord pour dire que ces indications de temps et de but ne sont pas caractéristiques de la valence du verbe *donner* et que c'est sans doute par hasard qu'elles lui sont associées à plusieurs reprises. Mais il y a un grand décalage entre la compréhension du verbe dans le texte et l'exercice métalinguistique qui consiste à abstraire la valence en considérant un ensemble virtuel de ses emplois, hors contexte. Quantité d'anecdotes nous

18 Dictionnaire français-anglais et anglais-français de chez Collins, édition de 1979.

montrent que les enfants restent longtemps du côté du texte alors que leurs enseignants cherchent à les tirer du côté des virtualités abstraites. On raconte l'histoire de cet enfant qui devait trouver le «complément essentiel» dans la phrase suivante:

Le cheval s'est cassé la patte en franchissant la rivière

L'essentiel pour lui, bien sûr, c'était la rivière, plus que la patte. Dans une bande dessinée de Mafalda, un gamin sommé de désigner le sujet grammatical dans *cette ordure salit la rue*, répond que ça doit être le maire.... Réfléchir sur les valences verbales est un exercice probablement peu adapté à la compréhension des textes, où les indications importantes sont souvent dans les détails les plus inattendus.

2.3.2. Le domaine du verbe

Dans le cours des énoncés, les éléments du domaine verbal sont mêlés à d'autres, extérieurs à ce domaine. Dans l'exemple suivant, le verbe *se développent* est précédé par *malgré tout*, élément qui n'appartient pas au domaine verbal et par un long sujet, qui est un élément de sa valence, *les premières villes celtiques protégées par leur murus gallicus*:

Et, malgré tout, les premières villes celtiques protégées par leur *murus gallicus* se développent un peu partout en Gaule (C. Eluère, p. 96).

Le complément locatif *un peu partout en Gaule* n'est pas spécifique de ce verbe. Un dictionnaire retiendrait *développer une ville, la ville se développe*, mais ne retiendrait sans doute pas l'indication de lieu. Et pourtant, cette indication de lieu est syntaxiquement construite par le verbe et fait partie de ce qu'on peut appeler le «domaine verbal». Le domaine verbal comporte tout ce qui se rapporte au verbe («régis», «gouverné» par le verbe): sujets et compléments de toutes sortes, ainsi que leurs dépendants, même si ce n'est pas spécifique de ce verbe.

Les éléments du domaine verbal, qu'ils soient spécifiques ou non du verbe qu'ils accompagnent, ont une propriété essentielle: ils sont liés au verbe par une relation qui ne dépend pas directement de leur lexique (c'est pourquoi on peut les représenter par des pronoms), ni de la modalité, affirmative, négative ou restrictive, sous laquelle ils apparaissent (c'est pourquoi on peut en changer). Les éléments qui ne font pas partie du domaine verbal n'ont pas cette propriété. On peut neutraliser le lexique du grand sujet nominal de l'exemple précédent, en le réduisant à *elles*:

Et malgré tout, elles s'y développent

mais on ne peut pas réduire le complément *malgré tout*, qui ne fait pas partie du domaine verbal et qui n'a aucun équivalent dans aucune pro-forme. On peut nier ou restreindre la relation avec le complément locatif: *là, seulement là, pas là*:

Et malgré tout, elles ne se développent pas là, elles se développent seulement là, alors que c'est radicalement impossible pour *malgré tout*, puisqu'on ne peut jamais dire **pas malgré tout*, ou **seulement malgré tout*. Autre propriété importante: un élément du domaine verbal peut figurer dans une tournure en *c'est...qu-*:

Et, malgré tout, ce sont *les premières villes celtiques protégées par leur murus gallicus* qui se développent un peu partout en Gaule.

Et, malgré tout, c'est *un peu partout en Gaule* que les premières villes celtiques protégées par leur murus gallicus se développent.

C'est impossible pour les éléments comme *malgré tout*, qui ne sont pas du domaine verbal:

Et, **c'est malgré tout* que les premières villes celtiques protégées par leur murus gallicus se développent un peu partout en Gaule

Les éléments extérieurs au domaine verbal ont d'autres fonctionnements et d'autres types de signification. Un locatif extérieur au verbe, *près de l'arbre*, sert par exemple à situer le cadre général du processus verbal¹⁹:

Près de l'arbre, l'enfant lance le ballon.

A l'intérieur du domaine verbal, il indique point d'aboutissement de mouvement du verbe *lancer*:

L'enfant lance le ballon près de l'arbre.

Le locatif à *Copenhague* peut être interprété comme le complément du verbe *aboutir* à:

Un mariage sur trois aboutit à un divorce à Copenhague,

Mais il peut aussi, dans un tout autre sens, servir de cadre à l'ensemble de la construction verbale:

A Copenhague, un mariage sur trois aboutit à un divorce

Certains éléments peuvent viser ce qui est dit par le verbe de l'énoncé, ou au contraire aussi caractériser la façon de dire: *au fond*, *honnêtement*, *comme toi*, *à l'inverse de toi*:

Au fond, il y a des rochers pour aller jeter les filets (corpaix)

Au fond, j'aime me promener

Honnêtement, il a payé tout ce qu'il devait

Honnêtement, le film est très mauvais

Je raisonne à l'inverse de toi²⁰

A l'inverse de toi, je raisonne

19 L'exemple est de Boons, Guillet & Leclère (1976).

20 L'exemple est donné par Béguelin (2000, p. 145).

Il avait cessé de peindre comme Van Gogh²¹
Comme Van Gogh, il avait cessé de peindre

Certains exemples sont ambigus. Lorsque quelqu'un dit à la radio

Le grammairien Bled est mort aujourd'hui,

on pourrait comprendre que Bled est mort le jour où on en parle. Quand on sait que la mort de ce célèbre auteur de manuels scolaires date de plusieurs années déjà, on comprend que *aujourd'hui* caractérise le jour de l'énonciation: au jour où je vous parle, le grammairien Bled est mort depuis longtemps (ce qui se comprendrait mieux si on marquait une pause ou une rupture mélodique après *est mort*). Il serait impossible, dans cette interprétation, de dire:

c'est aujourd'hui que le grammairien Bled est mort

Des plaisanteries exploitent ces ambiguïtés, en particulier avec *normalement*, qui peut s'appliquer directement au verbe, ou à la référence de normalité que se donne l'énonciateur:

les maîtres n'ont pas le droit de taper les élèves normalement

Le *normalement* du verbe pourrait contraster avec son négatif: battre les élèves normalement ou anormalement. Mais le *normalement* de l'énonciation n'a pas de correspondant négatif:

*anormalement, les maîtres n'ont pas le droit de taper les élèves

2.3.3. Cerner la valence

A l'intérieur du domaine verbal, les propriétés grammaticales ne distinguent pas entre ce qui est caractéristique du verbe et ce qui ne l'est pas. Autrement dit, nous n'avons pas de procédé grammatical pour distinguer la valence du reste de la construction verbale.

On parle de «circonstances» pour le lieu, le temps, la manière, comme s'il s'agissait d'informations secondaires, qui ne seraient pas caractéristiques de la valence des verbes. C'est souvent vrai, mais pas toujours. Les verbes indiquant le point d'aboutissement d'un mouvement impliquent le lieu dans leur valence:

Aller à tel endroit, se diriger vers tel endroit, s'y précipiter

D'assez nombreux verbes, par leur sémantisme même, impliquent la manière:

Jean se comporte ainsi, s'y prend ainsi, procède ainsi, se conduit ainsi
Jean intitule ce livre ainsi, dénomme son travail ainsi

21 L'exemple est donné par F. Sabio.

Peu de verbes impliquent directement un complément temporel, mais plusieurs impliquent soit le temps, soit le lieu. Le verbe *naître* ne s'emploie guère sans cela²²:

Vous êtes né en 1970 – vous êtes né à Paris – (?) vous êtes né

Les verbes *se produire*, *se passer*, *survenir*, ont aussi la plupart du temps un complément de lieu ou de temps:

Cela s'est passé (s'est produit, est survenu) en 1950

Il semble qu'aucun verbe n'implique dans sa valence la cause, la condition, la conséquence ou le but, mais les autres «circonstances» s'y intègrent assez facilement.

Comment distinguer ce qui fait partie de la valence des verbes, qui sera retenu comme caractéristique par les auteurs de dictionnaires, et ce qui n'en fait pas partie? La plupart des critères usuellement proposés sont inopérants.

On a souvent dit que les compléments valenciels, auxquels on donne les qualifications de «nucléaires» ou «essentiels», étaient obligatoires. C'est vrai pour des verbes comme *avoir*, *dépendre*, *devenir*, qui sont bizarres sans leur complément:

Il a une maison – (?) il a

Il dépend de vous – (?) il dépend

Il devient fou - *il devient

Mais les exceptions sont si nombreuses qu'on ne peut accepter ce critère. Le complément qu'on croit obligatoire peut être absent pour de multiples raisons (Yaguello, 1998; Schøsler, 1999; Larjvaara 2000). Dans certains cas son absence signifie une grande indétermination:

il mange (indéterminé, sans qu'on précise ce qu'il mange, c'est un mangeur)

il construit (indéterminé, c'est un constructeur)

L'absence du complément attendu est parfois due à une ellipse qu'on peut rétablir dans le contexte immédiat:

– Touchez ce tissu!... – Je touche

L'absence du complément attendu peut aussi s'expliquer par l'usage spécifique qu'en font certaines personnes partageant une technique ou un savoir; ce sont des emplois techniques ou semi-techniques:

Le ciment prend

Jean ne pratique plus (il peut s'agir de pratiquer la religion, la médecine, ou autre chose encore)

22 On ne dit plus guère de quelqu'un, comme le signalait encore Littré, sans complément de lieu ni de temps, *vous êtes né*, au sens de *vous êtes né dans la noblesse*.

En somme, les exceptions à ce caractère obligatoire sont si nombreuses qu'il vaudrait mieux signaler quels sont les verbes qui ne peuvent jamais abolir leur complément: *avoir, devenir, sembler, former*, etc.

Autre argument peu opérant, celui de l'ordre des mots. On a souvent invoqué la place fixe qu'auraient les compléments «essentiels» du verbe. On a voulu affirmer par exemple que le fameux complément d'objet direct se placerait toujours après le verbe. C'est souvent vrai, mais il n'est pas possible d'en faire un critère de reconnaissance grammaticale parce que ces fameux compléments peuvent fort bien se placer aussi devant leur verbe. C'est rarement cité dans les grammaires mais c'est fréquent dans la conversation courante, surtout avec une modalité restrictive (Sabio, 1992):

Même pas un petit gâteau tu me donnes?
A peine trois jours ça a duré
Cinquante centimes je voudrais
Une boîte de Temesta tu peux pas leur donner

ou en réponse à une question:

Quel âge elle avait? à peu près douze ans elle avait
Combien nous étions? environ quinze nous étions
Comment était la promenade? merveilleuse elle était

Dans ces positions, les compléments ont une valeur particulière, marquée aussi par une intonation spéciale de fin d'énoncé et le verbe qui les suit a l'air «rajouté après coup». Comme les exemples en sont fréquents dans l'usage ordinaire, refuser ces exemples revient à refuser un appui sur l'intuition. On peut réciter la leçon qui explique que les compléments ont une place fixe, tout en pratiquant autrement: «une seule position fixe ils devraient avoir, ces compléments».

Conclusion: la notion de complément «essentiel», caractéristique de la construction et du sens d'un verbe, est fondamentale pour le lexicographe composant un article de dictionnaire (dictionnaire de langue maternelle ou dictionnaire bilingue). C'est dans cette perspective qu'on peut faire réfléchir aux opérations permettant de cerner la notion. Mais, comme elle exige qu'on puisse comparer des contextes différents, elle est très difficile à appliquer dans un emploi effectif en contexte réel.

3. Unités lexicales de verbes et verbes syntaxiques

3.1. Auxiliaires

Il est généralement admis que les auxiliaires *être* et *avoir* n'ont pas, par eux-mêmes, de compléments ni de sujets, et qu'ils n'ont, en somme, aucune valence à eux. Dans:

Il avait ramassé une pomme

Nous nous étions acheté une maison

il et une pomme sont dans la valence du verbe *ramasser*; *nous, nous* et *une maison* sont dans la valence de *acheter*. Mais le verbe *ramassé* lui-même n'est pas un complément de *avait*, pas plus que *acheté* ne peut être considéré comme un complément de *étions*. L'auxiliaire ne traite pas le verbe qui le suit comme un complément, et c'est pourquoi *avoir ramassé une pomme* ne se laisse pas ramener à *l'avoir*, ni *s'être acheté une maison* à *se l'être*. Les auxiliaires, même s'ils semblent avoir un sujet, parce que c'est eux qui portent effectivement l'accord avec le sujet, *il avait...*, *nous nous étions...*, sont en quelque sorte «transparents» aux valences du verbe qu'ils accompagnent. Ils n'ont pas de valence.

3.2. Modaux

Les emplois de verbes modaux, que les grammaires scolaires n'ont pas aussi bien intégrés que les auxiliaires, sont également dépourvus de valence propre. Presque tous sont des verbes polysémiques. Dans une partie de ses emplois, le verbe *aller* est un verbe de mouvement, doté d'un sujet et d'un complément et le complément est équivalent à la pro-forme *y*:

Je vais à la campagne, j'y vais,

Mais, dans d'autres emplois, c'est un verbe modal dépourvu de sujet et complément, qui marque le «futur proche». Dans *je vais avoir peur*, il n'est pas question d'équivalence avec *j'y vais*. Ce double comportement, verbe à valence ou verbe modal, est celui de nombreux verbes comme *pouvoir*, *devoir*, *sembler*:

verbe à valence, sens d'obligation: *je dois le faire, je le dois*

modal, sans valence, sens de probabilité, *il doit avoir raté son train*, qui n'est pas équivalent à *il le doit*

Certains fonctionnent uniquement comme verbes modaux; c'est le cas de *avoir beau*, *avoir failli*:

Il a beau pleuvoir, elle veut sortir
elle a failli tomber

Une étude de la complémentation verbale ne prend pas en compte ces fonctionnements de verbes modaux.

3.3. Verbes de dispositifs syntaxiques

Dans les tournures clivées (que certaines grammaires classaient parmi les gallicismes ou appelaient «présentatives, emphatiques»), le verbe *être*, sous sa forme *c'est*, est totalement dépourvu de valence complément, de sorte qu'il accepte toutes sortes de compléments gouvernés par d'autres verbes. Il sert à

recevoir le sujet (*toi*) ou le complément du verbe qui suit (*lui, de lui, à lui, là, ainsi, maintenant*):

C'est toi qui l'as dit - C'est lui que je vois - c'est de lui que je parle - c'est à lui que je pense - c'est là que je vais - c'est ainsi qu'il se conduit - c'est maintenant qu'il comprend

Le verbe *avoir* a des rôles similaires, surtout dans le langage de conversation; le nominal qui pourrait passer pour son complément, est en réalité le sujet du verbe qui suit. C'est bien connu pour les emplois de *il y a...qui...*:

Il y a une chose qui ne va pas (une chose ne va pas)
 il y a une personne qui n'est pas encore arrivée (une personne n'est pas encore arrivée)
 Elle a son père qui est malade (son père est malade)
 on a un jeune qui vient d'arriver (un jeune vient d'arriver)
 j'ai la tête qui tourne (la tête me tourne)

Il ne s'agit évidemment pas ici du sens possessif de *avoir*, ni du sens «existentiel» qu'aurait *il y a* dans *il y a dans cette ville un grand théâtre*.

3.4. Verbes supports et extensions lexicales

On a vu que la tournure *lui donner la permission de sortir* semble venir «doubler» la construction *lui permettre de sortir*. Mais qu'en est-il des relations syntaxiques entre *donner* et *la permission*? Le nom *la permission* est-il le complément du verbe *donner*? Ce n'est pas très satisfaisant, parce que l'équivalence avec une pro-forme n'est pas très bonne²³:

Que lui a-t-il donné? -? La permission de le regarder travailler
 ? Ce qu'il lui a donné, c'est la permission de le regarder travailler
 ? Il la lui a donnée, la permission de le regarder travailler.

On aurait plutôt intérêt à considérer que, dans la majorité des emplois actuels, *donner la permission* est une locution verbale, dont la signification est étalée sur deux unités, le substantif *la permission* détenant le sens lexical et le verbe *donner* prenant en charge les valeurs grammaticales. La valence concerne les deux unités et pas seulement le verbe *donner*, c'est pourquoi il paraîtrait artificiel de vouloir installer entre les deux une relation syntaxique de verbe à complément. *Donner* entre dans un très grand nombre de locutions de ce type (Gross, 2000), qui ont parfois des correspondances avec des verbes simples et parfois non.

Doublets, avec des verbes existants:

23 Il peut y avoir une certaine équivalence avec une pro-forme, dans quelques emplois où *donner* fonctionne comme *accorder*: *Me donnez-vous (m'accordez-vous) la permission de vous accompagner?* - *Je vous la donne (l'accorde)*.

L'aider	lui donner de l'aide, une aide
Le lui confirmer	lui donner une confirmation
Démissionner	lui donner sa démission
Le lui expliquer	lui donner une, des explications
L'informer	lui donner des informations
Lui ordonner	lui donner un ordre, des ordres
Lui préciser	lui donner une, des précisions
Lui répondre	lui donner une réponse
Le sanctionner	lui donner une sanction

Sans verbe correspondant:

Donner une consigne, des coups, un exemple, du goût, une bonne (mauvaise) image, l'impression, des nouvelles, l'occasion, des résultats, ...

Les syntagmes nominaux qui accompagnent *donner* ne sont pas des compléments. Ce sont des parties lexicales d'expressions verbales composées. Ce phénomène (auquel on a parfois donné le nom de «verbes supports») est massif en français et se manifeste avec quantité d'autres verbes. Dans *avoir l'intention de partir*, le verbe valencielle à considérer est l'ensemble *avoir l'intention*, et non simplement *avoir*.

3. Conclusions

A propos de la complémentation verbale, je voudrais souligner deux phénomènes majeurs qu'ont bien décrits les études linguistiques récentes. Le premier concerne le décalage qu'on vient de voir entre la succession linéaire des éléments et l'analyse syntaxique qu'il convient d'en donner: sous la même apparence linéaire, la séquence [verbe + syntagme nominal] peut recevoir plusieurs analyses.

Le second est la très grande variété sémantique et syntaxique de ce qu'on peut appeler complément. Entre le complément d'un verbe de donation, celui d'un verbe de dire, de volonté, ou de transformation, les différences sont considérables. Les études de Dixon (Dixon, 1998), incluant de nombreuses langues de types différents, montrent que ce phénomène a une portée très générale à travers les langues et qu'il est intéressant de dresser de larges inventaires des types de complémentation, langue par langue. Que deviennent, dans ces grands inventaires, les compléments d'objet direct (COD) et les attributs de la grammaire scolaire? Ils sont noyés dans la grande masse des compléments possibles; on peut certes les définir par leurs diverses particularités syntaxiques et sémantiques; mais tous les compléments ont des particularités irréductibles. Plusieurs linguistes ont proposé de traiter tous ces types comme des instances particulières du phénomène général de la complémentation verbale:

En français, en tout cas, il paraît parfaitement chimérique, dans l'état actuel de nos connaissances, de trouver un dénominateur commun unique à la relation sémantique

unissant un verbe et ce que tout le monde s'accordera à reconnaître comme un objet direct» (Gaatone, 1997, p. 14).

Résultat: il est devenu courant de traiter les COD comme des compléments quelconques, dotés comme tous les autres de caractéristiques propres, et de désigner l'attribut du sujet (*mes amis dans ces voisins sont mes amis*) comme un «complément de être» (ou «objet de être», selon M. Gross 1975). Parmi les particularités du complément de être figure l'accord morphologique: le complément de être, devenir, et quelques autres, s'accorde avec le sujet; la particularité n'est pas difficile à intégrer dans la description. Mais que deviennent les règles d'accord du participe passé des verbes dits «transitifs», qui semblent caractériser certains des compléments et pas d'autres?

Les fortunes que cela m'a coûtées – les peines que cela m'a coûté
 Elle s'est égratignée – elle s'est égratigné le bras
 Ils se sont haïs – ils se sont succédé
 Les chiens que j'ai entendus aboyer – les chiens que j'ai entendu siffler

C'est évidemment le souci majeur de l'enseignement primaire (du moins, ce l'était), au point que A. Chervel (1977) a pu soutenir que ce souci, et lui seul, serait responsable des formes qu'a prises l'enseignement des compléments à l'école. Ces accords, souvent purement orthographiques, très artificiels et largement ignorés par les Français, peuvent être décrits, si on y tient, avec des caractéristiques syntaxiques (précèdent le verbe, n'ont pas de préposition) et sémantico-pragmatiques (les chiens aboient mais ne sifflent pas). De toutes façons, le COD, à lui tout seul, n'y suffisait manifestement pas. On peut donc les traiter à l'intérieur d'un grand ensemble comportant la complémentation verbale.

La connaissance du lexique des verbes inclut la connaissance de leurs diverses constructions. Il en résulte que, pour comprendre les faits de complémentation verbale, il importe de ne pas isoler une construction de celles avec lesquelles elle est en rapport. C'est ce qui permet par exemple de différencier les verbes *cicatriser* et *soigner*, ils sont semblables dans l'une de leurs constructions, avec le même vocabulaire pour le sujet et le complément:

le médecin a soigné la plaie
 le médecin a cicatrisé la plaie,

mais on comprend que, en fait, le médecin a «fait cicatriser la plaie» (verbe causatif), puisque *cicatriser* a une autre construction, qu'ignore *soigner*:

la plaie cicatrise
 *la plaie soigne²⁴

24 Citons un exemple un peu étrange du verbe *oublier*, avec un sens causatif. Un médecin demande à un malade pourquoi il boit trop d'alcool. Le malade répond: «Ça

On peut dire qu'on ne connaît pas le sens d'un verbe tant qu'on ne connaît pas l'ensemble de ses formulations. C'est dans cette perspective qu'il paraît intéressant de situer le problème de la complémentation verbale.

Il me semble que le lecteur d'un texte et le lexicographe ont, sur ces points, deux perspectives différentes. Imaginons le lecteur devant un verbe nouveau, qu'il rencontre pour la première fois. Il s'intéresse en premier lieu au verbe dans le contexte, avec tout ce qui l'accompagne, en tenant compte au maximum du lexique des éléments construits et en s'appuyant sur les dispositifs de construction. Il en déduit un certain sémantisme global, qu'il pourra affiner plus tard en confrontant le peu qu'il en a compris avec d'autres constructions, dans d'autres contextes. Un lexicographe qui cherche à déterminer les valences verbales des verbes fait un parcours différent. Il utilise des procédures de découvertes: collecter des emplois dans des textes; éliminer autant que possible les effets de contexte qui ne l'intéressent pas (par exemple le locatif pour des verbes comme *manger* et *donner*); neutraliser le lexique des éléments construits par le verbe (dans les dictionnaires, cela aboutit parfois à ces formules bien connues, *quelqu'un donne quelque chose à quelqu'un*). Il rassemble les emplois et les groupe par familles de formulations, en dressant l'inventaire de toutes les possibilités syntaxiques. Il en déduit des schémas sémantiques généraux (verbes de donation, de dire, etc.).

Pour décrire la complémentation verbale, même à un niveau très fruste, il vaut sans doute mieux adopter l'attitude du lexicographe, et ne pas partir des emplois d'un verbe dans un texte. On mêle souvent les deux dans les exercices de grammaire scolaire, en liant connaissance du texte et connaissance de la langue. Mais comme l'étude de la complémentation verbale est une étude sur les potentialités de la langue, elle oblige nécessairement à négliger beaucoup d'éléments fondamentaux pour l'analyse du texte. Les deux exercices semblent difficilement compatibles.

Comme pour toutes les réflexions métalinguistiques, il s'agit aussi de savoir ce qu'on veut obtenir avec l'analyse de la complémentation verbale et jusqu'où on entend la pousser. La liaison actuelle très marquée entre le lexique et la grammaire permet sans doute d'y découper des «tranches de savoir», plus aisément que dans les versions anciennes, dépourvues de réflexion sémantique. C'est du moins ce que nous espérons.

oublie». «Ça oubliée?» demande le médecin, qui ne comprend pas. «Ça vous invite à oublier un petit peu», explique le malade (Dorot, 12, 15).

Bibliographie

- Blanche-Benveniste, C. (1981). La complémentation verbale: valence, rection, associé. *Recherches Sur le Français Parlé*, 3, 57-98.
- (2001). Terminologie de quelques relations syntaxiques du domaine verbal: rection, valence, réalisation zéro des compléments. In *Métalangage et terminologie linguistique*. (pp. 51-64). Louvain: Peeters (Orbis Supplementa 17).
- (2001). Auxiliaires et degrés de verbalité. *Syntaxe et Sémantique*, 3, (*La Grammaire du français et les «mots-outils»*), 75-98.
- Blanche-Benveniste, C., Deulofeu, J., Stefanini, J. & Van den Eynde, K. (1984). *Pronom et Syntaxe. L'approche pronominale et son application au français*. Paris: SELAF.
- Béguelin, M.-J., (dir.). (2000). *De la phrase aux énoncés: grammaire scolaire et descriptions linguistiques*. Bruxelles: De Boeck / Duculot.
- Boone, A., (1996). Les complétives et la modalisation. In C. Müller (éd.), *Dépendance et intégration syntaxique. Subordination, coordination, connexion*. (pp. 45-51). Tübingen: Niemeyer.
- Boons, J.-P., Guillet, A. & Leclère, Ch. (1976). *La Structure des phrases simples en français*. Genève: Droz.
- Chervel, A. (1977). *Histoire de la grammaire scolaire*. Paris: Payot.
- Dehaspe, L. & Van den Eynde, K. (1991). The pronominal approach to verbal valency: a formal description of *speak, say, tell and talk*. In E. Klein et al. (eds), *Betriebslinguistik und Linguistikbetrieb*. (pp. 273-280). Tübingen: Niemeyer.
- Dixon, R.M.W. (1991). *A new Approach to English Grammar, on Semantic Principles*. Oxford University Press.
- (1998). Complement clauses and complement strategies. In F.R. Palmer, *Grammar and Meaning. Essays in honour of Sir John Lyons*. Cambridge University Press.
- Gaätone, D. (1997). L'objet direct comme notion formelle dans la formulation des règles syntaxiques. *Travaux de Linguistique*, 35 (*Les objets: relations grammaticales et rôles sémantiques*), 13-20.
- Gross, G. (2000). *Les expressions figées en français, noms composés et autres locutions*. Paris: Ophrys (collection «L'Essentiel»).
- Gross, M. (1969). Remarques sur la notion d'objet direct en français. *Langue française*, 1, 63-73.
- (1975). *Méthodes en syntaxe*. Paris: Herman.
- (1995). La notion de lieu argument du verbe. In H. Bat-Zev Shyldkrot & L. Kupferman (éds), *Tendances récentes en linguistique française et générale. Volume dédié à David Gaätone*. (pp. 173-200). Amsterdam / Philadelphia: Benjamins.
- Larjavaara, M. (2000). *Présence ou absence de l'objet. Limites du possible en français contemporain*. Helsinki: Academia Scientiarum Fennica.
- Leclère, Ch. (1990). Organisation du lexique-grammaire des verbes français. *Langue Française*, 48, 112-122.
- Noonan, M. (1985). Complémentation. In T. Shopen (ed.), *Language Typology and Syntactic Description*. (Vol. 1). *Clause Structure*. Cambridge: University Press.
- Picoche, J. (1986). *Structures sémantiques du lexique français*. Paris: Nathan.
- (1990). *Structures du lexique français*. Paris: Nathan.
- Pustejovsky, J. (1991). The syntax of event structures. *Cognition*, 41, 47-81.
- Rothenberg, M. (1974). *Les verbes à la fois transitifs et intransitifs*. La Haye: Mouton.

- Sabio, F. (1992). Les compléments anté-posés. *Recherches Sur le Français Parlé*, 11, 31-56.
- Schøsler, L. (1999). Réflexions sur l'optimalité des compléments d'objet direct en latin, en ancien français, en moyen français et en français moderne. *Etudes Romanes*, 44, 9-27.
- Tesnière, L. (1959). *Eléments de syntaxe structurale*. Paris: Klincksieck.
- Willems, D. (1981). *Syntaxe, lexique et sémantique, les constructions verbales*. Presses Universitaires de Gand.
- (1985). Sur la structure sémantique du lexique verbal. Bilan et perspectives. *Linguistica Antverpiensia*, XVIII-XIX, 163-182.
- (1988). *On linking semantic and syntax through the lexicon. A macro-lexical approach of French verbs*. Stanford: Semantics workshop.
- (en préparation). *A la recherche du sens de la structure. Le verbe français*.
- Yaguello, M. (1998). La réalisation zéro des clitiques objets dans les constructions transitives du français parlé. In M. Bilger, F. Gadet & K. van den Eynde (éds), *Analyse linguistique et approches de l'oral*. (pp. 267-274). Paris / Leuven: Peeters.

Les grandes lignes de partage structurelles de la grammaire française se retrouvent-elles dans la description du portugais et de l'espagnol?

Maria-Elisete ALMEIDA

Universidade da Madeira, Centro METAGRAM

It is our purpose in the current paper to examine, within a French-Iberian contrastive perspective, the rendibility of the main dichotomies structuring the French-speaking grammatical universe.

We shall start by dealing with the opposition «*complément*» / «*attribut*» originally stemming in the eighteenth century with the Encyclopaedic grammarians thus yielding, in the nineteenth century, the main dividing line in the grammatical dimension, notably amidst grammarians like Chapsal.

Then, we shall proceed with the opposition «*attribut*» / «*épithète*», more recent in the history of the French grammar, with its origin on the verge of the twentieth century.

Concerning the dichotomy *direct object* / *indirect object*, which has directly developed from the former opposition *direct regime* / *indirect regime* we shall observe that its application is extremely hard to be realised in the Iberian dimension.

Lastly, we shall conclude with the rather latest but well-known opposition, *verb complements* / *clause complements*, dating as far back as the early seventies in France. However, we shall offer a brief survey on the latter since it is completely missing in the Portuguese grammar, though taken up by the generative grammar proponents.

1. La dichotomie complément / attribut du français ne se retrouve pas en portugais

1.1. *En grammaire portugaise, la notion d'attribut est incluse dans celle de complément du verbe*

1.1.1. Dans son *Dicionário de Linguística e Gramática* (1987), J. Mattoso Câmara Jr. dit que

os complementos são vocábulos ou expressões que podem acompanhar o verbo numa oração, completando ou ampliando a comunicação linguística feita no predicado. Em português, como em muitas outras línguas, há essencialmente quatro tipos de complemento: 1. complementos objectivos, ou objectos, que exprimem o

objecto ou alvo do processo verbal; 2. complementos circunstanciais, que ampliam a comunicação feita pelo verbo (...) caracterizam-se por poderem figurar como advérbio (...) daí o nome de adjuntos adverbiais que se dá aos complementos circunstanciais; 3. complementos predicativos, que complementam a comunicação – a) estabelecendo como predicado um nexos com o sujeito (predicativo do sujeito) ou b) esclarecendo a verdadeira significação do verbo em relação ao seu objecto (predicativo do objecto); 4. complemento de agente (...).

Traduisons:

les compléments sont des mots ou expressions qui peuvent accompagner le verbe d'une proposition, en complétant ou en élargissant la communication linguistique faite dans le prédicat. En portugais, comme dans bien d'autres langues, il y a essentiellement quatre types de compléments: 1. compléments d'objet, ou objets, qui expriment l'objet ou la cible du processus verbal; 2. compléments circonstanciels qui élargissent la communication faite par le verbe (...). Ils sont caractérisés par le fait de pouvoir occuper la place d'un adverbe (...) d'où le nom d'adjoints adverbiaux que l'on donne aux compléments circonstanciels; 3. compléments prédicatifs qui complètent la communication en établissant comme prédicat un nexus avec le sujet (prédicatif du sujet) ou b) en éclaircissant la vraie signification du verbe en rapport avec son objet (prédicatif de l'objet); 4. complément d'agent (...).

On remarquera que la notion de «complément» s'identifie, ici, avec la notion de *complément de verbe*. En second lieu, les quatre types de compléments passés en revue appartiennent à deux sous-espèces: ceux qui sont dits compléter le verbe et ceux qui élargissent le prédicat. Mais **il n'est pas question de complément de phrase**. Tous les compléments sont intégrés au prédicat verbal. En outre, le complément prédicatif (l'attribut des francophones) est rangé à côté du complément d'objet, il n'élargit pas le prédicat comme le circonstanciel, il complète le verbe comme le fait l'objet.

1.1.2. Reportons-nous maintenant au commentaire d'une grammaire scolaire, celle de Azeredo, O. *et al.*, *Da Comunicação à Expressão*, Asa, Porto, pp. 130-131, à propos de l'énoncé *O café está quente*. → *Le café est chaud*. Il est dit que *quente* «completa o sentido do verbo e ainda caracteriza o sujeito» [complète le sens du verbe et en même temps caractérise le sujet]. Cette double fonction de complémentation et de caractérisation se retrouve avec l'attribut de l'objet, appelé «predicativo do complemento directo»: *Acho este bolo delicioso*. [Je trouve ce gâteau délicieux]. Ici «*delicioso* completa o sentido do verbo mas caracteriza o complemento directo» [*delicioso* complète le sens du verbe mais caractérise le complément direct].

Malgré sa fonction de caractérisation qui en fait un complément verbal un peu particulier, le *predicativo*, l'attribut portugais, n'en est donc pas moins classé parmi les compléments du verbe et défini comme tel.

1.2. La fonction attribut des francophones reçoit le nom de função predicativa (função predicativa)

La *função predicativa* n'est pas la fonction proprement verbale du verbe comme centre organisateur de la phrase. Dans la grammaire portugaise, cette fonction est typiquement celle qui est assumée par le substantif ou l'adjectif, que les francophones appellent l'attribut. Ainsi la *Gramática do Português Moderno* de J.-M. Castro Pinto *et al.*, Lisboa, Plátano Editora, 1992, p. 78, illustre la *função predicativa* par l'exemple suivant: *Os rapazes são estudiosos* [les garçons sont studieux], et dit à ce propos que l'adjectif assume cette fonction «quando completa a significação dum verbo copulativo ou de ligação (ser, estar, parecer, etc.)» [quand il complète la signification d'un verbe copulatif (être, paraître, etc.)]. On voit par là que **l'accent est mis davantage sur la fonction complétive de l'attribut que sur sa fonction de caractérisation**, qui est passée sous silence dans la définition. Plus on évolue dans le temps plus l'accent est mis sur le fait que l'attribut est un complément du verbe. C'est vrai notamment dans toutes les grammaires qui ont subi directement ou indirectement l'influence de la grammaire générative.

1.2.1. L'attribut du sujet est appelé (*nome*) (*complemento*) *predicativo do sujeito*

Chacun de ces termes est motivé. Il ne faut pas entendre *nome* dans un sens étroit car il couvre aussi bien les substantifs que les adjectifs ou les pronoms. Cela dit, on peut juger ce terme un peu restrictif, dans la mesure où il exclut l'adverbe qui peut, dans certaines occasions, occuper la fonction prédicative. Par exemple: *Isso é assim.* → *C'est ainsi.* Il est évident qu'on a tout intérêt à effacer le nom-tête de l'expression pour garder simplement *complemento predicativo do sujeito* ou mieux encore *predicativo do sujeito*. Si l'on décide, comme nous le ferons, de remplacer **complemento** par **regime**, il vaut mieux garder, comme cela se fait dans beaucoup de grammaires lusophones, l'expression simplifiée *predicativo do sujeito*.

1.2.2. L'attribut de l'objet est appelé (*nome*) (*complemento*) *predicativo do objecto*

Ce que nous avons dit à propos de l'attribut du sujet, nous pouvons le redire à propos de l'attribut de l'objet, qui est, le plus souvent, réduit à l'expression *predicativo do objecto*.

1.2.3. La grammaire scolaire parle aussi de *predicativo do complemento directo*.

C'est ce qui se passe dans la *Gramática do Português Moderno* (1992) à la page 78.

Il s'agit là d'une dénomination scolaire ancienne qui est critiquable à bien des égards. D'abord, elle semble assimiler les expressions *complemento directo* et *complemento de objecto directo*. Or cette assimilation n'est pas juste car un *complemento directo* peut être un circonstanciel construit sans préposition, sans oublier l'attribut lui-même, considéré par les linguistes lusophones comme un complément du verbe, utilisé, le plus souvent, sans préposition. En outre, et c'est plus ennuyeux, l'attribut (le *predicativo*) peut très bien s'appliquer à un objet indirect, comme le rappellent opportunément Cunha & Cintra, p. 265.

2. La dichotomie attribut / épithète n'existe pas non plus en lusophonie

2.1. Il n'existe pas en portugais de *função epíteto

Conformément à la tradition rhétorique, o *epíteto* est tout simplement l'adjectif (qualificatif).

Nous nous contenterons d'un bref rappel car nous avons déjà développé ce point dans le numéro 31 de *TRANEL* (pp. 109-127).

2.2. La fonction épithète des francophones s'appelle traditionnellement *função atributo

Je me bornerai à rappeler ce que mon fils a appris dans sa grammaire scolaire, (*Gramática do Português Moderno*, 1992, p. 78):

função de atributo: (...) o adjectivo coloca-se junto do nome, ora antes ora depois, atribuindo-lhe características (...): *trabalho leve, férias anuais, enorme camião, lindo dia*.

[fonction d'attribut: (...) l'adjectif se place à côté du nom, tantôt avant tantôt après, en lui attribuant des caractéristiques (...): *travail léger, congés annuels, énorme camion, belle journée*].

2.3. Autres appellations chez des linguistes, plus avertis des métalangues grammaticales étrangères

2.3.1. Chez C. Cunha & L. F. L. Cintra, dans leur *Nova Gramática do Português Contemporâneo*, 1984, 1991, p. 263, on constate que la fonction épithète des francophones est appelée *adjunto adnominal*. Ainsi l'on peut lire:

Adjectivo em função de adjunto adnominal: neste caso, o adjectivo refere-se, sem intermediário, ao substantivo, a que pode vir posposto ou anteposto. Ex: *Seus olhos negros me encantam.*

[Adjectif en fonction d'adjectif adnominal: dans ce cas, l'adjectif s'applique sans intermédiaire au substantif auquel il peut être postposé ou antéposé. Ex: *Ses yeux noirs me fascinent*].

2.3.2. Dans son *Dicionário de Linguística e Gramática*, Mattoso Câmara Jr. réserve le terme d'«adjunto» à ce qui est incident au nom et, de ce fait, cela lui épargne la nécessité d'ajouter *adnominal* à *adjunto*, ce qui est effectivement un peu redondant. Il écrit ceci:

Na técnica da análise da frase convém reservar o título de adjunto às palavras ou locuções que funcionam ao lado dum substantivo, distinguindo-se pela nomenclatura, dos complementos, que funcionam ao lado dum verbo.

[Dans la technique d'analyse de la phrase il convient de réserver l'étiquette d'adjectif aux mots ou locutions qui fonctionnent à côté des substantifs, et de les distinguer par la terminologie des compléments, qui, eux, fonctionnent à côté d'un verbe].

On voit, une fois de plus, que les seuls compléments retenus dans le domaine lusophone sont les compléments verbaux.

2.3.3. Dans la *Gramática Generativa* d'António Lobo, adaptée aux besoins de l'école, la fonction épithète apparaît sous l'appellation de *modificador do nome*:

Modificador é um elemento facultativo que, às vezes, aparece num sintagma nominal e cujo papel é caracterizar o nome ou afirmar algo a respeito dele. Ex: *Uma vaga alta açoitou o barco. O adjectivo alta modifica a ideia de vaga*».

[Le modificateur est un élément facultatif qui apparaît parfois dans un syntagme nominal et dont le rôle est de caractériser le nom ou d'affirmer quelque chose à son propos. Ex: *Une haute vague a secoué le bateau.* L'adjectif *alta*→*haute* modifie l'idée de *vaga*→*vague*].

Il existe aussi des modificateurs verbaux: «os advérbios desempenham junto do verbo o papel de modificadores. Ex: *Luísa falou muito.* → *Louise a beaucoup parlé*». Ajoutons toutefois que l'étiquette «modificador do verbo» ne constitue pas une rubrique alors que «modificador do nome» tient une place vedette dans la grammaire. En effet, en titre, nous trouvons os *advérbios*. Cela nous rapproche évidemment des usages anglophones et il n'y a pas lieu de s'en étonner en grammaire générative. Notons tout de même que, **contrairement aux usages français, il n'est pas question, ici, d'une opposition complément de verbe / complément de phrase.** Tout est rapporté au verbe.

2.3.4. Dans la *Gramática do Português Moderno*, dont nous avons déjà parlé, et qui est d'essence communicative, tout en étant marquée indirectement par la grammaire générative, l'*adjectivo em função de atributo* comme dans *enorme caminhão*, est aussi appelé «modificador do nome», mais cette étiquette ne constitue pas une rubrique et ne figure que dans le commentaire.

En revanche, le terme de «modificador» a droit à une position vedette dans la partie syntaxique de la grammaire et couvre à la fois les fonctions d'épithète (*atributo*) [*A paisagem verdejante* → *Le paysage verdoyant*], de complément déterminatif (*complemento determinativo*) [*A paisagem do vale* → *Le paysage de la vallée*] et d'apposition (*aposto*) [*Aquele herói, um jovem,* → *Ce héros, un jeune*].

3. La dichotomie *objet direct / objet indirect* est difficile à maintenir dans les langues ibériques

La notion d'objet direct est d'un maniement délicat dans les langues ibériques à cause du fait, troublant pour les étrangers, que le complément appelé *direct* peut, dans certains cas, être précédé d'une préposition, plus exactement la préposition *a*, issue du *ad* latin et qui correspond à la préposition *à* du français.

3.1. *En espagnol, comme en portugais, l'objet précédé d'une préposition peut se voir appelé «objet direct»*

En espagnol, la chose est systématique. Les objets marqués du trait *humain* sont automatiquement précédés de la préposition *a*. Nous allons donner quelques extraits du livre *Confesiones Inconfesables* de Salvador Dali. Rappelant d'anciens souvenirs d'enfance, le peintre raconte une scène au cours de laquelle son père, notaire de profession, malmené par un client, était descendu avec lui pour se battre dans la rue: *Yo corrí al balcón y vi (...) a mi padre y al hombre rodar por tierra y pelear-se*. Dali, p. 31. → *J'ai couru au balcon et j'ai vu (...) mon père et cet homme rouler par terre et s'étriller*. En pareil cas, le portugais construit l'objet nominal sans préposition: *Corri à varanda e vi (...) [o] meu pai e o homem rolaem por terra e degladiarem-se*.

Donnons encore un autre exemple, tiré toujours des *Confesiones Inconfesables* de Dali: (...) *encontré a una mujer en camisa de noche que parecia esperar-me*. p. 127. Une fois de plus, le portugais construit l'objet directement: (...) *encontrei uma mulher em camisa de noite que parecia esperar-me*.

Comment la pronominalisation de l'objet direct – ou plus exactement, sa cliticisation – se fait-elle en espagnol? Elle se fait à l'aide du proclitique *le*, qui est, à l'origine, une forme de datif.

Ainsi dira-t-on à propos de la femme rencontrée par Dali: *Le encontró en camisa de noche* [Je l'ai rencontrée en chemise de nuit]. Cette généralisation de l'usage du clitique datif pour représenter un COD humain porte en espagnol le nom de *leísmo*.

En cas d'emphase sur l'objet, on peut ajouter le pronom *ella*, précédé de sa préposition: *Le encontré a ella en camisa de noche.* → *Elle, je l'ai rencontrée en chemise de nuit.*

La question théorique qui se pose est inévitablement la suivante: pourquoi les grammairiens espagnols considèrent-ils comme «direct» un objet humain formellement prépositionnel? Pourquoi n'en font-ils pas un objet indirect, tout simplement, d'autant plus qu'il est représenté par un pronom datif, donc par un cas oblique?

Ils avancent comme argument le fait que ce complément prépositionnel humain peut monter en position de sujet du passif, ce qui n'est pas le cas des véritables objets indirects, introduits par des prépositions variées. Pour reprendre l'exemple précédent, il est possible de dire: *La mujer fue encontrada en camisa de noche.* Par contre, il ne serait pas possible de faire passer en position de sujet du passif un véritable complément d'objet indirect.

La situation est exactement la même en portugais, pour ce qui concerne l'incapacité du véritable objet prépositionnel à passer en position de sujet du passif. Ainsi la phrase portugaise active, *O estudante entregou o livro ao professor* ne peut en aucune façon être passivée ainsi: **O professor foi entregue o livro pelo estudante.* Si l'on veut mettre le destinataire en position de sujet, il faut changer de verbe, comme en français: *O professor recebeu o livro por parte do estudante.* Il en va de même en espagnol, où la phrase active: *El estudiante entregó el libro al profesor* ne peut être passivée sous la forme **El profesor fue entregado el libro de la mano del estudiante.* La seule chose possible est de changer de verbe: *El profesor ha recibido el libro de la mano del estudiante.* On voit que le véritable complément prépositionnel ne se laisse pas passiver, alors que l'objet direct humain, malgré la présence du morphème *a*, passe sans problème dans la position de sujet du passif. Par exemple, *Rosa ataca a los ingleses (...).* → *Los ingleses son atacados por Rosa (...)* (*Letras. Cultura en Cuba, T. VI: 532*).

3.2. *En portugais, certains objets directs sont représentables par un pronom prépositionnel*

Curieusement, le portugais qui, en général, – comme le français – construit l'objet nominal humain sans préposition et le représente par un clitique direct, a néanmoins recours au pronom prépositionnel en cas d'emphase sur l'objet: *Encontrei-a, a ela, em camisa de noite.* → *Elle, je l'ai rencontrée en chemise de nuit.* Notons que, dans la même phrase, l'objet humain est représenté, simultanément, par un clitique direct et un pronom indirect. La forme *ela*, étant normalement associée à la fonction sujet, ne peut représenter l'objet que si elle est précédée d'une préposition. Il n'est pas conforme à la norme, en effet, de dire *?Encontrei ela*, bien que cet usage existe dialectalement, en particulier à Madère. En portugais standard, un syntagme prépositionnel tel que *a ela* est

appelé *forma oblíqua do pronome* (forme oblique du pronom). Et cette forme oblique est seule habilitée, rappelons-le, à représenter l'objet, qu'il soit direct ou indirect. Il est évident que ceci limite beaucoup la portée syntaxique d'une opposition *objet direct / objet indirect*.

3.3. *En portugais, certains objets prépositionnels sont représentables par le clitique de l'objet direct*

Inversement, il arrive, en portugais, qu'un objet prépositionnel humain, ou divin, soit représenté par un clitique direct. Ainsi, dans le *Primeiro Mandamento da Lei de Deus* (Premier Commandement de Dieu) on lit ceci: *Adorar a Deus e amá-Lo sobre todas as coisas*, qu'on peut traduire (*Il faut adorer Dieu et L'aimer par-dessus toutes choses*). On voit que le syntagme prépositionnel *a Deus* est représenté par le clitique direct *Lo*. Nous avons ici le phénomène inverse du précédent, où un objet direct humain était représenté par un pronom oblique.

3.4. *En portugais, comme en espagnol, certains objets prépositionnels peuvent passer en position de sujets du passif*

Dans un portugais un peu archaïque, comme celui de la Bible, on va trouver des objets directs humains introduits par la préposition *a* et pouvant néanmoins monter en position de sujets du passif: (...) *tentou Deus a Abrahão*. Genèse, 22, 1. → *Dieu tenta Abraham*. Bien que précédé de la préposition *a*, l'objet humain *Abrahão* peut devenir, sans problème, sujet du passif: *Abrahão foi tentado por Deus*. Il s'agit là d'une structure ancienne primitive VSO, rappelant celle de l'hébreu et de l'arabe. Les versions plus modernes de la Bible proposent une structure plus proche de l'usage français: *Deus tentou Abrahão*. La fonction grammaticale est, cette fois, assignée par la place respective du sujet et de l'objet, alors que, dans le schéma sémitique, si l'objet ne porte aucune marque, il est très difficile de le distinguer du sujet.

Ainsi peut-on lire chez Camões, le grand poète lusophone du XVI^{ème} siècle: *Viu Alexandre Apeles namorado. Os Lusíadas, X, 48.* → *Alexandre vit Apeles amoureux*. Pour celui qui ne connaît pas l'histoire, il est difficile de savoir lequel des deux a vu l'autre amoureux. C'est encore plus vrai lorsque l'objet est topicalisé en position de sujet, comme dans ce vers extrait, là encore, de *Os Lusíadas: A Polidoro mata o Rei Treício. Lus. VIII, 97.* → *Le roi de Thrace tue Polydore*. Si l'on fait l'expérience de supprimer la préposition *a*, celui qui n'est pas au courant des faits peut s'imaginer que c'est Polydore qui tue le roi de Thrace.

On voit donc par là que plus l'ordre des mots est libre ou proche du schéma sémitique, plus il est utile de marquer l'objet humain, puisque ce dernier a toutes les propriétés voulues pour accomplir la fonction sujet. On peut donc s'acheminer vers l'idée que *a* fonctionne moins comme préposition que comme marqueur d'accusatif réservé aux humains.

3.5. *En espagnol, la préposition peut être vue comme un marqueur d'accusatif réservé aux personnes*

Ce qui est vrai occasionnellement en portugais est vrai systématiquement en espagnol, où le marquage de l'objet humain n'est pas un trait d'archaïsme mais, au contraire, une marque de la langue la plus actuelle. À partir du moment où l'on accepte l'idée que *a* est un marqueur à la fois fonctionnel et sémantique et non une préposition à proprement parler, dans l'exemple abordé plus haut – (...) *encontré a una mujer en camisa de noche que parecia esperar-me*. Dali, p. 127 – il n'y a aucune contradiction à présenter le syntagme *a una mujer* comme un syntagme nominal de type SN et à parler, en toute cohérence, de complément direct.

Prenons un dernier exemple chez Dali: (...) *yo jamás he leído a Dante*. p. 370. → *Je n'ai jamais lu Dante*. Le statut accusatif de *a Dante* est prouvé par sa capacité à devenir sujet du passif: *Dante jamás fué leído por me*.

3.6. *En portugais, ce système de marquage est en déclin mais survit, ici et là, notamment dans le langage religieux*

En parallèle avec la structure espagnole précédente, nous pouvons lire chez Camões: *Lia Alexandro a Homero* (*Lus. V, 96*) → *Alexandre lisait Homère*. Aujourd'hui, nous dirions *Alexandre lia Homero*. On voit par là que le portugais, en évoluant, s'est de plus en plus éloigné de son voisin ibérique.

Néanmoins, ces structures anciennes se sont maintenues dans le langage religieux, plus conservateur. Nous avons déjà vu qu'on disait en portugais: *Adorar a Deus*. Mais l'objet divin n'a pas le monopole de cette construction puisqu'elle s'applique aussi aux parents, en tout cas dans le langage de l'église: *Deve-se amar (...) aos pais e outros superiores*. *Catecismo*, p. 28 → *On doit aimer ses parents et les autres supérieurs*. Ce langage du catéchisme s'est plus ou moins diffusé dans la parole ordinaire, où l'usage du marqueur *a* fonctionne, aujourd'hui, comme une marque de respect. C'est connotatif puisque l'ordre des mots suffit à fixer les fonctions respectives du sujet et de l'objet. Ainsi, une mère voulant bien éduquer ses enfants, pourra leur tenir le discours suivant: *Deve-se amar aos pais e a todos os superiores* → *On doit aimer ses parents et tous ses supérieurs*.

On pourrait trouver un certain nombre d'exemples du même ordre, surtout en liaison avec le verbe *amar* [aimer] ou ses équivalents, même quand l'objet n'est ni divin ni sacralisé, comme dans l'exemple: *Não amo a ninguém, Pedro. Ciro dos Anjos, Montanha, Rio de Janeiro, 1956, p. 196* → *Je n'aime personne, Pedro. Não amava a Jorge como amava ao filho. Joaquim Paço d'Arcos, Crónica da Vida Lisboa, Rio de Janeiro, Aguilar, 1974, 156* → *Elle n'aimait pas Jorge comme elle aimait son fils.*

Si l'on tente de réintroduire la notion de régime, comme nous avons l'intention de le faire, on peut parler d'une double rection du verbe *amar* (aimer), qui appelle un complément d'objet introduit par *a* lorsqu'il est divin ou humain et qui régit une construction non prépositionnelle quand il s'agit d'un objet non humain: *O pescador ama o mar.* → *Le pêcheur aime la mer.* Même s'il s'agit d'un lien affectif très fort, et même en cas de personnification de la mer, l'usage prépositionnel est exclu.

En résumé, il est impossible en espagnol et difficile en portugais de maintenir une opposition stricte objet direct / objet indirect puisque l'objet nominal introduit par une préposition peut être représenté, d'un côté, par un clitique direct et, de l'autre, par un pronom indirect et cela simultanément. D'une certaine manière, cela met en difficulté l'approche pronominale de l'école aixoise de C. Blanche-Benveniste, puisque les pronoms toniques et les atones donnent des indications contraires sur la valence verbale, comme cela apparaît dans ce dernier exemple: *Aí o crucificaram a ele e aos malfeitores, um à direita e outro à esquerda. Lucas, cap. 23, v. 33.* [Mot à mot: Là le crucifièrent à lui et aux malfaiteurs, un à droite et autre à gauche] → *Là ils le crucifièrent, lui et les malfaiteurs, l'un à droite et l'autre à gauche.* Sur quoi va reposer l'approche pronominale pour la définition de la valence verbale? Sur le clitique *o*, qui est direct, ou sur le pronom *ele*, qui est prépositionnel, puisque ces deux indicateurs pronominaux donnent des informations contraires? Seule la transformation passive nous donne un résultat clair: *Aí, foram crucificados, Ele e os malfeitores, um à direita e outro à esquerda.* → *Là furent crucifiés, lui et les malfaiteurs, l'un à droite et l'autre à gauche.*

4. Réintroduire la notion de *regime*, à propos du *predicativo* (attribut) et de l'*objecto* (objet)

4.1. La notion de *regime* a pratiquement disparu de l'usage scolaire, en portugais comme ailleurs

La notion de *regime*, qui est essentiellement formelle et se situe au niveau des signifiants, a été peu à peu éliminée au bénéfice de la notion de *complemento*, qui concerne essentiellement le signifié, comme Michel Maillard le montre de son côté à propos du français. L'ennui avec la notion de complément, c'est qu'elle est très floue et s'applique indifféremment à ce qui est syntaxiquement

obligatoire comme à ce qui est syntaxiquement facultatif. Malgré les tentatives qui ont été faites pour mettre en parallèle la complémentation nominale et la complémentation verbale, il est clair que le complément nominal n'est pas exigé par le nom comme peuvent l'être de nombreux compléments verbaux. Prenons un exemple simple en portugais: *Este livro de Matemática é do Pedro* [Ce livre de Mathématique est à Pierre]. Il est clair que le substantif *livro* ne requiert pas son complément *de Matemática* avec la même nécessité que le verbe *é* exige une complémentation, ici *do Pedro*.

Contrairement à l'usage français, ce qui vient compléter le verbe *ser* est classé comme complément. Et cela n'est pas étonnant car **s'il y a un verbe qui est inutilisable en construction absolue, c'est bien le verbe *ser***, alors que le substantif *livro* peut parfaitement se passer de sa complémentation nominale. Cette dernière n'obéit à une forte contrainte que dans les suites lexicalisées, mais alors on a à faire à un fait de lexique et non à un fait de syntaxe. Par contre, le verbe *ser* exerce bien une contrainte syntaxique sur sa suite. S'il s'agit d'une relation de possession, la seule préposition admise est *de*, comme dans notre exemple: *O livro é do Pedro*. → *Le livre est à Pierre*. Dans ce cas, le verbe *ser* [être] admet donc un complément qui est à la fois **régi et requis**, pour employer les expressions de Michel Maillard, elles-mêmes inspirées de Gilbert Lazard. Mais le moment est venu de parler de la notion de *regime*, comme d'une alternative possible à la notion un peu floue de *complemento*.

4.2. Possibilité de travailler sur l'opposition *regime* / *modificador* pour couvrir l'ensemble de la complémentation verbale

En ce qui concerne le verbe, nous proposons d'utiliser le terme *regime*, au sens restrictif du terme, chaque fois que le verbe exige un complément et gouverne sa construction. Celle-ci peut être soit directe, soit prépositionnelle. Dans ce dernier cas, la préposition est sélectionnée par le verbe. C'est ce qui se passe avec le verbe *chamar* (appeler), qui sert à construire un attribut de l'objet après un objet humain prépositionnel, selon le schéma (*chamar a alguém um nome qualquer*) [mot à mot: *appeler à quelqu'un un nom quelconque, construction qui rappelle celle du verbe *dar* «donner»]. Autre réaction possible du même verbe: *chamar alguém de qualquer nome*, qui se construit un peu comme le verbe français «traiter de» [traiter quelqu'un d'un nom quelconque]. Ainsi, à propos du verbe *chamar*, on peut parler de **double réaction**, comme dans les exemples: *Ela chamou-lhe tonto. Ela chamou-o de tonto*. À ce double schéma du portugais correspond un seul schéma en français: *Elle le traita d'idiot*.

Nous ne sommes pas partisans d'étendre la notion de régime aux compléments non valenciels, bien que ceux-ci puissent être parfaitement intégrés à la sphère verbale, comme c'est le cas des compléments de temps. Mais ces

derniers, nous ne voulons pas en faire pour autant des compléments de phrase car ils sont réellement incidents au verbe et sont focalisables par *é que* [*c'est que*] comme tous les compléments verbaux. On pourrait se contenter de les appeler simplement compléments du verbe ou mieux, **modificateurs du verbe**, comme le font les anglophones et comme on le faisait dans l'ancienne terminologie francophone. La notion de *modificador* a d'ailleurs été introduite dans la terminologie lusophone, nous l'avons vu, par des générativistes, il y a une vingtaine d'années.

4.3. *L'opposition régime / modificador est opératoire pour la description du predicativo [l'attribut des lusophones]*

On sait qu'il y a deux verbes «être» en portugais, *ser* et *estar*. Chacun d'eux admet un attribut, appelé *predicativo*, dont la nature n'est pas la même avec les deux verbes copules. **L'attribut de *ser* est à la fois régi et requis** car ce verbe ne peut théoriquement s'employer seul, y compris dans son sens existentiel, où il est remplacé par *existir*, comme dans la traduction du *cogito* cartésien: *Penso, logo existo*. Employé comme auxiliaire du passif ou comme copule verbale, *ser* exige une suite. On dira *O café Delta é bom*. → *Le café Delta est bon*, mais non **O café é*. L'attribut du verbe *ser* est donc un **régime**. Précisons toutefois qu'en reprise, l'interlocuteur peut se borner à un *é* d'approbation, sans sujet ni attribut, tous deux sous-entendus puisque déjà connus: *O café é bom?* [Le café est bon?]. Réponse: *É*. [Oui.]. Il s'agit là d'un simple raccourci de discours, qui ne remet pas en cause la nature de régime de l'attribut de *ser*.

Quant à l'attribut du verbe *estar*, il est très souvent absent. Ainsi, *O café já está* est compris avec un sens voisin de *O café já está pronto* → *Le café est déjà prêt* sans qu'aucun attribut ne soit exprimé. De même, *Cá está* [Voici] s'emploie fréquemment sans suite. Cette facilité qu'a le portugais d'employer *estar* tout seul fait que l'on est autorisé à présenter l'attribut de ce verbe comme un simple **modificador**.

On distinguera donc en portugais un *attribut régime* construit avec *ser* et un *attribut modificateur* construit avec *estar*.

On voit que la distinction que nous proposons entre régime et modificateur peut rendre service pour la description de la langue portugaise, surtout quand on l'enseigne à des non-natifs.

4.4. *La notion de régime non verbal*

Pour nous inspirer d'un type d'exemple déjà bien exploité, considérons l'énoncé sans verbe *Menos cozido, o esparquete, p'rá próxima!* → *Moins cuits, les spaghettis, la prochaine fois!* Bien qu'il n'y ait pas de verbe, on peut

considérer qu'il y a **reção** entre le substantif masculin singulier *esparquete*, de sens collectif, et le participe adjectival *cozido*. Si *esparquete* gouverne le genre et le nombre du prédicatif antéposé *cozido*, il est légitime de parler ici de rection. On peut même utiliser encore cette notion si le support substantival reste implicite en situation: *Menos cozido, p'rá próxima!*

Remarquons au passage que la notion de *predicativo* reste utilisable en pareil cas puisqu'il y a réellement prédication et même modalisation. Par contre, la notion d'attribut est ici délicate à employer puisque la dichotomie *attribut du sujet / attribut de l'objet* est inapplicable, vu l'absence de verbe.

Il est clair, en outre, que le prédicatif n'est pas effaçable, contrairement au support. Si on l'efface, on n'a plus d'énoncé du tout. Voilà pourquoi il est tout à fait légitime de parler ici de *regime*, malgré l'implication du support.

5. Conclusion

La notion de *prédicatif*, utilisée non seulement en portugais mais en anglais et dans plusieurs autres langues, paraît donc préférable à la notion d'*attribut*, étroitement francophone et d'un usage délicat. L'opposition que nous avons faite entre *regime* et *complemento* permet de rendre compte du caractère fortement contraint de l'attribut construit avec *ser* et du caractère facultatif de l'attribut construit avec *estar*.

Quant à la notion de *complément de phrase*, nous pensons qu'elle doit être utilisée avec beaucoup de précaution car dès qu'ils sont intonativement intégrés, les compléments doivent être considérés comme des compléments verbaux, ou mieux, des modificateurs verbaux, y compris s'ils sont effaçables et commutables, comme c'est en général le cas des compléments de temps. Nous pensons, comme Michel Maillard, qu'il vaudrait mieux réserver le terme de *complément de phrase* aux éléments métadiscursifs par lesquels l'énonciateur modifie ou modalise l'énoncé qui va suivre. Ainsi en portugais, comme en français, on opposera *Respondeu francamente à nossa chamada*. → *Il a répondu franchement à notre appel*. / *Francamente, respondeu à nossa chamada*. → *Franchement, il a répondu à notre appel*.

On peut considérer que *francamente*, dans le premier cas, est un modificateur du verbe, tandis que, dans le second cas, le même modificateur englobe tout l'énoncé qui suit et non seulement le verbe *responder*. Il serait possible, dans ce cas seulement, de parler de *complemento de frase*, expression qui n'existe pas en portugais, ou, dans notre terminologie, de **modificador de frase**. Contrairement à certains chercheurs, nous pensons que les éléments métadiscursifs tels que *francamente* ou *sinceramente*, ne doivent pas être traités négativement comme des *éléments hors phrase* mais bien comme d'authentiques modificateurs de phrase ou modificateurs d'énoncés puisqu'ils modifient ou modalisent l'énoncé dans sa globalité.

Le fait que de tels adverbes soient malaisément permutable ne change rien car le critère de permutation n'est pas un critère sûr et, à la limite, ne prouve rien du tout. Mis à part ce cas très particulier des éléments métadiscursifs, qui doit être réservé à des élèves avancés, nous pensons que la notion de *complément de phrase* en linguistique contrastive est à éviter en classe car elle est théoriquement douteuse et d'un maniement pratique très délicat. Comme nous l'avons dit, cette notion n'est absolument pas utilisée au Portugal, même chez les grammairiens d'inspiration générativiste.

Un dernier mot: nous pensons que la terminologie avec laquelle nous avons travaillé en français – *régime, modificateur, complément et prédicatif* – est parfaitement exploitable avec des élèves jeunes. En revanche, la dichotomie *régime valenciel / régime non valenciel* ne nous paraît pas devoir être retenue, malgré son intérêt théorique. Selon nous, la notion de *regime* mérite d'être réactualisée, mais il ne faut pas en faire un usage inflationniste car le terme perdrait de sa pertinence et de son utilité. En plein accord avec Michel Maillard on peut conserver le terme de *complemento* comme un hypéronyme d'emploi commode pour couvrir *regime, modificador* et *predicativo* [*régime, modificateur* et *attribut*]. Les trois termes précédents sont couverts par la complémentation verbale en général, mais certains *modificadores* s'appliquent à la phrase entière et non au seul verbe comme dans l'exemple: *Francamente, respondeu à nossa chamada. → Franchement, il a répondu à notre appel.* C'est pourquoi il est légitime de les appeler *modificadores de frase*.

Bibliographie

- Aitchison, J. (1996). *Dictionary of English Grammar*. London: Cassel.
- Almeida, M.-E. (2000). *La deixis en portugais et en français*. Louvain / Paris: Peeters, BIG.
- Almeida, M. E. (à paraître). *Y-a-t-il un attribut en portugais?* Actes des 13e Rencontres Linguistiques en Pays Rhénan (2001). Strasbourg: Université March Bloch.
- Almeida, M.-E., & Maillard, M. (2001). Divergences français / portugais dans le métalangage grammatical et recherche de nouvelles convergences européennes. In B. Colombat, & M. Savelli (éd.), pp. 915-930.
- Anderson, J. M., & Dubois-Charlier, F. (éd.). (1975). *La grammaire des cas, Langages*, 38.
- Arnauld, A., & Lancelot, C. (1660). *Grammaire générale et raisonnée*. Paris: Republications Paulet (1969).
- Arnauld, A., & Nicole, P. (1683-1970). *La logique ou l'art de penser*. Paris: Flammarion.
- Arrivé, M., Gadet, F., & Galmiche, M. (1986). *La grammaire d'aujourd'hui. Guide alphabétique de la langue française*. Paris: Flammarion.
- Azeredo, O. et al. (1991). *Da Comunicação à Expressão*. Porto: ASA.
- Basset, L. (1991). Entre épithète et attribut. In M.-M. de Gaulmyn, & S. Rémi-Giraud (éd.), pp. 237-262.

- Béguelin, M.-J., de Pietro, J.-F., & Näf, A. (1999). *La terminologie grammaticale à l'école: perspectives interlinguistiques*, *TRANEL*, 31. Neuchâtel: Institut de Linguistique de l'Université, & IRDP
- Béguelin, M.-J. (sous la dir. de). (2000). *De la phrase aux énoncés: grammaire scolaire et descriptions linguistiques*. Bruxelles: De Boeck-Duculot (cf. notamment pp. 77, 78, 92, 96, 100, 101, **107**, 112, 113, **119**, **120**, 121, 122, 142, 143, **145**, **147**, **148**, 149, **150**, **151**, 154, **160**, 172, **179**, 182, **207**, 242, 243, 244, 248, 249, 251, 254, **255**, 256, 257, 261).
- Berrendonner, A. (1987). L'ordre des mots et ses fonctions. *Travaux de linguistique*, 14/15, 9-19.
- (1995). Redoublement actantiel et nominalisations. In M.-J. Reichler-Béguelin (éd.), *Problèmes de sémantique et de relations entre micro- et macro-syntaxe*. (pp. 215-244). (*SCOLIA*, 5).
- Bíblia Sagrada* (1927). trad. de P^o Mattos Soares e P^o Luiz Gonzaga da Fonseca. Porto: Arte no Templo e no Lar.
- Blanche-Benveniste, C. (1988). *Laissez-le tel que vous l'avez trouvé: Propositions pour l'analyse du fameux "attribut du complément d'objet"*. *Travaux de linguistique*, 17, 51-68.
- (1991). Deux relations de solidarité utiles pour l'analyse de l'attribut. In M.-M. de Gaulmyn, & S. Rémi-Giraud (éd.), pp. 83-97.
- Blanche-Benveniste, C., Deulofeu, J., Stefanini, J., & Van den Eynde, K. (1984). *L'approche pronominale et son application au français*. Paris: SELAF.
- Blanche-Benveniste, C. et al. (1991). *Le français parlé. Etudes grammaticales*. Paris: Editions du CNRS.
- Blanchon, J.-A. (1991). La construction *have + SN + attribut*: Remarques sur l'attribut de l'objet. In M.-M. de Gaulmyn, & S. Rémi-Giraud (éd.), pp. 119-131.
- Blasco-Dulbecco, M. (1999). *Les dislocations en français contemporain. Etude syntaxique*. Paris: Champion.
- Borregana, A.-A. (1998). *Gramática Universal da Língua Portuguesa*. Lisboa: Texto Editora.
- Camões, L.-V. (s/d). *Os Lusíadas*. Porto: Porto Editora.
- Castro Pinto, J.-M. et al. (1992). *Gramática do Português Moderno*. Lisboa: Plátano Editora.
- Chervel, A. (1977). *Histoire de la Grammaire scolaire... Et il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français*. Paris: Payot.
- Chevalier, J.-C. (1968). Histoire de la syntaxe. Naissance de la notion de complément dans la grammaire française de 1530 à 1750. Genève: Droz.
- (1994). *Histoire de la grammaire française*. Paris: PUF (Coll. *Que sais-je?*).
- Chevalier, J.-C., Blanche-Benveniste, C., Arrivé, M., & Peytard, J. (1964). *Grammaire Larousse du Français Contemporain*. Paris: Larousse.
- Chomsky, N. (1957). *Syntactic structures*. La Haye: Mouton.
- (1965). *Aspects of the Theory of Syntax*. Cambridge, Massachusetts: M.I.T.
- (1966). *Cartesian Linguistics: a Chapter in the History of Rationalist Thought*. New York: Harper.
- Colombat, B., & Savelli, M. (éds). (2001). Actes du Colloque International *Métalangage et terminologie linguistiques* (1998). Université Stendhal, Grenoble. In *Orbis / Supplementa*, Tome 17. Leuven: Peeters.
- Combettes, B. (1998). *Les constructions détachées*. Gap / Paris: Ophrys.

- Cunha, C. & Cintra, L. (1984). (1991). *Nova Gramática do Português Contemporâneo*. Lisboa: Ed. Sá da Costa.
- Dali, S. & Parinaud, A. (1973). (1975). *Confesiones Inconfesables*. Barcelona: Ed. Bruguera, S. A.
- de Gaulmyn, M.-M. (1991). Grandeur et décadence de l'attribut dans les grammaires scolaires du français. In M.-M. de Gaulmyn, & S. Rémi-Giraud (éd.), pp. 13-46.
- de Gaulmyn, M.-M., & Rémi-Giraud, S. (éd.). (1991). *À la recherche de l'attribut*. Lyon: PUL.
- de Pietro, J.-F. (1999). La diversité des langues: un outil pour mieux comprendre la grammaire? *TRANEL*, 31, 179-202.
- Delesalle, S., & Huot, H. (éd.). (1974). *Linguistique et enseignement du français, Langue française*, 22.
- Delille, K.-H. (1970). *Die geschichtliche Entwicklung des präpositionalen Akkusativs im Portugiesischen*. Bonn: Romanisches Seminar der Universität.
- dos Anjos, C. (1956). *Montanha*. Rio de Janeiro: José Olympio.
- Dubois, J., & Dubois-Charlier, F. (1992). *Dictionnaire des verbes*. Paris: LADL.
- Dupont, N. (1991). Les clitiques «attributs» du français. In M.-M. de Gaulmyn, & S. Rémi-Giraud (éd.), pp. 47-70.
- Enseigner au Collège* (1998). Paris: C.N.D.P. (M.E.N.)
- Furukawa, N. (1987). «Sylvie a les yeux bleus», construction à double thème. *Linguisticæ Investigationes*, XI, 2, 283-302.
- H.E.L.* (1998). (Revue *Histoire, Epistémologie, Langage*), numéro hors-série. Paris: SHESL.
- Lazard, G. (1994). *L'Actance*. Paris: PUF.
- Leeman, D. (éd.). (1979). *Sur la grammaire traditionnelle, Langue française*, 41.
- (éd.). (1990). *Sur les compléments circonstanciels, Langue française*, 86.
- Lemaréchal, A. (1989). *Les parties du discours. Sémantique et syntaxe*. Paris: PUF.
- Lerot, J. (1993). *Précis de linguistique générale*. Paris: Minuit.
- Letras. Cultura en Cuba, T. VI* (1989). Habana: Editorial Pueblo y Educación.
- Lessan-Pezzechki, H. & Maillard, M. (2001). Le métalangage persan entre la tradition arabe et la tradition européenne. In B. Colombat, & M. Savelli (éd.), pp. 931-941.
- Lobo, A. (1978). *Gramática Generativa*. Lisboa: Plátano Editora.
- Maillard, M. (éd.). (1993). *Vers une rénovation de la grammaire et de sa terminologie, Lidil*, 8. Grenoble: PUG.
- Maillard, M., & Almeida, M.-E. (1997). Français et portugais: ressemblances et dissemblances dans le métalangage grammatical. In M. Maillard, & L. Dabène (éd.), pp. 9-43.
- (1999). Faut-il continuer à parler d'attribut et d'épithète dans l'Europe d'aujourd'hui? *TRANEL*, 31, 109-127.
- (2000). Un modèle nodal pour une description cohérente de l'impersonnel en français et en portugais. In P. Sériot, & A. Berrendonner (éd.), pp. 173-206.
- Maillard, M., & Dabène, L. (éd.). (1997). *Vers une métalangue sans frontières? Lidil*, 14. Grenoble: PUG.
- Mattoso Câmara, J. (1997). *Dicionário de Lingüística e Gramática Referente à Língua Portuguesa*. Petrópolis: Vozes.
- Melis, L. (1983). *Les circonstants et la phrase*. Louvain: Presses Universitaires de Louvain.
- Moignet, G. (1975). Incidence et attribut du complément d'objet. *Tralili*, XIII, 1, 253-270.

- Moussouri, E. (2001). *Les Alternances codiques et le métalangage utilisé dans l'enseignement du grec moderne à des apprenants français issus de familles grecques immigrées*. Grenoble: thèse en voie d'achèvement.
- Novakova, I. (2001). Quelques réflexions sur la terminologie relative au système verbal français et bulgare. In B. Colombat, & M. Savelli (éd.), pp. 943-960.
- Nillson-Ehle, H. (1953). L'attribut de l'objet en français. *Studia Neophilologica*, XXV, 3, 105-140.
- Olsson, K. (1965). *La construction verbe + objet direct + complément prédicatif en français (aspects syntaxiques et sémantiques)*. Stockholm: Université de Stockholm.
- Paço d'Arcos, J. (1974). *Crónica da Vida Lisboaeta*. Rio de Janeiro: Aguilar.
- Pérennec, M. (1991). Attribut ou circonstant? Réflexions sur les rapports entre syntaxe et sémantique à propos de l'attribut inféré en allemand. In M.-M. de Gaulmyn, & S. Rémi-Giraud (éd.), pp. 133-149.
- Prinz-Fernandez, M. (1993). Quelques réflexions sur la terminologie grammaticale utilisée en Allemagne. In M. Maillard (éd.), pp. 85-102.
- [Reichler]-Béguelin, M.-J. (éd.) (1995). *Problèmes de sémantique et de relations entre micro-et macro-syntaxe*, SCOLIA, 5.
- Rémi-Giraud, S. (1991). Adjectif attribut et prédicat. Approche notionnelle et morpho-syntaxique. In M.-M. de Gaulmyn, & S. Rémi-Giraud (éd.), pp. 151-207.
- Riegel, M. (1981). Verbes essentiellement ou occasionnellement attributifs. *L'Information grammaticale*, 10, 23-27.
- (1985). *L'adjectif attribut*. Paris: PUF.
- (1988). L'adjectif attribut de l'objet du verbe *avoir*. amalgame et prédication complexe. *Travaux de Linguistique*, 17, 69-87.
- (1991). Pour ou contre la notion grammaticale d'attribut de l'objet: critères et arguments. In M.-M. de Gaulmyn, & S. Rémi-Giraud (éd.), pp. 99-118.
- Riegel, M. et al. (1994). *Grammaire méthodique du français*. Paris: PUF. (notamment, pp. 139, 140, 141, 143, 144, 145, 167, 223).
- Rousseau, A. (1997). Une union franco-allemande, en grammaire aussi? In M. Maillard, & L. Dabène (éd.), pp. 45-90.
- Ruwet, N. (1967). *Introduction à la grammaire générative*. Paris: Plon.
- (1972). *Théorie syntaxique et syntaxe du français*. Paris: Seuil.
- (1975). Les phrases copulatives en français. *Recherches linguistiques*, 3, 143-191.
- (1982). *Grammaire des insultes et autres études*. Paris: Seuil, 69-87.
- Sabio, F. (1995). Micro-syntaxe et macro-syntaxe: l'exemple des «compléments antéposés» en français. *Recherches sur le français parlé*, 13, 11-115.
- Schablin, Ch. (1974). *Kurze deutsche Grammatik*. Frankfurt am Main: Hirschgraben.
- Sériot, P. (éd.) (1993). *Relations inter- et intra-prédicatives*, Cahiers de l'ILSL, 3. Lausanne: UNIL.
- Sériot, P., & Berrendonner, A. (éd.) (2000). *Le paradoxe du sujet. Les propositions impersonnelles dans les langues slaves et romanes*, Cahiers de l'ILSL, 12. Lausanne: UNIL.
- Swiggers, P. (1981). La théorie du nom et de l'adjectif dans la *Grammaire et la Logique* de Port-Royal. *Le Français Moderne*, XLIX, 234-242.
- Tesnière, L. (1959). *Éléments de syntaxe structurale*. Paris: Klincksieck.
- Vargas, C. (1992). *Grammaire pour enseigner*. Paris: Armand Colin.

Le factitif français: approche syntaxique, sémantique et contrastive (français-bulgare)¹

Iva NOVAKOVA

Université de Grenoble III

This article proposes a comparison between the French construction *faire + Vinf* and the structures encoding a causative meaning in Bulgarian. The data are classified according to the *scale of compactness* of the Australian linguist R.M.W. Dixon. If the French uses the construction with *faire* (Complex Predicate), the Bulgarian uses three other mechanisms: lexical (*explode*), morphological (affixation: *raz-plakvam*, *faire pleurer*), periphrastic constructions with two verbs (a causative verb and a lexical verb) in separate clauses (*inciter quelqu'un à faire quelque chose*). This typological classification shows the correlation between syntactical and semantic parameters in the analyse of causatives. Some verbs, basically intransitive in French, can be used in a transitive clause and then take on a causative meaning (*bouger la banlieue*). In this case, there is a concurrence between *faire + inf* and the intransitive verb in transitive construction. The article attempts to clarify this usage, in comparison with other languages (English, Russian, Bulgarian), and some other specificity of the functioning of the French construction *faire + Vinf*.

1. Introduction

Cette étude se propose de comparer la construction *faire + Vinf* du français avec des structures encodant le même sens en bulgare. Le français reste toutefois le point de départ et le point d'arrivée du travail. On pourrait se demander pourquoi cette comparaison avec le bulgare? D'abord parce que, à l'instar des autres langues slaves, cette langue ne dispose pas d'un tour syntaxique équivalant au factitif français et fait appel à d'autres moyens pour exprimer la *causativité*. Les apprenants bulgarophones du français ont souvent du mal à se familiariser avec l'emploi du factitif, faute de construction similaire dans leur langue. De plus, l'approche contrastive constitue un *filtre efficace d'éclairage* du phénomène étudié, car il permet de révéler certaines

1 Cet article résume les premiers résultats d'une recherche post-doctorale, effectuée à l'Université de Lausanne, sous la direction de P. Sériot et présentée à la 3e édition des *Journées linguistiques franco-allemandes* de Munich, avril 2002.

spécificités du fonctionnement de *faire + Vinf* qui restent parfois inaperçues ou posent des problèmes d'interprétation, si l'on s'en tient aux seuls faits du français.

Après une définition syntaxique et sémantique de la périphrase *faire + Vinf* du français, je proposerai un classement des données du corpus bilingue², selon une grille d'analyse fondée sur l'échelle de compacité (*scale of compactness*) du typologue australien Dixon (2000). Ce classement permettra d'analyser sous un angle nouveau les emplois du factitif français, mais aussi les particularités des mécanismes causatifs en général.

2. Définitions

2.1. Définition syntaxique

Le travail s'inscrit dans le cadre de la grammaire de dépendance et, plus précisément, de la syntaxe structurale de Tesnière (1965). Dans la construction *faire + Vinf*, *faire* augmente d'un nouvel actant la valence du verbe à l'infinitif.

A la structure de base intransitive (monovalente) correspond un prédicat transitif (bivalent):

- (1) Marie pleure.
Jean **fait pleurer** Marie.

Le sujet du verbe non dérivé (*Marie pleure*) est destitué en fonction d'objet syntaxique du factitif, sa place étant prise par le nouvel actant (*Jean*), devenu sujet du factitif.

Avec les verbes transitifs (bivalents), on obtient un prédicat complexe trivalent:

- (2) Le jardinier **tond** la pelouse.
Jean **fait tondre** la pelouse **au** jardinier.
- (3) Alfred **tue** Bernard.
Charles **fait tuer** Bernard **par** Alfred.

Le premier actant (le sujet de la phrase de base) *le jardinier* devient troisième actant: **datif ou oblique** (*au jardinier, par Alfred*), sa place étant prise par le nouvel actant (*Jean*), tandis que l'objet direct (2e actant) *la pelouse* garde sa place.

2 Le corpus, constitué de 1352 occurrences de *faire + Vinf* est extrait essentiellement de FRANTEXT. Parmi les œuvres littéraires figurant dans cette base de données, j'ai choisi celles pour lesquelles je disposais de la traduction bulgare. A cela s'ajoutent de nombreux exemples, recueillis dans la presse, à la radio et à la télévision, ainsi que dans les échanges quotidiens.

Enfin, plus rarement, les verbes trivalents peuvent devenir tétravalents:

(4) Charles donne le livre à Alfred.

Daniel fait donner le livre à Alfred par Charles.

2.2. Définition sémantique

Du point de vue sémantique, la construction factitive véhicule un enchâssement sous **faire** d'une relation sémantique, où le nouvel actant, appelé aussi *agent principal*, *causateur*, 'causer', provoque ou déclenche la réalisation du procès exprimé par le verbe à l'infinitif.

Le *causateur* fait en sorte que l'actant destitué soit engagé ou impliqué dans le procès. Cet actant destitué est analysé sémantiquement soit comme *deuxième agent* (le jardinier), soit comme *patient* (Marie), soit comme *victime* (Bernard) ou *bénéficiaire* (Alfred). Pour éviter cette profusion de termes sémantiques, on pourrait les regrouper sous l'étiquette plus neutre de *causataire* ('causee'). On obtient ainsi le binôme *causateur / causataire*.

Le causatif nécessite la prise en compte des notions *d'agentivité* et de *contrôle*, comme le montre la définition de Creissels (1995, p. 286): «Le référent du sujet a une participation active au procès. Souvent il représente l'initiateur du procès qui **contrôle** plus ou moins l'intervention des autres protagonistes». La définition de Dixon (2000, p. 30) va dans le même sens: «a causative construction involves the specification of **an additional argument, a causer**, onto a basic clause. A causer refers to someone or something [...] that **initiates** or **controls** the activity».

2.3. Précisions terminologiques: factitif / causatif

Chez certains auteurs, les deux termes sont utilisés comme synonymes. Tesnière utilise le terme de *causatif* aussi bien au sens syntaxique que sémantique. Selon le *Dictionnaire de linguistique* (Dubois et al., 2001, p. 79) «[o]n distingue parfois le *factitif*, qui exprime une action que l'on fait faire à quelqu'un, spécifié ou non, et le *causatif*, qui exprime un état résultant de l'action faite: ainsi, le causatif *Pierre a caramélisé du sucre* signifie que *Pierre a fait* (en chauffant) *que le sucre est devenu caramel*». Lazard (1994, p. 164) distingue le *causatif* du *factitif* dans un sens différent. Pour lui, le *causatif* renvoie à la construction avec les verbes *intransitifs* qui deviennent bivalents: *faire tomber qqn*, tandis que le *factitif* renvoie aux verbes *transitifs* (trivalents): *faire voir qqch à qqn*. Si l'opposition entre factitif et causatif est tout à fait légitime, le sens qui lui est donné ici semble gênant, car en fait deux termes différents renvoient au même phénomène syntaxique.

Dans le cadre de ce travail, le terme de **factitif** sera employé uniquement pour la construction *faire + Vinf* en français (c'est-à-dire dans un sens strictement

morphosyntaxique), tandis que celui de **causatif** sera utilisé pour les moyens dont disposent les langues pour exprimer la causativité (sens sémantique). En français la *construction périphrastique* n'est qu'un moyen, certes dominant, parmi d'autres pour exprimer la causativité. Rappelons l'existence des verbes synthétiques du type *tuer / faire mourir, montrer / faire voir, entretenir / faire vivre, annoncer / faire savoir* ou encore celle des verbes suffixés en *-(i)fier, -(i)ser* comme *raréfier, synthétiser* que certains auteurs appellent des *causatifs lexicaux*.

La distinction terminologique entre *factitif* et *causatif* est d'autant plus nécessaire lorsqu'on travaille dans une perspective contrastive et typologique.

2.4. *Le statut de faire + Vinf dans le système de la voix en français*

La construction *faire + Vinf* amène inévitablement à réfléchir sur le statut que l'on peut lui donner au sein du système de la voix en français. Les grammaires de référence, la *Nomenclature grammaticale* (1975), certains linguistes (Mantchev, 1976; Kordy, 1988) lui refusent le statut de voix. On parle de *voix active / passive, de tournures (ou constructions) pronominales, impersonnelles* et on y ajoute, dans le meilleur des cas, les constructions avec les auxiliaires *faire, laisser, voir*. Pour d'autres auteurs (Tesnière, 1965; Creissels, 1995⁴), il s'agit d'une voix à part entière. D'autres encore sont d'avis plus nuancé ou évitent de se prononcer sur le sujet. Si l'on admet la définition de Lazard (1994, p. 179) sur la voix / diathèse, à savoir que *la variation sur les actants (diathèse) amène une modification corrélative de la forme (morphologie) verbale (voix)*, et de là, des rôles sémantiques attribués au sujet et à l'objet, on pourrait accorder le statut de voix au factitif français, car celui-ci remplit ces trois critères.

3. Les types de mécanismes causatifs. L'échelle de compacité (*Scale of compactness*) de Dixon (2000)

Comme il a été signalé dans l'introduction, les données du corpus ont été classées selon *l'échelle de compacité (scale of compactness)* de Dixon (2000, p. 74). Cette échelle s'est avérée particulièrement pertinente pour ce genre d'études, car elle permet de classer dans un système scolaire des données issues de deux ou plusieurs langues, mais aussi celles issues d'une seule langue. Elle range les types de mécanismes causatifs du **plus compact** au

3 Dubois et al., 2001, p. 79.

4 Tesnière (1965) parle de diathèse *active, passive, causative* et *récessive*; Creissels (1995) distingue quatre voix: *l'actif, le passif, le moyen* et *le causatif*.

moins compact. Voici comment se présente l'échelle dans sa version originale:

		Types de mécanismes:	
More compact	↓	L	Lexical (<i>walk, melt, explode, trip, dissolve</i>)
		M	Morphological – internal or tone change, lengthening, reduplication, <i>affixation</i>
		CP	Two verbs in one predicate (Complex Predicate), <i>faire</i> in French
Less compact		P	Periphrastic constructions with two verbs (a causative verb and a lexical verb) in separate clauses

Le français privilégie le mécanisme du prédicat complexe (Complex Predicate, CP). En anticipant un peu, on dira que le bulgare utilise, dans des proportions variables, les trois autres mécanismes: lexical (L), morphologique (M), ainsi que les constructions périphrastiques (P), composées de deux verbes.

Ce classement graduel des mécanismes causatifs constitue une charpente solide, mais non figée. Il permet de recenser les données avec souplesse et flexibilité, d'affiner à l'intérieur des paliers les sous-ensembles répertoriés en les classant des plus compacts vers les moins compacts. Après avoir confronté les données des deux langues, il s'est avéré nécessaire d'ajouter un palier supplémentaire à cette *échelle*, à savoir la *structure phrastique transformée* (la métataxe). On y reviendra.

3.1. Le premier palier de l'échelle. Le mécanisme lexical (L)

3.1.1. A «faire + Vinf» correspond un verbe transitif de sens causatif en bulgare

Comme l'indique Tesnière (1965, pp. 266-267), en français le verbe *faire* en tant qu'auxiliaire factitif constitue un procédé *analytique* de marquage de la nouvelle valence. D'autres langues marquent la nouvelle valence de manière «synthétique» en faisant entre autres appel à «une opposition préexistante entre un verbe causatif et un verbe non causatif». Le bulgare, comme le russe, sont une belle illustration de ce procédé. Ainsi à la construction *faire exploser (une bombe)* correspond en bulgare un verbe transitif *vzrivjavam (exploser)* qui a pour corrélat un réfléchi non causatif *vzrivjavam se* (litt. *s'exploser*), le réfléchi étant analysé comme un réducteur de valence ou un «intransitiver»⁵.

5 A la suite de Tesnière, Lazard, Creissels, le réfléchi *se* sera analysé comme un opérateur (de fermeture) qui réduit la valence du verbe. Lazard (1994, p. 156) parle de

Bg: un réfléchi de sens non causatif [-causatif] → un transitif de sens causatif [+causatif]

(5) Bombata **se vzrivjava**. (litt. s'explode) (russe: *vzryvat'sja*)
La bombe **explose**

(6) Vojnicite **vzrivjavat bombata**. (russe: *vrzyvat'*)
Litt. Les soldats explosent la bombe.
Le soldats **font exploser** la bombe.

Il s'agit dans la plupart des cas de verbes de *mouvement*, de *déplacement* ou de *changement d'état* (physique ou psychique): *vozja* (faire conduire) / *vozja se* (conduire); *pribiram* (faire rentrer) / *pribiram se* (rentrer); *kačvam* (faire monter) / *kačvam se* (monter), *orientiram* (faire orienter) / *orientiram se* (s'orienter); *aktiviziram* (faire activer) / *aktiviziram se* (s'activer), *xranja* (nourrir) / *xranja se* (se nourrir), *strjaskam* (faire sursauter) / *strjaskam se* (sursauter).

(7) Toj **skara dvama stari prijateli** (russe *possorit*).
Il a **fait se fâcher** deux amis de longue date.

(8) Toj **se skara s dvama stari prijateli** (russe *possorilsja*)
Il **s'est fâché** avec deux amis de longue date.

(9) Ma' **ženit syna na bogatoj devuške** (Babby, 1993, p. 355)
Mother-nom marries son-acc to rich girl
Mother is having her son marry a rich girl.
La mère **marie** son fils avec une fille riche.

(10) Ee syn **ženitsja na bogatoj devuške**
Her son-nom marries to rich girl
Her son is marrying a rich girl.
Son fils **se marie** avec une fille riche.

En français, on trouve des verbes de ce type, mais ils sont peu nombreux:

se marier / marier (son fils),
se promener / promener (le bébé),
se coucher / coucher (l'enfant),
se nourrir / nourrir (le bébé)

Le recours à la périphrase y est largement prédominant.

3.1.2. L'emploi transitif de verbes intransitifs avec un sens causatif

Ce phénomène présente un intérêt pour la typologie syntaxique. Il est observable dans plusieurs langues. Ainsi en anglais lorsque des verbes à l'origine intransitifs comme *trip*, *dissolve*, *walk*, *explode*, *melt* sont utilisés

certaines verbes qui «en emploi **uniactanciel** prennent un sens réfléchi: il se lave, il se pique».

avec un complément d'objet, ils reçoivent un sens causatif, similaire à celui marqué par des moyens morphologiques (*morphological process*) ou par des périphrases dans d'autres langues (Dixon, 2000, p.38):

- (11) John **tripped** vs Mary tripped John.
- (12) The milk **spilled** vs John spilled the milk. (Dixon , 2000, p. 38)
- (13) **Dance me** to the end of love (Krötsch & Osterreicher, 1999)
- (14) **To march the soldiers** (faire marcher les soldats) (Lazard, 1994)

Des exemples de ce type sont signalés aussi pour le russe (Babby, 1993, p. 356):

- (15) On (nominatif) **ušel** (intransit). He left. vs
Ego (accusatif) **ušli** (transitif). They made him left
- (16) **Poguljaj** rebenka
Walk the child (= take the child for a walk)
- (17) Sam **uxodit** ili ego **uxodjat**?
Is he leaving of his own accord or being made to leave
(litt.) Il part seul ou *on le part.
- (18) Eltsina **ušli** na pensiju (exemple de la presse)
(litt.) *On a parti Eltsine à la retraite.
Eltsine s'est fait envoyer à la retraite

On rencontre aussi de pareils cas dans l'usage actuel du bulgare⁶:

- (19) Napreženieto **eskalira**.
La tension **monte** (litt. *escalade)
- (19a) Vestnicite **eskalirat** napreženieto
(litt) Les journaux **montent** (*escaladent) la tension.
Les journaux **font monter** la tension.
- (20) Bankata **falira**.
La banque a fait faillite.
- (20a) Toj **falira** bankata.
(litt.) *Il a **faillité** la banque.
Il a fait en sorte que la banque fasse faillite.
- (21) Privatizacijata **startira**
La privatisation **démarre**.
- (21a) Novoto pravitelstvo **startira** privatizacijata (presse)
Le nouveau gouvernement a **démarré** (litt. *a starté) la privatisation.

Les exemples ne manquent pas non plus en français:

- (22) Le président a **démissionné** le ministre. (Ruwet, 1972, p. 155)

6 Cf. Pantéleeva (1999). L'auteur fait des observations sur le passage de certains verbes intransitifs en transitifs en bulgare moderne. Nous empruntons quelques-uns de ses exemples que nous avons traduits en français.

- (23) La police a **suicidé** *Stavitsky*. (*idem*)
 (24) Ces jeunes, il faut **les bouger**. (TV)
 (25) La banlieue par ceux qui **la bougent**. (Krötsch & Osterreicher, 2000)
 (26) Comment Chirac a **suicidé la droite**? (*idem*)

Le problème est loin d'être nouveau. Il a été débattu en linguistique française et expliqué de différentes manières: influence de l'anglais ou variations dialectales (Tesnière), évolution historique (Vaugelas, Gougenheim⁷), visées pragmatico-énonciatives (Ruwet, Babby). Il s'agit avant tout d'un procédé de diathésisation plus économique que Krötsch & Osterreicher (2000) appellent pertinemment *phénomène de raccourci syntagmatique*. Plusieurs autres facteurs qui, faute de place, ne seront pas analysés ici influencent cette fluctuation de l'actance verbale: le degré d'agentivité (et de contrôle) du sujet et de l'objet, le sémantisme de l'item verbal, le principe de l'économie dans la langue, etc. Nous sommes donc en présence d'un phénomène syntaxico-sémantique d'une grande complexité, qui prend de l'ampleur et ce, dans plusieurs langues.

Dans le cas des intransitifs transitivés on observe le même mécanisme syntaxique que dans la périphrase factitive: le verbe augmente sa valence d'un actant. Ce mécanisme causatif reste toutefois *plus compact* que le procédé analytique avec *faire + Vinf*. Du fait qu'il s'applique à des verbes normalement intransitifs, ces emplois sont perçus en quelque sorte comme déviants, ce qui produit des effets stylistiques largement utilisés dans le discours journalistique.

Ces emplois soulèvent logiquement la question de *la concurrence entre le factitif et la forme transitive synthétique*: y a-t-il synonymie entre eux, et si oui, est-elle totale ou partielle? Face à cette question, l'analyse syntaxique montre ses limites. Pour y répondre, il faudra faire appel à une explication d'ordre sémantique. Reprenons les exemples que propose Ruwet (1972, pp. 139-140):

- (27) Delphine **fait sortir** la voiture du garage
 (28) Delphine **sort** la voiture du garage

La seule interprétation possible pour *Elle sort la voiture du garage*, c'est que c'est Delphine elle-même qui est au volant. En revanche, le (27) peut être ambigu. Du point de vue de sa configuration actancielle, on pourrait y supposer une place vide, c'est-à-dire un actant non instancié à «marquant zéro» (Tesnière): par exemple une phrase de base *Le mari de Delphine sort la*

7 Des verbes comme *entrer*, *sortir*, transitifs sont entrés dans l'usage dès le XVIe s. Pour plus de détails cf. Gougenheim (1929, pp. 316-319).

voiture du garage qui donne Delphine fait sortir la voiture (par son mari), la non-instanciation de l'actant (son mari) étant courante aussi bien pour la construction factitive que passive, ce qui n'exclut pas totalement une interprétation directe (*Delphine, elle-même, fait en sorte que la voiture sorte du garage*).

Bref, la *construction transitive* (*sortir la voiture*) implique le trait de **manipulation directe**: c'est le référent du sujet lui-même qui fait l'action. En revanche, la *construction factitive* (*faire sortir la voiture*) est non marquée pour ce trait: elle peut l'impliquer ou ne pas l'impliquer (**manipulation ± directe**). Le fait de savoir par qui le procès a été réalisé – par l'agent lui-même ou par un deuxième agent (causataire) – est sans grande importance: à la limite on ne s'y intéresse pas. Le contexte peut fournir ou ne pas fournir d'indices à cet égard. Il s'ensuit que les notions de *manipulation* (causation ou connexion) *directe / indirecte*, que l'on trouve chez de nombreux auteurs⁸, s'avèrent nécessaires pour expliquer ces cas de concurrence et les nuances de sens qu'ils véhiculent.

Néanmoins, on peut rencontrer des exemples où la construction factitive implique la manipulation directe, et ce, sans aucune ambiguïté possible, celle-ci étant levée contextuellement. Voici quelques exemples du corpus qui illustrent ce cas de figure et où le verbe enchâssé sous faire est *transitif*:

(29) Pauline, approbatrice, lui **fit cuire** un steak dans la cuisine et elle s'allongea sur son lit, la fenêtre grande ouverte. (Sagan, 110)

(30) Je les **ferai épousseter** souvent vos habits (Stendhal, 138)
 Ćestičko **šte gi iztupvam** (Je les **épousseterai** souvent)

(31) Je m'en vais pour vous **faire servir** un bon dîner (Stendhal, 140)
 Šte vi **nagostja** (= litt. je vais vous régaler = je vous **servirai** un bon dîner).

En [29] c'est Pauline elle-même qui *cuit* le steak⁹. En [30] et [31], on imagine mal que la servante fasse épousseter les habits ou servir le dîner par quelqu'un d'autre (*manipulation directe*). D'autant plus que le contexte large et la traduction bulgare confirment cette interprétation. A la différence de [31], l'énoncé [32] implique l'intervention d'un actant non instancié, c'est-à-dire une *manipulation indirecte*:

(32) Je lui **faisais servir** tout ce que le médiocre hôtel pouvait réserver de meilleur (Gide, 82).

Poráčvax i naj-dobroto (litt. je lui commandais le meilleur = je lui faisais servir le meilleur par le garçon de l'hôtel)

8 Cf. Shibatani, Rogiest, Ruwet, Dixon, Creissels.

9 Cf. Ruwet (1972) qui parle de «redondance lexicale» à propos de ce cas.

Dans les énoncés (29-31) la périphrase, interchangeable avec le verbe transitif synthétique, ne suppose pas qu'«un actant supplémentaire soit impliqué dans une relation entre deux événements dont l'un serait la cause de l'autre»¹⁰. On est en présence d'un seul agent qui «contrôle et agit sur le patient, qui lui, n'a aucune capacité agentive»¹¹. On sort en quelque sorte du sens causatif canonique du factitif *faire faire qqch à qqn* pour se rapprocher du domaine de la **transitivité** (sémantique)¹². Voici un autre exemple¹³ où l'interprétation par «manipulation directe» est préférentielle en isolation et, de ce fait, se distingue des exemples (29-31), où l'interprétation transitive ne s'impose que contextuellement:

(33) Jean **fait craquer** une allumette

(33a) Jean **craque** une allumette

En d'autres termes, suite à l'intervention d'un seul agent dans le procès et de l'absence d'un 2e agent (causataire), la *manipulation* sur le patient est *interprétée comme directe*. Le procès renvoie à un état résultant (*le steak est cuit, les habits (seront) époussetés, le dîner (sera) servi*). Il s'agit donc, dans ce cas précis, d'une forme de transitivité sémantique, véhiculé par *faire + Vinf* et non pas d'un rapport de causativité explicite.

Les deux tours (factitif et transitif) sont également en concurrence «serrée» dans les cas où le deuxième actant renvoie à une partie du corps humain. Comme l'indique Ruwet (1972, p. 157) pour les exemples qui suivent (*idem*), «les deux constructions [y] sont *également* possibles [...], la factitive complexe est *même plus naturelle* que la transitive simple»:

(34) Pierre a fait claquer ses doigts (sa langue)

? Pierre a claqué les doigts (la langue)

(35) Pierre a fait remuer ses oreilles

? Pierre a remué les oreilles

10 Desclés & Guentchéva, 1998, p. 16.

11 *Idem*, p. 18.

12 Cf. Desclés & Guentchéva, 1998, pp. 13-18: «[l]a **transitivité sémantique** [...] implique toujours un agent et un patient: l'agent a la capacité d'effectuer directement ou par l'intermédiaire d'un instrument ce processus. La transitivité sémantique est liée à un *seul* processus qui engendre un *seul* événement avec deux participants (un agent et un patient) et un état résultatif du patient. [...] En revanche, dans le cas de la **factitivité**, nous avons un seul processus avec trois participants: 1°) un agent principal qui, ayant le contrôle sur le processus, exerce un rôle d'instigateur [...]; 2°) un agent secondaire doté d'un certain pouvoir de contrôle qui lui permet d'exécuter ou non le processus voulu par l'agent principal; 3°) un patient affecté par le processus».

13 Exemple cité par Desclés & Guentchéva (1998, p. 18).

(36) Pierre a fait craquer ses articulations
 *a craqué les / ses articulations

Il s'agit là d'une absence d'autonomie, d'une relation partie-tout, où le deuxième actant (patient) ne possède pas de capacité agentive propre. De plus, il est impossible d'instancier un causataire du procès (3e actant): **Pierre a fait claquer ses doigts par X*. On est donc en présence d'un seul agent du procès.

Sous l'homogénéité formelle du tour factitif se cachent donc des phénomènes syntaxiques et sémantiques de nature différente. Avec un actant non animé ou une partie du corps, *faire + Vinf* peut exprimer un rapport de transitivité sémantique [(29-31) et (33-36)]. Avec un verbe intransitif (27), le factitif est non marqué pour le trait manipulation directe. Quant aux verbes intransitifs, employés transitivement avec un sens causatif (11-26), ils véhiculent une nuance sémantique d'implication plus directe, voire brutale, de la part de l'agent-causateur dans le procès.

3.1.3. A «(se) faire + V inf» correspond en bulgare un réfléchi ayant ou non un sens causatif

Il s'agit d'un sous-ensemble de verbes que l'on peut appeler des causatifs «de service»:

podstrigvam **se** → *se couper les cheveux* (soi-même) // *se faire couper* les cheveux (par le coiffeur)

šija **si** roklja → *se confectionner une robe* (soi-même) // *se faire confectionner* une robe (pour soi-même par qqn d'autre)

vadija **si** zăb (litt. s'arracher une dent) → *se faire arracher* une dent (par le dentiste)

prekarvam **si** telefon (litt. s'installer le téléphone) → *se faire installer* le téléphone (par les techniciens des télécoms)

merja **si** krávnoto (litt. se mesurer la tension artérielle) → *se faire prendre* la tension (par le médecin)

En schéma:

Bg: [réfléchi , ± causatif] → Fr: «(se) faire + V inf» [factitif réfléchi, + causatif]

Babby (1993, p. 343) appelle ces emplois des «causatifs à bénéficiaires» («benefactive causative»): *l'agent provoque le procès et en est le bénéficiaire*¹⁴. Le procès lui-même est accompli par des *professionnels* (coiffeurs,

14 Comme me l'a judicieusement fait remarquer P. Sériot, dans un énoncé comme *En Sibérie, les bagnards se font couper les cheveux*, ces derniers n'en sont pas vraiment les bénéficiaires, mais plutôt les victimes.

couturiers, techniciens, médecins) au profit d'autres personnes. En d'autres termes, le causataire (deuxième agent) non-instancié effectue un procès au profit du premier agent, ce qui rend peu probable un emploi réellement réfléchi (soi-même, pour soi-même), qui n'est pas pour autant totalement exclu. Cette ambiguïté ne gêne cependant pas la communication. Ainsi par exemple, dans le cas de l'installation du téléphone, il est clair que ce sont les techniciens des télécoms qui effectuent l'opération. Dans des cas plus ambigus, l'agent effectif du procès (le second agent) peut être explicité à l'aide d'un circonstant, mais c'est loin d'être obligatoire: *à la maison de couture, chez la couturière, chez ma coiffeuse, à la clinique, chez mon dentiste*. Ces cas existent en russe, en espagnol et aussi en français avec le verbe *construire* ou *repeindre*, qui ont deux réalisations possibles:

(37) César **construit** un pont.

(38) César **fit construire** un pont.

(39) L'année dernière **on a repeint** le salon de notre maison (nous-mêmes ou par l'intermédiaire d'ouvriers)

(40) L'année dernière **on a fait repeindre** le salon de notre maison (aucune ambiguïté possible)

Comme l'indique Ruwet (1972, p. 177) un verbe comme *construire* exige que son sujet soit interprété comme agent responsable de l'action, tout en laissant indéterminée la modalité concrète selon laquelle l'action se réalise: l'une implique une action physique *directe*, l'autre une «responsabilité», c'est-à-dire une manipulation *indirecte*. A la limite on ne s'y intéresse pas. De par notre expérience, on penche plutôt pour la *causation indirecte* que pour l'action physique propre (on imagine mal César construire un pont).

3.2. *Le deuxième palier de l'échelle de Dixon.* *Mécanisme morphologique (M)*

Parmi les moyens synthétiques d'expression du causatif, Tesnière (1965, pp. 268-269) cite *l'alternance vocalique* et *la dérivation affixale*. Ces procédés se positionnent sur le deuxième palier de *l'échelle de compacité* de Dixon, à savoir le palier **M**, correspondant aux mécanismes morphologiques.

3.2.1. L'alternance vocalique

Elle existe en allemand:

springen (sauter) / sprengen (faire sauter)

schmilzen (fondre) / schmelzen (faire fondre)

fließen (couler) / flößen (faire flotter)

trinken (boire) / tränken (faire boire)

L'analyse des données montre que ce procédé n'est plus productif en bulgare, ni en russe, même s'il en reste encore quelques vestiges en vieux slave:

pija (boire) / poja (faire boire) [russe: pit' / poit']

teka (couler) / toča¹⁵ (faire couler).

(41) Pija vino.

Je bois du vin.

(41a) Poja gostite s vino.

Je fais boire du vin aux invités.

(42) Rekata teče.

La rivière coule.

(42a) Toča vino (ot bāčvata).

Je fais verser du vin (du tonneau).

3.2.2. Préfixation. A «faire + Vinf» correspond un verbe transitif préfixé en bulgare

A la différence de l'alternance vocalique, la préfixation est un procédé assez productif en bulgare. A un verbe non dérivé, de sens non causatif, comme *plača* (pleurer) correspond un verbe transitif préfixé *raz-plakvam* (faire pleurer) de sens causatif¹⁶. A son tour, le verbe préfixé a un corrélat *réfléchi* (*razplakvam se*, se mettre à pleurer). On obtient ainsi des triplets:

plača [intransitif] (pleurer) → *razplakvam* [transitif préfixé; +causatif] (faire pleurer)
→ *razplakvam se* [réfléchi; -causatif] (se mettre à pleurer)

(43) Le bruit fit pleurer le bébé

Šumāt **raz-plaka** bebeto

Lorsque la cause figure en tant qu'élément externe à la valence du verbe, par exemple en tant que circonstant, le bulgare utilise le verbe réfléchi de sens non causatif. Cette structure, tout à fait usuelle en bulgare, est d'usage plus restreint en français qui lui préfère le factitif, surtout lorsque la cause est de nature non animée:

(43a) *Ot šuma, bebeto se razplaka*

A cause du bruit, le bébé **pleura** (litt. *se pleura, se mit à pleurer)

Le bruit fit pleurer le bébé

15 Cf. *tec'/tocit'* *aiguiser*, originellement (vieux slave) *faire couler de l'eau sur la meule*, en slov. «verser à boire» (Tesnière, 1965, p. 268).

16 Cf. Slabakova (1997, p. 682) qui traite le préfixe *raz-* du bulgare comme étant un préfixe causatif. L'auteur signale la propriété de certains préfixes à ajouter «an external agent cause just like causative morphemes in many other languages».

smeja se (rire, litt. «se rire») → *razsmivam* (faire rire) → *razsmivam se* (rire, se mettre à rire)

(44) Le clown **fit rire** le public

Klounat **razsmja** publikata

draznja (irriter qqn) → *razdrazvam* (faire irriter) → *razdrazvam se* (s'irriter)

(45) Cela la **fera irriter** (Sartre, 85)

Tova šte **ja razdrazni**

kārvja (saigner) → *razkārvavjam* (faire saigner) → *razkārvavjam se* (se mettre à saigner)

(46) Et des oiseaux voletteront autour des cadavres et les picoreront de leurs becs et les **feront saigner**. (Sartre, 90, p. 218)

Pticite šte prexvārcat pokraj trupovete, šte gi kālvat i **razkārvavjavat**.

3.3. *Le troisième palier: «faire + Vinf» (Complex Predicate, CP)*

Les linguistes s'accordent aujourd'hui pour dire que *faire + Vinf* en français forme un prédicat complexe unique¹⁷. Les arguments en faveur de ce très haut degré de cohésion des deux éléments de la périphrase sont nombreux. Celle-ci passe avec succès les tests syntaxiques prouvant la fusion des deux prédicats¹⁸:

- il est impossible d'insérer un SN entre *faire* et *l'infinitif*:

**J'ai fait les amis venir* (en revanche *J'ai vu / laissé les amis venir*)

- les clitiques de l'objet précèdent le prédicat complexe et non pas l'infinitif:

Je le lui ai fait remarquer (**J'ai fait le lui remarquer*).

- l'infinitif après *faire* ne peut être effacé, ni isolé:

Tu l'as fait pleurer? **Oui, je l'ai fait*

- l'inversion du pronom personnel sujet, ainsi que la négation n'invalident pas la thèse du prédicat unique:

Fait-il travailler les enfants et non pas *Fait travailler-il les enfants,

Il ne fait pas travailler les enfants au lieu de *Il ne fait travailler pas les enfants

17 Cf. entre autres Creissels (2000 / 2001, p. 70) qui parle de **fusion de prédicats**. La valence de ce noyau prédictatif unique «résulte d'une réorganisation déclenchée par l'intégration d'un sujet-causateur à la valence du verbe à l'infinitif». En *grammaire relationnelle* on parle à ce propos de **montée du prédicat (Predicate raising)**, de «**clause union**» ou de «**clause reduction**».

18 Pour plus de détails, cf. Gaatone (1976, pp. 164-182), Creissels (2000 / 2001, pp. 69-70).

On observe les mêmes phénomènes avec les formes composées de l'auxiliaire *avoir* ou *être* et d'un participe passé, que personne n'envisagerait d'interpréter comme deux verbes distincts¹⁹:

A-t-il travaillé; *A travaillé-t-il?

Il n'a pas travaillé; *Il n'a travaillé pas .

• hormis le réfléchi *se*²⁰, les seuls éléments qui puissent s'intercaler entre *faire* et l'*infinitif* sont des adverbiaux, c'est à dire des circonstants, éléments facultatifs, supprimables et, de ce fait, extérieurs à la valence verbale:

(47) Je vous ferai **souvent** réciter des leçons (Stendhal, 35)

(48) Mme de Rênal se fit **longtemps** attendre (Stendhal, 58).

Dans certains cas, le factitif français fait preuve non seulement d'une grande cohésion sur le plan syntaxique, mais aussi sur le plan sémantique. Si l'on prend comme exemple *faire apprendre* et *enseigner*, les deux formes (périphrastique et synthétique) ont exactement le même régime actanciel:

(49) Charles **fait apprendre** la grammaire à Alfred.

(50) Charles **enseigne** la grammaire à Alfred.

C'est le cas de *faire savoir / annoncer, faire vivre / entretenir, faire voir / montrer*, etc. Quelques questions s'imposent. Les deux formes sont-elles en concurrence? Peut-on parler de synonymie partielle ou totale entre elles? Peut-on conclure à une tendance à la lexicalisation²¹ de *faire + Vinf*?

La fusion des prédicats dans le factitif français entraîne logiquement un renforcement de sa cohésion sur le plan sémantique, d'où les cas signalés *supra*, perçus comme une entité lexicale unique. Par ailleurs, les deux formes (dérivée / non dérivée) ne sont pas en rapport de synonymie absolue. Il existe entre elles des nuances de sens. La périphrase factitive met en jeu *un degré supérieur d'agentivité du sujet*. L'analyse que fait Rogiest (1983, p. 288) pour un énoncé comme:

(51) C'est ce roman qui le fera **connaître** du grand public

19 Gaatone (1976, pp. 164-182).

20 Se fondant sur un vaste échantillon de données, Danell (1979) indique que le français évite le *se* après *faire*: *Il l'a fit (s)'asseoir*.

21 Creissels (2000 / 2001, p. 74) signale la forte propension des formes causatives, à l'instar des formes moyennes, à se lexicaliser. Rogiest (1983, p. 287) parle de constructions factitives «lexicalisées»: *faire comprendre / expliquer, faire connaître / présenter*. Enfin, M. Wilmet (1997, p. 465) fait remarquer que «[s]ynchroniquement, le factitif compose plusieurs verbes transitifs: tuer = «faire mourir», enseigner = «faire apprendre», montrer = «faire voir», marier = «faire épouser».

va dans le même sens: «le caractère non-intentionnel de la cause inanimée confère au sujet enchâssé un rôle plus volitif qui augmente le degré d'agentivité de celui-ci». L'auteur considère qu'il n'y a plus, dans ce cas, de quasi-synonymie avec le «causatif lexical *présenter*», ce qui constitue un indice de la fusion totale de *faire connaître* sur le plan sémantique. Lexicalisation, redondance lexicale, synonymie totale ou partielle? La question reste ouverte et mérite d'être approfondie. On devrait également préciser *la nature lexicale* des verbes pour lesquels la fusion de la périphrase est perçue comme plus forte sur le plan sémantique.

3.4. *Le quatrième palier: une périphrase moins grammaticalisée en bulgare (P)*

Le factitif *faire* + *Vinf* est beaucoup plus compact que la construction périphrastique du bulgare: ***karam*** (inciter qqn) + ***da*** (à ce qu'il) + ***verbe conjugué au présent*** (chante). Cette dernière est composée de deux verbes (un verbe de sens causatif et un verbe de sens non causatif) qui ne forment pas de prédicat complexe. Le verbe introducteur véhicule des nuances de sens allant de l'obligation à la permission: ***nareždam*** (ordonner), ***zastavjam*** (obliger), ***sklonjavam*** (persuader), ***ubeždavam*** (convaincre), ***pozzvoljavam*** (permettre, autoriser), ***poračvam*** (commander), ***davam*** (donner).

Chacun des deux verbes, réunis dans la périphrase bulgare, peut être suivi de ses propres actants, ce qui n'est pas le cas du français. Le degré de soudure de ***karam + da + verbe*** (*inciter qqn à faire qqch, faire en sorte qu'il fasse qqch*) est à peu près pareil à celui de *laisser + Vinf* ou de *voir + Vinf* en français? Voici quelques exemples:

(52) Ce spectacle **fit perdre** à notre ami ce qui lui restait de raison. (Stendhal, 92)
Tazi gledka **nakara našija geroj da izgubi** i toja zdrav razum, kojto mu beše ostanal.
(litt. Cette vue **amena** notre héros à **perdre** ce qui lui restait de raison).

(53) Quand Bonaparte **fit parler** de lui, la France avait peur d'être envahie. (Stendhal, 31)
Kogato Bonaparte **nakara sveta da zagovori za nego**, Francija se straxuvaše ot našestvie.
(litt. quand Bonaparte **amena** le monde à **parler** de lui, la France avait peur d'être envahie).

(54) Cette liaison **fit prononcer** son nom. (Stendhal, 232)
Tova poznanstvo **nakara xoraŭa da spomenavat** imeto mu.
(litt. Cette liaison **incita les gens** à **prononcer** son nom).

Les traducteurs ont senti le besoin d'insérer en bulgare un complément d'objet entre le verbe causatif et le deuxième verbe. Ce complément *ajouté* qui n'existe pas dans l'original français est le plus souvent de sens indéfini (*les gens, les autres, le monde, l'homme*). Comme si le verbe causatif bulgare appelait en renfort son propre complément à lui. Ce procédé, très fréquent

dans la traduction, est une preuve du faible degré de soudure du tour causatif bulgare.

3.5. *Le nouveau palier. A «faire + Vinf» en français correspond une structure phrastique transformée en bulgare*

A la différence du cas précédent, où la traduction du factitif *faire + Vinf* par la périphrase bulgare *karam* (inciter) + *da* (conjonction de subord.) + *verbe* n'entraîne pas de changements syntaxiques importants dans la structure phrastique du bulgare, les cas que nous examinerons maintenant sont un exemple de *transformations structurelles complexes* que subit la phrase bulgare lors de la traduction. C'est ce que Tesnière appelle la *métataxe*. On procède par interversion des actants et des circonstants: les actants centraux du verbe français (le plus souvent le 1er actant ou agent-causateur du procès) deviennent des circonstants (compléments de phrase) en bulgare, qui endossent le sens causatif. Le verbe, quant à lui, est neutre, c'est-à-dire de sens non causatif. Il n'est pas toujours facile de traduire le factitif français en bulgare. On pourra s'en convaincre des exemples qui suivent:

(55) Ce mot **fit soupirer** M. de Rênal (Stendhal, 123)

Pri tezi dumj, M. de Rênal vâzdâxna.

A ces mots, M. de Renal soupira.

(56) La vue de cette femme **fit trembler** le bras de Julien (Stendhal, 391)

Kogato vidja тази жена, räkata mu potrepera.

A la vue (quand il vit) cette femme, son bras trembla.

(57) Son instinct de femme lui **faisait comprendre** que cet embarras n'était nullement tendre (Stendhal, 40)

Sas svoja ženski instinkt razbiraše, če tova smuštenie ne proiztiča ni naj-malko ot nežni čuvstva.

Grâce à (litt. avec) son instinct de femme, elle comprenait que cet embarras n'était nullement tendre.

(58) Cette démarche vindicative l'avait **fait regarder** par plusieurs dévotes comme un homme... (Stendhal, 120)

Za тази otmâstitelna postâpka, mnogo nabožni dami počnaxa da go gledat kato mâž...

A cause de cette démarche vindicative, plusieurs dévotes commencèrent à le regarder comme un homme ...

(59) **Penser fait souffrir** (Stendhal)

Misleneto e stradanie.

Litt. La pensée est souffrance.

Des exemples analogues existent aussi en russe et en allemand²²:

(60) *Ot sliškom tjayželogvo gruza progibaetsja polka*
 Une charge trop lourde **fait ployer** l'étagère

(61) *Čem ljudi život (Tolstoï)*
 De *quoi* vivent les hommes
 Ce qui **fait vivre** les hommes.

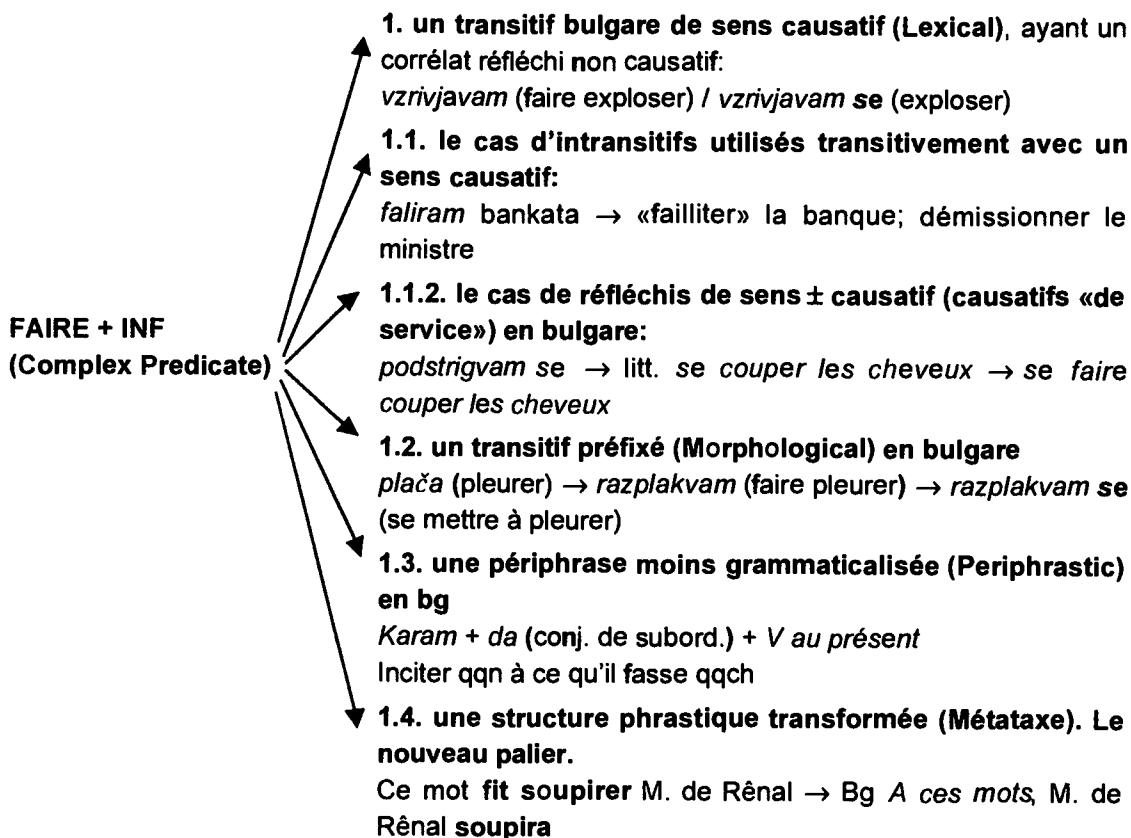
(62) *Čerez nix ona zabyła svoju čornuju bedu (Dostoïevski, l'Idiot)*
 A *cause d'eux*, elle oublia sa misère noire
 Ils lui **firent oublier** sa misère noire

(63) *Davon zitterten die Fensterscheiben*
 Les vitres tremblèrent *de cela*.
 Cela **fit trembler** les vitres.

(64) *Dadurch kann ich Zeit gewinnen*
 Grâce à *cela*, je gagne du temps
 Cela me **fait gagner** du temps

Si l'on analyse de plus près ces exemples, on se rend compte que partout le causateur est de nature non animé. Vraisemblablement, il s'agit là d'une contrainte du français qui évite les constructions transitives avec une cause extérieure (sous forme de circonstant) de nature non animée. Ces structures subissent des transformations importantes dans la traduction. On obtient des structures phrastiques sensiblement *moins compactes* en bulgare, d'où *le niveau ajouté dans l'échelle de Dixon*. Malgré les déconstructions et les recompositions, les découpages sémantiques et syntaxiques propres à chaque langue, la traduction reste possible et nous fait découvrir la spécificité des mécanismes causatifs. Voici la version remaniée de l'échelle, appliquée aux données du français et du bulgare:

22 Les exemples de (61) à (64) sont empruntés à Tesnière (1965, pp. 295-296).



4. Conclusion

L'étude de *faire + Vinf* incite inévitablement à réfléchir sur les problèmes d'interface entre la syntaxe et la sémantique.

Les notions de manipulation directe / indirecte s'avèrent nécessaires pour expliquer les cas de concurrence entre la périphrase et le verbe non dérivé (*faire avancer / avancer* la voiture). Il existe cependant des cas où les deux constructions semblent être parfaitement identiques sur le plan sémantique. Le factitif français, sous son apparente homogénéité, véhicule des sens différents qui peuvent parfois s'éloigner de son sens originel (*faire faire quelque chose à qqn*) pour s'approcher des valeurs proches de celles de la transitivité (sémantique) (*faire craquer une allumette = craquer une allumette*).

L'emploi de plusieurs verbes intransitifs dans des constructions transitives avec un sens causatif est un phénomène observable dans plusieurs langues. Il s'agit manifestement d'un changement linguistique qui prend de l'ampleur.

La forte grammaticalisation du factitif français entraîne, dans certains cas, une forte soudure (lexicalisation) sur le plan sémantique (*faire voir* → *montrer*). La question qui se pose est de savoir pourquoi cette lexicalisation est plus forte pour certains verbes que pour d'autres.

Du point de vue contrastif, si le français privilégie le tour factitif, analysé comme un *prédicat complexe*, le bulgare a recours à des moyens *lexicaux, morphologiques et périphrastiques* pour exprimer la causativité. La comparaison du factitif français avec des structures véhiculant le même sens en bulgare a permis de mettre en évidence certaines spécificités du tour français.

Bibliographie

- Babby, L. (1993). Hybrid causative constructions: Benefactive causative and adversity passive. In B. Comrie & M. Polinsky (Ed.), *Causatives and transitivity* (pp. 343-367). Amsterdam/Philadelphia: John Benjamins.
- Creissels, D. (1995). *Éléments de syntaxe générale*. PUF.
- (2000-2001), *La voix*, cours de DEA «Description des langues». Université Lyon 2, (polycopié).
- Danell, K. J. (1979). *Remarques sur la construction dite causative*. Stockholm: Almqvist & Wiksell international.
- Desclés, J.-P. & Guentchéva, Zl. (1998). Causalité, Causativité, Transitivité. In L. Kulikov & H. Vater (Ed.), *Typology of Verbal Categories* (pp. 7-25). Tübingen: Max Niemeyer Verlag.
- Dixon, R.M.W. (2000). A typology of causatives: form, syntax and meaning. In R.M.W Dixon & A. Aikhenvald (Ed.), *Changing valency. Case studies in transitivity* (pp. 30-83). Cambridge University Press.
- Dubois, J., Giacomo, M., Guespin, L., Marcellesi, Ch., Marcellesi, J.-B., Mével, J.-P. (2001). *Dictionnaire de linguistique*. Larousse.
- Gaatone, D. (1976). Les pronoms conjoints dans la construction factitive. *Revue de linguistique romane*, 40, 165-182.
- (1998). *Le passif en français*. Bruxelles: Duculot.
- Feuillet, J. (Ed.). (1998). *Actance et valence dans les langues de l'Europe*. Berlin, New York: Mouton de Gruyter.
- Gougenheim, G. (1929). *Études sur les périphrases verbales de la langue française*. Paris: Les Belles Lettres.
- Koch, P. (1996). La métataxe actancielle. De Tesnière à Busse / Dubost. In L. Tesnière – *syntaxe structurale et opérations mentales*, Actes du Colloque de Strasbourg (1993), 211-224. Tübingen.
- Kordy, E. (1988). *Modal'nye et kausativnye glagoly v sovremenom francuzskom jasyke*. Leningrad.
- Krötsch, M. & Oesterreicher, W. (2001). Modifications des constructions verbales en français non standard. A paraître in *Syntaxe & Sémantique*. Presses Universitaires de Caen.
- Lazard, G. (1994). *L'actance*. PUF.
- (1998). Définition des actants dans les langues européennes. In J. Feuillet (Ed.), *Actance et valence dans les langues de l'Europe* (pp. 11-147). Berlin, New York: Mouton de Gruyter.
- Mantchev, K. (1976). *Morphologie française*. Sofia: Nauka i izkustvo.
- Nomenclature grammaticale pour l'enseignement du français dans le second degré* (1975). Paris: *Bulletin officiel* 30 (31.7.1975).

- Nilsson-Ehle, H. (1948). Observations sur la soudure syntaxique du groupe «Faire + Infinitif». *Studia Linguistica*, II, 93-118.
- Pantéléeva, Ch. (1999). Nabljudenija värxu preminavaneto na njakoi neprexodni glagoli v prexodni v savremennija bălgarski ezik» (Observations sur le passage de certains verbes intransitifs en transitifs en bulgare moderne). *Ars Philologica*, 313-318. Berne: Peter Lang.
- Rogiest, E. (1983). Degré de fusion dans la construction factitive des langues romanes. *Romania Gandensia*, XX, 271-287.
- Ruwet, N. (1972). *Théorie syntaxique et syntaxe du français*. Paris: Seuil.
- Slabakova, R. (1997). Bulgarian preverbs: aspect in phrase structure. *Linguistics*, 35-4, 673-705.
- Shibatani, M.(Ed.) (1976). *The Grammar of Causative Constructions. (Syntax and Semantics, 6)*. New Academic Press.
- Tesnière, L. (1965). *Eléments de syntaxe structurale*. Paris: Klincksieck.
- Toops, G. (1984). The causativity in Bulgarian. *Die Welt der Slaven*, XXIX, 236-249. München.
- Wilmet, M. (1997). *Grammaire critique du français*. Bruxelles: Duculot

Corpus issu de FRANTEXT

Gide, A. L'Immoraliste
Sartre, La Nausée
Stendhal, Le Rouge et le Noir
Sagan, Bonjour tristesse

Les francophones face aux cas de l'allemand: un cas désespéré?

Anton NÄF

Université de Neuchâtel

It is a well-known fact that learning to use the correct cases in German represents a major problem for speakers of French. The main difficulty resides in the fact that, when constructing an utterance in German as a foreign language, learners have to deal simultaneously, so to speak, with both syntactical and morphological constraints. The former concern the choice of the correct case or preposition, depending on the valency of the verb in question; the latter concern the concrete marking of case in the noun phrase which depends on various factors.

The present study is based on a corpus of oral language production from pupils at *lycées* (upper-secondary schools) in the *Suisse Romande*. It deals with the main types of errors occurring in the area of verb complementation, the most frequent of which are categorized and illustrated with typical examples. In attempting to account for these errors, we find that mother-tongue interference proves to be an important but by no means the only source. The paper concludes with some concrete suggestions for both learners and teachers of German as a foreign language.

1. Introduction

Les francophones parlent de l'allemand comme d'une langue à cas, caractéristique qui, pour les germanophones, va pour ainsi dire de soi et qui n'est donc que rarement explicitée dans des grammaires et manuels qui leur sont destinés. Pour les locuteurs d'une langue romane, cette classification est d'emblée liée à un certain respect, quand elle n'est pas synonyme de «impossible à apprendre». Certes, ces locuteurs sont parfaitement conscients que leurs propres idiomes sont issus d'une langue à cas: le latin, langue qui n'en compte pas moins de six. Tout ceci est, cependant, encore modeste comparé au finnois avec ses 15 cas. Latin et finnois sont toutefois beaucoup moins «menaçantes»: le finnois n'est que rarement appris comme langue étrangère, et le latin, en tant que langue morte, pose des problèmes différents. Certes, l'attribution correcte des rôles syntaxiques, exprimés à l'aide des cas, peut ressembler, lors de la lecture des auteurs classiques – notamment poétiques – à un puzzle, voire à un casse-tête chinois. Mais contrairement à

l'allemand, il ne s'agit là que de lire et de comprendre, et non pas d'écrire et encore moins de parler.

Pour les francophones, les cas de l'allemand représentent une source d'erreurs non négligeable, ceci aussi bien au niveau morphologique que syntaxique. Avant de porter notre attention sur les difficultés liées au choix des cas (valence des verbes), nous allons jeter un regard sur les problèmes inhérents à leur marquage morphologique.

2. Complexité de la structure du groupe nominal en allemand

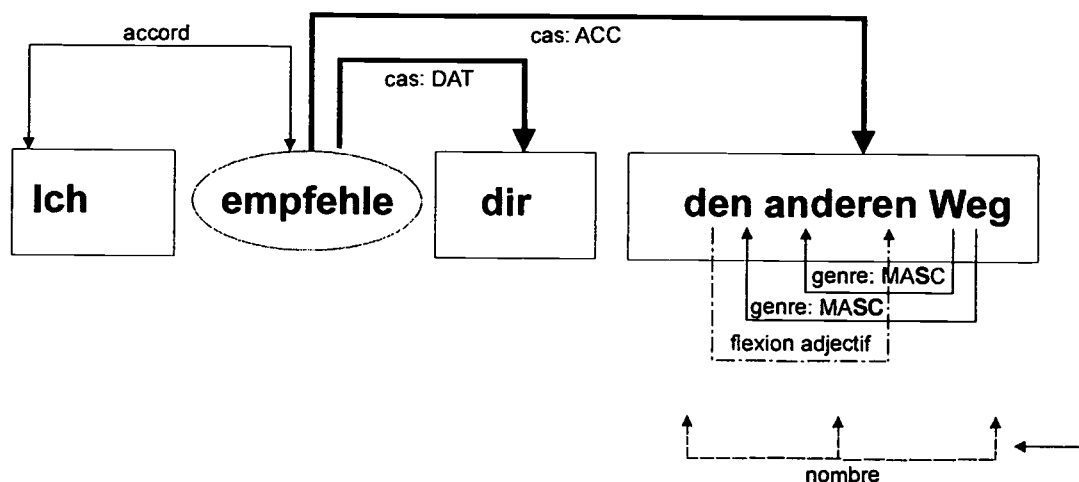
Par le rappel de quelques faits, j'aimerais brièvement montrer ici qu'un certain «respect» face aux cas de l'allemand de la part des apprenants allophones n'est pas dépourvu de tout fondement. Objectivement, les difficultés rencontrées lors de la production des groupes nominaux en allemand sont tout sauf négligeables, le «terrain» étant parsemé de toutes sortes de pièges. Serions-nous alors confrontés ici à un cas désespéré pour les apprenants et, corollaire, à une mission impossible pour les enseignants¹? Comme le prouvent les nombreux apprenants qui en sont venus à bout, une assimilation des cas de l'allemand est parfaitement possible. Mais comme l'a démontré la vaste étude empirique genevoise de Diehl et al. parue en 2000, consacrée à trois domaines dont l'acquisition pose régulièrement problème aux francophones (conjugaison des verbes; position du verbe; cas), leur assimilation demande beaucoup plus de temps que l'on ne leur en accorde d'ordinaire dans les cursus et manuels scolaires courants². En effet, une structure grammaticale ne peut être considérée comme acquise que si elle est utilisée correctement dans la production libre et spontanée. Sa production correcte dans les «gammes» que représentent les exercices ciblés, en revanche, ne veut pas dire grand-chose. Or, dans le domaine des cas, les manuels dictent une progression beaucoup trop poussée, de sorte que les échecs sont pour ainsi dire programmés. Fort heureusement, depuis quelque temps, l'idée que l'erreur est une étape nécessaire vers l'acquisition d'une structure a fait son chemin jusque dans les salles de classe. Chaque enseignant doit donc se rendre à l'évidence que l'assimilation des cas de l'allemand a besoin d'un temps d'«incubation» et de sédimentation de plusieurs années.

L'auteur tient à remercier ses collaborateurs Alain Kamber et François Spangenberg qui ont bien voulu, une fois de plus, réviser son texte français.

- 1 *L'apprentissage de l'allemand: mission impossible?* Tel est le titre d'une contribution rédigée pour la revue *Educateur* (10, 2001, pp. 8-10).
- 2 Diehl, Christen, Leuenberger, Pelvat & Studer (2000). *Grammatikunterricht: Alles für der Katz? Untersuchungen zum Zweitspracherwerb Deutsch*. Tübingen: Niemeyer.

A l'exemple de la simple phrase *Ich empfehle dir den anderen Weg* (*Je te recommande l'autre chemin*), j'aimerais démontrer, pour ainsi dire au ralenti, les opérations mentales auxquelles est confronté l'apprenant lors de sa production. Le défi consiste en un contrôle simultané de plusieurs facteurs aussi bien d'ordre syntaxique (cf. les flèches en gras dans le tableau 1) que morphologique (flèches normales). Ce défi est particulièrement important à l'oral, le temps à disposition pour le traitement des données n'y étant que de quelques fractions de secondes.

Sans vouloir prétendre que les diverses connexions se déroulent effectivement dans cet ordre précis, nous pouvons établir le modèle suivant qui comporte au total cinq décisions. Tout d'abord, l'apprenant doit connaître le «régime» ou programme valenciel du verbe *empfehlen*. En d'autres termes, il doit savoir que le verbe *empfehlen* assigne à ses actants respectivement le datif et l'accusatif: *jemandem etwas empfehlen*. Soit dit en passant, il doit également respecter la règle de l'accord du verbe avec le sujet.



Tab. 1: Contrôle simultané de facteurs syntaxiques (flèches en gras) et morphologiques (flèches normales)

Une fois prise cette décision de base, d'ordre syntaxique, du choix des cas, intervient la recherche du marquage des cas. Théoriquement, en combinant les catégories du groupe nominal allemand (3 genres x 2 nombres x 4 cas), on a affaire à 24 combinaisons de catégories ou « tiroirs ». Dans une langue « idéale » (par exemple de type agglutinant), à ces 24 combinaisons devraient correspondre autant de morphèmes. Cependant, l'allemand faisant partie des langues flexionnelles, appelées également « fusionnelles », il présente un nombre de désinences beaucoup plus restreint, de surcroît non-segmentables ou « amalgamées », exprimant à la fois, de manière souvent inextricable, une combinaison de catégories déterminée.

Pour le constituant au datif, il suffit, le cas échéant, de savoir que le datif du singulier du pronom personnel *du* est *dir*, sans distinction de genres. Le cas du groupe nominal, en revanche, s'avère plus complexe. En effet, une fois

l'accusatif retenu comme régime, il s'agit d'opérer – quasi simultanément – les quatre choix suivants:

- (1) le choix du genre (masculin, féminin, neutre): sans que ce soit «lisible» dans le signifiant, il faut tout d'abord savoir que le nom *Weg* est masculin. Mais cela n'est pas tout: comme le genre du nom se répercute sur le déterminant et l'adjectif (*cf.* les flèches dans le schéma), une erreur de genre les affecte automatiquement aussi (masculin: *den anderen Weg*; féminin: *die andere Strasse*; neutre: *das andere Hotel*).
- (2) le choix du marquage du cas (nominatif, accusatif, datif, génitif): ici il faut connaître les formes de l'accusatif singulier des trois constituants du groupe nominal et, par exemple, savoir que le nom *Weg* ne présente pas de terminaison à l'accusatif du singulier (marquage zéro). Le genre du nom ne devient visible qu'en présence des deux autres éléments.
- (3) le choix du nombre (singulier, pluriel): le nombre grammatical, étroitement lié à la catégorie extralinguistique de quantité, affecte également tous les constituants du groupe nominal (*den anderen Weg vs die anderen Wege*).
- (4) le choix du type de flexion de l'adjectif épithète. Les choses se compliquent en présence d'un adjectif épithète, pour lequel il existe trois séries de terminaisons, en fonction du déterminant qui précède: *der, ein* ou «zéro» (absence de déterminant): *den anderen Weg vs einen anderen Weg vs Ø andere Wege*). Cependant, pour les $3 \times 24 = 72$ combinaisons théoriques, on n'a en fait que 5 marques de flexion différentes à disposition! Comme le montre le tableau 2, leur répartition n'est de loin pas égale: alors que la marque *-en* (comme dans *ander-en*) se retrouve dans pas moins de 44 cas, on en est réduit à seulement deux occurrences pour *-em*. Par conséquent, on pourrait donner ce conseil «futé» à un élève qui voudrait faire l'économie de l'apprentissage des terminaisons des adjectifs: «Mets toujours *-en*: dans 61 % des cas, c'est correct».

-en (44)	-e (15)	-er (7)	-es (4)	-em (2)
----------	---------	---------	---------	---------

Tab. 2: Répartition des cinq marques de flexion de l'adjectif

3. Les phases d'acquisition des cas

Alors que les catégories de genre et de nombre sont, en principe, familières aux élèves de par leur langue maternelle, il n'en va pas de même pour celle des cas, et encore moins pour la différenciation de la déclinaison des adjectifs épithètes en fonction du déterminant qui précède. En effet, pour la différence de terminaison de l'adjectif en allemand (*der ander-e Weg vs ein ander-er Weg*), il n'y a aucun parallèle dans les langues romanes (*l'autre chemin vs un autre chemin*). Ce marquage est donc d'autant plus insolite, voire déconcertant, pour les francophones.

Alors que l'apprentissage du genre et du pluriel des noms ne semble pas être réglé par des phases d'acquisition, mais varie au contraire d'un individu à l'autre, la situation est inverse, selon Diehl et al. (2000, 364), pour l'acquisition des cas. Nous avons déjà vu que Diehl et al. parviennent au résultat – pas très optimiste, il est vrai – que l'emploi correct des cas ne peut pas être acquis à l'école secondaire inférieure (cycle d'orientation) et qu'une moitié des élèves seulement y parviennent à l'examen de baccalauréat, c'est-à-dire après une dizaine d'années d'allemand. L'apprentissage des cas dans les écoles genevoises se déroulerait selon les quatre phases suivantes (notons que le génitif, d'un usage plutôt rare dans les productions écrites d'élèves, a été exclu de l'analyse):

- (1) système à un cas (forme du nominatif seulement)
- (2) système à un cas (distribution arbitraire des formes du nominatif, de l'accusatif et du datif) (phase d'expérimentation, jusqu'à la fin du cycle d'orientation)
- (3) système à deux cas (nominatif vs cas régime: distribution arbitraire des formes de l'accusatif et du datif)
- (4) système à trois cas (nominatif + accusatif + datif)

Tab. 3: Phases d'acquisition des cas (Diehl et al. 2000, 364)

Dans un premier temps, les élèves remettraient à plus tard l'acquisition des cas, pour se concentrer d'abord sur le genre et le nombre. Selon les observations de Diehl et al., les élèves produisent, dans les premières phases d'acquisition, outre de nombreuses erreurs, un nombre important de formes correctes, qui ne le sont pourtant que par hasard. Ainsi, l'élève qui a produit l'énoncé (Diehl et al., 2000, 329)

(1) Ich habe eine Schwester und <ein> Bruder (au lieu de *einen*).

se trouve probablement encore à la phase 1 (nominatif comme forme par défaut). Pourtant, la vie n'est pas juste: si cet élève n'avait qu'une sœur, cette lacune de connaissances serait restée invisible. Dans ce genre de situations, nous ne pouvons d'ordinaire pas dire s'il s'agit chez l'apprenant d'un problème de syntaxe (choix de l'accusatif) ou au contraire d'une erreur morphologique (marquage de l'accusatif). Pour l'explication d'une construction, impeccable, comme

(2) der Hunger in *der* Welt (Diehl et al., 287),

on peut avancer plusieurs hypothèses. Il se peut bien sûr que l'élève maîtrise effectivement la syntaxe et la morphologie de l'allemand. Si nous constatons, cependant, que ce même élève produit également des groupes comme *in <der> Supermarkt*, *in <der> Kühlschranks*, etc., nous avons vraisemblablement affaire à un nominatif généralisé (on peut supposer que cet élève, comme beaucoup d'autres, considère *Welt* comme masculin, sous l'influence du français *le monde*). D'autres hypothèses sont imaginables.

Il s'ensuit que, d'une part, des formes correctes ne sont souvent pas un indice – et encore moins une preuve – de l'assimilation d'une règle, et d'autre part – corollairement –, que des formations erronées peuvent être révélatrices de l'apprentissage de l'élève. La phrase incorrecte

(3) Ich habe <einen> Katze (au lieu de *eine*)

est la preuve que l'acquisition du régime du verbe *haben* est en cours, voire chose faite. A noter que la forme correcte *Ich habe eine Katze* ne serait pas du tout parlante à cet égard. De plus, dans (3), nous pouvons, comme souvent, supposer une interférence du genre masculin en français (*le chat*).

4. L'article défini comme co-indice des cas

Comme nous l'avons signalé plus haut, un allemand «idéal» devrait comporter, pour tenir compte, au niveau formel, des 24 combinaisons de catégories possibles, pas moins de 24 terminaisons. En réalité, il n'en existe que deux ou trois pour le nom (quatre, si on inclut le suffixe zéro). Avec les noms féminins, on a pratiquement atteint une dichotomie simple entre une forme pour le singulier (*Strasse*, valable pour tous les quatre cas) et une pour le pluriel (*Strasse-n*; avec il est vrai une forme spécifique pour le datif pluriel dans certains cas). Cette tendance très nette de ne plus marquer morphologiquement les cas, mais plutôt les nombres, s'inscrit tout à fait dans la logique du développement des langues germaniques (et est déjà réalisé par exemple en anglais: *street: street-s*). Pour les noms masculins et neutres, il existe dans certaines classes de déclinaison une terminaison spécifique pour le génitif. Ainsi, la forme *Weg* est valable pour tous les cas, à part le génitif (pour lequel existent deux variantes d'ordre stylistique: *Weges* et *Wegs*), le pluriel étant marqué pour tous les cas à l'aide de *-e* (auquel s'ajoute au datif un *-n*). C'est dire que nous avons affaire ici à quatre formes différentes: *Weg* (3x), *Wege* (3x), *Weges* (1x) et *Wegen* (1x). Rappelons que pour les dix combinaisons de catégories du nom latin *via* par exemple (5 cas x 2 nombres; sans compter le vocatif), il existe tout de même huit formes différentes.

Un tel déficit concernant le marquage des formes casuelles n'est-il pas susceptible de mener à des confusions quant aux rôles syntaxiques, voire de compromettre la communication? La réponse est clairement négative, puisqu'en allemand – contrairement au latin – le cas et le nombre ne sont pas marqués exclusivement sur le nom, mais également – et surtout – co-marqués par la forme concrète de l'article (et, le cas échéant, de l'adjectif épithète), qui remplit en plus une fonction sémantique. Certes, l'article défini n'englobe lui aussi que des formes polyfonctionnelles, mais comme le montre le tableau 4, on trouve, pour les 24 combinaisons possibles (3 genres x 2 nombres x 4 cas) tout de même encore six formes différentes, réparties de la manière suivante:

die: 8	der: 6	den: 4	das: 2	dem: 2	des: 2
--------	--------	--------	--------	--------	--------

Tab. 4: Répartition des formes de l'article défini sur les genres, nombres et cas

Le fait qu'en règle générale les noms allemands – marqués de manière équivoque – apparaissent accompagnés d'un article défini, conduit à ce que de nombreuses ambiguïtés syntaxiques, auxquelles on pourrait théoriquement s'attendre, sont levées. En effet, une fois combinés, les deux marquages rendent, dans la plupart des cas, les cas univoques (et dans la foulée les rôles syntaxiques). Ainsi, le signifiant polyfonctionnel *Weg* devient univoque en présence de l'article: *der Weg* (nominatif), *den Weg* (accusatif) et *dem Weg* (datif). Néanmoins, au pluriel, le résultat est moins net: *die Wege* (nominatif ou accusatif) et *der Wege* (génitif).

Mais la polyfonctionnalité des formes de l'article défini en allemand a une conséquence assez désagréable pour les apprenants. En effet, elle peut mener à ce que, à titre d'exemple, la forme *der* puisse être placée non seulement devant des noms masculins (*der Löffel*), mais également devant des féminins, par ex. (*mit der Gabel*) ou neutres, par ex. (*statt der Messer*, cf. tableau 5. De telles collocations s'avèrent être de fastidieux «distracteurs», à ne pas à sous-estimer, qui perturbent et ralentissent l'ancrage dans la mémoire du bon genre. Il s'agit ici d'un facteur de déstabilisation, qui peut d'ailleurs se rajouter à l'effet de l'interférence du genre de la part de la langue maternelle, par ex. *le couteau* → <der> *Messer*. On peut observer le même genre d'effets de distracteur avec la forme d'article la plus polyvalente, à savoir *die*, qui s'emploie non seulement au singulier du féminin, mais au pluriel de tous les genres, cf. tableau 5:

der Löffel:	Wo ist der Löffel?	(masculin: nominatif singulier)
die Gabel:	mit der Gabel	(féminin: datif singulier)
das Messer:	statt der Messer	(neutre: génitif pluriel)
der Löffel:	Wo sind die Löffel?	(masculin: nominatif pluriel)
die Gabel:	Wo ist die Gabel?	(féminin: nominatif singulier)
das Messer:	für die Messer	(neutre: accusatif pluriel)

Tab. 5: Collocations avec effet distracteur par rapport au genre des noms

5. Accessibilité des trois catégories genre, nombre et cas pour les francophones

Des trois catégories genre, nombre et cas, les deux premières sont certainement plus familières aux francophones, puisqu'elles existent également dans leur langue maternelle. Les difficultés liées aux cas ont déjà été exposées dans les paragraphes précédents. Nous nous bornerons donc ici à quelques remarques rapides concernant les catégories de genre et de nombre de l'allemand, toujours sous l'angle de leur perception par les francophones.

Le genre est en théorie facile à comprendre. Pour les francophones, il s'agit juste d'élargir la dichotomie française (*le-la*) à une trichotomie (*der-die-das*). Mais plus il existe de possibilités de choix, plus la possibilité de commettre des fautes augmente. En allemand langue étrangère, l'attribution du genre représente un réel problème, celui-ci n'étant en général pas exprimé dans le nom lui-même. Certes, il existerait d'assez bonnes règles, mais soit elles sont trop compliquées, trop « coûteuses » à apprendre, soit elles présentent trop d'exceptions. La pratique de l'attribution du genre grammatical aux noms allemands par les francophones mériterait une recherche à part. En tout cas, elle ne semble pas seulement reposer sur le principe du hasard. Pourquoi, à titre d'exemple, beaucoup de francophones produisent-ils un syntagme comme le suivant:

(4) <die> Ende des Films (au lieu de *das*)

Certes, un réflexe immédiat est de nouveau de penser à une interférence de la part du français (*la fin*). Mais nous pouvons aussi supposer que ces apprenants ont procédé à une généralisation intuitive d'une règle dont ils n'ont certainement encore jamais entendu parler: la règle du schwa qui veut que 90% des noms en *-e* (schwa) sont féminins, par ex. *die Erde, die Ente*, etc. Une troisième cause pouvant influencer sur le choix du genre est la règle française selon laquelle les noms en *-e* sont féminins. Bien sûr, on ne peut pas exclure que ces trois causes, et éventuellement d'autres, déploient, de manière souvent inconsciente, leurs effets conjointement. Vu cet état de choses, la solution prônée par les didacticiens, il est vrai un peu pessimiste, est celle de faire apprendre le genre avec chaque nom, de même que le type de pluriel (*der Löffel, -;* *die Gabel, -n;* *das Messer, -*). Le choix du genre, catégorie purement arbitraire (à part quelques exceptions), est primordial, puisque de celui-ci dépend la forme concrète du marquage des accompagnants du nom. Le genre, dont le fonctionnement, contrairement à celui des cas, n'est pourtant pas difficile à comprendre, reste donc une source importante d'erreurs pendant tout le processus d'acquisition de l'allemand.

Tout comme le genre, et contrairement au cas, la catégorie du nombre en allemand est également facile d'accès pour un francophone, puisqu'il retrouvera la même dichotomie singulier vs pluriel. De surcroît, cette catégorie a, le plus souvent, une valeur sémantique aussi claire qu'importante: 'un' vs 'plusieurs'. Le marquage du pluriel en français suit des règles simples: au code écrit d'ordinaire *-s* (*les cuillères*), avec quelques exceptions comme dans *les couteaux*, morphème qui reste muet à l'oral (mais qui peut réapparaître dans le cas d'une liaison). En allemand, les possibilités de choix – et par conséquent les sources d'erreurs – sont plus grandes; toutefois, les neuf marques de flexion peuvent être réduites à cinq, si l'on tient compte des allomorphes répartis selon des règles phonologiques, par exemple *-n/-en* (*die Flasche-n / die Uhr-en*).

En ce qui concerne le marquage des catégories grammaticales, la théorie du traitement du langage a établi des principes prétendument universels. Selon Slobin³, un de ces principes peut être formulé ainsi: les relations sémantiques devraient être marquées de manière ouverte et distincte. L'allemand respecte, en règle générale, ce principe de l'iconicité, issu de la «phonologie dite naturelle» ou théorie de marquage: «A un 'plus' au niveau sémantique (par ex. un pluriel) devrait correspondre un 'plus' au niveau formel»⁴. Dans la plupart des cas, la formation du pluriel en allemand est conforme à ce principe: *die Gabel-n*; cependant les pluriels avec suffixe zéro sont des écarts par rapport à ce principe: *die Messer-Ø*, *die Löffel-Ø*. On peut facilement comprendre que les pluriels avec suffixe zéro soient mal vus par les francophones: non seulement ils représentent une infraction au principe de l'iconicité, mais aussi à l'obligation de marquer, sur signifiant du nom même, le pluriel en français. Comme tout enseignant d'allemand langue étrangère en a fait l'expérience, et comme cela a été confirmé par l'étude de Diehl et al. (2000, 210), la principale faute des francophones dans le domaine du pluriel est la surgénéralisation de la marque de flexion *-en*: *die <Freund-en>*, *die <Problem-en>*, etc. Cette prédilection manifeste pour *-en* équivaut en quelque sorte à un choix «raisonnable». Tout d'abord, il s'agit là du suffixe le plus fréquent pour le pluriel des noms. Ensuite, cette marque, élément saillant, est plus facilement reconnaissable que par exemple *-e*, qui n'a guère de «corps»; elle satisfait donc au principe de Slobin cité plus haut. Enfin, la prédilection pour la marque *-en* semble venir en partie du fait que celle-ci est extraite d'expressions «toutes faites» et stockées telles quelles dans la mémoire des apprenants (appelées *chunks*) comme *mit meinen Freund-en*. Nous reviendrons au chapitre suivant sur le rôle important que jouent ces éléments préfabriqués dans les premiers stades de l'apprentissage des langues étrangères.

6. Les principaux problèmes concernant la complémentation verbale chez les francophones

Laissant de côté les nombreux problèmes liés à l'acquisition des cas en allemand pendant la scolarité obligatoire (écoles primaire et secondaire inférieure), je me pencherai dans ce qui suit sur le niveau de maîtrise atteint au baccalauréat, c'est-à-dire après en moyenne une dizaine d'années d'appren-

3 Pour un résumé et une appréciation critiques des travaux pertinents de Slobin voir Diehl et al. (2000, pp. 34-36).

4 Un écart intéressant à ce principe de la phonologie naturelle est le cas des pluriels de noms français comme *l'os - les os*, *le bœuf - les boeufs* etc., pour lesquels la forme du pluriel, au code oral, est plus courte que celle du singulier. On pourrait parler ici de «pluriels tronqués».

tissage. Par ce biais, j'espère pouvoir identifier les structures de complémentation verbale qui résistent le plus longtemps à l'assimilation.

Les attestations citées plus bas sont tirées d'un corpus oral qui repose sur des productions d'élèves relevées à l'occasion d'examens oraux de baccalauréat. Pour une description plus précise de ce corpus et de la collecte des données, je renvoie à Christen/Näf (2001, 80).

Sans être à même de présenter ici les résultats d'une exploitation quantitative *stricto sensu*, nous ne tenons compte dans ce qui suit que des exemples qui font état d'erreurs attestées à plusieurs reprises dans notre corpus et dont on peut supposer qu'elles résultent d'un problème de syntaxe (complémentation verbale ou assignement de cas) et non pas d'un problème de morphologie (marquage de cas)⁵. Sous le terme de complémentation verbale ou « régime » des verbes, nous incluons non seulement les cas proprement dits, mais également les groupes nominaux liés au verbe à l'aide d'un mot-outil (préposition).

Nous pouvons d'emblée constater que la majorité des élèves – fait plutôt rassurant – se trouvent dans la phase IV décrite par Diehl et al. (2000, 364). En outre, un autre fait est si saillant qu'il ne peut échapper à quiconque analyse le corpus. La plupart des programmes valenciens qui résistent encore à une assimilation totale sont ceux où il existe une différence de structure entre la langue maternelle des élèves et la langue cible. En d'autres termes: tout porte à croire que nous avons affaire, dans ces cas de figure, à des effets d'interférence (ou transfert négatif), phénomène familier aux enseignants de langues étrangères. Les études qui font autorité dans le domaine de l'interférence convergent sur le point suivant: un quart à un tiers de toutes les erreurs commises par les apprenants peut être imputé à cette puissante force d'influence que représente l'interférence⁶. A notre avis ce facteur d'explication d'erreurs a été quelque peu sous-estimé dans l'ouvrage de Diehl et al.; cette réserve ne diminue d'ailleurs en rien les mérites de cette vaste étude empirique.

Quelles sont donc les difficultés principales des francophones dans le domaine de la complémentation verbale? Lors du dépouillement de notre corpus, nous n'avons pas tenu compte des cas isolés, c'est-à-dire d'occurrences qui se limitent à un verbe bien déterminé ou qui ne posent problème qu'à un seul élève ou à un petit nombre d'entre eux. Nous nous sommes au contraire ef-

5 L'attribution à une des deux causes d'erreur n'est pas toujours possible avec certitude. En outre, une erreur peut également être due à une faute imputable aux deux niveaux.

6 A propos de l'interférence en général, cf. Odlin (1989, p. 27). Concernant la part de fautes explicables par l'interférence cf. Nunez (1996, p. 352) et Näf & Pfander (2001, p. 7).

forcés de repérer les erreurs de nature plus ou moins systématique. Selon nos observations, non seulement les types d'erreurs retenus ci-dessous, mais également les verbes concrets en question font partie des fautes les plus fréquentes dans ce domaine. C'est dire qu'il sont, jusqu'à un certain degré, prévisibles pour un groupe non-négligeable d'apprenants, souvent comme résultat d'une interférence inter- ou intralinguistique⁷. Dans ce qui suit, nous avons classé les occurrences pertinentes en cinq rubriques: verbes bivalents (6.1), verbes trivalents (6.2), verbes avec préposition à deux cas (6.3), verbes pronominaux (6.4) et verbes avec distribution différente des actants à la «surface» (6.5).

6.1. Verbes bivalents

Parmi les verbes bivalents, c'est-à-dire les verbes admettant ou exigeant deux compléments (y compris le sujet), les cinq programmes valenciels énumérés ci-dessous s'avèrent être tout particulièrement source de fautes pour les francophones. Pour chaque sous-classe, nous donnons quelques attestations représentatives suivies d'un commentaire succinct.

6.1.1. Accusatif au lieu du datif

- (1) Sie will <die armen Leute> helfen (au lieu de *den armen Leuten*)
'Elle veut aider les pauvres gens'
- (2) Er begegnet <seine> Freundin (*seiner*)
'Il rencontre son amie'
- (3) Sie kann nicht <ihn> widersprechen (*ihm nicht*)
'Elle ne peut pas le contredire'
- (4) Er droht <seine> Tochter (*seiner*)
'Il menace sa fille'
- (5) Du musst <mich> zuhören (*mir*)
'Tu dois m'écouter'
- (6) Sie hat ihn gefragt, aber er hat <sie> nicht geantwortet (*ihr*)
'Elle lui a demandé, mais il ne lui a pas répondu'

La construction des verbes *helfen*, *begegnen*, *widersprechen*, *drohen*, *zuhören* et *antworten* avec l'accusatif représente dans notre corpus l'erreur la plus fréquente avec les verbes bivalents. Elle est facilement compréhensible pour deux raisons, dont les effets convergent. D'abord pour une raison intralinguistique: comme la grande majorité des verbes allemands bivalents

7 A propos de cette distinction cf. Näf (2001, p. 232).

sélectionnent un complément à l'accusatif, il n'y a rien d'étonnant à ce que les apprenants procèdent à une surgénéralisation de l'accusatif, le «cas régime» par excellence. La deuxième raison qui peut expliquer la préférence des francophones pour l'accusatif est d'ordre inter-linguistique: ce genre de verbes se construisant en français avec un complément de verbe sous la forme d'«objet direct», l'explication la plus évidente dans la plupart des cas est celle d'une interférence (transfert négatif) de la langue maternelle.

Ces exemples tendent à démontrer que la catégorie du cas en allemand ne relève apparemment plus guère d'une fonction sémantique ou communicative. En effet, certains verbes quasi-synonymes de ceux mentionnés plus haut sélectionnent, pour le même rôle sémantique du «bénéficiaire», non pas le datif, mais justement l'accusatif.

- (7) Ich habe ihm geholfen ↔ Ich habe ihn unterstützt
'Je l'ai aidé / soutenu'
- (8) Ich bin ihm begegnet ↔ Ich habe ihn getroffen.
'Je l'ai rencontré'
- (9) Ich habe ihm telefoniert ↔ Ich habe ihn angerufen
'Je lui ai téléphoné / Je l'ai appelé'

Ce genre de paires de synonymes plaident pour une conception des cas comme relevant essentiellement d'une «cosmétique de surface». Des différences subtiles comme dans (7) et (8) ne sont pas de nature à faciliter l'assimilation correcte des programmes valenciels. A noter toutefois qu'il existe des paires comme (9), où le français et l'allemand fonctionnent de manière analogue, paires qui pourraient servir de «pivot» pour expliquer aux francophones le fonctionnement de *helfen* vs *unterstützen*, etc.

Reste à ajouter que la substitution inverse (datif à la place d'un accusatif), comme dans (10), est très rare, car la surgénéralisation prend habituellement comme modèle l'accusatif, la structure la plus fréquente.

- (10) Er möchte <dir> dazu zwingen (*dich*).

6.1.2. Accusatif au lieu du nominatif

Le deuxième cas de choix d'un régime valenciels erroné est – fait plutôt étrange et inattendu – l'utilisation de l'accusatif au lieu du nominatif dans la fonction d'un attribut du sujet (appelé en allemand *Prädikativ*):

- (11) Er möchte <ihren> Freund sein (au lieu de *ihr*)
'Il aimerait être son ami'
- (12) Die Erde ist <einen Planeten> (*ein Planet*)
'La terre est une planète'
- (13) Es war <seinen> Onkel (*sein*)
'C'était son oncle'

- (14) Es ist <einen Aprilfisch> (exemple tiré de Diehl et al., 2000, 235) (*ein Aprilscherz*)
'C'est un poisson d'avril'

Comment faut-il expliquer cet emploi, de prime abord frappant, de l'accusatif au lieu du nominatif? L'hypothèse la plus probable semble être que nous avons affaire, ici également, à une surgénéralisation. Le caractère exceptionnel de la construction du «double nominatif», limitée à un nombre très restreint de verbes (notamment *sein*, *bleiben*, *werden*) pourtant très fréquents, semble favoriser l'accusatif dans le rôle d'un cas régime pour ainsi dire généralisé. Dans le cas de (11), nous pourrions éventuellement présumer que l'apprenant en question aurait par erreur appliqué la valence de *möchten* comme verbe au sens plein 'désirer', construit avec l'accusatif, comme dans *Er möchte einen Whiskey*. Une alternative consiste à invoquer des phrases comme *Er möchte ihren Freund kennenlernen*, où l'emploi de l'accusatif est de rigueur. Une chose est sûre: nous ne nous trouvons pas ici en présence d'une interférence de la langue maternelle, le français ignorant la distinction entre nominatif et accusatif. D'une manière un peu plus subtile, il est néanmoins possible que la langue maternelle des élèves se cache derrière ces constructions. Etant donné que la forme de l'objet direct et celle de l'attribut du sujet sont identiques en français (*Pierre a un garçon vs Pierre est un garçon*), les élèves pourraient être amenés à considérer cette distinction comme non pertinente. Bien sûr, on s'attendrait dans ce cas plutôt à une généralisation du nominatif, la forme moins marquée («forme de citation») et plus facile à produire. Pourquoi alors l'accusatif, le cas plus marqué? La question reste ouverte⁸.

6.1.3. Accusatif au lieu d'un groupe prépositionnel complément de verbe

Voici quelques exemples typiques relevant de cette catégorie:

- (15) Die Leute warten <die Züge> (au lieu de *auf die Züge*)
'Les gens attendent les trains'
- (16) Er wohnt das Dorf Bevaix (*im*)
'Il habite le village de Bevaix'
- (17) Sie fragte das lange (*Sie bat lange darum*)
'Elle l'a demandé / réclamé longtemps'

8 Une influence de la part de verbes synonymes comme *bedeuten* ou *darstellen* peut être exclue, vu la capacité restreinte des élèves à manier les synonymes. (*Das ist ein grosser Erfolg für mich ↔ Das bedeutet einen grossen Erfolg für mich*). L'emploi de ces deux verbes comme «variantes de la copule» ne se trouve d'ailleurs pas dans le *Vocabulaire de base*.

L'explication de telles attestations s'avère déjà plus délicate. Bien sûr on peut, ici également, penser à une généralisation du cas régime allemand par excellence, à savoir l'accusatif. Dans le cas d'*attendre*, la situation est encore plus complexe. En effet, *<attendre sur qqn>* étant assez répandu en Suisse romande⁹, il pourrait également s'agir, de la part de l'apprenant, d'une stratégie d'évitement (selon la devise «plus c'est différent du français, plus c'est correct»). De plus, nous ne pouvons pas exclure l'influence dérangeante en tant que «distracteur» (voir plus haut) du verbe quasi-synonyme *erwarten* qui, lui, régit l'accusatif (*jemanden / etwas erwarten*). Une méfiance analogue vis-à-vis de la possibilité de construction du français (*Il habite à Bevaix*) pourrait également entrer en jeu dans (16). Plus complexe est le cas de *demander* dans l'exemple (17): tout d'abord, l'apprenant active ici, de manière erronée, l'acception *fragen* du verbe *demander* (au lieu de *bitten*); puis l'objet de la demande est relié en allemand, contrairement au français, à l'aide d'une préposition (*um*).

6.1.4. Groupe prépositionnel complément de verbe au lieu du datif

Parmi les verbes les plus concernés par cette faute de construction de valence verbale se trouvent les verbes *sich nähern* et *gehörchen*.

- (18) Er nähert sich <von> den Dörfern (au lieu de *den Dörfern*)
'Il s'approche des villages'
- (19) Sie müssen <zu ihm> gehörchen (*ihm*)
'Ils doivent lui obéir'

Puisqu'à la préposition française *de* correspond dans bien des cas *von* en allemand (avec certains verbes: *Je n'ai rien reçu de lui: ich habe nichts von ihm bekommen*, mais encore davantage dans d'autres emplois comme *de Berne à Paris: von Bern nach Paris*), une construction comme celle de (18) peut être attribuée à une interférence de la langue maternelle. Le datif n'étant pas généralement reconnu comme catégorie de la grammaire française (du moins si on fait abstraction du système pronominal), il est compréhensible que celui-ci soit évité par les francophones. Le fait que le complément de verbe français correspondant au datif allemand se construise avec un mot-outil (*Il obéit à son père – Er gehört seinem Vater*), incite à l'emploi d'une prépo-

9 Selon Thibault & Knecht (éd.), *Dictionnaire suisse romand. Particularités lexicales du français contemporain*, Genève 1997, p. 94, *attendre sur qqn / qqch*, généralement tenu pour un germanisme calqué sur *warten auf*, est assez répandu en Suisse romande. L'emploi de la préposition exprimerait, selon plusieurs témoins, «une marque d'impatience»: *Il y a un quart d'heure que j'attends sur toi*.

sition en allemand également (*zu, an, etc.*), ceci selon des modèles (notamment avec des verbes trivalents) où cette recette fait mouche: *forcer / amener / pousser qqn à qqch: jemanden zu etwas zwingen / bewegen / veranlassen / drängen.*

Le fait que deux fonctions syntaxiques différentes se cachent derrière un groupe prépositionnel tel que *à son père* (comme on peut le démontrer à l'aide d'un test de pronominalisation) contribue également à une certaine confusion. L'application de ce test montre qu'en français également, le «datif» ne se confond pas avec un groupe prépositionnel complément de verbe (conformément à la distinction en allemand entre complément au datif et complément prépositionnel)¹⁰.

(20)

(a) Il obéit à son père / *à lui → il lui obéit / Er gehorcht seinem Vater / ihm

(b) Il pense à son père / à lui → *il lui pense / Er denkt an seinen Vater / an ihn

Plus rares sont les cas où un groupe prépositionnel complément de verbe se trouve à la place d'un accusatif comme dans

(21) Er fragt <an> einen Polizisten¹¹

'Il demande à un policier'

6.1.5. Groupe prépositionnel complément de verbe dans les deux langues: erreur dans le choix de la préposition et/ou du cas

Même si l'apprenant sait que le complément est rattaché, dans les deux langues, à l'aide d'une préposition, ce savoir ne suffit pas encore pour utiliser correctement les verbes en question. Car encore faut-il tomber sur la bonne préposition, choix qui ressemble souvent à une loterie. «On maîtrise une langue quand on maîtrise les prépositions» telle est la réponse d'une enseignante que D. Elmiger a reçue lors d'une enquête sur le bilinguisme¹², affirmation qui n'est pas dépourvue de tout fondement. Le fait que dans certains cas les prépositions utilisées dans les deux langues correspondent

10 Dans son étude comparative sur les actants dans les langues européennes, Lazard (1998, p. 19) rend attentif au fait que la préposition française *à* sert à introduire respectivement un actant relativement central (*obéir à*), un autre un peu plus périphérique (*penser à*), un adjectif (*habiter à*) et un circonstant (*sortir à cinq heures*).

11 Théoriquement on pourrait penser ici également à un modèle intra-allemand comme *Er gelangt an einen Polizisten*, mais il est fort probable que les élèves ne connaissent pas cette acception de *gelangen* ('s'adresser'), qui de surcroît semble être un helvétisme ne figurant pas dans le *Vocabulaire de base*.

12 Elmiger, D. (2000). Définir le bilinguisme. Catalogue des critères retenus pour la définition discursive du bilinguisme. *Travaux neuchâtelois de linguistique (TRANEL)*, 32, p. 68.

l'une à l'autre [cf. des séries comme (22)], encourage les apprenants à «extrapoler» ce genre de séries ... et les fait tomber dans le piège.

(22)

- (a) penser à, s'habituer à: denken an, sich gewöhnen an, etc.
- (b) rêver de, dépendre de: träumen von, abhängen von, etc.
- (c) lutter contre, voter contre: kämpfen gegen, stimmen gegen, etc.
- (d) insister sur, compter sur: bestehen auf, zählen auf, etc.

Même une fois le choix de la préposition effectué correctement, il reste, avec certaines prépositions, un dernier choix binaire à opérer, celui du cas [cf. (26) et (27)]. C'est dire que l'apprenant doit adopter en même temps une stratégie bien dosée de méfiance (à cause des pièges de l'interférence) et de confiance (pour ne pas négliger les correspondances de structures réellement existantes). Voici quelques exemples:

- (23) Die Leute, die sich <auf> die Natur interessieren (auf lieu de *für*)
'Les gens qui s'intéressent à la nature'
- (24) Er beklagte sich <davon> (*darüber*)
'Il s'en plaignit'
- (25) Sie ist <an einen Polizisten> verheiratet (*mit einem Polizisten*)
'Elle est mariée à un policier'
- (26) Sie denkt an <der> Frau (*die*)
'Elle pense à la femme'
- (27) Er erinnert sich an <der> Vergangenheit (*die*)
'Il se souvient du passé'

Comme on peut s'y attendre, le choix de la préposition correcte pose problème également dans l'autre direction. L'étude de Vaillant fait état d'un grand nombre de tels écarts à la norme, dont certains sont à attribuer à une interférence de l'allemand, langue maternelle de ses sujets¹³. Ainsi, corollaire de (23), les germanophones ont tendance à produire des constructions comme

- (28) Les gens qui s'intéressent <pour> la nature.

Des régimes comme les suivants semblent directement s'inspirer de l'allemand:

(29)

- (a) s'occuper <avec> qqch (← sich mit etwas beschäftigen)
- (b) réagir <sur> qqch (← auf etwas reagieren)
- (c) être destiné <pour> qqch (← für jn bestimmt sein)

13 Vaillant, pp. 87ss. et 198s. Cf. également le dictionnaire de valence contrastive de Busse & Dubost (1977) et les listes de verbes contenues dans Klein, H.-W. & Kleineidam, H. (1983). *Grammatik des heutigen Französisch*. Stuttgart: Klett (pp. 125ss.).

6.2. Verbes trivalents

Nous nous limitons ici au programme valenciel pertinent le plus fréquent (qu'il s'agisse de fréquence dans le lexique ou de fréquence dans le texte), à savoir celui des verbes sélectionnant un «objet direct» et un «objet indirect» (ce dernier étant lié à l'aide de la préposition *à*) et correspondant respectivement au complément à l'accusatif et au complément au datif en allemand¹⁴. C'est le verbe *donner* qui sert normalement d'archilexème pour cette sous-catégorie: *donner qqch à qqn / jemandem etwas geben*¹⁵. Comme le suggère cette formule, d'un point de vue sémantique, les verbes de ce type sont utilisés normalement avec un animé en position de «datif» et un inanimé en position d'«accusatif»¹⁶.

La difficulté principale que pose cette construction aux francophones est illustrée par les attestations suivantes:

- (30) Er gibt einen Rat zu Alfred III (au lieu de *Er gibt (dem) Alfred III einen Rat*)
'Il donne un conseil à Alfred III'
- (31) Er stellt Fragen zu den Brahmanen (*Er stellt den Brahmanen Fragen*)
'Il pose des questions aux brahmanes'
- (32) Er gibt eine Milliarde zu die Güllener (*Er gibt den Güllenern eine Milliarde*)
'Il donne un million aux habitants de Güllen'
- (33) Er will die Kinder zu Möbius vorstellen (*Er will Möbius die Kinder vorstellen*)
'Il veut présenter les enfants à Möbius'

Comme pour le cas des verbes bivalents sous 6.1.4., nous avons affaire ici à une substitution du complément au datif, exigé en allemand, par un groupe prépositionnel complément de verbe («complément prépositionnel»). Sur cette première erreur s'en greffe, dans presque tous les cas, une deuxième relevant de l'ordre des constituants de la phrase. En effet, force est de constater que l'ordre neutre des éléments diverge dans les deux langues (*Il donne un conseil à Alfred III* ↔ *Er gibt Alfred III einen Rat*). Ces deux erreurs, qui se manifestent presque toujours de manière combinée, ne sont pas de même

-
- 14 Les termes de *complément à l'accusatif* et *complément au datif* sont empruntés au *Cours moyen de langue allemande. Version compacte* (1992) d'Ernest Gfeller, pp. 124 et 126.
 - 15 Dans certains cas, la «place» prévue pour l'objet indirect peut rester vacante, cf. *Je (lui) ai promis cela / Ich habe (ihm) das versprochen* par rapport à *Je lui ai reproché cela / Ich habe ihm das vorgeworfen*, où le datif est obligatoire.
 - 16 Cette répartition des rôles sémantiques est certes largement dominante, mais pas exclusive, comme cela est souligné à juste titre par Béguelin. L'auteur cite comme exemple *Elle a donné deux fils à l'Education nationale*, phrase qui réalise la structure *donner qqn à qqch* (Béguelin 2000, 152).

nature. Alors que l'erreur concernant le cas est une faute absolue, c'est-à-dire un écart à la servitude grammaticale, valable dans n'importe quel contexte, ceci ne vaut pas pour celle se rapportant à l'ordre des constituants de la phrase. En effet, une phrase comme (33) peut, après correction de la faute du cas, s'avérer parfaitement correcte, à condition que la visée communicative de la phrase soit orientée vers *Möbius*, qui doit alors porter un accent tonique de contraste, en présence ou non de l'élément contrasté [cf. (33')]. Nous pouvons cependant exclure qu'un tel changement de visée ait été intentionné par l'auteur de cette phrase, tirée d'une interrogation sur «Les physiciens» de F. Dürrenmatt¹⁷.

(33') Er will die Kinder (dem) Möbius vorstellen (sous-entendu: und nicht etwa (dem) Einstein).

Le fait que les apprenants choisissent ici une préposition et qu'ils appliquent l'ordre «accusatif devant datif» peut être attribué à une interférence du français. En revanche, le choix de la préposition *zu* est plus difficile à expliquer. On peut avancer une double hypothèse, deux causes pouvant d'ailleurs conduire au même effet. D'abord, on peut rappeler que parmi les tout premiers équivalents de *à* auxquels sont confrontés les apprenants, figure *zu* (*Il va à la gare: Er geht zum Bahnhof*). Ensuite, puisque les informateurs de notre corpus ont appris également l'anglais, on pourrait penser, en ce qui concerne le choix de la préposition concrète, à une influence de leur L 3 (*to* étant le pendant de *zu*). En effet, l'anglais connaît non seulement un ordre analogue à celui de l'allemand (*He gives Alfred III a piece of advice*), mais également la postposition de l'objet indirect comme on la retrouve en français (*He gives a piece of advice to Alfred III*)¹⁸.

17 Une transformation analogue ne semble pas possible dans (32). La raison en est la présence de l'article indéfini dans *eine Milliarde*. En allemand, l'ordre des constituants de la phrase dépend, entre autres, de leur valeur d'information (selon la devise: «du déjà mentionné au nouveau»). Si par contre, le milliard a déjà été mentionné dans ce qui précède, une version avec accentuation contrastive est possible ici également: *Er gibt die Milliarde den Güllenern* (sous-entendu: et non pas, par exemple, aux habitants du village voisin).

18 La question de ce qu'on a appelé *dative shift* a été très largement débattue (Givón, Dryer, Palmer, etc.), sans trouver une solution unanimement acceptée. Alors que pour certains il s'agirait d'une simple variation d'ordre stylistique, pour d'autres, les deux constructions ne seraient pas entièrement synonymes. Cf. Rotaetxe (1998, pp. 428-432).

6.3. Verbes avec compléments introduits par des prépositions à deux cas

La difficulté d'apprentissage majeure pour les francophones (comme du reste pour tous les locuteurs de langues romanes) réside dans le maniement correct des programmes valenciels impliquant des prépositions à deux cas. Ceci n'a rien d'étonnant, car qui dit différenciation (angl. *split*)¹⁹, dit choix, et un choix entre deux (ou plusieurs) possibilités est toujours source d'erreurs. Ceci vaut particulièrement pour des choix qui n'ont pas de modèle dans la langue de départ. Les apprenants francophones n'éprouvent donc pas le besoin de rendre, de manière différente selon le verbe avec lequel ils sont employés, des syntagmes comme *à la cuisine*, *à Lausanne*, *à la maison* ou *chez moi*, et chez bon nombre d'élèves, la «cécité» face à cette distinction perdue jusqu'au baccalauréat, voire bien au-delà.

(34)
(Il est / va) à la cuisine

- ▶ (Er ist) in der Küche
- ▶ (Er geht) in die Küche

(35)
(Elle habite / va) en ville / à Lausanne

- ▶ (Sie wohnt) in der Stadt / in Lausanne
- ▶ (Er fährt) in die Stadt / nach Lausanne

(36)
(Elle est / va) à la maison

- ▶ (Sie ist) zu Hause
- ▶ (Er geht) nach Hause

(37)
(Elle a été / est venue) chez moi

- ▶ (Sie ist) bei mir (gewesen)
- ▶ (Sie ist) zu mir (gekommen)

En règle générale, les apprenants surgénéralisent les moyens d'expression indiquant la position ou le stationnement (datif, etc.), au dépens de ceux exprimant le déplacement ou la direction (accusatif, etc.), comme dans les attestations suivants:

(38) Er kommt in <diesem> Zimmer (au lieu de *dieses*)
'Il vient (entre) dans cette pièce'

(39) Er ist <im> Frankreich gegangen (*nach*)
'Il est allé en France'

19 Le terme technique *split* est emprunté à Ellis (1994, p. 307). On pourrait le rendre en allemand par *Aufspaltung*.

- (40) Die Polizei ist <bei ihm> gekommen (*zu ihm*)
'La police est venue chez lui'

Comme le montrent les phrase types (34) à (37), la maîtrise de la distinction grossière «datif-stationnement vs. accusatif-déplacement» ne résout pas tous les problèmes. En effet, cette distinction est pour ainsi dire neutralisée là où apparaissent les prépositions *nach*, *zu* et *bei* (utilisées, elles, exclusivement avec le datif). Difficulté supplémentaire: alors que *nach* (+ datif) est au moins toujours associé à un déplacement, ceci ne vaut pas pour *zu*. Cette dernière préposition contredit en quelque sorte le – trop beau – schéma «datif-stationnement» et «accusatif-déplacement», puisqu'elle est utilisée pour les deux catégories sémantiques (*zu Hause sein* vs. *zu mir kommen*). Tout porte à croire qu'une telle relativisation de la règle de base affaiblit chez les apprenants les réflexes automatiques déjà acquis et contribue à la production d'erreurs comme (42): *Er war <zu> den Brahmanen*.

Des constructions contenant l'erreur inverse, à savoir l'utilisation de l'accusatif au lieu du datif (ou des constructions analogues) sont moins fréquentes. Pour les locuteurs natifs, des erreurs comme (41) et (42) sont d'ailleurs perçues comme assez choquantes; elles leur donnent l'impression d'une phrase inachevée où manque le verbe: *Er ist immer ins Bett gegangen*, ce que n'a évidemment pas voulu dire l'apprenant.

- (41) Er ist immer <ins> Bett (au lieu de *im*)
'Il est toujours au lit'
- (42) Er war <zu> den Brahmanen (*bei*)
'Il était chez les brahmanes'

Pour conclure, quelques réflexions d'ordre méthodologique. Dans le cas présent, ce qui s'avère difficile pour les élèves francophones n'est pas tellement de comprendre le mécanisme de la répartition des cas, mais plutôt d'acquérir un automatisme dans son application. Tous les élèves romands sont censés connaître le vers mnémotechnique traditionnel énumérant, dans l'ordre alphabétique, les neuf prépositions à deux cas: *an auf hinter in neben über unter vor zwischen*. Sans vouloir dénigrer un tel savoir de «monitoring», utile surtout lors de la révision de ses propres textes, il n'a, à notre avis, pas sa place dans les manuels pour débutants. Selon les recherches de Diehl et al. (2000, 279), seules quatre de ces prépositions sont d'une certaine importance, à savoir – et dans cet ordre – *in auf an über*. Comme les exercices avec les autres prépositions à deux cas utilisent souvent des exemples factices et peu conformes à l'usage, ils sont à bannir des manuels. Alors qu'avec les attestations (38) à (42), nous avons affaire à des erreurs absolues, les apprenants produisent parfois des phrases telles que les suivantes, certes pas fausses en soi (sur un plan grammatical), mais qui ne véhiculent pas le sens que le producteur aurait voulu leur donner:

- (43) Er rennt im Wald (au lieu de *in den Wald*)
'Il court dans la forêt' (au lieu de 'Il court à la forêt')

- (44) Sie schwamm am Ufer (au lieu de *ans/an das Ufer*)
'Elle nageait près de / le long de la rive' (au lieu de 'Elle nageait vers la rive')

Avec des exemples comme ceux-ci, on peut d'ailleurs se rendre compte que les indications sémantiques contenues dans les manuels (stationnement vs déplacement) sont encore trop globales, voire en partie trompeuses. En effet, les *deux* constructions (43) et (44) impliquent un mouvement (le coureur et le nageur en question ne sont en fait jamais «stationnaires», mais continuellement en mouvement), mais seule celle avec accusatif est dirigée vers un but (à atteindre).

Grâce aux questions posées par des élèves concernant les erreurs qu'ils commettent, nous savons que, du point de vue de leur langue maternelle, il ne leur semble pas logique d'associer des verbes comme *ankommen* ou *landen* à l'idée d'un stationnement. Le *Cours moyen de langue allemande* de E. Gfeller (1992, 96), conscient d'une telle hésitation de la part des élèves, consacre un paragraphe spécifique à de tels verbes «qui expriment une action *dans* un lieu (prép. + D), alors qu'on serait tenté de croire qu'il s'agit d'une action *vers* un lieu».

6.4. Verbes pronominaux

Les enseignants expérimentés savent que les verbes qui sont pronominaux en français, mais pas en allemand – ou inversement –, représentent une source importante d'erreurs, erreurs dues principalement à l'interférence:

- (45) Ich stehe <mich> um 7 Uhr auf (au lieu de Ø)
'Je me lève à 7 heures'
- (46) Er hat <sich> geschwiegen (Ø)
'Il s'est tu'
- (47) Sie hat <sich> geheiratet (Ø)
'Elle s'est mariée' (textuellement: avec elle-même!)²⁰
- (48) Gregor <weckte sich> am Morgen früh (*erwachte*)
'Gregor se réveilla tôt le matin'

Dans le cas inverse, apparemment moins répandu, il manque le pronom *sich* en allemand:

- (49) Er will nicht mehr bewegen (au lieu de *Er will sich nicht mehr bewegen*)
'Il ne veut plus bouger'

20 Cette faute très fréquente peut être également liée au fait qu'il existe un synonyme pour *heiraten* – certes utilisé beaucoup plus rarement – à savoir *sich verheiraten*: *Sie hat sich verheiratet*. Il s'agirait alors d'une contamination avec un paronyme de même signification de la langue cible.

Ici comme ailleurs, il serait très utile pour les enseignants de pouvoir disposer de listes exhaustives des verbes français et allemands concernés par cette différence de structure²¹.

Du fait que les élèves romands apprennent l'anglais simultanément, il n'y a rien d'étonnant à ce que cette dernière langue laisse également des traces dans leur production d'allemand (L2) et inversement. A ce sujet, des recherches récentes sur les langues dites « tertiaires » ont pu déceler des interférences de l'allemand sur l'anglais²², et également de l'anglais sur l'allemand comme dans (50)²³:

- (50) Nachher <fühlte> sie besser (au lieu de *fühlte sie sich*)
'Après, elle se sentit mieux' (fr. se sentir, angl. to feel)

Nous avons proposé le terme d'interférence « doublement étayée » (*doppelgestützte Interferenz*)²⁴ pour les cas où nous sommes confrontés à une pression simultanée aussi bien de la langue maternelle (L1) que de l'anglais (L3) sur l'allemand, [cf. (51)], respectivement de la langue maternelle et de l'allemand (L 2) sur l'anglais, [cf. (52)]:

- (51) Er möchte <ändern> (au lieu de *sich ändern*)
'Il aimerait changer' (fr. changer, angl. to change)
- (52) After work they want to relax <themselves> (au lieu de \emptyset)
'Après le travail, ils veulent se détendre' (fr. se détendre, all. sich entspannen)

6.5. Verbes avec distribution différente des actants à la « surface »

Pour terminer, penchons-nous sur les verbes – heureusement peu nombreux – dont les programmes valenciens sont très différents dans les deux langues. L'emploi de ces verbes allemands demandant aux francophones une profonde réorientation de la pensée, ils s'avèrent être des pièges dans lesquels seule une minorité d'élèves évitent de tomber. Dans les exemples qui suivent, la répartition des fonctions sémantiques sur les rôles syntaxiques est différente dans les deux langues. L'exemple classique parmi ces verbes est celui de *réussir*, dont l'usage correct ne réussit qu'à peu d'apprenants.

21 Des listes contrastives comme celles qu'on trouve dans Schanen & Confais (1986, pp. 248s.) sont certes précieuses, mais elles ne sont guère utiles pour les enseignants parce qu'elles mélangent des verbes appartenant au vocabulaire de base (*sich ändern: changer*) avec d'autres d'un emploi fort restreint (*sich vorsehen: faire attention, être prudent*).

22 Näf & Pfander (2001, p. 33).

23 Christen & Näf (2001, p. 92).

24 Christen & Näf (2001, p. 97).

- (53) Der Vater hat gelingt das (au lieu de *Dem Vater ist das gelungen*)
(calqué sur ← 'Le père a réussi cela')
- (54) Er geht wieder besser (*Es geht ihm wieder besser*)
(← 'Il va de nouveau mieux')
- (55) Hier gefalle ich mich (*Hier gefällt es mir*)
(← 'Ici je me plais')
- (56) Wir fehlen von Geld (*Uns fehlt das Geld*)
(← 'Nous manquons d'argent')
- (57) Er ist zufrieden für Siddharta (*Er gönnt das (dem) Siddharta*)
(← 'Il est content pour Siddharta')
- (58) Er beneidet <ihm sein Erbe> (*Er beneidet ihn um sein Erbe*)
(← 'Il lui envie son héritage')

L'erreur la plus fréquente dans ce contexte concerne les verbes construits en allemand avec le pronom impersonnel *es*. A plusieurs reprises, la recherche a fait état de constructions comme (53) à (56) où le support de l'action n'occupe – contrairement au français – pas la position de sujet, mais celle de complément au datif. En d'autres termes, pour reprendre la terminologie, il est vrai plutôt floue, de la théorie des cas «profonds», la personne impliquée par exemple en (53), le père, est présentée en français comme «agent», c'est-à-dire responsable d'une action, en allemand en revanche comme «expérient», voire comme «patient»²⁵.

L'attestation (57) nous semble être d'un grand intérêt. En effet, l'auteur de ces lignes a mis un certain temps à réaliser que la traduction la plus adéquate de *être content pour qqn* est le verbe *gönnen* (d'ailleurs, même le plus grand dictionnaire bilingue, à savoir *Langenscheidts Grosswörterbuch Französisch de Sachs/Villatte*, ne présente, sous l'entrée *content*, comme traduction de *je suis content pour vous*, que la version – problématique s'il en est – de *ich freue mich für Sie*).

Partant d'exemples comme dans (59a/b/c), on a même, de manière plus ou moins métaphorique, conclu à un plus grand «degré d'activité» du français:²⁶

- (59)
- (a) Dieser Kuchen gelingt ihr jedesmal ↔ Elle réussit ce gâteau à chaque fois
- (b) Mir schwebt eine andere Lösung vor ↔ Je rêve d'une autre solution
- (c) Nudeln schmecken mir nicht ↔ Je n'aime pas les nouilles

25 Pour la terminologie en français cf. Béguelin, 2000, pp. 121s.

26 Exemples tirés de Vaillant (1996, p. 116). En ce qui concerne ce genre de stéréotypes attribués aux langues par certains auteurs, voir les propos prudents de Blumenthal (²1997, p. 20).

Face aux attestations citées plus haut, les différences de «perspective» entre le français et l'allemand, mises pour la première fois en évidence dans l'ouvrage classique de Malblanc *Stylistique comparée de l'allemand et du français* (³1966), qui ont été par la suite l'objet de maints débats, ne relèvent que d'une importance toute relative pour les besoins de l'enseignement. Nous parlons de cas comme les suivants (exemples cités d'après Vaillant, 1996, p. 70ss.):

(60)

- (a) Ce tiroir renferme des documents importants ↔ In dieser Schublade liegen wichtige Akten
- (b) Cette odeur me répugne ↔ Mich ekelt vor diesem Geruch
- (c) Les graves incidents ont fait deux morts ↔ Bei den blutigen Zusammenstößen gab es zwei Tote

La recherche antérieure parlait dans ces cas, pour le français, d'une «tendance à l'animisme», vu que celui-ci rehausse dans la position de sujet des circonstants exprimant des rôles sémantiques comme le lieu ou la cause. Seule une vaste étude empirique sur les collocations des verbes en question, s'appuyant sur des corpus digitaux, pourrait montrer jusqu'à quel point nous avons affaire ici à des différences de structure entre les deux langues ou bien seulement à des préférences d'ordre stylistique.²⁷ Il ne faut pas perdre de vue qu'il existe également, pour l'une et l'autre langue, des traductions de structure analogue, par exemple:

- (60a) Ce tiroir renferme des documents importants ↔ Diese Schublade enthält wichtige Akten
- (60a') D'importants documents se trouvent dans ce tiroir ↔ In dieser Schublade liegen wichtige Akten

Cependant, pour nos informateurs qui peinent encore avec des difficultés élémentaires comme l'emploi correct de *gelingen*, de telles réflexions ne sont certainement que de moindre importance.

7. Quelques conclusions pour l'enseignement pratique des langues

Vu la complexité inhérente du fonctionnement des cas en allemand, il serait vain d'espérer trouver la panacée résolvant toutes les difficultés des élèves. Néanmoins, il ne me semble pas superflu de présenter, en guise de conclu-

27 Une telle recherche pourrait mettre au jour des expressions comme *La route tue* (gros titre dans un journal) qui fait preuve d'un «animisme» difficile à rendre de manière analogue en allemand: [?]*Die Strasse tötet*.

sion, en six points et de manière succincte, quelques pistes de réflexion, voire quelques «tuyaux». Pour une discussion plus détaillée des aspects didactiques en rapport avec les cas, je renvoie à l'article «L'apprentissage de l'allemand: mission impossible?», paru dans le magazine *Educateur* en 2001. Les enseignants expérimentés pourraient à juste titre rétorquer que ce qui suit n'apporte guère de nouveautés par rapport à ce qu'ils pratiquent déjà. Un tel constat ne serait que de nature à corroborer mon opinion qui veut que, dans le domaine de la didactique des langues étrangères, l'essentiel a déjà été découvert, même s'il est souvent enseveli par des courants de mode de toutes sortes.

◆ *Dédramatiser les erreurs de cas*

L'enseignant doit, dans ce domaine objectivement difficile à assimiler, avoir des attentes réalistes et laisser aux élèves le temps de tâtonner, d'expérimenter... et donc de se tromper. En clair, l'assimilation des règles prend des années; tel est du reste un des enseignements du livre de Diehl et al. (un pavé de 421 pages). Savoir une règle ne signifie pas savoir l'utiliser. Mais heureusement, de manière générale, les erreurs de cas n'entravent guère la compréhension d'un énoncé.

◆ *Prendre comme point de départ la langue maternelle des élèves*

Pendant longtemps, et pour une certaine didactique des langues étrangères, des comparaisons explicites entre L1 et L2 étaient presque proscrites. Ces temps sont heureusement révolus. Contrairement aux apparences, il est, selon Béguelin (2000, 151) et Berrendonner (ici même), tout à fait licite de parler de sélection casuelle également pour le français si on privilégie une approche pronominale de la complémentation verbale. Ainsi, dans *Il lui en parlera*, on peut repérer un «nominatif», un «datif» et un «ablatif». Une telle «préparation du terrain» dans la langue maternelle peut grandement faciliter la compréhension des programmes valenciens, c'est-à-dire l'assignement des cas par le verbe en allemand.

◆ *Utiliser dans les explications grammaticales ainsi que dans les exercices structuraux des exemples naturels et immédiatement utiles pour la communication.*

Même si les choses se sont améliorées au cours des dernières années, force est de constater que les manuels scolaires, qui se devraient d'être des références en la matière, utilisent encore trop souvent des exemples construits, artificiels, figés, peu utiles, parfois infantiles, et dans le pire des cas à peine corrects, relevant d'un dialecte spécifique, le fameux «Schulbuchdeutsch». Présenter en majorité des phrases-types décontextualisées et aseptisées à la 3e personne (du genre *Das Kind versteht dieses Wort*, au lieu de, par exemple, *Ich verstehe das Wort 'mündig' nicht*) est particulièrement

maladroit et gênant pour des méthodes qui revendiquent le label de l'approche communicative.

◆ *Doter les apprenants dès le début d'un maximum d'expressions toutes faites («chunks»)*

Les *chunks*, c'est-à-dire les expressions toutes faites, stockées telles quelles dans la mémoire, souvent pas encore analysables par les apprenants à un stade précoce, devraient occuper une place privilégiée dès le début de l'apprentissage. Tout particulièrement dans un domaine difficile comme celui des cas, il faut veiller à doter les apprenants d'un maximum de ces outils linguistiques «prêts à l'emploi» (par exemple *mit dem Zug, mitten auf der Strasse, direkt am Meer, in der Nähe des Bahnhofs, die zweite Strasse rechts, bis zum Schluss*, usw.), même si ces derniers peuvent par la suite conduire à des erreurs dues à une analyse erronée.

◆ *Doter les apprenants d'un savoir de «monitoring»*

Selon Rod Ellis, un apprenant efficace de langues (le fameux *good language learner*) dispose de qualités comme une bonne mémoire, un don d'imitation, un caractère extraverti, etc. Mais ce qui le caractériserait le plus serait la capacité d'exprimer ses pensées tout en prêtant simultanément attention aux aspects formels de sa formulation.

Selon la métaphore à la mode, on se réfère à cette activité d'auto-contrôle par le terme de «monitoring». La connaissance de petits tuyaux comme des «trucs» mnémotechniques, des règles sommaires («*Faustregeln*»), des visualisations de grammaire facilite grandement la révision de productions écrites. A titre d'exemple, savoir énumérer les verbes les plus fréquents qui – contrairement au français – exigent en allemand le datif peut servir au «monitoring» de manière extrêmement payante:

Je l'aide:	Ich helfe ihm/ihr
Je la félicite:	Ich gratuliere ihr
Il l'a contredit:	Er hat ihm widersprochen
Elle les a flattés:	Sie hat ihnen geschmeichelt
etc.	

◆ *Exploiter les «amorces de systématique» de la complémentation verbale*

Comme nous l'avons montré plus haut à l'aide de paires comme *jm telefonieren* vs *jn anrufen*, il n'existe pas, avec les groupes des verbes de signification proche, de rapports bi-univoques entre sémantique et programmes valenciels. Néanmoins, certains théoriciens de la valence ont, à notre avis, une vision trop pessimiste de la systématisme de la complémentation verbale. Autour de nombreux «archilexèmes» (écrits en majuscules), on peut extrapoler des «nids sémantiques» au sein desquels – chose peut-être sur-

prenante – la sémantique et la syntaxe fonctionnent de manière tout à fait parallèle (Engelen 1975); ce constat vaut également pour le français (cf. Blanche-Benveniste, *ici-même*). Il est vrai qu'un tel savoir stratégique, portant sur l'extrapolation possible de structures syntaxiques, est utile avant tout aux apprenants avancés, puisque bon nombre de ces verbes «quasi-synonymes» ne font pas partie du vocabulaire de base, mais se prêtent plutôt à la variation stylistique. Nous nous limiterons ici à trois séries de verbes construits avec respectivement les prépositions *auf*, *über* et *zu*:

ACHTEN AUF etw / jn	↔	«concentrer son attention sur qqn/qqch»
achten auf (+ acc.):		faire attention à
aufpassen auf :		faire attention à
sich konzentrieren auf :		se concentrer sur
sich spezialisieren auf :		se spécialiser dans
sich beschränken auf :		se limiter à
sich einstellen auf :		s'adapter à
etc.		

SICH ÄRGERN ÜBER etw / jn	↔	«réagir négativement à un événement»
sich ärgern über (+ acc.):		se fâcher de
sich aufregen über :		s'énervier de, s'exciter de
sich beklagen über :		se plaindre de
sich beschweren über :		se plaindre de / faire des récriminations sur
fluchen über :		jurer sur qqn, pester contre qqn
schimpfen über :		invectiver qqn
etc.		

jn ZU etwas ERMUNTERN	↔	«conduire qqn à faire qqch»
jn ermuntern zu :		encourager qqn à
jn bewegen zu :		pousser qqn à
jn auffordern zu :		inviter qqn à
jn überreden zu :		convaincre qqn de
jn zwingen zu :		forcer qqn à
jn verpflichten zu :		obliger qqn à
etc.		
Vocabulaire complémentaire (Ausbauwortschatz):		
jn anspornen zu :		stimuler qqn à, exhorter qqn à
jn anfeuern zu :		encourager qqn à, exciter qqn à
jn treiben zu :		pousser qqn à
jn aufhetzen zu :		inciter qqn à
jn aufwiegeln zu :		inciter qqn à, soulever qqn contre
etc.		

Tab. 6: Parallélisme entre la sémantique des verbes et leurs programmes valenciels

Comme la dernière partie du tableau 6 le montre, le «nid» autour de *jemanden zu etwas ermuntern* peut être élargi par des verbes tels ceux imprimés en petit, qui ne font certes pas partie du vocabulaire de base, mais qui s'avèrent utiles à la compréhension (vocabulaire passif) ou à l'élargissement ciblé du vocabulaire de base. En outre, on ne peut pas ne pas voir qu'à la préposition allemande *zu* correspond le plus souvent la préposition *à*. Moins net est en revanche le parallélisme entre les deux langues dans le cas de *auf* (principalement *à*) et dans celui de *über* (principalement *de*).

Nous l'avons vu: les cas, phénomène difficile à maîtriser s'il en est, passent pour une catégorie grammaticale inconnue du français. Et comme au cours des dernières décennies le nombre de latinistes a considérablement diminué, le latin ne peut plus continuer de servir de «levier» pour expliquer le fonctionnement des cas en allemand. Dans ce contexte, l'approche dite pronominale de la complémentation verbale en français, prônée par le *Groupe Aixoise de Recherche en Syntaxe (GARS)* (cf. l'article de Blanche-Benveniste dans ce volume), s'avère non seulement très pertinente pour une meilleure compréhension du fonctionnement du français moderne, mais elle est également très utile pour préparer, chez les apprenants francophones, le terrain pour l'allemand, première langue étrangère enseignée en Suisse romande. Inutile de dire qu'il s'agit ici d'une «plus-value» extrêmement précieuse, si notre but est de réaliser l'objectif – aussi ambitieux que nécessaire – exprimé dans le titre du petit ouvrage publié par E. Roulet il y a une bonne vingtaine d'années: *Langue maternelle et langues secondes: vers une pédagogie intégrée*.

Bibliographie

- Béguelin, M.-J. (sous la direction de). (2000). *De la phrase aux énoncés: grammaire scolaire et descriptions linguistiques*. Bruxelles: De Boeck Ducleot.
- Blumenthal, P. (1997). *Sprachvergleich Deutsch-Französisch*. Tübingen: Niemeyer.
- Busse, W. & Dubost, J.-P. (1977). *Französisches Verblexikon. Die Konstruktion der Verben im Französischen*. Stuttgart: Klett-Cotta.
- Christen, H. & Näf, A. (2001). *Trausers, shoues und Eis – Englisches im Deutsch von Französischsprachigen*. In *Sprachkontakt, Sprachvergleich, Sprachvariation. Festschrift für Gottfried Kolde zum 65. Geburtstag*. (pp. 61-98). Tübingen: Niemeyer.
- Diehl, E., Christen, H., Leuenberger, S., Pelvat, I. & Studer, Th. (2000). *Grammatikunterricht: Alles für der Katz? Untersuchungen zum Zweitspracherwerb Deutsch*. Tübingen: Niemeyer.
- Ellis, R. (1994). *The study of second language acquisition*. Oxford.
- Engelen, B. (1975). *Untersuchungen zu Satzbauplan und Wortfeld in der geschriebenen deutschen Sprache der Gegenwart*. (2 tomes). Munich: Hueber.
- Feuillet, J. (1998). (éd.). *Actance et Valence dans les Langues de l'Europe*. Berlin: de Gruyter.

- Gfeller, E. (1992). *Cours moyen de langue allemande. Version compacte*. Neuchâtel: Messeiller.
- Lazard, G. (1998). Définition des actants dans les langues européennes. In J. Feuillet (éd.), pp. 11-146.
- Näf, A. (2001). Sprachlicher Kontrastmangel als Fehlerquelle. In P. Canisius, Z. Gerner & M. M. Glauning (éd.), *Sprache – Kultur – Identität. Festschrift für Katharina Wild zum 60. Geburtstag*. (pp. 231-253). Pécs.
- Näf, A. & Pfander, D. (2001). <Springing of> a <bruck> with an elastic <sail> – Deutsches im Englischen von französischsprachigen Schülern. *Zeitschrift für Angewandte Linguistik*, 35, 5-37.
- Nunan, D. (1996). Issues in second language acquisition research: examining substance and procedure. In W. C. Ritchie & T. K. Bhatia, *Handbook of second language acquisition*. San Diego.
- Odlin, T. (1989). *Language transfer*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Rotaetxe, K. (1998). Constructions triactancielles et datif. In J. Feuillet (éd.), pp. 391-456.
- Roulet, E. (1980). *Langue maternelle et langues secondes. Vers une pédagogie intégrée*. Paris: Hatier.
- Schanen, F. & Confais, J.-P. (1986). *Grammaire de l'allemand. Formes et fonctions*. Paris: Nathan.
- Vaillant, S. (1996). *Valenzfehler in der dt.-frz. Übersetzung beim Staatsexamen*. Thèse Fribourg en Brisgau.
- Vocabulaire de base allemand-français* (1972). Chatelnat, Ch. & Henzi, Th., Lausanne: Payot.

Figures de dialogisme et complémentation verbale dans des productions textuelles en FLE

Thérèse JEANNERET

Universités de Neuchâtel et Fribourg

This paper deals with the practices of quotation in texts written by students of French as a foreign language at university. Quotation is considered as a writing process which is composed by a segmentation operation in the source text and an insertion operation in the target text. Both works of decontextualization and recontextualization require the mastery of the verbal complementation. Didactically, the paper emphasizes the heuristic function of quotation in text elaboration: a quotation should be a resource for writing.

1. Thème de l'article

La réflexion proposée ici se fonde en premier lieu sur une linguistique du discours telle qu'elle est proposée par Moirand (1992), Peytard (1994), Moirand & Peytard (1992) qui postulent que tout sujet est situé dans un univers sémio-discursif et que, partant, tout discours ne peut s'appréhender que dans son rapport à d'autres discours. Plus précisément, on admet que «l'énonciateur ne se déclare original qu'en originant son message parmi la multitude des énonciations qui ont fait ou qui font son univers langagier» (Peytard 1994:69). Cette conception dialogique du discours a été conçue sur un «horizon didactique» et, comme telle, elle a façonné ma conception de l'enseignement de l'écriture à l'université, notamment en français langue étrangère, et cela de deux manières qui sont décisives pour l'étude menée ici: d'abord j'ai considéré comme crucial dans l'apprentissage de l'argumentation écrite que les apprenants¹ soient confrontés à une multitude de discours

1 Quand on réfléchit à l'enseignement et à l'acquisition des langues à l'université, on étudie de fait, à une très grande majorité, les comportements d'apprenantes: les langues à l'université sont (du moins du côté des étudiantes) une affaire très largement féminine. Pour ne pas contribuer à inscrire discursivement cette réalité et ouvrir la porte fascinante de l'enseignement/acquisition des langues à tous les hommes, je

portant sur l'ensemble des sujets à traiter. Il s'agit de nourrir leur univers sémio-discursif en français et de développer leurs aptitudes à la lecture, à la compréhension de tout genre de texte en français. Ensuite j'ai élaboré une didactique que l'on pourrait appeler un peu trivialement de «recyclage». Les apprenants ont été encouragés à produire un paragraphe, un mouvement concessif, un texte sur le modèle d'un autre (voir Jeanneret, à paraître), de multiples séquences didactiques leur ont été proposées pour développer leurs capacités à réutiliser comme ressources des textes de leurs alentours. Les réflexions méthodologiques de Moirand (notamment, 1992) ont également inspiré ma manière de réfléchir sur les ensembles formés par les textes que je propose en appui: thèmes semblables, genres différents, configurations discursives récurrentes qui en fondent la constitution puis qui, dans un second temps, influent sur la manière d'analyser et d'évaluer les textes produits à partir de ces ressources et des univers sémio-discursif qu'elles contribuent à former.

On comprend donc que l'élaboration d'un texte dans cette conception fait la part belle à l'intégration de ressources documentaires diverses provenant des textes (articles de journaux de toutes sortes, émissions de radio, de télévision, discussions en classe, etc.) proposés aux apprentis scripteurs et également de ceux qu'ils ont trouvés de leur propre chef². La construction du texte et de son sens passe ainsi par l'entrecroisement de différents discours, par leur instanciation en différentes figures «inscrivant de l'autre dans l'un» – pour parler comme Jacqueline Authier-Revuz³.

Dans cet article, je me propose d'analyser des textes produits par des étudiants alloglottes suivant ce type d'enseignement. Mes objectifs seront à la fois linguistiques et didactiques.

D'une part, je vais analyser ces textes du point de vue des pratiques de citation qu'ils présentent. En effet, s'il est aisé en les examinant de repérer différents modes d'insertion d'un discours tiers (qui vont de l'emprunt d'un syntagme nominal aux différentes formes de paraphrase, altérations de texte source, etc.), c'est **uniquement** à l'ensemble des procédés de renvoi explicite à un texte tiers que je m'intéresserai ici: les cas où le scripteur cite explicitement (c'est-à-dire en l'indiquant par des guillemets) un des textes tiers qu'il

choisis de considérer les termes d'*apprenant*, de *scripteur*, d'*étudiant*, etc. comme épécènes.

- 2 On trouvera dans Jeanneret, Capré & Vernaud (à paraître) une présentation de la recherche-action menée dans les départements de FLE des universités de Lausanne et de Neuchâtel qui porte sur cette méthodologie d'enseignement de l'argumentation écrite.
- 3 Par exemple dans *Ces mots qui ne vont pas de soi*, Larousse, 1995.

avait à sa disposition. Dans mon analyse de la citation, je m'efforcerai de décrire avec précision les modes d'articulation des deux actes énonciatifs que sont l'acte rapporteur et l'acte rapporté. C'est ici qu'interviendra la notion de complémentation qui me paraît fondamentale pour appréhender tant **le travail de segmentation** opéré par le scripteur dans le texte source que **le travail de contextualisation** de la citation effectué dans le texte en construction – et le terme *travail* ici est à comprendre à travers l'usage qu'en fait Compagnon (1979:37, 38): «La citation travaille le texte, le texte travaille la citation», et plus loin: «La citation n'a pas de sens en soi, parce qu'elle n'est que dans un travail, qui la déplace et la fait jouer».

Ce sont donc ici uniquement les différents modes de décontextualisation et de recontextualisation des segments sources que j'appelle *figures de dialogisme*⁴. Ma vision de la notion de complémentation est inspirée, quant à elle, des travaux de Blanche-Benveniste autour de la notion de *rection* (voir Blanche-Benveniste *et al.*, 1991). Celle-ci est utilisée ici à la fois en tant qu'outil d'interprétation s'exerçant sur des textes constitués et permettant la sélection puis l'isolement de segments textuels, opération que Compagnon (1979) appelle la *sollicitation* qui pousse à extraire, à *ex-citer*, et en tant qu'outil de production de textes permettant l'organisation dans des séquences complexes de fragments émanant de sources diverses. De ce point de vue, différentes opérations sont sous-tendues par la notion de rection: le marquage et l'ordonnancement des différents compléments, le choix d'une formulation (c'est-à-dire d'une actualisation des relations de rection) parmi un groupe de formulations possibles, etc., l'ensemble de ces opérations permettant d'organiser une rection du discours cité par le discours citant.

D'autre part, je considère que ces deux procédures de segmentation et de contextualisation sous-tendent un ensemble de compétences textuelles à la fois d'interprétation et d'élaboration que les scripteurs doivent maîtriser. Dans une perspective didactique cette fois, je vais m'attacher à étudier les différents problèmes rencontrés par les scripteurs dans le maniement des citations, ce qui me permettra de caractériser – par défaut en quelque sorte – différentes facettes de la compétence d'interprétation et d'élaboration nécessaires à la construction d'un texte.

4 Notons que dans la conception de l'analyse du discours défendue par Moirand et Peytard (*op. cit.*), la citation n'est spécifique que par le fait que le locuteur y marque explicitement une limite entre ce qu'il présente comme de lui et ce qu'il présente comme de la reprise de discours. On peut donc faire l'hypothèse que les procédures de segmentation et de contextualisation sont inhérentes à tout travail d'écriture, l'avantage de la citation, dans le contexte de la recherche présentée ici, étant de permettre de les appréhender avec précision.

2. Délimitation de l'objet de l'étude

Le corpus sur lequel se fonde cette étude est formé de vingt-six textes⁵ produits par des apprenants allogottes dans le cadre d'un cours d'expression écrite à l'université. Le thème de délibération proposé était celui de l'auto-défense et des cas où elle pouvait se justifier. Les apprenants s'étaient vus proposer sept documents traitant de différents aspects de l'autodéfense (faits divers liés à l'autodéfense, articles du code pénal suisse s'y rapportant, article présentant des modes d'«autodéfense de survie» dans des quartiers préterités en Haïti, etc.) et la consigne leur demandait d'utiliser ces documents comme sources pour le texte à produire. La spécificité de ce corpus réside ainsi dans la connaissance que j'ai d'une partie de l'univers discursif servant de terreau aux textes des apprenants. C'est uniquement par rapport à cette portion maîtrisable d'univers discursif que se définiront mes exemples de citation.

Cette étude porte donc sur ce que les scripteurs de ces vingt-six textes ont défini comme des *extérieurs discursifs* (Authier-Revuz, 1996), en les signalant par des guillemets et dont je peux retrouver la trace dans le corpus des textes sources qui leur ont été proposés. A ce critère formel (mise entre guillemets et identification de la source), j'ajoute un second critère interprétatif: je ne prendrai pas en compte ici les segments formés d'un lexème entre guillemets car dans ce cas je considère avec Authier-Revuz (1998) que les guillemets ne marquent pas une citation mais une valeur énonciative propre: le scripteur qui met un lexème entre guillemets, même s'il appartient au vocabulaire d'un texte de ses alentours marque une attitude énonciative par rapport à cet élément⁶. On distinguera donc les unités lexicales entre guillemets des séquences qui seules me concerneront ici. En effet, cette étude porte spécifiquement sur l'articulation entre discours citant et discours cité en tant qu'elle implique une alternance de plans d'énonciation différents dont il va s'agir de réussir l'intégration. On verra que ces citations surviennent selon deux modes différents: d'une part dans un contexte linguistique comportant un ou des indices d'un acte de parole, tels qu'un verbe de dire, etc., et d'autre part dans des contextes moins explicitement caractérisés où une rupture de plans énonciatifs est envisageable. Dans l'un comme dans l'autre cas, on étudiera la manière dont le discours cité se trouve enchâssé dans ce que j'appelle le

5 Pour cette étude, je ne me base que sur les données recueillies à l'Ecole de français moderne, université de Lausanne, par Raymond Capré et Dominique Vernaud: merci à eux!

6 «La citation n'est que *l'une* des interprétations par lesquelles on peut discursivement répondre à cette «instruction d'interprétation» (ou à ce «creux interprétatif») dont un guillemet accompagne un élément X.» (Authier-Revuz, 1996:102).

domaine du discours citant en m'inspirant de la dénomination de *domaine verbal* de Blanche-Benveniste (ce numéro), défini comme la sphère des compléments régis par le verbe.

En effet, une citation est toujours en même temps une frontière inscrite dans le texte en cours et une couture réussie – plus ou moins dans le cas de textes d'apprentis scripteurs. Tant la délimitation de la citation que sa greffe dans le texte hôte relèvent, à mon sens, d'une étude syntaxique approchant les opérations de segmentation et d'insertion en termes d'autonomisation syntaxique, d'une part, et de complémentation syntaxique, d'autre part.

D'un point de vue sémantique, la citation sous-tend toujours une double lecture: d'une part, elle est signe d'un autre acte d'énonciation et d'un autre énoncé et d'autre part, elle est insérée dans l'acte d'énonciation en cours. Il me semble que l'on peut rapprocher ce double fonctionnement sémiotique de la *connotation autonymique* (Rey-Debove 1978). Dans cet article, l'étude de la manière dont le domaine du discours citant régit le discours cité s'appuie sur cette interprétation en connotation autonymique de la citation: le discours cité ne peut être un «simple» autonyme, qui serait intégré de fait comme nom, ni un segment seulement en usage qui n'exhiberait aucune procédure d'insertion particulière. C'est ce statut sémiotique complexe qui fait, à mon sens, l'intérêt des études de l'articulation entre discours citant et cité.

L'étude présentée ici se veut tout à fait empirique: j'envisagerai la citation, les modes d'articulation entre discours citant et cité qu'elle propose, les fonctions qu'elle remplit dans le texte, etc. uniquement à travers les exemples identifiés dans mon corpus. Je n'écarte pas, bien sûr, l'hypothèse que des aspects de la citation m'échappent ainsi complètement, je me contente d'une description la plus exhaustive possible des cas de mon corpus.

L'examen des vingt-six textes permet de saisir la citation sous trois aspects: d'abord **sa délimitation**, c'est-à-dire les opérations de segmentation qui font que l'on isole une séquence dans un texte pour en faire une citation; ensuite **son insertion** proprement dite **dans le texte hôte**, c'est-à-dire les différentes formes de complémentation que la citation actualise; enfin **ses fonctions dans l'économie du texte hôte**.

Dans la suite de cet article, les différents exemples viendront illustrer l'un ou l'autre de ces trois aspects. Mais pour avoir l'occasion de mettre en évidence leur articulation et d'en détailler les modalités, je commencerai par parcourir l'ensemble des problèmes posés par l'opération de citation en examinant en détail l'exemple (1) qui permet de cumuler les trois aspects.

3. Analyse d'un exemple

Exemple 17:

<p>En revanche prendre des précautions est l'une des directives majeures de la police cantonale. De plus en cas de danger, ne pas chercher le conflit, mais fuir si possible et avertir rapidement la police.</p>	<p>Il faut avoir des droits agir en conformité avec la conscience et l'honneur. Nous sommes tous des êtres doués de raison. Et si la police nous conseille «en cas de danger, ne pas chercher le conflit, mais fuir si possible et avertir rapidement la police»⁸, il est clair qu'en réalité la possibilité de fuir ou avertir la police a lieu très rarement. Donc ce n'est que la personne concrète dans la situation concrète qui doit prendre une décision.</p>
---	---

En préambule, on remarquera que la séquence isolée dans le texte source ne correspond pas à une phrase graphique: dans l'ensemble du corpus on ne trouve qu'un cas d'une phrase graphique citée telle quelle par les scripteurs [il s'agit de l'exemple (8)]. Cette observation rend crucial l'examen des processus de segmentation dans les textes sources mis en œuvre par les apprenants. Pour cet exemple, la citation est sélectionnée dans un paragraphe qui laisse deviner une pluralité de voix: en effet on entend derrière le discours du journaliste celui de la police. Le choix de la scriptrice de reformuler le syntagme *une des directives majeures de la police* (syntagme qui «ouvrait» un espace plurivocal) en *la police nous conseille* organise plus explicitement l'attribution des segments textuels aux deux voix: dans son texte en effet, les trois infinitifs nominalisés sont explicitement attribués à la police. Le fait que la citation soit intégrée sans la marque de complémentation *de* (au contraire de l'exemple (2), par ailleurs très proche) donne l'impression – qu'une ponctuation de deux points viendrait renforcer – que la scriptrice a choisi de rapporter au discours direct. Cela permet d'observer qu'un des problèmes que présente ce paragraphe dans le texte de l'étudiante porte sur ce que Loufrani (1982) appelle *l'effet de citation*, désignant par là les

-
- 7 Je présenterai mes exemples sur deux colonnes: dans la colonne de gauche, on trouvera le texte source et, dans celle de droite, le texte du scripteur. Les références précises des différents articles sont disponibles dans Jeanneret *et al.* (à paraître).
- 8 Les scripteurs indiquent souvent de quels textes ils ont tiré leur citation dans un souci d'honnêteté et probablement également pour faciliter la recherche à laquelle ils savaient être en train de participer. Je prends sur moi de supprimer ces renvois qui rendent la citation moins naturelle. En revanche je ne fais aucune correction d'aucune nature dans ces textes.

modifications des désignations des personnages, lieux, etc. entraînées par la citation et imposant notamment des commutations pronominales. Dans cet exemple, on constate que le fait d'introduire la citation par *la police nous conseille*, imposerait que, dans un discours cité direct, il soit référé à la police par un pronom de première personne: *nous avertir rapidement*. En effet, dans le texte original les deux occurrences du syntagme nominal *la police cantonale* puis *la police* renvoient à deux instances différentes: la première désigne un référent particulier, dans la seconde, il s'agit d'un générique. C'est cette diversité référentielle que la scriptrice ne parvient pas à maîtriser.

Ainsi, si la citation se distingue des discours direct et indirect en ce qu'elle n'est pas redevable à un ensemble plus ou moins fini d'introducteurs (se rapprochant par cette unique propriété du discours indirect libre), elle peut être néanmoins introduite par un verbe de discours, en particulier quand elle est sélectionnée alors qu'elle a les apparences ou la forme d'un discours attribué dans le texte source. On peut faire l'hypothèse que sa délimitation – ou en tout cas sa localisation – en tant que discours autre (ou potentiellement autre) dans le texte source en fait un candidat tentant à la citation. Logiquement on remarquera alors que les segments qui dans le texte source sont déjà des citations seront à leur tour des candidats à la citation, de même que les titres d'articles, les légendes de photos, etc., bref, l'ensemble de tout ce qui dans un texte source est déjà plus ou moins calibré comme indépendant syntaxiquement et énonciativement.

Dans les cas de citation de discours attribué, il se pose le problème de savoir si la citation doit être intégrée en discours direct ou indirect. Dans le cas de l'exemple (1), on a vu qu'une intégration au discours direct pose un problème d'effet de citation. On peut remarquer qu'au discours indirect elle soulève le problème correspondant: *la police* en tant que générique comme sujet du verbe introducteur contraindrait un pronom complément de troisième personne *l'avertir rapidement*. De plus, une intégration en mode indirect avec le verbe *conseiller* en verbe introducteur pose toute une série de problèmes: d'abord le segment choisi comprend une coordination à trois termes: *ne pas chercher le conflit, fuir, avertir la police*. Si cette liste doit être régie par un verbe à subordination pivot (Blanche-Benveniste 1982) tels que *conseiller, convaincre*, il faudra insérer trois fois la marque *de* et retoucher ainsi l'ensemble du schéma syntaxique⁹. On aborde là un problème qui lie complémentarité et citation. Un segment discursif bon candidat à la citation ne devrait pas être coordonné ou devrait (s'il l'est) être intégré en segment indépendant – comme îlot – sans être régi comme complément dans le texte hôte. Ainsi il semble y

9 Notons cependant que la scriptrice de l'exemple (2) trouvera une autre solution (voir ci-dessous).

avoir une tension entre deux propriétés qui font d'un segment de texte un bon candidat à la citation: d'une part il est important qu'il soit complet, donc potentiellement indépendant de sa suite (Jeanneret 1999), et d'autre part, sa complétude même est en soi source de difficulté d'intégration, plus spécifiquement d'intégration comme discours régi.

Du point de vue de l'économie argumentative du paragraphe qu'elle conçoit, la scriptrice a besoin des notions de «fuite» et de «recours à la police» qui permettraient, d'après elle, de contourner le problème de l'autodéfense pour ensuite les écarter comme des solutions survenant rarement et en tirer la conclusion qu'il est en général nécessaire d'affronter une situation où il faut opter pour l'autodéfense ou non. On observe donc une modification de la fonction argumentative du segment: dans le texte source il est présenté comme une solution tandis que la scriptrice l'intègre pour en démentir le caractère opératoire.

Cet exemple (1) a permis de mentionner un certain nombre d'éléments qui concernent la citation et les différents aspects qu'elle recouvre: du point de vue de sa délimitation dans le texte source, du point de vue de son insertion dans un schéma syntaxique en cours enfin du point de vue de son économie dans l'argumentation en cours. Je vais maintenant revenir sur chacun de ces aspects en proposant d'autres exemples.

4. La délimitation de la citation dans le texte source

L'idée que certains segments textuels, présentant des caractéristiques de complétude relative tant syntaxique que sémantique, sont de bons candidats à la citation est confirmée par la récurrence observable dans le corpus de mêmes segments choisis par différents scripteurs comme citation. Ainsi, la citation de l'exemple (1) est-elle également isolée par la scriptrice de l'exemple (2), et introduite avec le même verbe *conseiller*.

Exemple 2:

<p>En revanche prendre des précautions est l'une des directives majeures de la police cantonale. De plus en cas de danger, ne pas chercher le conflit, mais fuir si possible et avertir rapidement la police.</p>	<p>La police cantonale conseille de «ne pas chercher le conflit, mais fuir si possible et avertir rapidement la police».</p>
---	--

Dans cet exemple, cependant, la scriptrice choisit un mode d'articulation entre discours rapporteur et rapporté qui inscrit explicitement le discours rapporteur comme recteur: elle insère en effet la marque de complémentation *de* devant le segment guillemeté en prenant la citation «en une fois». Elle traite de ce fait l'ensemble de la citation comme un segment autonome, ayant son économie

propre, et en accentue par là l'interprétation comme autonome. Dans des exemples de ce genre, où le fragment candidat à une citation actualise une coordination, seul le mode d'intégration choisi dans l'exemple (2) permet une citation. Dans ce cas en effet, l'utilisation de la citation comme un tout non segmentable institue une suspension du schéma syntaxique du discours citant et met en évidence le caractère de signe de la citation, et de là son fonctionnement sémiotique en connotation autonymique. L'autre solution, consistant à désarticuler le schéma syntaxique de la citation auquel il a été fait référence dans la discussion de l'exemple (1) conduit de fait à renoncer à une citation et à choisir plutôt une reformulation.

La délimitation d'un segment à des fins de citation conduit à le décontextualiser et impose de le recontextualiser dans le texte hôte. On remarque que le contexte d'origine d'une citation influence les aménagements du contexte d'accueil. Ainsi dans les exemples (1) et (2) le syntagme *directive* est-il reformulé en *conseiller*. La recontextualisation est ainsi limitée. Cela tient en partie à la méthodologie suivie qui permet à l'apprenant de puiser dans une série de textes qui ont tous un rapport thématique avec le texte qu'il est en train d'écrire. Mais cela indique sûrement aussi que la construction du texte, l'ordonnancement des arguments, etc. se fondent également sur les souvenirs des scripteurs et que leurs textes glissent progressivement vers du déjà lu. On peut faire l'hypothèse que c'est une des motivations à la citation: se rendre compte que son texte en rencontre un autre et alors organiser explicitement cette rencontre par une citation. Ces réflexions amènent à dissoudre quelque peu la frontière entre la citation et l'ensemble des procédés d'intégration d'un discours dans un autre. Cela plaiderait pour une approche plutôt scalaire de la citation dans la construction du texte, dans laquelle elle apparaîtrait comme une étape marquée formellement par des guillemets dans un ensemble de processus englobants, d'intégration progressive de séquences dans un texte autre. Cela dit, une frontière nette existe: la citation est bornée par des guillemets et, à ce titre, explicitement marquée comme autre par le scripteur, à l'exclusion des autres procédés, et c'est ce qui permet son interprétation en connotation autonymique.

Dans l'exemple suivant, la citation est segmentée de facto en tant qu'étant elle-même une citation. Il y a là ce que l'on pourrait appeler une *citation rapportée*:

Exemple (3):

<p>[...] la notion d'autodéfense que le Robert définit comme «la défense par les moyens dont on dispose» et par extension comme «la défense de soi-même par soi-même».</p>	<p>L'autodéfense définit par le Robert comme «la défense de soi-même par soi-même» – quand est-ce qu'on peut la juger d'être «justifiée»?</p>
--	---

Dans ce cas de citation d'une citation, le segment cité a la forme d'un syntagme nominal régissant deux arguments actualisés. Comme tel, il présente une autonomie qui le rend apte à former une citation. La citation remplissait dans le texte source une fonction de définition et est reprise telle quelle et avec la même fonction par le scripteur. Il s'agit ici de la première phrase du texte de l'apprenant et d'une tentative de reformulation du titre pour en faire un objet de délibération.

Notons en passant que ces phénomènes de citation de citation sont très courants et accèdent l'idée chère à Montaigne que « nous ne faisons que nous entregloser » – pour utiliser à mon tour une citation qui est souvent citée¹⁰!

Un autre aspect lié à l'introduction d'une citation en tant que discours rapporté porte sur la dénomination qui en est faite pour l'introduire. En effet, un exemple comme (4):

Exemple (4):

<p>[...] la notion d'autodéfense que le Robert définit comme « la défense par les moyens dont on dispose » et par extension comme « la défense de soi-même par soi-même ».</p>	<p>Pour la définition de l'autodéfense le Robert donne en plus la tournure « défense par les moyens dont on dispose ». Or il se pose la question si chaque moyen dont on dispose peut être utilisé pour que l'autodéfense est encore justifiée.</p>
--	---

met en évidence l'importance des termes métalinguistiques permettant d'annoncer la citation qui, de fait, participent de son intégration. Le choix d'un terme – ici le mot *tournure* que le mot *formule* remplacerait avantageusement – sous-tend une opération cognitive qui permet de passer de la matérialité empirique du dit à sa dénomination conceptuelle. Ce type d'opération, attaché par Vigner (1991) au résumé, me paraît également participer des modes d'insertion d'une citation dans un discours rapporteur.

Dans l'exemple (5), c'est le titre d'un fait divers qui est utilisé comme citation:

10 Comme le dit Compagnon (1979:58): «[il faut] accorder que certaines phrases soient dites signes, dans l'interdiscursif, très précisément parce que, si leur énonciation est toujours unique, leur énoncé, d'être répété, fait signe»...

Exemple (5):

<p>Société: Incommodé par la fumée d'un grill, un retraité tue son voisin espagnol.</p> <p>[titre de l'article]</p>	<p>Pourtant il y a des excès, comme les cas d'un suisse retraité qui habitait à Galgenen et qui «incommodé par la fumée d'un grill, [il] tue son voisin espagnol». L'excuse donnée que c'était qu'il a pensé que la victime était un yougoslave. L'autodéfense ne peut jamais être acceptable dans ce cas là, car une fumée n'est pas une raison pour que nous tuons quelqu'un, de même que le fait d'être yougoslave, espagnol ou suisse ne soutient pas cette action.</p>
---	---

Cela met en évidence une tension dans les différentes stratégies de délimitation: d'un côté, la sélection d'un fragment déjà autonome (tel qu'un titre) facilite le travail de segmentation. Mais d'un autre côté, de par son autonomie même, le segment sera difficile à recontextualiser dans le texte cible. Ici il y a manifestement conflit entre la forme syntaxique autonome du segment source (évidemment liée au fait qu'il s'agit du titre du fait divers) et la forme syntaxique imposée par la construction syntaxique choisie par la scriptrice.

Cet exemple (5) me permet d'aborder le second aspect relatif à la citation: la manière dont le discours cité est intégré dans le discours rapporteur.

5. L'insertion de la citation dans le texte

Dans cette section, j'examinerai l'insertion proprement dite de la citation dans un schéma syntaxique et les tentatives éventuelles d'adaptation du segment à la construction en cours. Dans l'exemple (5), le discours cité est coordonné par la scriptrice à la première relative *qui habitait*: le parallélisme induit par la coordination imposerait une seconde relative *et qui [tue son voisin espagnol]*. La cause exprimée dans la participiale serait alors rejetée en fin de construction et reformulée au moyen de *parce que*, entre autres solutions. Comme la scriptrice utilise le mot *retraité* en amont de la citation (ce qui est une autre manière d'organiser une continuité entre la citation et les autres modes d'intégration d'un discours autre), elle tente une opération de commutation avec le pronom *il*, qu'elle neutralise dans un second temps par une mise entre crochets pour tenter de l'adapter au contexte syntaxique. Cette adaptation n'est pas très heureuse même si elle est syntaxiquement correcte, indépendamment de la non concordance temporelle entre les verbes des deux relatives: *a tué* s'imposerait ici (je reviendrai au problème de la concordance des temps entre discours citant et cité).

L'exemple suivant – comme les exemples (1) et (2) puis (3) et (4) – montre que ce sont souvent les mêmes segments qui sont choisis comme citation.

Dans l'exemple (6), c'est à nouveau ce titre d'un fait divers de l'autodéfense que le scripteur tente d'utiliser en citation:

Exemple (6):

<p>Société: Incommodé par la fumée d'un grill, un retraité tue son voisin espagnol.</p> <p>[titre de l'article]</p>	<p>Cela explique notamment pourquoi un homme peut entrer dans un parlement cantonal (Zug) et arroser les députés de balles et que «incommodé par la fumée d'un grill, un retraité tue son voisin espagnol».</p>
---	---

Ici l'insertion de la citation dans le schéma syntaxique en cours pose elle aussi problème. Le schéma syntaxique présente une coordination de verbes recteurs à partir du modal *peut*: *peut entrer et arroser*, la citation vient donc en troisième terme de coordination. Dans un cas de ce genre, il ne me semble pas impossible de sortir du schéma modal + infinitif et d'utiliser la souplesse de la coordination en *et* (voir Lambert, 1991) pour articuler, en hyperbate au premier ensemble des deux verbes à l'infinitif, un second ensemble, formé d'un seul terme et organisé syntaxiquement en complétive¹¹. Le problème est à nouveau posé par la participiale antéposée qui gagnerait à être postposée et reformulée adéquatement.

A côté de l'insertion dans le schéma syntaxique proprement dit, se posent également, lors de l'insertion de la citation dans le texte hôte, des problèmes d'adaptation aux repères temporels et énonciatifs. Ainsi dans l'exemple (7), le réglage des rapports temporels en fonction des décalages énonciatifs provoqués par le détachement d'une séquence puis son insertion dans un autre univers n'est pas réalisé:

11 Ceci dit, le schéma syntaxique ainsi actualisé reste assez problématique. On voit que les intégrations syntaxiques dans le texte hôte sont souvent un peu à la limite de ce que la norme tolère. Je me demande si le fait qu'il s'agisse d'une citation, donc, de fait, d'une construction intégrant de l'autre en soi, ne modifie pas les jugements normatifs en les assouplissant.

Exemple (7):

<p>Dans un communiqué elle [l'association romande contre le racisme] indique «qu'en tuant un homme qu'il croyait à tort Yougoslave, ce citoyen criminel a accompli le non-dit des politiques d'Etat qui, comme c'est le cas en Suisse, discriminent selon leur origine, les candidats à l'immigration.»</p>	<p>Malheureusement on vit dans une société remplie d'agressions et de violences et on a pas toujours l'occasion de se défendre où encore réagir avec lucidité. Comme dans le cas d'un jeune Espagnol tué par son voisin; un retraité qui se sent «agressé» par la fumée d'un gril. Il décide de prendre son fusil et de tirer sur ce jeune homme «qu'il croyait à tort Yougoslave». Sans doute on peut parler ici plutôt de la vengeance que de l'autodéfense.</p>
---	--

Le texte source présente le procès *croire* dans un imperfectif aux contours indéfinis et le fixe dans le passé de l'événement par rapport au moment de l'énonciation, venant en commentaire. Par ailleurs l'expression *à tort* dénote d'une évaluation après coup qui est le fait du journaliste et plus généralement des commentateurs du fait divers. Mais, dans son nouveau contexte, le meurtre est rapporté dans son actualité: le meurtrier *décide de prendre son fusil et de tirer*. Ces deux procès *prendre son fusil, tirer* sont contemporains de la conception de l'action (*décide*) et de l'opinion du retraité: il *croit* (à ce moment-là) que le jeune homme est yougoslave. Le choix de citer ce segment impose au scripteur un changement de plan énonciatif: il s'agit de passer d'un commentaire évaluatif sur l'action à l'actualité de l'action du point de vue du retraité. Cela impliquerait à mon sens de passer au présent et de renoncer à l'adverbe modalisateur *à tort*¹².

Cet exemple, comme l'exemple (5), met ainsi en évidence le problème de la gestion des localisations temporelles et des prises en charge énonciatives des différents procès cités. Le scripteur doit en effet réorganiser l'ancrage temporel et le contour aspectuel en fonction des verbes compris dans la citation qui colorent les différents procès rapportés et sous-tendent différents points de vue. De plus, il doit se montrer capable d'exploiter les espaces énonciatifs aménagés pour diversifier les points de vue et mettre en scène d'éventuelles confrontations. C'est à ce prix qu'une véritable délibération se mettra en place.

12 Notons que l'on pourrait accepter la citation telle qu'elle apparaît dans cet exemple, si le scripteur utilisait dans la suite l'espace énonciatif de la distance et de l'évaluation postérieure de l'action créé par l'imparfait et l'expression *à tort*.

6. Fonctions de la citation dans le texte hôte

Les fonctions que peut jouer une citation dans un texte déterminent son intégration à un niveau d'organisation plus global que les aspects locaux de son insertion dans un schéma syntaxique. On identifie dans le corpus les rôles suivants pour la citation: une citation peut venir en argument pour une idée – je parlerai de *fonction argumentative* de la citation. Dans ce cas elle fait progresser l'argumentation. Deuxièmement, une citation peut venir en appui pour contribuer à une définition: les exemples (3) et (4) illustrent ainsi la *fonction définitoire* que j'attribue à la citation dans ces cas.

L'exemple suivant, qui reprend en élargissant son contexte l'exemple (2), permet de montrer deux occurrences de citations à fonction argumentative. La première occurrence pose un problème d'identification de la source énonciative qui ruine un peu son efficacité argumentative:

Exemple (8):

<p>Même les armes à feu factices sont à éviter, car si l'agresseur brandit une arme réelle, la vue d'un simple pistolet d'alarme (ou en plastique) peut l'inciter à tirer, puisqu'il ne sait pas si elle est réelle ou non.</p> <p>[...]</p> <p>En revanche prendre des précautions est l'une des directives majeures de la police cantonale. De plus en cas de danger, ne pas chercher le conflit, mais fuir si possible et avertir rapidement la police.</p>	<p>Certains sont convaincus que seule une arme peut écarter le danger de la manière la plus sûre. Je ne suis pas d'accord avec cette opinion. «Même les armes à feu factices sont à éviter, car si l'agresseur brandit une arme réelle, la vue d'un simple pistolet d'alarme peut l'inciter à tirer, puisqu'il ne sait pas si elle est réelle ou non.»</p> <p>Donc il faut prendre des précautions. La police cantonale conseille de «ne pas chercher le conflit, mais fuir si possible et avertir rapidement la police.»</p>
--	---

Le problème rencontré par la scriptrice tient à sa tentative d'utiliser une énonciation sans auteur identifiable en la recontextualisant pour la faire appuyer un point de vue *je ne suis pas d'accord* qui est, lui, clairement assumé. On assiste là à une complexification des instances énonciatives du paragraphe cible par rapport au paragraphe source. En effet, il s'agit d'une tentative d'organiser une confrontation de points de vue et de la faire se conclure par une conclusion: *donc il faut prendre des précautions*. Dans cet exemple, la citation pourrait se montrer comme une ressource réelle pour la scriptrice, lui permettant d'exploiter, en l'articulant à d'autres, une nouvelle instance énonciative. Il lui faudrait simplement pouvoir l'identifier dans son texte. Dans la seconde citation, la scriptrice maintient le schéma argumentatif du texte source: la citation vient en argument pour *les précautions à prendre*.

L'exemple (9) permet de mettre en évidence une fonction définitoire de la citation et un nouvel aspect de son intégration: sa réutilisation dans la suite du

texte. L'exemple présente dans un premier temps une citation du code pénal suisse avec une retouche syntaxique (suppression d'un terme coordonné) de la citation pour l'intégrer au schéma syntaxique en cours:

Exemple (9a):

Celui qui est attaqué sans droit ou menacé sans droit d'une attaque imminente a le droit de repousser l'attaque par les moyens proportionnés aux circonstances; le même droit appartient à des tiers	Qu'est-ce que la loi suisse dit? Tout d'abord personne n'a pas le droit d'attaquer une autre personne, mais «celui qui est attaqué sans droit [...] a le droit de repousser l'attaque par des moyens proportionnés aux circonstances; le même droit appartient à des tiers».
--	--

Dans un second temps, le scripteur segmente dans sa propre citation et réutilise l'expression «proportionnés aux circonstances» seule pour en discuter le sens. Le fonctionnement autonymique de l'expression est de cette manière privilégié dans l'exemple (9b):

Exemple (9b):

«Proportionnés aux circonstances» ne veut donc pas dire qu'on peut tirer sur son voisin à cause d'irritation par la fumée d'un barbecue.
--

On aborde ainsi un aspect qui tient au dialogue qu'un texte peut organiser avec lui-même, en articulant des niveaux et inter- et intradiscursif.

Dans un troisième temps le scripteur réutilise la même expression – en la modifiant comme pour l'instancier au contexte particulier: *la circonstance* – mais sans la signaler comme citation cette fois:

Exemple (9c):

<p>Au Locle, un forcené a récemment tiré des coups de feu lors d'une fête, blessant un homme. En Suisse alémanique, un individu allergique aux étrangers a abattu un père de famille espagnol. Les drames impliquant des armes à feu sont-ils en recrudescence?</p> <p>Ces cas restent rares. Ces événements suscitent beaucoup d'échos et on a vite fait d'en tirer des tendances.</p>	<p>Un autre exemple qui n'est pas <u>proportionné à la circonstance</u> est celui d'un septuagénaire qui tue son voisin après celui ci l'a importuné en frappant contre sa porte. Comment peuvent les gens tirer aussi facile sur quelqu'un qui les irrite? Selon Martin Killias, criminologue lausannois, c'est parce que les Suisses ont très facilement accès aux armes qu'ils les donc utilisent. Martin dit que les cas précédents sont rares et que «ces événements suscitent beaucoup d'échos et on a vite fait d'en tirer des tendances». C'est vrai, bien sûr, mais le fait reste que les cas se produisent et qu'ils ne restent pas seuls.</p>
---	--

Ce phénomène de dialogisme interne au texte manifeste un processus d'appropriation qui me paraît intéressant tant au point de vue de la construction du texte qu'au point de vue de l'acquisition de nouveaux moyens langagiers: on aurait là une version écrite et monogale de la *séquence potentiellement acquisitionnelle* (de Pietro, Matthey & Py, 1989) dans laquelle l'*input* est représenté par le texte source, la *prise* par les deux premières citations, alors que la réutilisation sans guillemets indiquerait une *saisie* (c'est-à-dire une vraisemblable acquisition). Du point de vue de la constitution du texte du scripteur, on notera une réexploitation dynamique de la citation qui devient une réelle ressource pour le texte.

La seconde citation que donne à voir cet exemple (9c) s'appuie sur un interview paru dans la presse écrite: elle survient dans le cours d'un discours indirect dans lequel le scripteur reformule les propos que le journal attribue à M.K. Cette insertion de discours entre guillemets dans un discours indirect a été décrite sous le nom d'*îlot textuel* par Authier-Revuz (1996). Il s'agit dans la terminologie de cette auteure d'*un îlot textuel en discours associé*: le scripteur fait surgir les mots attribués à M.K. dans le cours d'une évocation des propos du même homme. On remarquera, comme pour l'exemple (2), que le segment cité est autonomisé comme un tout, c'est-à-dire que le complémenteur *que* n'est pas inséré dans la citation mais seulement à son début et que le scripteur n'élucide pas l'identité du *om*¹³. On notera qu'avant la citation, le scripteur a déjà évoqué le contenu des propos de M.K.: *selon Martin Killias*. Cet exemple permet ainsi d'observer comment un texte source peut être utilisé de différentes manières pour permettre à un scripteur de construire une délibération sur l'autodéfense en recourant à deux textes sources différents, un article de loi d'une part et l'interview d'un criminologue d'autre part.

7. Enjeux didactiques de la citation dans l'écriture du texte argumentatif

Au terme du parcours de ces différents exemples, il me paraît nécessaire de revenir aux enjeux didactiques qui sous-tendent cette réflexion sur la citation.

On remarquera en premier lieu que la dimension FLE dans la maîtrise des trois aspects clés relatifs à la citation n'est probablement pas décisive: bon nombre des problèmes qui ont été évoqués ici se poseraient sûrement à des scripteurs francophones, notamment dans la maîtrise de l'écrit théorique (voir, par exemple, Boch & Grossmann, 2001). De même que l'étude de la conversation exolingue a éclairé certains aspects de la conversation en général,

13 On conviendra ici de considérer comme une maladresse ce que d'aucuns verraient comme un cas d'hybridation de représentation d'un discours autre.

l'étude de la citation en FLE sert en quelque sorte d'effet de loupe pour saisir d'une manière générale un ensemble de difficultés relatives à la maîtrise de cette opération dans l'écriture.

Du point de vue du rôle que l'on fait jouer à la citation, on dira que c'est une conception de la citation comme *heuristique* (Boch & Grossmann, *op.cit.*) qui est à la base de l'étude menée ici: pour moi, la citation génère des idées et à ce titre elle est une **ressource** pour le texte. Il me semble que les textes formant ce corpus présentent de ce point de vue une sous-utilisation de la citation: trop rarement la citation semble réellement aider à établir dans le texte un véritable dialogue de points de vue. Les scripteurs ont tendance à envisager les textes qu'on leur a présentés comme source statique, comme des expressions instanciées si fermement à des contenus et à des configurations qu'elles en sont indissociables et qu'elles ne peuvent qu'être transposées telles quelles. Cette peinture un peu négative est évidemment très induite par le choix qui a été fait ici de n'envisager que la citation et il est sûr qu'un regard sur l'ensemble des pratiques d'utilisation des textes sources permettrait de nuancer très fortement ces propos, ainsi que les exemples (8), puis (9) dans ses trois étapes, le laissent présager.

Enfin, du point de vue des activités de remédiation, Vernaud (1985) insiste sur l'importance dans l'activité écrite de dissertation de la construction par le sujet d'une position énonciative et met en évidence son importance pour maîtriser la citation. L'enseignement de la citation pourrait ainsi initier une didactique du positionnement énonciatif: parce qu'elle marque explicitement une frontière énonciative, la citation favorise l'observation de différents systèmes énonciatifs. De ce point de vue, la didactique de la citation est une entrée sur les marques de l'énonciation. Une séquence didactique pourrait alors suivre le développement de cet article: apprendre à repérer et à segmenter des candidats à la citation, apprendre à les insérer dans un schéma syntaxique, apprendre à utiliser la citation dans la construction du texte et, enfin, apprendre à construire et à poser des points de vue par rapport à celui exprimé dans la citation.

Bibliographie

- Authier-Revuz, J. (1996). Remarques sur la catégorie de «l'îlot textuel». *Cahiers du français contemporain*, 3, 91-115.
- (1998). Le guillemet, un signe de «langue écrite» à part entière. In J.-M. Defays, L. Rosier & F. Tilkin (éd.), *A qui appartient la ponctuation?* (pp. 373-388). Bruxelles: Duculot.
- Blanche-Benveniste, C. (1982). Examen de la notion de subordination. *Recherches sur le français parlé*, 4, 71-115.
- (éd.) (1991). *Le français parlé. Etudes grammaticales*. Paris: Editions du CNRS.

- Boch, F. & Grossmann, F. (2001). De l'usage des citations dans le discours théorique. Des constats aux propositions didactiques. *LIDIL*, 24, 91-111.
- Compagnon, A. (1979). *La seconde main*. Paris: Le Seuil.
- De Pietro, J.-F., Matthey, M. & Py, B. (1989). Acquisition et contrat didactique: les séquences potentiellement acquisitionnelles de la conversation exolingue. In D. Weil & H. Fugier (éd.), *Actes du troisième Colloque régional de linguistique* (Université de Strasbourg). (pp. 99-124).
- Jeanneret, Th. (1999). *La coénonciation en français. Approches discursive, conversationnelle et syntaxique*. Berne: Peter Lang.
- (à paraître). Formes diverses de ressources textuelles pour la construction du texte. *Travaux de didactique en français langue étrangère*.
- Jeanneret, Th., Capré, R. & Vernaud, D. (à paraître). *Ecriture du texte en français langue étrangère. Procédés d'intégration et de textualisation de ressources documentaires*.
- Lambert, F. (1991). Observations sur la coordination par et en français. *Cahiers de grammaire*, 16, 73-102.
- Loufrani, C. (1982). Qui parle de qui. *Recherches sur le français parlé*, 4, 175-191.
- Moirand, S. (1992). Des choix méthodologiques pour une linguistique de discours comparative. *Langages*, 105, 28-41.
- Moirand, S. & Peytard, J. (1992). *Discours et enseignement du français*. Paris: Hachette.
- Peytard, J. (1994). De l'altération et de l'évaluation des discours. In S. Moirand, A. Ali Bouacha, J.-C. Beacco & A. Collinot (éd.), *Parcours linguistiques de discours spécialisés*. (pp. 69-84). Berne: Peter Lang.
- Rey-Debove, J. (1978). *Le métalangage*. Le Robert.
- Vernaud, D. (1985). Les paroles d'autrui. *Etudes de lettres*, 127-136.
- Vigner, G. (1991). Réduction de l'information et généralisation: aspects cognitifs et linguistiques de l'activité de résumé. *Pratiques*, 72, 33-54.

Faut-il simplifier les règles d'accord du participe passé?

Marie-José BÉGUELIN

Université de Neuchâtel

Délégation à la langue française de Suisse romande (DLF)

It is very difficult spelling correctly the past participle in French, because the agreement is conditioned by complex rules mobilizing the much debated 'direct object' notion. This article aims to present several solutions – presently under discussion – with the idea of simplifying the direct object agreement formulation or rules content. Whatever is the selected option, it is showed that a reappraisal will only cause local effects; it would inevitably affect the grammatical discourse's various fields, especially the complements doctrine. A possible introduction of a simplification should otherwise be based on a better knowledge of the way the speakers spontaneously make their participles agrees in writing or orally. Finally, if we don't want this going unheeded, each spelling simplification plan should require previous suitable measures to prepare social conditions of its establishment.

0. Introduction

Le Conseil supérieur de la langue française de Belgique vient de mettre en discussion, à l'échelle internationale, un projet de rationalisation des règles de l'orthographe grammaticale. Ce projet comprend trois volets d'inégale importance: le premier, qui est aussi le principal, s'attaque à l'accord du participe passé; le deuxième traite des noms composés, dont il cherche à régulariser les formes de pluriel; le troisième vise à introduire une certaine tolérance dans l'accord du verbe, quand celui-ci a pour sujet un SN à double noyau (de type *N1 de N2* avec, en position de N1, un nom de quantité).

Seul le volet relatif au participe passé, reproduit en Annexe, nous retiendra dans la suite de cette brève étude.

1 On doit au linguiste Marc Wilmet, qui préside le Conseil supérieur belge, un excellent ouvrage de synthèse relatif au participe passé (Wilmet, 1999).

Afin de prévenir tout malentendu, rappelons que nous avons affaire ici à des *propositions*; le projet (qui, en l'occurrence, comporte deux variantes) est provisoire et demande à être évalué sous plusieurs de ses aspects². La publication du présent article fait ainsi partie d'une procédure de consultation qui, dans notre esprit, devrait être à la fois approfondie et de longue haleine. Chargée officiellement de suivre, avec ses partenaires des autres pays, les questions d'adaptation orthographique, la DLF de Suisse romande souhaite recevoir sur ce point, comme sur d'autres thèmes de politique linguistique, les réactions du public helvétique – enseignants de langue première ou de langue seconde, linguistes, orthophonistes, écrivains, personnes engagées dans les métiers de la presse et de l'édition, simples usagers de la langue. De la sorte, ces réactions pourront être versées dans le débat.

Dans le cadre de ce numéro des *TRANEL* consacré à la complémentation verbale, pourquoi aborder, fût-ce à titre d'appendice, une question comme celle du participe passé (désormais: PP)?

On sait qu'aux yeux de générations d'élèves engagés dans l'apprentissage de l'écrit, l'accord du PP a représenté et représente encore un obstacle important. Une enquête scientifique réalisée en Communauté française de Belgique par Jonas M. Bena révèle que 85 heures d'enseignement, en moyenne, sont consacrées à ce thème durant le cursus scolaire. Dans beaucoup de classes de français, des efforts non négligeables sont donc encore déployés, avec des résultats décevants, est-il besoin de le préciser, pour tenter de faire passer une doctrine complexe, bourrée de cas particuliers, que maints professionnels de l'écriture ne parviennent pas eux-mêmes à dominer de bout en bout (d'après Jacques David, spécialiste de l'acquisition, il semblerait que les règles d'accord du PP échappent à une maîtrise totale de notre cerveau...).

Concentré de chausse-trapes, l'accord du PP n'est pas seulement la cause, en classe de français, de regrettables pertes de temps, et peut-être aussi de dégâts psychologiques par alimentation d'un pernicieux sentiment d'insécurité orthographique. Cet accord a aussi valeur de symbole. Il est l'exemple avancé d'emblée par ceux qui cherchent à illustrer le caractère suranné de l'orthographe française; il participe (sans jeu de mots) à l'image d'une langue sophistiquée, élitaire, vétilleuse ou subtile, selon les points de vue; en tout cas, une image qui ne va pas sans danger, dans un contexte de mondialisation où se trouvent menacés à la fois le pluralisme linguistique et le statut du français comme langue internationale.

2 Un Séminaire international a réuni pour une première discussion, les 21 et 22 mars 2003 à Bruxelles, une vingtaine de participants, membres d'organismes linguistiques des pays francophones du nord et de l'Agence de la francophonie.

Quelles qu'en soient les incidences pédagogiques, sociales et politiques, si j'ai souhaité évoquer dans ce volume la question du PP, c'est surtout, on l'aura compris, parce qu'elle va de pair avec celle du *complément d'objet direct* (COD). Héritée de la grammaire scolaire du XIXe siècle, cette notion, discutée et discutable, repose sur des critères d'identification hybrides, tantôt sémantiques (par référence, souvent illégitime, à un *objet de l'action*) tantôt syntaxiques (rattachement prétendument immédiat au verbe, tests bien connus de la question en *qui* ou *quoi* et de la transformation passive). D'un point de vue scientifique, il a été démontré que ces critères sont, dans certains cas, inapplicables, et que dans beaucoup d'autres, ils donnent entre eux des résultats contradictoires³. Notion floue et dépourvue de légitimité scientifique, le COD doit pourtant sa pérennité à l'apprentissage de l'orthographe: car, si l'on y regarde de près, il n'a pas d'autre utilité que de permettre de cerner (en extension plutôt qu'en intension) un ensemble de compléments du verbe dont l'anticipation entraîne, dans la tradition graphique, l'accord de certains participes passés⁴. D'où, par exemple, la distinction préconisée par la grammaire scolaire entre *les deux kilos de pommes qu'il a pesés* (COD antéposé, entraînant l'accord du PP), et *les cent kilos qu'il a pesé* («circonstanciel de mesure», n'entraînant pas d'accord...). Assez largement fondée sur le dressage et la mémorisation, la reconnaissance du COD a très longtemps fait partie des compétences attendues de l'élève; elle était (elle est encore, en bien des lieux) jugée indispensable pour manier correctement l'orthographe (cf. Chervel, 1977: 110-124; Wilmet, 1999: 7-9).

À date récente cependant, des voix discordantes se sont fait entendre, non seulement pour dénoncer le flou de la notion de COD (voir *supra*), mais aussi pour souligner le caractère artificiel des règles qui commandent l'accord du PP. À quoi bon inculquer un catéchisme officiel indigeste, truffé d'exceptions et de cas particuliers, si l'on peut démontrer qu'il n'est qu'un montage aléatoire, fait d'additions successives dont le bien-fondé linguistique et la cohérence sont douteux? Comme, de surcroît, le type d'apprentissage en cause semble avoir perdu une bonne part de la pertinence sociale qu'il pouvait avoir avant l'ère de la communication électronique, ne conviendrait-il pas de revoir, sur cette question, à la fois la doctrine et les contenus d'enseignement? Au minimum, ne serait-il pas possible de reformuler intelligemment les règles, en introduisant de manière concertée certains amendements ou certaines options?

3 Pour une démonstration complète, voir Berrendonner, 1983: 43-45; sur la complémentation verbale en général, voir Béguelin (dir.) *et alii*, 2000, 142 sqq.

4 Que l'on parle, en l'occurrence, de COD ou de GNCV (groupe nominal complément du verbe), cela ne change pas grand-chose à l'affaire.

On mesure d'emblée les conséquences qui découleraient d'une telle entreprise. Au cas où les règles d'accord du PP seraient retouchées même légèrement, c'est toute une didactique plus ou moins *ad hoc* des compléments verbaux qui se verrait remise en cause, et qu'il conviendrait, le cas échéant, de réexaminer⁵.

Paradoxalement cependant, en matière de simplifications de l'orthographe, rien n'est jamais très simple... Dans le corps de cette étude, je commencerai par évoquer le sort du dernier train de propositions de rectifications orthographiques, présenté au début des années 1990 par le Conseil supérieur de la langue française (de France cette fois) et approuvé par l'Académie française. Ce rappel permettra de mieux situer l'esprit du plus récent projet relatif à l'orthographe grammaticale. Dans une seconde partie, je présenterai dans leurs grandes lignes les aménagements mis en discussion à propos du PP (état de fin janvier 2003). Enfin, pour conclure, j'avancerai quelques remarques plus personnelles sur les modalités sociales et linguistiques d'une évolution de l'orthographe.

1. Les rectifications de 1990

Point n'est besoin, pour mon propos, de revenir sur le détail des rectifications orthographiques proposées en 1990⁶. Je me bornerai à en rappeler les principaux domaines, qui sont:

- ◆ l'usage du trait d'union, notamment dans la graphie en toutes lettres des chiffres;
- ◆ l'usage du tréma et des accents, notamment de certains accents circonflexes;

5 Bienvenu de toute manière, un tel réexamen gagnerait à s'inspirer du bilan présenté dans ce volume.

6 L'histoire détaillée des rectifications de 1990 et de leur accueil au cours des deux années qui suivirent est retracée avec verve, sur la base d'une remarquable documentation, par Arrivé, 1993: 111-131. On trouvera aux pages 189-221 de son livre les textes officiels relatifs à ces propositions (*Rapport du Conseil supérieur sur les rectifications de l'orthographe*. Y sont inclus – fort intéressants à relire avec une décennie de recul – les discours prononcés par Maurice Druon, secrétaire perpétuel de l'Académie française, ainsi que par Michel Rocard, premier ministre, lors de la présentation officielle de ce rapport). Rappelons qu'une liste commentée des rectifications assortie d'une bibliographie a été éditée par la DLF de Suisse romande, elle-même créée en 1991 pour combler un vide (alors que la Belgique et le Québec avaient pu être associés à la préparation des rectifications, ni les pays africains francophones, ni la Suisse romande n'avaient été consultés, faute d'un organisme compétent et accrédité dans le second cas). Voir aussi Catach, 1991; Goosse, 1991; Matthey, 2001.

- ◆ le pluriel des mots composés;
- ◆ l'usage des doubles consonnes;
- ◆ l'accord du PP (déjà!), mais uniquement pour recommander l'invariabilité de *laissé* + infinitif: *La chatte que tu as laissé sortir.*

Comme cela a été dit et répété, ces propositions se présentaient comme une série limitée d'ajustements soumis à l'usage, dans une démarche qui se voulait non directive. Lors de la parution des graphies rectifiées, Michel Rocard, premier ministre français et à ce titre président du Conseil supérieur, tint à préciser qu'il n'avait pas le dessein de légiférer: l'objectif poursuivi était explicitement de «favoriser l'usage qui paraît le plus satisfaisant». Les destinataires privilégiés de ces recommandations étaient les lexicographes, confrontés jour après jour au problème de l'enregistrement des néologismes. Pourtant, dans les médias et dans la presse, la procédure engagée reçut instantanément le nom de «réforme», suscitant des manifestations de rejet parfois violentes. Et quand les initiateurs rappelèrent que les graphies rectifiées étaient des tolérances, non des rectifications imposées, le principe même du libre choix fut à son tour mal perçu. Comme si le grand public s'attendait à recevoir, en matière d'orthographe, des consignes précises... fût-ce pour en contester bruyamment la teneur et la légitimité. La démarche des promoteurs comportait aussi, par la force des choses, une dose d'ambiguïté: la tentation était grande de chanter les louanges de la variation orthographique, tout en ayant pour objectif concret d'installer rapidement une nouvelle norme unificatrice...

À la décharge de tous, il faut admettre la difficulté de l'entreprise. Même pour des experts, il ne va pas de soi de mesurer les conséquences (linguistiques, sociales, psychologiques) que peut entraîner l'introduction de changements, même minimes, et même formulés comme des options, dans un système graphique comme celui du français. Et puis, par la force des choses, les propositions résultaient de compromis; ceux-ci avaient conduit à réintroduire des exceptions au sein des nouveaux usages proposés, ce qui a réduit l'impact des propositions, tant aux yeux des partisans qu'à ceux des détracteurs d'une évolution de l'orthographe.

Avec une douzaine d'années de recul, quel bilan peut-on dresser des rectifications de 1990? Dans les milieux concernés, les qualificatifs qui reviennent sont ceux d'«échec», de «demi-échec», au mieux de «succès relativement insignifiant». En effet, suite à l'opposition médiatique rencontrée, aucun décret officiel n'a été promulgué, par exemple en vue d'introduire les rectifications dans l'enseignement. Les rectifications de 1990 ont ainsi rejoint d'autres mesures officielles de simplification qui, au cours du siècle dernier et pour des raisons similaires, ont dû être précipitamment retirées ou qui sont restées lettre morte (cf. Arrivé, 1993: ch. V-VI; Blanche-Benveniste *in* Yaguello, dir., 2003: 385-388). Toutefois, les termes d'échec ou de demi-échec sont peut-

être un peu sévères. Ils ne se justifient, notons-le, que si l'on s'attendait à ce que *toutes* les propositions de 1990 soient docilement entérinées par un large public, de manière homogène et consensuelle: or une telle attente excède, semble-t-il, la philosophie d'une entreprise qui consistait à *soumettre à l'usage* un lot de variantes graphiques. Si l'on s'en tient à ce dernier objectif, le bilan apparaît plus positif – surtout, bien entendu, si l'on accepte de tirer honnêtement et jusqu'au bout les leçons de cette tentative.

De manière plus concrète, certaines des propositions de 1990 ont assez efficacement exercé leur influence dans les dictionnaires, où l'on relève, par exemple, l'introduction de formes francisées pour les néologismes (*caméraman(s)*, proposé à côté de *cameraman, cameramen*); l'apparition de certaines soudures, comme dans *narcotrafiquant*, et de régularisations morphologiques, comme dans la série spécialisée *prudhomme, prudhommal, prudhommie* à côté de *prud'homme, prud'homal, prud'homie*; enfin la suppression de certaines doubles consonnes (*amoncèlement*).

En revanche, les formes de singulier comme *sèche-cheveu* et *essuie-main* n'ont guère eu de succès, ni dans le public (on s'est beaucoup gaussé), ni chez les lexicographes: car au singulier comme au pluriel, une majorité de scripteurs rechignent à orthographier ces composés autrement qu'en fonction de leur motivation sémantique (*le X qui sèche les cheveux, le X qui essuie les mains*). Dans le cas des accents, le bilan est mitigé également. Ainsi, la graphie préconisée *événement*, toute conforme qu'elle est au principe de correspondance entre forme écrite et forme orale, n'a pas (ou du moins pas encore) fait de percée remarquable, si l'on excepte les quelques publications qui appliquent la réforme de manière volontariste. Trop spectaculaire sans doute, la suppression de certains circonflexes (*surement, ile*) n'a pas non plus pénétré les usages; elle a, de façon emblématique, heurté la sensibilité de beaucoup d'usagers (Cerquiglini, 1995).

Au plan (socio)linguistique comme au plan symbolique, ces quelques observations sont riches d'enseignement. D'abord, elles permettent de penser que le lexique français, du moins le lexique non néologique, n'est pas un terrain d'expérimentation idéal pour la simplification orthographique – du moins une simplification qui resterait modérée, et qui serait *proposée* et non *imposée*. En matière lexicale en effet, le gain qui résulte d'un certain choix (priorité accordée au principe phonographique, facilitation de l'encodage) peut se trouver perdu d'un autre point de vue (reconnaissance visuelle des signes, aisance du décodage).

Prenons l'exemple du circonflexe. Pour le décodeur en situation de lecture, ce diacritique est investi d'une fonction signalétique: il sert d'indicateur de série

morphologique et/ou de marque idéographique⁷, permettant une identification visuelle et sémantique plus directe des unités lexicales qu'il caractérise. Alors qu'elle allège la tâche du scripteur, la suppression de certains circonflexes réduit, symétriquement, la saillance perceptuelle des mots concernés, qui seront identifiés moins aisément à la lecture, notamment chez les lecteurs experts qui, pour accéder au sens, ne passent pas, ou du moins pas forcément, par une oralisation intermédiaire: sans conteste, la distinctivité graphique des unités s'amointrit dans la série *cou, coup, cout* (nouvelle orthographe), par rapport à la série *cou, coup, coût* (ancienne orthographe). En cas de suppression du circonflexe, un profit est donc compensé par une perte, l'abaissement du coût de l'encodage entraînant un accroissement proportionnel du coût de décodage. Autre exemple: bien qu'il soit irrégulier d'un point de vue phonographique, le contraste accentuel *événement-avènement* n'est pas dépourvu de fonctionnalité sémiotique. En maximisant la distinction graphique entre deux paronymes, il favorise, à la lecture, la désambiguïsation et l'accès à l'interprétation. De son côté, l'extension de la soudure dans des composés plutôt longs semble avoir eu, dans certains cas, un effet opacifiant. De tels phénomènes peuvent faire obstacle aux tentatives de régularisation chez des usagers qui, en principe, sont aussi souvent lecteurs que scripteurs. Peu conscients des origines de leurs réticences, réagissant à l'instinct, ils seront prompts à brandir des arguments idéologiques ou affectifs parfois affligeants: cela n'exclut pas l'existence, derrière les arguments de façade, de raisons mieux fondées linguistiquement ou pragmatiquement.

Dès lors, on comprend mieux que la suppression ou la modification de certains accents ait pu polariser les attentions, provoquant, comme l'écrit joliment Cerquiglini (1995:7), une «conflagration orthographique». Ce type de rectification ne saurait, selon toute apparence, entraîner l'adhésion de l'ensemble des catégories sociales et des générations concernées, pour des raisons qui ne tiennent pas seulement à des facteurs idéologiques, mais aussi, plus fondamentalement, aux facteurs cognitifs qui déterminent l'appréhension du signifiant graphique. De ce point de vue, il y a bien sûr un fossé entre les intérêts stratégiques des lecteurs experts, éventuellement âgés et malvoyants, attachés aux éléments idéographiques de l'«ancienne» orthographe, et d'autre part ceux des jeunes élèves qui s'accommoderont parfaitement, au début de

7 Comme l'ont bien compris les publicistes de la marque Lancôme, en lançant le parfum de la marque dénommé *Poème*. La remarque faite ici à propos de la fonction signalétique du circonflexe vaut quelle que soit par ailleurs sa légitimité historique, souvent contestable (dans l'histoire de l'orthographe, bien des circonflexes et bien des lettres étymologiques ont été arbitrairement introduits par de faux érudits – nom que l'on donne un peu cruellement, après-coup, aux érudits qui se sont trompés!).

leur apprentissage, d'une orthographe régularisée selon un principe de correspondance entre son et lettre.

En résumé, je ferai l'hypothèse que les résistances ponctuellement rencontrées par les propositions de 1990 trouvent une de leurs sources dans des faits de *resémiotisation secondaire*. Confrontés à certaines graphies aberrantes, que ce soit du point de vue de la relation oral-écrit ou de tout autre point de vue, les sujets sont enclins, consciemment ou non, à leur donner du sens et, dans le meilleur des cas, à leur conférer une pertinence à un autre niveau de la structure linguistique. Toute retouche apportée à l'orthographe doit s'accompagner de précautions à l'égard de ces mécanismes qui relèvent d'une «logique naturelle» sous-jacente à la pratique de l'écriture, et qui participent de plein droit au fonctionnement de ce que N. Catach appelle, à juste titre, un plurisystème graphique. Dans la tradition française, on peut relever, après Blanche-Benveniste & Chervel (1978: 11), la difficulté que l'on rencontre à passer officiellement d'un principe de «facilitation de la lecture et de l'interprétation» (principe massivement appliqué non seulement dans l'orthographe, mais également en matière d'anaphores et de cohésion textuelle⁸), à un principe de «facilitation de l'encodage» qui, pourtant, aurait pour conséquence positive de limiter les fautes d'orthographe⁹.

Malgré toute cette complexité, à la fois linguistique, pragmatique et socio-idéologique, reste-t-il envisageable d'implanter en français certaines simplifications orthographiques, si possible sans heurts et sans tensions, sans avoir à miser sur le prosélytisme ou sur une coercition aux effets improbables? Le Conseil supérieur de la langue française de Belgique avance, dans le projet qu'il soumet à notre réflexion, une proposition qui semble bien intéressante, et qui consisterait à faire plutôt porter l'effort de rénovation sur l'orthographe dite *grammaticale*. En effet, la portée des règles est plus grande dans ce domaine que dans le cadre du lexique, ce qui, en reprenant les termes du préambule signé par Georges Legros, laisse attendre «une rentabilité particulière» des ajustements proposés. Il s'agit là, d'autre part, d'un secteur où les «décideurs» sont moins nombreux: si chacun se sent concerné par la graphie d'une unité lexicale courante comme *île*, on peut douter qu'il en

8 Cf. [Reichler-]Béguelin, 1988.

9 Une réserve s'impose, et de taille. Dans certains genres textuels, ainsi les messages informels transmis grâce aux messageries électroniques et aux téléphones portables, les innovations orthographiques sont légion, se passant aussi bien de l'initiative que de l'assentiment des organismes de gestion linguistique! Extraits d'un corpus personnel, témoignant d'ailleurs de «styles» relativement différents dans la simplification: *atoutal alagar; a +; ou eskon peut te joindre; ou es-tu, on sinkiete; bonuit, biz; c vrai ke c pas facile; etc.* Le principe phonographique et alphabétique est sollicité, mais n'exclut pas l'emploi de syllabogrammes ou de logogrammes (cf. Anis, 1999: 88-89).

aille entièrement de même, dans le grand public, pour l'orthographe des PP, volontiers considérée comme affaire de spécialistes. À première vue, l'idée de nos partenaires est donc séduisante. Au cas où l'orthographe grammaticale se révélerait moins sujette aux incidents qui ont hypothéqué les retouches proposées pour l'orthographe lexicale, une intervention pourrait se révéler plus efficace, et peut-être aussi plus sereine. Et pourquoi ne pas s'attaquer, en premier lieu, à ce bastion hautement problématique, et que si peu de sujets dominant véritablement, les règles d'accord du PP?

2. Propositions pour l'accord du participe passé

2.1.1. L'accord du participe passé (PP) avec *avoir*: du latin au français contemporain

Comme le rappelle Wilmet (1999) au début de son ouvrage, le latin connaissait des formulations telles que *habeo cultellum comparatum*, littéralement «j'ai (je détiens) un couteau acheté»: dans cet exemple, le verbe est un présent et le participe de *comparare* a la fonction d'un adjectif accordé avec son support, c'est-à-dire avec le substantif auquel il se rapporte et avec lequel il entretient, sémantiquement, une relation de type «être». Or ce sont les tournures de ce genre qui, par grammaticalisation de leur valeur aspectuelle, ont donné naissance à notre moderne «passé composé», ainsi d'ailleurs qu'aux autres formes composées du verbe. Comme l'observe Wilmet, chez La Fontaine, *il avait une somme enfouie* est encore interprétable d'une double manière: l'énoncé signifie soit «il possédait une somme enfouie», soit (avec un ordre des mots aujourd'hui archaïsant) «il avait enfoui une somme».

Les progrès de la grammaticalisation n'ont pas seulement influencé l'ordre des mots et rapproché l'auxilié de l'auxiliaire, ce dont témoigne *a contrario* l'exemple de La Fontaine; ils ont également fait que le verbe composé tend à se comporter comme une forme unitaire, rendant progressivement obsolète l'accord du participe. Le sentiment d'une relation du type «être» entre le régime et le participe s'est-il perdu d'abord dans la séquence progressive *j'ai écrit une lettre, j'ai enfoui une somme*, où l'accord était déjà très souvent omis par les clercs médiévaux? Le fait est que chez ces mêmes clercs, l'accord se maintenait plus fermement quand le régime précédait le verbe: *la lettre que j'ai écrite, la lettre, je l'ai écrite*. Mais il peut s'agir là d'une tendance induite par l'activité d'écriture, qui privilégie de manière générale, pour des raisons mécaniques, l'accord avec «ce qui est avant»; à l'oral, il est impossible malheureusement de savoir avec exactitude comment les sujets de l'époque accordaient leurs participes...

Quoi qu'il en soit, au XVI^e siècle, les premiers codificateurs du français n'ont pas hésité à conférer une portée prescriptive à ce qui n'était peut-être, au départ, que le reflet d'un tic de copiste. Ils ont donné force de loi à une

répartition qui, même d'après les indices fournis par les textes, ne reflétait pas à l'époque une réalité linguistique tranchée; malgré les protestations de certains contemporains, ils ont ainsi réussi, et de manière durable, à imposer une distribution normative stricte entre *j'ai écrit une lettre* (absence d'accord «obligatoire») et *la lettre que j'ai écrite* (accord «obligatoire» avec le support antéposé)¹⁰.

2.1.2. Le PP des verbes pronominaux

L'histoire ultérieure de l'accord du PP est faite de querelles de grammairiens, de normes surajoutées, de complications diverses. Comme on l'a vu en introduction, le problème de l'accord s'est cristallisé au XIXe siècle en termes de recherche de la fonction COD. Dès lors, on s'est astreint dans les classes à enseigner les cas particuliers illustrés par les exemples suivants, qui fleurissent la dictée et le championnat d'orthographe:

- A) *Les efforts que le livre lui a coûtés* (accord demandé, car le complément antérieur répond à la question *quoi?*) mais *Les cent francs que le livre lui a coûté* (accord interdit sous prétexte que le complément antérieur répond à la question *combien?*)
Les chansons qu'on a entendu chanter (accord interdit, le relatif est COD de l'infinitif *chanter*, pas de *entendre*), mais *Les chanteurs qu'on a entendus chanter* (glosé par «On a entendu les chanteurs, et ceux-ci chantaient»)
Les pommes, on les a mangées (COD antérieur au PP), mais *Des pommes, on en a mangé quatre* (difficulté particulière liée au PP précédé de *en*)
- B) *Ils se sont battus* (accord du PP avec le réfléchi quand celui-ci a fonction de COD)
Ils se sont contesté la préséance (pas d'accord, car le *se* a fonction de complément d'objet indirect)
Ils se sont échappés (*se* est dépourvu de fonction grammaticale, donc accord du PP avec le sujet)
Ils se sont complu à faire des plaisanteries (même cas que le précédent, mais attention, exception: le PP de *se complaire* reste toujours invariable)
Les priorités qu'ils se sont arrogées (même cas toujours, mais autre type d'exception: pour ce PP d'un verbe essentiellement pronominal, l'accord exigé est avec le COD antérieur...)

Les exemples du groupe B) illustrent le cas, retors s'il en est, des verbes pronominaux. *Le bon usage* de Goosse-Grevisse (§ 916 page 1345) lui consacre un historique dont la lecture est édifiante. On y apprend, exemples à l'appui, qu'en ancien français, le PP des verbes pronominaux s'accordait

10 Dans un célèbre poème de 1558, reproduit par Arrivé (1993: 173) et Wilmet (1999: 17), Clément Marot se fait le chantre d'une telle règle, tout en tirant argument de l'italien: *Dio noi a fatti*.

presque toujours avec le sujet. Cet accord est resté fréquent au XVII^e siècle, et demeure pratiqué par beaucoup de «bons auteurs» du XVIII^e, malgré l'apparition, chez Malherbe et ses successeurs, de la règle moderne consistant à remplacer *être* par *avoir*, qui ramène le cas du PP des verbes pronominaux non réfléchis à celui du PP utilisé avec *avoir*. Les auteurs modernes continuent, volontairement ou non, à accorder sporadiquement avec le sujet: *Virginie s'était imaginée que c'était elle, dans sa loge, qu'on applaudissait* (Aragon < Goosse-Grevisse, *loc. cit.*). Ce qui conduit Goosse-Grevisse à proposer, à la suite de Hanse, de renoncer à imposer la règle traditionnelle, et d'autoriser à nouveau que le PP des verbes pronominaux puisse être accordé avec son sujet (la proposition est reprise, on y reviendra, dans le document de travail «Une simplification plus radicale de l'accord du participe passé?»: voir ci-dessous 3.2. et Annexe).

2.1.3. Accord du PP: quelles sont les tendances?

Au cours des siècles, et malgré les exemples de pronominaux dont il vient d'être question, le français parlé a vu progresser la tendance à l'invariance du PP, déjà évoquée au point 2.1.1. En témoignent nombre d'exemples qui concernent surtout le PP avec *avoir*, mais aussi celui avec *être*. Ainsi: *la décision qu'il a pris* (oral), *j'ai été pris de court* (oral, prononcé par une jeune femme); *je me suis dédit* (idem); *cette éducation est transmis* (relevé lors d'une réunion d'un organisme linguistique); *je ne suis pas sûr de t'avoir bien compris* (courriel universitaire, adressé à une femme; pour d'autres exemples, voir Frei, 1929: 56-57, Wilmet, 1999: 24).

Ces cas d'invariance ont paru si naturels au linguiste genevois Henri Frei qu'il écrit voici trois quarts de siècle: «il faut savoir aujourd'hui d'avance, et uniquement en vertu des règles enseignées à l'école et dans les livres, que de tels tours sont incorrects» (1929: 183). Bien que fustigés par la norme, ils indiquent pour le moins, en français parlé contemporain, une situation variationnelle, laquelle est fortement soutenue par les faits d'homophonie affectant les PP à finale vocalique: dans *les bananes qu'il a* [māʒe], *la somme qu'il a* [āfwi], *les propos que j'ai* [ātādy], impossible à l'oral de savoir si les participes sont ou non accordés (*mangées* ou *mangé?* *enfouie* ou *enfoui?* *entendus* ou *entendu?*) Si l'on en croit Catach (1989: 289; la plupart des avocats, hommes politiques, professeurs ou académiciens ne réaliseraient plus l'accord du PP avec *avoir* qu'une fois sur trois ou quatre à l'oral¹¹).

11 Deux observations cependant. D'abord, ce n'est pas parce qu'un accord est inaudible qu'il n'est pas fait (cf. Berrendonner & Béguelin, 1995). Ensuite, l'accord au féminin peut être audible régionalement chez des locuteurs qui conservent un allongement de

D'autres productions «non conformes», comme *je me suis permise de vous appeler* (oral téléphonique), *c'est lui qui l'a faite venir* (< Frei 1929: 23), *la robe que je me suis faite faire* (rapporté par M. Lenoble-Pinson), *l'influence de l'église de scientologie s'est faite sentir* (oral radiophonique; cf. aussi Frei, 1929: 164), sont cependant là pour témoigner que l'accord du PP n'est pas purement et simplement en perdition: par moment, il peut apparaître quand la norme ne l'attend pas, obéissant à une logique de clarification sémantique ou énonciative fort éloignée de la logique à base syntaxique progressivement mise en place par la grammaire traditionnelle.

Seules des enquêtes linguistiques rigoureusement menées pourront nous en apprendre davantage sur cette intéressante situation de variation linguistique.

2.2. Le «participe passé autrement»

Dans son livre de 1999, Wilmet illustre une première façon possible de faire bouger les pratiques pédagogiques. En s'en tenant, *grosso modo*, au bagage de règles orthographiques héritées, il présente un protocole d'accord simplifié qui repose sur trois directives, dont je ne retiens ici que l'essentiel (pour plus de détails, voir l'Aide-mémoire de Wilmet, 1999: 111):

(1) IDENTIFIER LE PP ACCORDABLE (par tri des formes homophones, infinitifs, imparfaits ou autres).

(2) IDENTIFIER LE SUPPORT DU PP.

Commentaire: Le protocole de Wilmet revient à traiter le PP comme un adjectif, c'est-à-dire comme l'*apport* d'un *support* (cf. 2.1.1.). Cela est *valable dans tous les cas*, que l'on ait affaire à un PP seul, à un PP conjugué avec *être* ou *avoir*, ou au PP d'un verbe pronominal. Dès lors, pour accorder le PP, la *recherche du support* remplace avantageusement la quête du sujet ou du COD. Cette recherche concerne en effet tous les PP, et s'accommode d'une simple question du type *qui / qu'est-ce qui est (était / sera / a été....) PP?* (avec une variante utilisée dans le cas des verbes à *se* persistant, i.e. «essentiellement pronominaux»: *qui / qu'est-ce qui s'est (s'était / se sera...) PP?*) Je renvoie ici aux exemples de recherche du support proposés au chapitre II du livre de Wilmet, dont la démarche n'est pas sans rappeler la règle simplifiée proposée en 1838 par le grammairien Albert de Montry:

«Le participe, *quel qu'il soit*, s'accorde toujours avec le substantif exprimé ou sous-entendu placé avant lui, et répondant à la question *qui est-ce qui?* Il reste invariable lorsque la réponse se trouve après lui, ou n'existe pas.»¹²

la voyelle: *la somme qu'il a* [āfwi:], ou qui ont développé un yod comme marque de féminin (c'est le cas chez certains ressortissants de Suisse romande): *la somme qu'il a* [āfwij].

12 Passage cité par Chervel, 1977: 114. Appropriée pour le PP avec *avoir*, cette règle se heurtait malencontreusement au cas du PP de *être*, qui s'accorde avec son sujet

(3) VERIFIER QU'IL N'Y A PAS BLOCAGE DE L'ACCORD.

Commentaire: Cette partie, la plus délicate du protocole de Wilmet, vise à éviter l'accord pour plusieurs types de PP: notamment, bien sûr, les PP avec *avoir* dont le support suit le verbe; mais aussi les PP de verbes impersonnels; certains verbes pronominaux à *se* caduc (c'est-à-dire utilisés également sans le *se*); les ex-participes devenus prépositions (*ci-joint, attendu...*), etc.

Dans l'ensemble, l'entreprise de Wilmet vise à rationaliser le discours grammatical. La démarche pédagogique proposée repose sur un principe d'isomorphie entre forme et sens: prédiqué à propos d'un support, le PP accordable s'accorde avec ce support, qu'il convient donc de repérer. On fait, dès lors, l'économie de la recherche aussi bien du sujet (pour les verbes à auxiliaire *être*) que du COD (pour les verbes à auxiliaire *avoir*). Tout en préconisant certaines options, la norme sous-jacente demeure relativement «autonomiste¹³» par rapport à l'évolution – à vrai dire imparfaitement connue – du français parlé (2.1.3.). Par rapport aux pratiques scolaires traditionnelles, l'aspect «manipulation de la langue» est conservé, l'accord continuant à se faire ou non au service de nuances de l'expression. L'option choisie permet de gagner du temps dans l'apprentissage, tout en préservant les usages orthographiques hérités; par certains de ses aspects, elle rejoint la position de théoriciens qui, dans la mouvance générativiste des années 1970-1980, ont proposé des formalisations sur la base ces usages traditionnels (voir, à ce propos, la synthèse intéressante et documentée de Maurel, 1988).

2.3. Les propositions de janvier 2003

Les propositions du Conseil belge, dans leur état de fin janvier 2003, font un pas de plus vers la reconnaissance, en français, d'une situation de variation pour l'accord du PP. Ces propositions se présentent sous deux versions, la première légère et la seconde plus radicale. Toutes deux laissent subsister un certain nombre de questions dont la réponse ne pourra naître que d'une réflexion collective. On se reportera aux textes complets figurant en annexe, dont je me contente ici de broser le contenu à grands traits.

2.3.1. Version légère

Ce premier projet, modéré, vise à faire entériner des options dans certaines situations «à problèmes». La doctrine traditionnelle est à la fois prise pour

même quand celui-ci est postposé: *quand sont passées les cigognes...* Le protocole de Wilmet évite, bien entendu, cet écueil qui a voué à l'insuccès la règle de Montry.

13 Au sens que donne à ce terme Jacques Anis dans ses travaux sur l'écriture.

base et retouchée. Par endroit, la notion de COD continue à être invoquée. Voici l'essentiel des propositions, numérotées et formulées à ma façon:

- (1) Les PP devenus prépositions ou adverbes, ou utilisés en tant que tels, pourront ne pas s'accorder (cela concerne des formes comme *ci-annexé*, *ci-inclus*, *mis à part*, *y compris*...).
- (2) Les PP des verbes «métrologiques» pourront varier ou ne pas varier quel que soit leur complément (*coûté*, *valu*, *pesé*).
- (3) Les PP immédiatement suivis d'un infinitif pourront ne pas varier (cela revient à mettre en cause les codifications artificielles dont ont fait l'objet: *Les chansons qu'on a entendu chanter* et *Les chanteurs qu'on a entendus chanter* (cf. § 2.1.1. sous la lettre A).
- (4) Les PP dont le COD a un attribut s'accorderont ou non selon le sens: *Marie, je l'ai cru jeune* («j'ai cru qu'elle était jeune») vs *Marie, je l'ai crue jeune* («je l'ai crue quand elle était jeune»).

Commentaire: Dans la manière dont elles sont justifiées (voir Annexe ci-après), les règles (3) et (4) encourent le reproche d'entériner l'existence, en français, d'une proposition infinitive dont il a été démontré qu'elle n'existait pas. D'un point de vue purement scientifique, mieux vaudrait donc préconiser en ce cas l'accord que le non accord – mais d'un autre côté, cela reviendrait à ignorer la tendance générale à l'invariance: on voit, à un exemple comme celui-ci, combien les choix sont délicats. Quant aux nuances de sens orthographiquement exprimées sous (4), notons qu'elles restent implicites au masculin singulier (*Pierre, je l'ai cru jeune*) ainsi qu'aux temps non composés du verbe (*Marie, je la croyais jeune*); il est donc également envisageable de s'en remettre partout au contexte pour la désambiguïsation.

- (5) Le PP de *s'arroger* pourra s'accorder avec le sujet, de même que «les PP des verbes accidentellement pronominaux dont le sens varie selon qu'ils sont ou non munis d'un *se*» (*se figurer*, *s'approprier*), à l'exception de la série traditionnellement invariable *plu*, *déplu*, *complu* et *ri*.

2.3.2. Version plus radicale

Cette seconde proposition fait encore un pas de plus sur la voie de la simplification. Elle repose sur deux principes seulement, déjà appliqués, paraît-il, dans un pays comme l'Allemagne pour l'enseignement du français aux allophones débutants:

- (1) Le PP avec *avoir* pourra toujours rester invariable.

Commentaire: Cette mesure revient à aligner le français écrit sur les variations constatées en français parlé ainsi que dans les écrits non standard (à ceci près que le PP ne pourra pas, comme cela arrive parfois encore dans l'expression spontanée ou par hypercorrection, s'accorder avec le COD qui suit...). À terme toutefois, on peut penser que la digraphie préconisée ici donnerait un coup de pouce à l'évolution vers l'invariabilité.

(2) Le PP employé avec *être* pourra toujours s'accorder avec son sujet (y compris dans le cas des verbes pronominaux).

Commentaire: On rejoint ici la position de Hanse et de Goosse-Grevisse évoquée au § 2.1.2. Comme l'a souligné, dans le cadre du Séminaire de Bruxelles, Michèle Lenoble-Pinson, l'implantation de cette seconde règle supposerait toutefois que les francophones soient prêts à admettre, à l'écrit comme à l'oral, une formulation du type *elle s'est offerte un nouveau manteau*. En fait, le problème se pose encore de savoir s'il est possible de traiter de manière unitaire le cas du PP avec *être*: il pourrait être préférable de conserver, dans ce cas, une stratégie sémantique de recherche du *support* (à trouver, dans le cas des pronominaux, tantôt du côté du sujet, tantôt du côté du régime).

3. Conclusions

Les propositions présentées ci-dessus viennent après d'autres qui n'ont pas abouti. Ainsi l'arrêté promulgué par Georges Leygues en 1900 préconisait déjà d'admettre, dans tous les cas, l'invariance du PP avec *avoir*: à la suite d'un conflit de pouvoir entre l'État et l'Académie, le texte n'est jamais entré en vigueur (Arrivé, 1993: 108-109). Un autre arrêté promulgué l'année suivante rapporta le précédent et n'accepta plus l'invariance du PP avec *avoir* que lorsqu'il est suivi soit d'un infinitif, soit d'un participe présent ou passé. Cette proposition est reprise sous une forme différente dans l'arrêté Haby de 1976, et n'a, selon toute apparence, pas été appliquée dans l'intervalle. Arrivé constate en outre que les tolérances relatives au PP contenues dans l'arrêté Haby, et qui concernent aussi le PP précédé de *en* ainsi que les cas de *coûter*, *valoir*, etc., sont peu appliquées et étonnamment mal connues des enseignants (*loc. cit.*: 112).

Est-on prêt, dans la situation présente, à tirer leçon des échecs passés? Cela supposerait d'abord et avant tout de s'informer aussi précisément que possible sur la situation de l'accord du PP dans le français écrit et parlé d'aujourd'hui (où se situent les régularités effectives, construites par les sujets parlants, et comment éviter que les nouvelles règles proposées viennent interférer avec ces régularités?). Lors du Séminaire de Bruxelles (cf. n. 2), le besoin s'est également fait sentir d'évaluer la demande du corps social, d'étudier l'implantabilité d'une réforme, d'estimer les effets qu'elle est susceptible de produire à terme ainsi que la nature des coûts et bénéfices escomptés en termes d'enseignement, de politique linguistique, d'industries de la langue. La phase de réflexion engagée à partir du projet discuté ici devrait, dans l'idéal, associer l'ensemble des communautés francophones et, en leur sein, toucher les milieux professionnels les plus directement concernés, afin que l'information circule et que les acteurs principaux soient associés aux processus de décision. Toute hâte, toute mesure (même peu autoritaire...) prise d'«en haut», sans consultation suffisante, risquerait de se révéler préjudiciable. Une fois les propositions établies, il faudrait aussi prévoir

suffisamment tôt des documents explicatifs différenciés, adaptés d'emblée à plusieurs types de public (enseignants du secondaire, enseignants de FLE, rédacteurs experts, écrivains et journalistes, linguistes, auteurs de manuels, etc.). Une campagne d'information préalable sur les médias (comme celle qui a précédé, dans les pays européens, l'introduction de l'euro...) ne semblerait pas de trop pour préparer le terrain à une évolution orthographique telle que celle qui est envisagée.

Par ailleurs, d'un point de vue linguistique et didactique, si l'on veut que l'opération porte ses fruits, il convient de veiller de près à la cohérence interne du bagage de règles proposés, à sa compatibilité avec les autres domaines de la grammaire. Il faudra également justifier la pertinence éducative et intellectuelle des exercices et manipulations qui, en classe, seront introduits pour implanter progressivement l'usage simplifié. Comme on l'a indiqué plus haut dans l'introduction, l'entreprise de rationalisation ne saurait se cantonner au cas de l'accord du PP: elle devrait avoir en vue le discours grammatical dans son ensemble.

Pour toutes ces raisons, il a semblé nécessaire aux participants du Séminaire de Bruxelles de proposer la création, à l'échelon international, d'un Observatoire de la langue française et de ses pratiques orthographiques. Un tel Observatoire aurait pour mission de fédérer et de coordonner les recherches et les enquêtes nécessaires pour que les décisions qui, à l'avenir, seront prises en matière d'orthographe reposent sur des connaissances scientifiques précises et vérifiées, ainsi que sur une estimation réaliste des mécanismes sociaux propices à l'implantation de modifications.

Références bibliographiques

- Anis, J. (sous la direction de). (1999). *Internet, communication et langue française*. Paris: Hermès.
- Arrivé, M. (1993). *Réformer l'orthographe?* Paris: PUF.
- Béguelin, M.-J. (1988). Norme et textualité. Les procédés référentiels considérés comme déviants en langue écrite. In G. Schöni et al. (éds), *La langue française est-elle gouvernable? Normes et activité langagière*. (pp. 185-216). Neuchâtel-Paris: Delachaux & Niestlé.
- (1998). Rectifications orthographiques: où en est-on? *Orthographe: savoirs et savoirs faire, Langage & pratiques*, 22, 17-24.
- Béguelin, M.-J. (dir.), Matthey, M., Bronckart, J.-P., Canelas, S. (2000). *De la phrase aux énoncés. Grammaire scolaire et descriptions linguistiques*. Bruxelles: De Boeck-Duculot.
- Berrendonner, A. (1983). *Cours critique de grammaire générative*. Lyon: PUL.
- Berrendonner, A. & Béguelin, M.-J. (1995). Accords associatifs. *Cahiers de praxématique*, 24, 21-52.

- Blanche-Benveniste, C. & Chervel, A. (1978). *L'orthographe*, 3^e édition augmentée. Paris: Maspéro (1^e édition 1969).
- Délégation à la langue française de la CIIP (2002). *Les rectifications de l'orthographe du français*, 2^e édition revue, Neuchâtel (1^e éd. 1996).
- Catach, N. (1989). *Les délires de l'orthographe*. Paris: Plon.
- (1991). *L'orthographe en débat*. Paris: Nathan.
- Cerquiglini, B. (1995). *L'accent du souvenir*. Paris: Minuit.
- Chervel, A. (1977). *Histoire de la grammaire scolaire... et il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français*. Paris: Payot.
- Frei, H. (1929). *La grammaire des fautes*. Genève.
- Goosse, A. (1991). *La nouvelle orthographe*. Louvain: Duculot.
- Goosse-Grevisse = Grevisse, Maurice, *Le bon usage. Grammaire française*, 13^e édition refondue par André Goosse. Paris-Louvain-la-Neuve: Duculot, 1993.
- Matthey, M. (2001). Variation orthographique, enseignement et changement. In C. Gruaz & R. Honvault (éds), *Variations sur l'orthographe et les systèmes d'écriture. Mélanges en l'honneur de Nina Catach*. (pp. 129-137). Paris & Genève: Champion / Slatkine.
- Maurel, J.-P. (1988). L'accord du participe passé: du neuf sur une règle ancienne? *Nouvelles recherches en grammaire*, Université de Toulouse-le-Mirail, 24 pp. (Texte obligamment transmis par l'auteur).
- Wilmot, M. (1999). *Le participe passé autrement. Protocole d'accord, exercices et corrigés*. Paris & Bruxelles: Duculot.
- Yaguello, M. (2003). *Le grand livre de la langue française*. Paris: Seuil.

ANNEXE

**Communauté française de Belgique
Conseil supérieur de la langue française
Commission de l'enseignement**

Projet de rationalisation de l'orthographe grammaticale

Préambule

La commission est composée de M^{me} Michèle Lenoble-Pinson et de MM. Alain Braun, Guy Jucquois, Jean-Marie Klinkenberg, Georges Legros (président) et Marc Wilmet.

Elle a entrepris d'élaborer des propositions de rationalisation et de simplification de l'orthographe grammaticale, qu'elle souhaite voir soumises aux autres organes responsables de la politique linguistique de la Francophonie; la portée des règles grammaticales permet en effet d'escompter une rentabilité particulière de tout ajustement en la matière. Ces propositions, elle a voulu les concevoir dans l'esprit des *rectifications* adoptées en 1990: supprimer les principales anomalies de la tradition scolaire; prendre acte de certaines évolutions déjà bien installées; élargir la tolérance plutôt que substituer de nouvelles impositions, fussent-elles plus logiques, aux anciennes.

La commission a choisi de commencer ses travaux par un des monuments de l'orthographe française, grand consommateur de temps et d'énergie chez les élèves et pourvoyeur d'inquiétudes à long terme chez les usagers: les règles d'accord du participe passé. Dès le début, elle s'est trouvée confrontée à un dilemme à la fois politique et psycholinguistique:

- ◆ pour réussir, une proposition de réforme de l'orthographe grammaticale ne peut se montrer ni trop audacieuse (elle risquerait d'être refusée par les organes responsables et par le corps social) ni trop timide (le bénéfice n'étant pas à la hauteur de l'effort d'adaptation, elle risquerait de rester

lettre morte: voir des exemples antérieurs et l'avis catégorique des enseignants consultés);

- ♦ elle ne peut non plus ni heurter les mécanismes profonds de la langue (qu'essaient de traduire les règles de grammaire) ni ignorer les tendances de leur évolution spontanée (que manifestent les «fautes» des usagers, sans doute moins connues et moins facilement prises en compte que les règles).

Pour aller de l'avant, la commission s'est entendue sur des propositions limitées, que décrit le premier des documents qui suivent; ces propositions ont été examinées par le conseil plénier, qui a décidé de les transmettre sans plus attendre aux partenaires institutionnels. Plusieurs membres de la commission ont toutefois insisté pour que soit aussi envisagée une solution plus «radicale», de façon à élargir l'espace de réflexion et de choix: le deuxième document ci-dessous vise à ouvrir le débat à ce sujet; la commission n'a pas encore pris position sur les questions qu'il pose: elle les soumet telles quelles à la discussion internationale.

La commission s'est ensuite penchée sur deux autres sujets, qu'évoquent les documents 3 et 4: le pluriel des noms composés, à propos duquel elle fait part ici de son hypothèse et de ses hésitations; l'accord du verbe avec le sujet, dont elle n'a étudié jusqu'à présent que le cas particulier du sujet à double noyau. Un des objectifs de la rencontre de mars 2003 devrait être de déterminer collégalement, au titre des suites à donner à ces premiers documents, d'autres objets d'étude et des modalités de travail en commun.

Georges Legros

30/01/03

1. LE PARTICIPE PASSE

La tradition scolaire distingue quatre variétés de participes passés (en abrégé PP) et quatre types d'accords:

- (1) le PP employé seul, qui s'accorde en genre et en nombre avec le nom auquel il se rapporte;
- (2) le PP conjugué avec l'auxiliaire *être*, qui s'accorde en genre et en nombre avec le sujet du verbe;
- (3) le PP conjugué avec l'auxiliaire *avoir*, qui s'accorde en genre et en nombre avec le complément (d'objet) direct antérieur du verbe mais ne s'accorde pas si le complément (d'objet) direct suit le verbe ou s'il n'existe pas de complément (d'objet) direct;
- (4) le PP des verbes pronominaux, qui s'accorde en genre et en nombre soit avec le sujet (cas des verbes essentiellement pronominaux), soit avec le complément (d'objet) direct antérieur (cas des verbes accidentellement pronominaux).

Les propositions de simplification visent, dans l'ordre, le PP employé seul, le PP employé avec l'auxiliaire *avoir*, le PP des verbes pronominaux.

1.1. PP employé seul

Propositions

- ◆ *Ci-annexé, ci-inclus, ci-joint* pourront ne pas s'accorder avec le nom auquel ils se rapportent, que celui-ci les suive ou même les précède.

Ci-annexé la copie des pièces demandées (*Dictionnaire de l'Académie française*, 9^e éd., 1^{er} vol., 1992); Vous trouverez la copie des pièces demandées **ci-annexé**.

Vous trouverez **ci-inclus** la copie du procès-verbal (*Ibid.*); Vous trouverez la copie du procès-verbal **ci-inclus**.

Ci-joint l'expédition du jugement (*Ibid.*); Vous trouverez **ci-joint** la copie du diplôme (*Ibid.*); Vous trouverez la copie du diplôme **ci-joint**.

Justification. Ces PP font quasiment figure d'adverbes. Ils correspondent à *ci-contre, ci-dessus, ci-dessous*...

- ◆ *Attendu, étant donné, excepté, mis à part, non compris, y compris, vu, etc. (franchi, ôté, passé, quitté, sonné...)* pourront ne pas s'accorder avec le nom qui les suit lorsqu'ils ont valeur de préposition (= à cause de, à l'exception de, après, au-delà de, fors, outre, sans, sinon...).

Attendu les déclarations du prévenu, ...

Étant donné les retards fréquents des trains, ...

Passé la barrière, ...

Sonné l'heure de la retraite, ...

- ◆ *Fini* et ses synonymes pourront ne pas s'accorder avec le nom qui les suit lorsqu'ils constituent une phrase équivalente à *C'est fini...*

Fini, la plaisanterie! (Dictionnaire de l'Académie française, 9^e éd., 2^e vol., 2000).

Terminé les factures qui tombent mal: ...

Fini, les vacances?

Remarque. On pourrait envisager d'étendre la tolérance à d'autres PP entrant dans la même construction: *Acquis, les réductions d'impôts? Compliqué, l'orthographe!* ...

1.2. PP employé avec l'auxiliaire avoir

Propositions

- ◆ *Couté, valu* et *pesé* pourront varier conformément à la règle générale du PP employé avec *avoir*, quel que soit le sens de leur complément.

Les dix millions que cette maison a coutés/valus (évaluation matérielle) pourra s'accorder comme *Les efforts que cette maison a coutés/valus* (évaluation morale).

Les 130 kilos que Pierre a pesés... pourra signifier indifféremment que Pierre a procédé à la pesée de 130 kilos de marchandises ou qu'il est lourd de 130 kilos.

Justification. Ces verbes «métrologiques» (construits avec une indication de mesure) donnent lieu à de grands débats entre spécialistes quant à la fonction exacte de leurs compléments. On ne saurait demander aux élèves de trancher là où les usagers sont loin de s'accorder sur la recevabilité ou non de phrases comme *?Les dix millions coutés par sa maison...*, *?La médaille value à Paul par son courage...* ou *?L'ascenseur est tombé en panne à cause des 130 kilos pesés par Pierre.*

- ◆ Les PP immédiatement suivis d'un infinitif pourront ne pas varier, indépendamment des rapports logiques qui s'établissent entre l'infinitif et le nom (ou le pronom) lié.

*Les chanteurs que j'ai **entendu** chanter...*, aussi bien que *Les chansons que j'ai **entendu** chanter...*

Justification. Le complément d'objet direct du verbe n'est pas un nom (ou un pronom) mais le tout formé de l'infinitif et du nom (ou du pronom). Question: «qu'est-ce qui a été entendu?»; réponse: «chanter les chanteurs» (ou «les chanteurs chanter/qui chantent», mais non simplement «les chanteurs») ou «chanter les chansons» (et non simplement «chanter» ni d'ailleurs «les chansons»).

- ◆ Les PP dont le complément d'objet direct antérieur a un attribut pourront ne pas varier chaque fois que la suppression dudit attribut dénaturerait le sens de la phrase.

*Marie, nous l'avons **cru** morte.*

*Les sommes que Pierre et Marie ont **laissé** impayées.*

Justification. Le complément du verbe n'est pas un nom (ou un pronom) mais le tout formé par le nom (ou le pronom) et son attribut. Dans les exemples précédents, ce n'est pas Marie qui est crue ni les sommes qui ont été laissées. Questions: «qui ou qu'est-ce qui avait été cru?», «qui ou qu'est-ce qui a été laissé?»; réponses: «(que) Marie (était) morte», «les sommes (qui sont) impayées».

Rappel. Les mêmes PP s'accordent en genre et en nombre avec leur complément d'objet direct antérieur, selon la règle générale, lorsque celui-ci est le nom ou le pronom seul: *Les documents qu'il a **reçus** propres sont aujourd'hui souillés.* C'est, en particulier, le cas chaque fois que l'attribut est introduit par une préposition: *Marie, nous l'avons **choisie** comme présidente; Ils l'ont **laissée** pour morte.* La différence entre formes accordées et formes invariées devient dès lors porteuse de sens:

*Marie, je l'ai **cru** jeune* («j'ai cru qu'elle était jeune») vs *Marie, je l'ai **crue** jeune* («je l'ai crue quand elle était jeune»).

*Les nouveaux locataires, nous les avons **laissé** tranquilles* («nous ne les avons pas ennuyés») vs ... *nous les avons **laissés** tranquilles* («nous les avons quittés apaisés»).

*Les traites que Pierre a **laissé** impayées* («qu'il a omis de payer») vs *Les traites qu'il (nous) a **laissées** impayées* («qu'il [nous] a abandonnées sans les avoir payées»).

*Je lui ai confié ma fille pendant le congé et il me l'a **rendu** malade* («il a été cause de sa maladie») vs ... *et il me l'a **rendue** malade* («il me l'a ramenée malade»).

1.3. PP des verbes pronominaux

Propositions

- ◆ Le PP du verbe essentiellement pronominal *s'arroger* pourra s'accorder avec le sujet.

Ils se sont arrogés le droit de...; Elles se sont arrogées le droit de...; Les droits qu'elle s'est arrogée...; Londres brise l'impunité que s'était arrogé Pinochet (La Libre Belgique, 19 octobre 1998).

Justification. Malgré la présence d'un complément d'objet direct, nous avons affaire à un pronom *se* autrefois caduc mais aujourd'hui persistant (sans doute depuis le XVII^e siècle), à ranger auprès des *s'absenter*, *s'abstenir*, *s'acharner*, *s'adonner*, *se blottir*, etc. (au total, une cinquantaine de verbes, parmi lesquels *s'arroger* est le seul à régir un complément d'objet direct). L'accord avec le complément d'objet direct antérieur, actuellement prescrit par la tradition scolaire (*Ils se sont arrogé le droit de...*, mais *Les droits qu'elle s'est arrogés*) suit en fait le modèle de *Ils se sont serré la main*, etc. (verbe *serrer* muni d'un *se* caduc), en contradiction avec la procédure de découverte du complément d'objet direct par substitution de l'auxiliaire *avoir* à l'auxiliaire *être* (on peut interroger: «Ils ont serré quoi?» mais *«Ils ont arrogé quoi?» est désormais impossible).

- ◆ Pour des raisons analogues, les PP des verbes accidentellement pronominaux dont le sens varie selon qu'ils sont ou non munis d'un *se* pourront, à la forme pronominale, s'accorder avec le sujet.

Pierre et Marie se sont figurés que... (se figurer = «imaginer» vs figurer = «représenter»).

Les satellites se sont aujourd'hui appropriés le ciel (s'approprier = «accaparer» vs approprier = «adapter»).

Justification. Comme pour *s'arroger*, la recherche d'un complément d'objet direct par la procédure habituelle est impossible, sauf à altérer le sens de la tournure pronominale: *«qu'est-ce que Pierre et Marie ont figuré?», *«qu'est-ce que les satellites ont approprié?»).

Remarque. La seule exception (due à l'analogie et à la force de la tradition grammairienne) concerne le quatuor *plu*, *déplu*, *complu*, *ri*, dont on avalisera l'invariabilité malgré l'existence des deux séries non synonymiques *plaire* «séduire» vs *se plaire* «trouver du plaisir» (et non «se séduire»), *déplaire* «rebuter» vs *se déplaire* «être mal à l'aise» (et non «se rebuter»), *complaire* «satisfaire» vs *se complaire* «persister» (et non «se satisfaire»), *rire* «laisser éclater sa joie» vs *se rire* «se moquer» (et non «se décocher des sourires»).

Remarque générale sur l'accord du PP et la philosophie de ces propositions

La quadripartition en 1° PP employé seul, 2° PP conjugué avec l'auxiliaire *être*, 3° PP conjugué avec l'auxiliaire *avoir*, 4° PP des verbes pronominaux, est inutilement compliquée. Le PP «participe» – le mot l'indique – des natures du verbe et de l'adjectif. Comme adjectif «receveur d'accord», il tend toujours à s'accorder avec le nom «donneur d'accord» auquel il se rapporte. Pas de différence fondamentale, ainsi, entre p. ex. *Une pomme partagée en deux...*, *La pomme a été partagée en deux...*, *La pomme que Pierre et Marie ont partagée en deux...* ou *La pomme que Pierre et Marie se sont partagée...* La question pertinente pour repérer le «donneur d'accord» *pomme* est chaque fois «qu'est-ce qui est partagé?»

À défaut de nom «donneur d'accord», le PP reste invarié. Les autres cas d'invariance résultent d'une indécision, fût-elle passagère, quant à la possibilité d'identifier le nom auquel se rapporte réellement le PP (l'illustration la plus évidente est celle du PP conjugué avec *avoir* où le «donneur d'accord» suit le «receveur d'accord») ou quant à la nature du PP (si, d'adjectif, il glisse vers l'adverbe ou la préposition). Beaucoup des prétendues «exceptions» de la grammaire scolaire cessent d'apparaître telles. En tout état de cause, les «règles» traditionnelles perdent leur apparence arbitraire. «Et comment l'esprit de l'homme pourrait-il s'intéresser à ce qui ne supporte pas la réflexion?» (Albert Sechehaye).

On mesurera le bénéfice du raisonnement à l'éclairage qu'en reçoivent deux difficultés classiques: (1) l'accord du PP – et plus généralement du verbe – avec un nom dit «collectif», (2) l'accord du PP avec le sujet ou l'objet d'un verbe dit «pronominal».

(1) Si le «donneur d'accord» du PP est bicéphale (*une foule de x, la moitié des x, un peu de x...*), l'accord s'effectue librement avec la tête *foule, moitié, peu...* ou avec la tête *x*, à moins d'incompatibilité sémantique manifeste entre une des deux têtes et le PP: *Une cruche de lait s'est répandue* (accord avec *cruche*) ou *Une cruche de lait s'est répandu* (accord avec *lait*) mais *Une cruche de lait s'est cassée* (accord obligatoire avec *cruche*).

(2) À l'exception de *plu, déplu, complu* et *ri* (cf. p. 5), chaque fois que la forme ou le sens d'un verbe exige le maintien du pronom *se*, l'accord du PP se fera avec le sujet (i.e. avec le nom ou le pronom répondant à la question «qui ou qu'est-ce qui s'est PP?»): *Marie s'est abstenue de répondre à Pierre...*, *Marie s'est servie du marteau*, etc. – où *se servir de* = «utiliser»). En revanche, chaque fois que la forme ou le sens d'un verbe permet l'omission du pronom *se*, l'accord se fera avec le complément d'objet direct antérieur (i. e. le nom ou le pronom répondant à la question «qui ou qu'est-ce qui est PP?»): *C'est du vin que Marie s'est servi*, etc. – où *se servir* = «verser à soi-même», donc *servir* = «verser»). On s'épargne de la sorte la pratique scolaire qui tourne, au mépris de la langue, l'auxiliaire *être* par l'auxiliaire *avoir*: *Marie s'est lavé les mains* ne demandera plus la reconstitution «Marie a lavé les mains à elle» (il suffit d'interroger «qu'est-ce qui a été lavé?»), etc.

2. UNE SIMPLIFICATION PLUS RADICALE DE L'ACCORD DU PARTICIPE PASSE?

(Document de travail 30/01/03)

2.1. PP employé seul

Mêmes propositions que dans le document 1.

2.2. PP employé avec l'auxiliaire *avoir*

Les tolérances proposées dans le document 1 résolvent quelques cas particuliers embarrassants mais laissent intactes les difficultés majeures de la règle traditionnelle (notamment pour des apprenants jeunes ou étrangers): accord d'une forme verbale avec un de ses compléments, nécessité d'identifier celui-ci, variation du comportement du PP selon l'ordre des mots. On ne peut donc guère en escompter un bénéfice notable dans l'enseignement: en effet, l'analyse de copies d'élèves montre que bon nombre d'erreurs procèdent d'une mauvaise identification du complément direct (notamment dans le cas de verbes impersonnels ou de PP régissant un infinitif: **Les chutes de neige qu'il y a eues cette nuit*; **C'est une maison qu'ils se sont faite bâtir*) ou d'une extension abusive de l'accord lorsque ce complément suit le PP (**Les techniciens ont déchiffrés les messages de l'émetteur central*).

Or l'usage oral montre une tendance très nette à l'invariance généralisée du PP employé avec *avoir* (tendance que manifestent aussi, dans une moindre mesure, les erreurs à l'écrit). Comme cette simplification ne semble pas entraîner de perte sensible pour la communication, la modification proposée (qui, conformément à l'esprit général de l'entreprise, serait présentée comme une **tolérance**) serait la suivante:

Le PP employé avec *avoir* pourra toujours rester invariable.

2.3. PP employé avec l'auxiliaire *être*

C'est évidemment ici qu'apparaissent les difficultés et les risques de divergence, puisque la tradition scolaire y conjugue ses deux règles majeures: accord avec le sujet pour les cas simples (*Elle est tombée* comme *Elle est contente*, ce qui est logique avec le verbe *être*: voir d'ailleurs l'ambiguïté de *Elle est morte*) mais accord avec le complément direct pour les verbes pronominaux (*Elle s'est fait mal* et *La tranche de pain qu'il s'est coupée*, comme si l'auxiliaire était *avoir*: voir d'ailleurs les usages populaires ou dialectaux).

taux). Peut-on abandonner une de ces deux règles sans heurter des consciences linguistiques qui semblent les avoir assimilées profondément?

Il faut toutefois observer que le maintien de la règle actuelle pour les verbes pronominaux se heurte à des difficultés non négligeables. Ici encore, les tolérances proposées dans le document 1, malgré leur extrême prudence, pourraient soulever quelques questions:

- ◆ elles laissent intacts les problèmes majeurs de la règle traditionnelle: raisonnement à partir d'un autre auxiliaire que celui qui est employé, nécessité de reconnaître le complément direct, variation du comportement du PP selon l'ordre des mots;
- ◆ elles se fondent sur des distinctions assez subtiles (entre verbes essentiellement et accidentellement pronominaux, entre verbes dont le sens varie ou non avec la présence d'un *se*),... qu'elles ne respectent pas jusqu'au bout (voir l'exception du quatuor *plu, déplu, complu, ri*);
- ◆ il n'est pas impossible qu'elles accroissent certaines difficultés locales: en toute rigueur, en effet, les tolérances proposées pour le PP employé avec *avoir* devraient s'étendre au PP des verbes pronominaux, ce qui entraînerait, lorsque le complément direct est fait du pronom et de son attribut, des formes comme ?*Marie s'est cru plus forte qu'elle n'était*, ?*Marie s'est vu morte*, ?*Marie s'est fait la championne de...*, dont on doit se demander si elles n'iraient pas à contre-courant de l'usage;
- ◆ enfin, elles ne craignent pas d'introduire elles-mêmes dans la conscience linguistique la contradiction redoutée entre les deux grandes règles de la grammaire scolaire, puisque, au motif qu'on ne peut pas poser une question avec l'auxiliaire *avoir*, elles permettent d'accorder avec le sujet le PP de verbes comme *s'arroger* malgré la présence évidente d'un complément direct: signe que la règle d'accord des PP pronominaux avec leur complément direct antérieur est moins profondément ancrée qu'on ne le croit?...

La règle de conformité des pronominaux aux modalités du PP employé avec *avoir* est elle-même source d'ambiguïté, puisque, lorsque l'accord se fait avec le pronom complément direct, ses marques, par définition, sont aussi celles du sujet du verbe: Elle s'est maquillée, Ils se sont battus. Ce qui explique sans doute la tendance nette, à l'écrit comme à l'oral, à généraliser l'accord avec le sujet: *Ils s'étaient jurés de vaincre ou de périr, *Les deux familles se sont livrées une guerre cruelle, *Elle s'est permise de demander des explications.

Cette généralisation n'est d'ailleurs pas nouvelle: Le Bon Usage de M. Grevisse et A. Goosse (1993, § 916, Hist., p. 1345) rappelle que l'accord du PP pronominal avec son sujet était presque constant en ancien français et qu'il est demeuré fréquent jusqu'à aujourd'hui (ex. de Gaxotte, Troyat, Ambrière et Aragon); et il conclut: «Autres exemples encore dans Hanse (p. 702), dont nous faisons nôtre le souhait 'que, conformément à la logique, à

l'histoire de la langue et à certaines tendances de l'usage actuel, on renonce à imposer cette règle et qu'on puisse accorder le participe avec le sujet, puisqu'il est conjugué avec être'».

D'où la seconde tolérance proposée:

Le PP employé avec être pourra toujours s'accorder avec son sujet.

Remarque additionnelle

On pourrait imaginer une proposition de compromis: invariance avec *avoir* et maintien de la double règle avec *être* (ce qui entraînerait l'invariance des PP pronominaux). Mais cela n'éviterait ni la disparité au sein de la catégorie des PP employés avec *être* (avec toutes les hésitations qu'elle provoque dans l'usage depuis des siècles), ni la tentation de résoudre certaines de celles-ci par des distinctions subtiles comme celle des verbes essentiellement et accidentellement pronominaux (avec les difficultés que l'on devine dans l'enseignement). Le refus de la seconde proposition évoquée ici risque donc d'être peu compatible avec l'adoption de la première: lourde conséquence pour maintenir une règle qui, si elle ne manque pas de fondements dans la conscience linguistique des francophones, y apparaît au moins contrebalancée par un autre sentiment fort...

[N. B. Les parties 3 et 4 du Projet, qui ne concernent pas le participe passé, ne sont pas reproduites ici]

Adresses des auteurs

Maria Elisete ALMEIDA, Universidade da Madeira, Praça do Município, 9000-081 Funchal (Madeira), Portugal; elisete@uma.pt

Marie-José BÉGUELIN, Université de Neuchâtel, Faculté des lettres et sciences humaines, Espace Louis-Agassiz 1, CH-2000 Neuchâtel; marie-jose.beguelin@unine.ch

Alain BERRENDONNER, Université de Fribourg, Département de français, Beauregard 13, CH-1700 Fribourg; alain.berrendonner@unifr.ch

Claire BLANCHE-BENVENISTE, Ecole Pratique des Hautes Etudes, IVE Section, 45, rue des Ecoles, F-75005 Paris; Université de Provence, claire.benveniste@freesbee.fr

Thérèse JEANNERET, Université de Neuchâtel, Faculté des lettres et sciences humaines, Espace Louis-Agassiz 1, CH-2000 Neuchâtel; therese.jeanneret@unine.ch

Michel MAILLARD, Universidade da Madeira, Praça do Município, 9000-081 Funchal (Madeira), Portugal; maillard@uma.pt

Anton NÄF, Université de Neuchâtel, Faculté des lettres et sciences humaines, Espace Louis-Agassiz 1, CH-2000 Neuchâtel; anton.naf@unine.ch

Iva NOVAKOVA, Université Grenoble-3, UFR des Sciences du langage, Domaine Universitaire, 1180 avenue Centrale, B.P. 25, F-38040 Grenoble cedex 9; inovakova@yahoo.fr



*U.S. Department of Education
Office of Educational Research and Improvement (OERI)
National Library of Education (NLE)
Educational Resources Information Center (ERIC)*



NOTICE

Reproduction Basis

X

This document is covered by a signed "Reproduction Release (Blanket)" form (on file within the ERIC system), encompassing all or classes of documents from its source organization and, therefore, does not require a "Specific Document" Release form.

This document is Federally-funded, or carries its own permission to reproduce, or is otherwise in the public domain and, therefore, may be reproduced by ERIC without a signed Reproduction Release form (either "Specific Document" or "Blanket").